

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -



Commune de

Dachstein

Rapport de présentation

Historique :

Choisissez un élément.

Vu pour être annexé à la délibération du Choisissez un élément.

en date du Cliquez ici pour entrer une date.

A _____, le

M. _____, Choisissez un élément.

Accompagnement
technique



atip

AGENCE
TERRITORIALE
INGÉNIERIE
PUBLIQUE

Bureau d'études



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

Siège social
1 rue de la Lisière - BP 40110
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
Tél : 03 88 67 55 55
www.ote.fr



Sommaire

Sommaire	3
A CONTEXTE GENERAL	8
1. Coordonnées de la commune	9
2. Présentation générale de la commune	10
2.1. Positionnement du territoire	10
2.2. Données générales et chiffres clés	13
2.3. Communes limitrophes	14
3. Rattachement administratif et intercommunal	15
3.1. Rattachement administratif	15
3.2. Participations intercommunales	15
3.3. Participations supra-intercommunales	16
4. Le Plan Local d'Urbanisme	18
4.1. Historique du document d'urbanisme	18
4.2. Contexte juridique du PLU	19
4.3. Situation du document d'urbanisme au regard de l'évaluation environnementale et contenu du rapport de présentation	20
B PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC	22
1. Population	24
1.1. Synthèse du diagnostic	24
1.2. Les enjeux identifiés	24
2. Habitat	25
2.1. Synthèse du diagnostic	25
2.2. Enjeux identifiés	25
3. Développement économique	26
3.1. Synthèse du diagnostic	26
3.2. Enjeux identifiés	26



4. Activité agricole	27
4.1. Synthèse du diagnostic	27
4.2. Enjeux identifiés	27
5. Patrimoine et urbanisme	28
5.1. Synthèse du diagnostic	28
5.2. Enjeux identifiés	28
6. Equipements et services	29
6.1. Synthèse du diagnostic	29
6.2. Enjeux identifiés	29
7. Transports et déplacements	30
7.1. Synthèse du diagnostic	30
7.2. Enjeux identifiés	30
8. Environnement	31
8.1. Synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement	31
8.2. Enjeux identifiés	31
C CONSOMMATION FONCIERE ET CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION	32
1. Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers	33
1.1. Observatoire national de l'artificialisation	33
1.2. Les données d'Occupation du sol de la région Grand Est	34
1.3. Consommation d'espace récente	36
1.4. Bilan de la consommation d'espace sur les 10 années précédant l'arrêt du PLU	37
2. Capacité de densification et de mutation du bâti	39
2.1. Définition de l'enveloppe urbaine	39
2.2. Les capacités de densification	40
2.3. Les capacités de mutation du bâti	46
2.4. Bilan	46



D	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	47
1.	Contexte physique	48
1.1.	Topographie	48
1.2.	Réseau hydrographique	49
1.3.	Contexte climatique	53
2.	Paysages	55
2.1.	Unités paysagères	55
2.2.	Éléments remarquables	57
2.3.	Entrées de la commune	58
2.4.	Les paysages naturels	62
2.5.	Les paysages urbains	64
3.	Milieus naturels et biodiversité	66
3.1.	Occupation du sol et diversité des habitats	66
3.2.	Milieus naturels protégés et/ou inventoriés	73
3.3.	Faune et flore locales	91
3.4.	Plans Nationaux d'Actions (PNA) et déclinaison régionale	98
4.	Fonctionnement écologique	106
4.1.	Concept de Trame Verte et Bleue	106
4.2.	La trame verte et bleue régionale	107
4.3.	La trame verte et bleue locale	111
5.	Gestion des ressources	114
5.1.	Ressources géologiques	114
5.2.	Gestion du cycle de l'eau	115
5.3.	Ressources énergétiques	117
5.4.	Qualité de l'air	125



6. Nuisances et risques	131
6.1. Gestion des déchets	131
6.2. Nuisances acoustiques	131
6.3. Risques naturels	133
6.4. Risques anthropiques	140
6.5. Risques technologiques	146
6.6. Réciprocités agricoles	147
6.7. Les mouvements de terrain	149
6.8. Autres servitudes	151
ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL	152
7. Population	153
7.1. Evolution et facteurs d'évolution de la population	153
7.2. Structure par âge	157
7.3. Ménages	160
7.4. Caractéristiques sociales	162
7.5. Scolarisation et niveau d'études	164
8. Habitat	166
8.1. Evolution du parc	166
8.2. Caractéristiques du parc	168
8.3. Occupation du parc	171
8.4. Marché du logement	173
9. Contexte économique	175
9.1. Population active de la commune	175
9.2. Emploi locaux	177
9.3. Activités économiques locales	179
9.4. Diagnostic agricole	181
10. Contexte historique et patrimoine	189
10.1. Cadrage historique	189
10.2. Patrimoine archéologique	189
10.3. Périmètres archéologiques	190
10.4. Patrimoine architectural et urbain	192
10.5. Monuments historiques et périmètres de protection	200



11. Morphologie urbaine	203
12. Typomorphologie du bâti	207
12.1. Le bâti ancien	208
12.2. Le bâti isolé sur sa parcelle	212
12.3. Le bâti d'activités	217
7. Equipements et services	219
7.1. Niveau d'équipement de la commune	219
7.2. Services publics et administratifs	220
7.3. Structures d'accueil de la petite enfance	222
7.4. Equipements scolaires, périscolaires et extrascolaires	222
7.5. Equipements culturels et cimetières	223
7.6. Equipements sanitaires et sociaux	224
7.7. Equipements culturels et sportifs	224
7.8. Equipements touristiques et de loisirs	225
8. Desserte de la commune	230
8.1. Desserte routière	230
8.2. Transports en commun	232
8.3. Cheminements doux	234
8.4. Capacités de stationnement et possibilités de mutualisation	236
8.5. Déplacements	241
8.6. Desserte en champ électromagnétique	242
8.7. Desserte numérique	244



A

Contexte général

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



1. Coordonnées de la commune

Commune de Dachstein



21 rue Principale
67 120 Dachstein



03 88 47 90 60



03 88 47 90 61



mairie@dachstein.fr

représentée par

- Monsieur Jean-Claude ANDRE, en qualité de Maire

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



2. Présentation générale de la commune

2.1. Positionnement du territoire

2.1.1. Situation géographique

La commune de Dachstein est localisée dans le Bas-Rhin, en plaine d'Alsace à l'Est du piémont des Vosges.

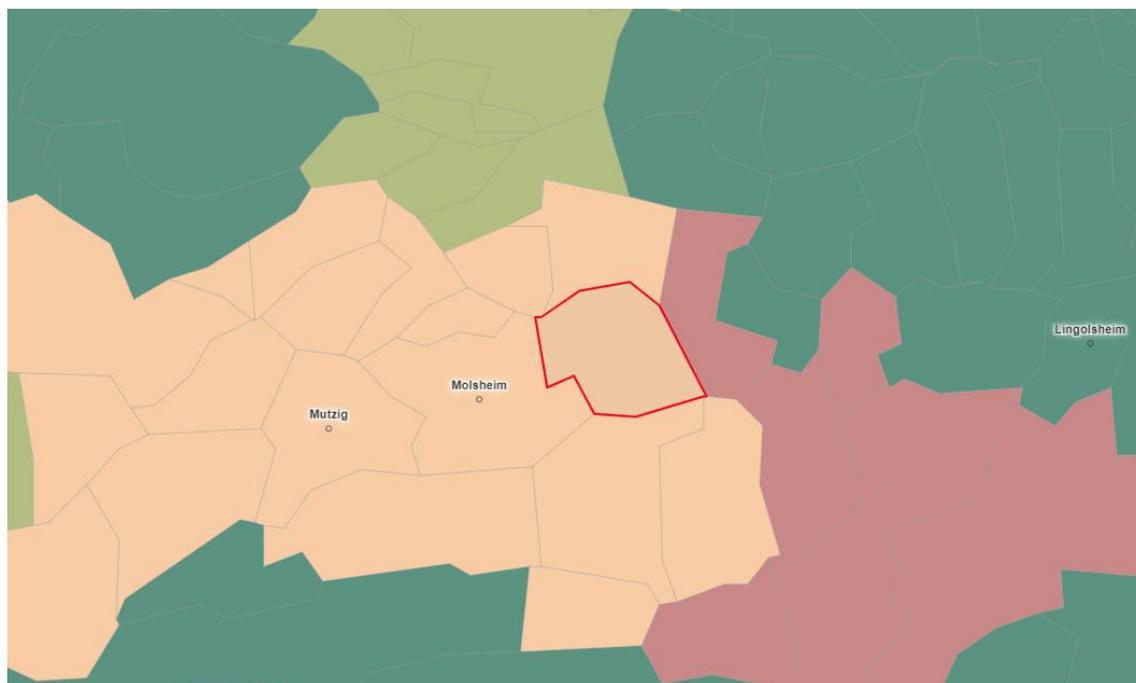


Carte de situation



2.1.2. Bassins et territoires de vie (2012 - 2014)¹

La commune de Dachstein fait partie du bassin de vie et du territoire de vie de Molsheim.



Périmètres des bassins de vie 2012 (source : CGET Observatoires des territoires)

1

DEFINITIONS

Le découpage de la France "en bassins de vie" est un outil proposé par l'INSEE pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine.

Le **bassin de vie** constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

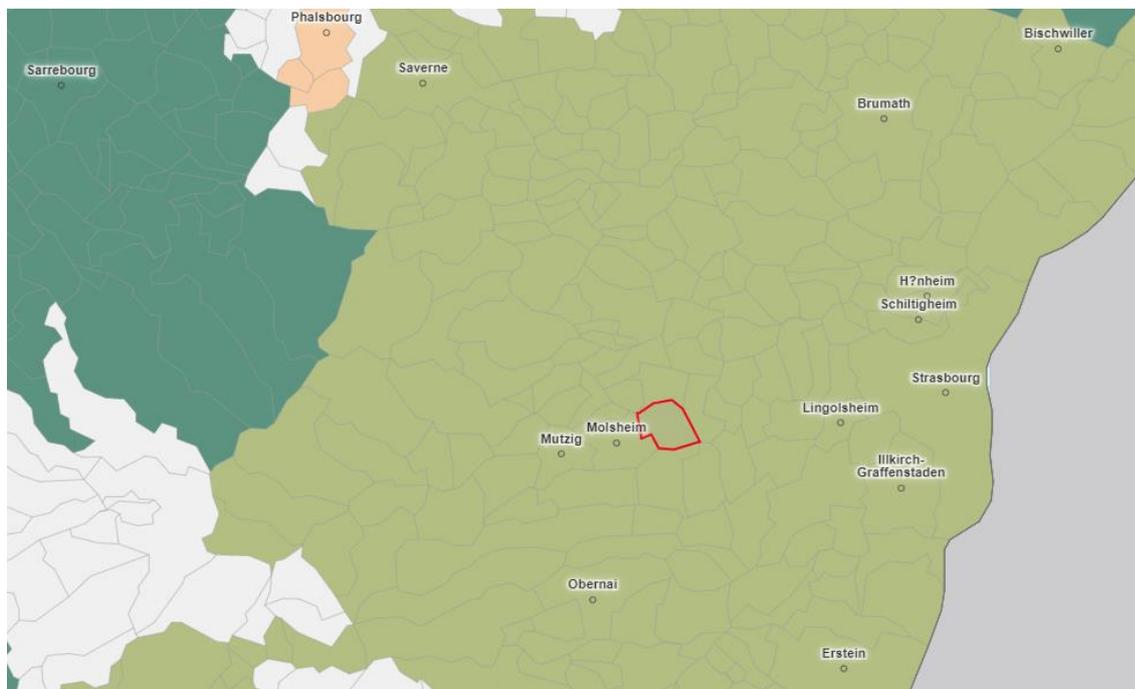
Chaque bassin de vie est construit autour d'un pôle de services qui dispose au moins de la moitié des équipements de la gamme intermédiaire, comme par exemple les supermarchés, les collèges et les postes de police ou de gendarmerie. Cette gamme d'équipement a été retenue car elle n'est pas présente sur tout le territoire et a donc un rôle plus structurant. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route en heure creuse.

Les "**territoires de vie**" ont été définis par l'INSEE pour une étude sur la qualité de vie. Ce zonage découpe les bassins de vie de plus de 50 000 habitants pour mieux rendre compte de la diversité de la qualité de vie au sein des territoires les plus urbanisés. S'affranchissant des limites des unités urbaines, les territoires de vie découpent ainsi les grands bassins de vie autour des pôles de services.



2.1.3. Aire d'attraction des villes²

Dachstein se situe dans l'aire urbaine de Strasbourg. Elle fait partie de la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus.



Aire d'attraction des villes (AAV) 2020 (source : CGET Observatoire des territoires)

2.1.4. Zones d'emploi³

Enfin, la commune de Dachstein s'inscrit dans la zone d'emploi de Strasbourg

2

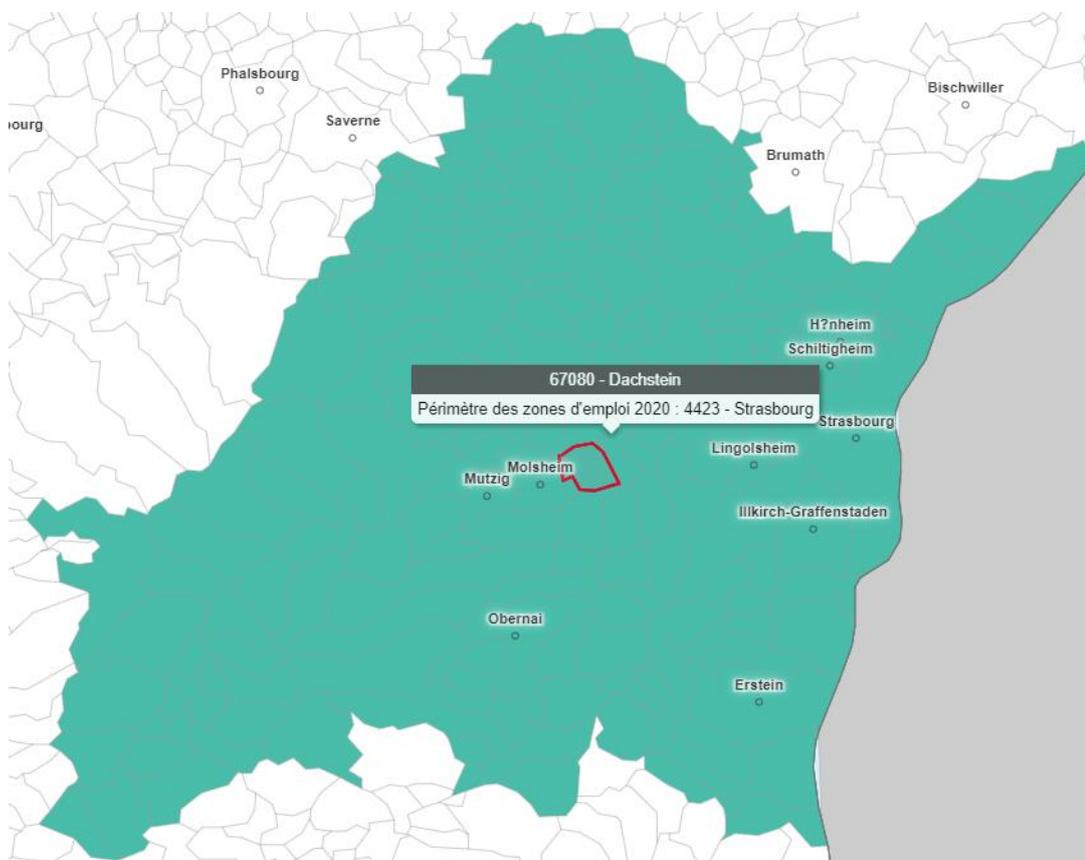
DEFINITIONS

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une couronne, constituée des communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre.

3

DEFINITIONS

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Elle constitue un échelon pertinent pour analyser le fonctionnement des marchés locaux du travail. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.



Périmètre des Zones d'emploi 2020 (source : CGET Observatoire des territoires)

2.2. Données générales et chiffres clés

- Gentilé : Dachsteinois et Dachsteinoises
- Superficie : 7,46 km²
- 1802 habitants (donnée INSEE 2017 - population légale 2017) ;
- 741 logements dont 703 résidences principales (données INSEE 2017) ;
- 959 actifs (donnée INSEE 2017) ;
- Taux d'activité des 15-64 ans en 2017 : 79,9% ;
- 443 emplois au lieu de travail (donnée INSEE 2017) ;
- Taux de concentration d'emplois en 2017 : 46,1%



2.3. Communes limitrophes

Les communes limitrophes du territoire de Dachstein qui peuvent, en application de l'article L132-12 du Code de l'urbanisme, être consultées à leur demande sur le PLU sont :

- Les associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat ;
- Les associations de protection de l'environnement agréées mentionnées à l'article L.141-1 du code de l'environnement ;
- La commission départementale des espaces naturels agricoles et forestiers, mentionnées à l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ernolsheim sur bruche ; Altorf ; Duttlenheim ; Molsheim ; Ergersheim ; Wolxheim

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



3. Rattachement administratif et intercommunal

3.1. Rattachement administratif

La commune de Dachstein est rattachée au canton de Molsheim (6710) et à l'arrondissement de Molsheim (673) qui regroupent respectivement, au 1^{er} janvier 2020, 31 et 77 communes.

3.2. Participations intercommunales

La commune de Dachstein adhère :

- A la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig
- Au SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs
- Au SMO à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique »

La Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig

La Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig regroupe 18 communes.



Périmètre de l'intercommunalité (source : CCRMM)

La Communauté de communes porte notamment les compétences suivantes :

- Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de secteur ;
- Actions de développement économique ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;



- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Eau ;
- Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables ;
- Installation, gestion et entretien des bornes de recharges pour véhicules électriques ;
- Création et gestion d'une banque de matériel intercommunale ;
- Elaboration, gestion et exploitation d'un SIG intercommunal ;
- Organisation de services de transport à la demande par délégation de la Région Grand Est ;
- Aménagement numérique du territoire ;
- Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi et de l'implantation des entreprises ;
- Tourisme ;
- Action de communication ;
- Habilitation à conventionner ;
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau.

3.3. Participations supra-intercommunales

Par l'intermédiaire de la communauté de communes, Duttlenheim est intégrée au périmètre des structures supra-communales suivantes :

- le syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de la Bruche ;
- le syndicat mixte des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA) ;
- le syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de Molsheim et environ (SELECT'OM) ;



- depuis le 1^{er} septembre 2019, le PÉTR Bruche Mossig, structure de coopération intercommunale rassemblant 3 Communautés de Communes (CC de la Région de Molsheim Mutzig, CC Mossig et Vignoble, CC de la Vallée de la Bruche) dont les missions sont les suivantes :
 - l'élaboration du SCoT Bruche Mossig ;
 - l'élaboration du PCAET ;
 - le développement d'une politique de transition énergétique (notamment le conseil aux particuliers avec l'Espace Info Energie, OKTAVE...);
 - le portage du programme européen LEADER ;
 - l'animation économique et la gestion de Tremplin Entreprises.

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



4. Le Plan Local d'Urbanisme

4.1. Historique du document d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui régit les droits à construire sur l'ensemble du territoire communal. Il envisage l'avenir de la commune et doit permettre la réalisation du projet urbain communal. Il répond à l'objectif suivant : « réfléchir ensemble au développement de notre commune ».

La commune de Dachstein a approuvé son Plan d'Occupation des Sols par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2002.

Le Plan d'Occupation des Sols a fait l'objet de modifications approuvées successivement par délibérations du Conseil Municipal en date du :

- 19 octobre 2006 pour la modification n°1 ;
- 3 novembre 2009 pour la modification n°2 ;
- 25 juin 2013 pour la modification simplifiée n°1.

Le conseil municipal de Dachstein a prescrit par délibération le 16 décembre 2014 la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme par délibération.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont :

- Mettre en œuvre un document d'urbanisme intégrant les dispositions de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement de la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un URBANISME r2NOV2.
- Tenir compte des études menées dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bruche en vue d'en intégrer les grandes orientations définies dans le Document d'Orientations et d'Objectifs afin de disposer d'un PLU compatible avec le SCOT ;
- Assurer le développement de la commune en mobilisant autant que possible le foncier situé dans les secteurs urbanisés afin de modérer la consommation d'espace ;
- Maintenir la diversification des logements dans les opérations d'aménagement afin de proposer une mixité qui réponde à des besoins diversifiés de la population et encourager la mise en œuvre d'opérations de rénovation du parc existant ;
- Prévoir des règles adaptées permettant de préserver les caractéristiques du patrimoine paysager, naturel et architectural de la commune en vue de pérenniser le cadre de vie des habitants ;
- Préserver les espaces naturels et forestiers et assurer la remise en état des continuités écologiques ;
- Tenir compte des risques naturels afin de protéger la population et les biens, notamment en intégrant dans le PLU les études menées pour l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Bruche ;



- Permettre l'extension de la zone d'activité existante au Sud de la commune et conserver le site d'extension voué à de futures activités dans la zone « ACTIVEUM » ;
- Préserver et encourager le développement des commerces et services à la population.

Le Plan d'Occupation des Sols est devenu caduc le 27 mars 2017. Jusqu'à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, la commune de Dachstein est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

4.2. Contexte juridique du PLU

La commune est inscrite dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale Bruche Mossig est approuvé depuis le 8 décembre 2021. Ce document assure un rôle intégrateur des documents de rang supérieur qui s'imposent aux documents locaux en termes de compatibilité ou de prise en compte.

Le PGRI Rhin-Meuse a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 novembre 2015 et est applicable sur la période 2016-2021.

Le PPRI de la Bruche a été approuvé le 28 novembre 2019.

Il doit par ailleurs prendre en compte les orientations des plans, schémas et programmes suivants :

- Le Plan Climat Energie Territorial obligatoire de la Région Alsace ;
- Le Plan Climat Energie Territorial obligatoire du Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
- La charte et le Plan Climat Energie Territorial volontaire du Pays Bruche Mossig Piémont ;
- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie arrêté le 29 juin 2012 ;
- Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux adopté par le Conseil Général du Bas-Rhin le 9 décembre 2013 ;
- Le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux, adopté par le Conseil Régional d'Alsace le 11 mai 2012 ;
- Le Schéma départemental des Carrières du Bas-Rhin ;
- La directive régionale d'aménagement des forêts domaniales de la région Alsace, approuvée le 31 août 2009 ;
- Le schéma régional d'aménagement des forêts des collectivités de la région Alsace, approuvé le 31 août 2009 ;
- Le schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées de la région Alsace, approuvé le 1er juin 2006 ;
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) approuvé le 24 janvier 2020.



4.3. Situation du document d'urbanisme au regard de l'évaluation environnementale et contenu du rapport de présentation

Le ban communal de Dachstein n'est concerné par aucun site Natura 2000.

En application de l'article R104-8 du Code de l'urbanisme, le PLU de Dachstein n'est soumis à Evaluation Environnementale que s'il est établi, après un examen au cas par cas, qu'il est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Par courrier en date du 10 novembre 2017, la Mission Régionale de l'Autorité environnementale Grand Est a transmis sa décision (n°MRAe2017DKGE185) de soumettre le PLU de Dachstein à l'évaluation environnementale.

En conséquence, le présent rapport de présentation répond aux dispositions des articles L151-4, R151-1, R151-2 et R151-3 / R151-4 du Code de l'urbanisme et comprend les éléments suivants :

- un exposé des principales conclusions du diagnostic sur lequel le PLU s'appuie ainsi que, le cas échéant, les analyses des résultats de l'application du plan et comporte, en annexe, les études et les évaluations dont elles sont issues ;
- une analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de PLU ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme ;
- une analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis ;
- une analyse de l'état initial de l'environnement ;
- un exposé de la manière dont le PLU prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement et des effets et incidences attendus de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement ;
- les justifications :
 - des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le PADD au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le SCOT et au regard des dynamiques économiques et démographiques ;
 - de la cohérence des orientations d'aménagement et de programmation avec les orientations et objectifs du projet d'aménagement et de développement durables ;
 - de la nécessité des dispositions édictées par le règlement pour la mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement durables et des différences qu'elles comportent, notamment selon qu'elles s'appliquent à des constructions existantes ou nouvelles ou selon la dimension des constructions ou selon les destinations et les sous-destinations de constructions dans une même zone ;
 - de la complémentarité de ces dispositions avec les orientations d'aménagement et de programmation ;



- de la délimitation des zones ;
- au titre de l'évaluation environnementale :
 - une description de l'articulation du PLU avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;
 - une analyse des perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du PLU ;
 - un exposé des conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
 - une explication des choix retenus au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, ainsi que les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du PLU ;
 - une présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement ;
 - la définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du PLU ;
 - un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.
- les indicateurs nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du PLU.

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FÉVRIER 2022



B Principales conclusions du diagnostic

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



Selon l'article R151-1 du Code de l'urbanisme, "le rapport de présentation expose les principales conclusions du diagnostic sur lequel il s'appuie".

Le diagnostic de territoire est présenté en annexe au rapport de présentation. C'est un état des lieux qui recense, pour le territoire de Dachstein, les forces, les faiblesses, les potentialités et les menaces du territoire. Il recherche des écarts entre les représentations des différents acteurs, met en évidence des atouts et des attentes. Il recherche les causes de dysfonctionnement et les axes de progrès.

Le présent chapitre établit une synthèse du diagnostic présenté en annexe en dégagant pour chaque thématique les enjeux de territoire, c'est-à-dire "ce qui est en jeu" autrement dit "ce qui est à perdre ou à gagner".

Chaque paragraphe propose :

- de faire le constat des forces et carences du territoire au temps t0 : "ce qui a été fait" ;
- d'envisager les perspectives du territoire à partir des constats : "ce qui pourrait se produire". Les perspectives sont réalisables dans certains cas sans intervention du pouvoir décisionnel, dans d'autres cas avec une intervention décisionnelle et l'élaboration de documents cadres ou la mise en œuvre d'outils institutionnels ;
- de définir les enjeux du territoire, "ce qui est à perdre ou à gagner" afin de pouvoir décider des opportunités de développement et d'aménagement du territoire et qui seront formalisées si possible dans le document d'urbanisme en cours.

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



1. Population

1.1. Synthèse du diagnostic

1.1.1. Constats

- Une forte attractivité du territoire depuis 1990 portée principalement par le solde migratoire dû à l'attractivité économique.
- Une augmentation du niveau d'études : la part des non ou peu diplômés diminue et la part des personnes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur augmente.
- Le niveau revenu médian des ménages est de 24 950 euros par an, se situant au-dessus du revenu médian intercommunal et départemental.
- Une tendance au vieillissement de la population mais pas au détriment des jeunes et des jeunes ménages.
- Une diminution de la taille des ménages : 2,56 en 2017.
- La part des familles avec enfants diminue mais reste le modèle dominant (41,8%).

1.1.2. Tendances

- Evolution démographique liée à la création de nouveaux lotissements.
- Desserrement des ménages avec augmentation des ménages de petite taille (1 ou 2 personnes).
- Renforcement du vieillissement.

1.2. Les enjeux identifiés

- Maintenir une dynamique démographique et l'économie locale.
- Adapter le parc de logements aux évolutions démographiques.
- Maintenir et faire vivre le bon niveau d'équipements de la commune.
- Conserver l'attractivité de la commune.



2. Habitat

2.1. Synthèse du diagnostic

2.1.1. Constats

- En 2017, on comptabilise 741 logements dont 703 résidences principales.
- Peu de logements vacants présents dans la commune, seulement 4,5 %.
- La maison individuelle est majoritaire sur le territoire avec 505 maisons pour 236 appartements en 2017.
- Un parc de logements dominé par les constructions datant de fin 20^{ème} et début 21^{ème} siècle.
- A Dachstein, on dénombre 508 propriétaires et 150 locataires. Ce qui représente respectivement 74% et 21,3% en 2017.
- Dans la commune, 51% des occupants sont dans leur logement depuis plus de 10 ans.
- Une production de logements en réponse à la demande.

2.1.2. Tendances

- Un desserrement des ménages
- Une population vieillissante
- Un développement démographique à maintenir

2.2. Enjeux identifiés

- Des logements vacants à mobiliser.
- Des dents creuses à valoriser d'environ 3 ha.
- Une extension urbaine possible dans la limite de 1,2 ha.



3. Développement économique

3.1. Synthèse du diagnostic

3.1.1. Constats

- En 2017, 959 personnes sont considérées comme actives soit 79,9% de la population âgée entre 15 et 64 ans. 242 personnes sont inactifs (20,1%).
- 92% des actifs ont un emploi et 8,4% des actifs sont au chômage
- 31,2% des inactifs sont retraités, 44% sont étudiants et 25% sont considérés comme autres inactifs (pères ou mères au foyer, etc.)
- Un taux d'emploi de 91,5% à Dachstein
- Les actifs les plus représentés par catégories socio-professionnelles à Dachstein sont : les employés, les professions intermédiaires et les ouvriers.
- A Dachstein, on recense 128 établissements en 2019.
- Il y a 434 emplois pour un indicateur de concentration d'emploi à 46,1%.
- Il y a 18 entreprises et 7 commerces mais il n'existe aucun commerce de proximité.

3.1.2. Tendances

- Un taux de chômage en hausse entre 2007 et 2017.
- La présence d'aucun commerce de proximité dans le village.
- L'indicateur de concentration de l'emploi qui en baisse depuis 2007.

3.2. Enjeux identifiés

- Maintenir le taux d'emploi à Dachstein.
- Réduire le taux de chômage.
- Favoriser le développement de projets favorisant l'activité économique sur le territoire tout en prenant en compte les enjeux environnementaux.
- Développer l'offre en commerce de proximité.



4. Activité agricole

4.1. Synthèse du diagnostic

4.1.1. Constats

- Les surfaces agricoles occupent, en 2019, 70% du ban communal (517,2 ha).
- 52% des surfaces agricoles sont cultivés avec des céréales (maïs, blé, orge, ...). Les prairies représentent 169,7 ha dont 35% de façon permanente.
- Les principales activités des exploitants sont : la culture des céréales, la culture de l'asperge, l'élevage de volaille, l'élevage de vaches laitières.
- 9 exploitants agricoles ont leur siège à Dachstein. Une baisse est constatée depuis 2010.
- 5 exploitants se situent en zone urbaine et 4 en centre ancien.
- Le potentiel agronomique des terres.
- Les labels présents à Dachstein.

4.1.2. Tendances

- Il se pourrait que les projets d'extension des exploitants agricoles soient confrontés à des enjeux environnementaux forts.
- Des problématiques engendrées par certaines exploitations telles que des nuisances sonores et olfactives.

4.2. Enjeux identifiés

- Favoriser les projets d'extension afin de maintenir le nombre d'exploitants agricoles à Dachstein.
- Trouver une solution aux problématiques olfactives et sonores causées par certaines exploitations.



5. Patrimoine et urbanisme

5.1. Synthèse du diagnostic

5.1.1. Constats

- Nombreux sont les immeubles inscrits et les monuments remarquables à Dachstein.
- Des dents creuses présentent au sein du tissu urbain.
- Le centre ancien est soumis au périmètre des ABF.
- La commune est soumise aux périmètres de réciprocité RSD et ICPE.
- Une extension urbaine limitée.

5.1.2. Tendances

- La loi Climat et résilience qui limite fortement l'artificialisation des sols de moitié sur les 10 prochaines années (par rapport aux 10 dernières) et pour atteindre une absence d'artificialisation nette des sols en 2050.
- 3 hectares de dents creuses.
- 1,2 hectare d'extension urbaine possible selon le SCoT de la Bruche-Mossig.

5.2. Enjeux identifiés

- Un patrimoine à valoriser.
- Une cohérence architecturale et patrimoniale à maintenir dans le développement urbain de la commune.
- Répondre aux besoins en logements.



6. Equipements et services

6.1. Synthèse du diagnostic

6.1.1. Constats

- Un pôle de services et d'équipements de niveau « proximité » avec 24,41 équipements de proximité pour 1 000 habitants.
- A Dachstein, on comptabilise un groupe scolaire et périscolaire ainsi qu'un centre culturel et une piscine intercommunale.
- Un espace de rencontre arboré et deux cimetières.
- La commune est câblée pour la fibre FTTH par SFR-FTTH.

6.1.2. Tendances

- Une offre en hébergements touristiques peu développée.
- Une offre en équipements de proximité à adapter à la demande

6.2. Enjeux identifiés

- Développer les communications numériques sur le territoire.
- Favoriser un accroissement de l'offre en hébergements touristiques.
- Prévoir des locaux pour les commerces et une crèche.

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



7. Transports et déplacements

7.1. Synthèse du diagnostic

7.1.1. Constats

- Le territoire est équipé de routes qui sont en bon état et qui rendent la commune facilement accessible en transports routiers.
- Une gare est située au Sud de la commune.
- Un passage à niveau considéré comme dégradé et dangereux.
- On peut trouver la présence de cheminements doux à Dachstein, ils sont cependant peu développés.
- Une disparité de l'offre en stationnement dans la commune.
- Un réseau cyclable moyennement développé.
- Non desservi par le réseau de bus Fluo 67.

7.1.2. Tendances

- Le mode de déplacement le plus largement utilisé est la voiture avec 79,3% en raison d'une desserte en transports en commun relativement limité.
- Une offre en stationnement limitée et saturée dans le centre ancien.

7.2. Enjeux identifiés

- Créer des emplacements réservés pour développer les cheminements doux dans la commune.
- Développer l'offre en stationnement en fonction des besoins.
- Développer l'offre en transport en bus.



8. Environnement

8.1. Synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement

8.1.1. Constats

- Une faune et une flore très importante avec des nombreuses espèces protégées sur le territoire.
- Une qualité de l'air qui est relativement bonne.
- La bonne gestion de la collecte de déchets.
- La présence de risques naturels : sismique, inondation, et retrait/ gonflement d'argiles.
- Il fait bon vivre à Dachstein avec un cadre agréable et un paysage verdoyant.
- Les nuisances acoustiques et les risques anthropiques sont faibles dans la commune.
- Dachstein n'est présent dans aucun périmètre de captage d'eau potable.

8.1.2. Tendances

- Le dérèglement climatique peut modifier la qualité de l'air, la température de l'air, le débit des pluies.
- Des espèces sensibles et fragiles.
- Une consommation d'espace nécessaire pour le développement de la commune.

8.2. Enjeux identifiés

- Le développement des ressources énergétiques plus durables : l'éolien, l'hydraulique, le photovoltaïques, le nucléaire.
- Une biodiversité à protéger.
- Des risques climatologiques à prendre en compte dans le développement de la commune.
- Des dents creuses et zone prévue à l'extension urbaine sont prévues pour le bon développement et le maintien des habitants à Dachstein.



C

Consommation foncière
et capacités de
densification et de
mutation

DOCUMENT DE CONCEPTION NON PROPOSABLE - FEVRIER 2022



1. Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

1.1. Observatoire national de l'artificialisation

1.1.1. L'artificialisation, quelle définition ?

Chaque sol peut se définir selon son usage. Parmi ceux-ci, on peut distinguer quatre grands types d'usages, à savoir les sols artificialisés, naturels, agricoles et forestiers. L'artificialisation se définit donc comme le passage d'un sol naturel, agricole ou forestier (aussi appelés "NAF") à un sol artificialisé.

La mesure de l'artificialisation dépend donc grandement de la définition du sol artificialisé.

1.1.2. L'Observatoire national de l'artificialisation

Il définit une cartographie nationale de l'artificialisation des sols à partir des Fichiers fonciers qui subdivisent chaque parcelle en une ou plusieurs "subdivision fiscale", autrement appelée "suf". Chacune de ces sufs est classée en une des 13 catégories ci-dessous qui ont été réparties entre surfaces artificialisées ou non :

Catégorie de la suf	Signification	Classification
01	Terres	Non artificialisé (NAF)
02	Prés	Non artificialisé (NAF)
03	Vergers	Non artificialisé (NAF)
04	Vignes	Non artificialisé (NAF)
05	Bois	Non artificialisé (NAF)
06	Landes	Non artificialisé (NAF)
07	Carrières	Artificialisé
08	Eaux	Non artificialisé (NAF)
09	Jardins	Artificialisé
10	Terrains à bâtir	Artificialisé
11	Terrains d'agrément	Artificialisé
12	Chemin de fer	Artificialisé
13	Sol	Artificialisé

La base de données porte sur l'artificialisation (transfert entre espace NAF et espace artificialisé) à partir des données Fonciers, calculée entre deux années.



1.1.3. Données disponibles concernant le territoire

Sur la période 2009-2019, l'observatoire identifie pour la commune de Dachstein une artificialisation de 41 020 m² (environ 4,1 ha) pendant la décennie, soit 0,55 % du territoire communal. 76 % des surfaces artificialisées l'ont été du fait de l'habitat.

1.2. Les données d'Occupation du sol de la région Grand Est

1.2.1. La base de données OCSGE2

Compte-tenu des enjeux réglementaires nationaux (lois Grenelle, LMA, ALUR, loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage 2016, loi SRU densification urbaine, objectif ZAN du plan biodiversité ...) et des objectifs régionaux du SRADDET, les acteurs du Grand Est se sont mobilisés pour co-construire un ensemble de produits de référence permettant d'appréhender les tendances de la consommation des espaces sur leur territoire.

La base de données de l'occupation du sol (OCSGE2 Grand Est) a été créée à partir d'une orthophotographie aérienne panchromatique à 20 cm de résolution, à l'échelle du 1/3 000^{ème} sur le non-artificialisé et au 1/2 000^{ème} sur les secteurs artificialisés.

La nomenclature OCS GE2 est structurée en 4 niveaux emboîtés décrivant l'occupation du sol et complété par un 5^{ème} niveau décliné uniquement pour les territoires artificialisés.

Code	Libellé
1	Territoires artificialisés
2	Territoires agricoles
3	Espaces forestiers et semi-naturels
4	Milieu humides
5	Surfaces en eau



1.2.2. Données disponibles concernant l'occupation du sol

La base de données OCSGE2 fournit des données comparées pour Dachstein et la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig en ce qui concerne l'état des lieux en 2019 et l'évolution entre 2007 et 2019 :

	Dachstein		CCRMM	
Surface de territoire artificialisé en 2019 (ha)	120,82 ha	16,2 %	2 765,39 ha	17,1 %
Territoires artificialisés	+ 10,38 ha	+ 9,4 %	+ 142,59 ha	+ 5,44 %
dont :				
- Surface imperméable bâtie	+ 2,04 ha	+ 9,21 %	+ 52,8 ha	+ 10,22 %
- Surface imperméable non bâtie	+ 5,27 ha	+ 19,5 %	+ 63,1 ha	+ 8,78 %
- Surface perméable	+ 3,07 ha	+ 5,01 %	+ 26,69 ha	+ 1,92 %
Territoires agricoles	- 6,67 ha	- 1,14 %	- 113,2 ha	- 1,58 %
Espaces forestiers et semi-naturels	- 3,81 ha	- 10,11 %	- 30,8 ha	- 0,5 %
Zones humides	+ 0,63 ha	+ 1,63 %	- 0,27 ha	- 0,18 %
Surface en eau	+ 0,3 %	0 %	+ 1,67 ha	+ 2,4 %

Durant ces dix dernières années, la commune de Dachstein a connu un taux d'artificialisation à 9,4 % dont 9,21 % sont consacrés à des surfaces imperméables bâties. Ce taux, réparti sur l'ensemble du territoire, est légèrement plus élevé s'il est comparé à celui de la communauté de communes. En revanche, les surfaces imperméables bâties ont connu une plus forte croissance à l'échelle de l'EPCI (+10,22 %).

Le développement de la commune a provoqué une forte baisse en espaces forestiers et semi-naturels avec un taux à -10,11 %.

A l'échelle de la commune ce sont 10,38 ha qui ont été consommés en 10 ans.



Les espaces artificialisés se répartissent de la manière suivante :

Destination	Superficie en 2019	Part du territoire communal	Evolution 2010-2019
Habitat	48,6 ha	6,5 %	+ 2,27 ha
Equipements et infrastructures collectives	18,44 ha	2,5 %	+ 5,19 ha
Activités économiques (yc exploitations agricoles)	24,39 ha	3,3 %	+ 3,35 ha
Infrastructures et superstructures des réseaux de transport	26,82 ha	3,6 %	+ 1,36 ha
Espaces verts urbains	1,82 ha	0,2 %	+ 0,15 ha
Espaces en mutation	0,75 ha	0,1 %	- 1,95 ha

Ils représentent par ailleurs :

- 24,2 ha (3,2%) d'espaces imperméables bâtis ;
- 32,3 ha (4,3%) d'espaces imperméables non bâtis ;
- 64,32 ha (8,6%) d'espaces perméables.

1.3. Consommation d'espace récente

Sur les deux dernières années de 2020 et 2021, la commune de Dachstein a délivré 9 permis de construire dont 4 pour des constructions neuves. Ces nouvelles constructions ont concernées une emprise foncière totale de 28 824 m² soit 2,8 ha. Les permis de construire ont été déposés par des privés et par des acteurs économiques locaux.

Entre 2011 et 2020, ce sont 78 nouveaux logements qui ont été construits à Dachstein. Ils représentent une surface totale de 7 976 m² soit 0,79 ha.

Année	Nombre de logements individuels	Nombre de logements individuels groupés	Nombre de logements collectifs	Total nombre de logements	Surface en m ² de logements individuels	Surface en m ² de logements individuels groupés	Surface en m ² de logements collectifs	Total surface en m ² des logements commencés
2011	2	0	0	2	301	0	0	301
2012	3	0	0	3	347	0	0	347
2013	4	0	11	15	921	0	1 291	2 212
2014	4	2	0	6	388	199	0	587
2015	2	4	0	6	273	387	0	660
2016	0	10	16	26	0	847	935	1 782
2017	4	3	2	9	673	236	219	1 128
2018	0	0	9	9	0	0	738	738
2019	1	0	0	1	40	0	0	40
2020	1	0	0	1	181	0	0	181
TOTAL	21	19	38	78	3124	1669	3183	7976

Nombre et surface de logements commencés entre 2011 et 2020 (Source : SIT@DEL)



Les typologies de logements qui consomment le plus de surface sur le ban communal ces 9 dernières années sont :

- Le collectif avec 3°183 m² d'emprise au sol ;
- La maison individuelle avec 3°124 m² de consommation d'espace.

La typologie du collectif a permis de créer 38 logements en 9 ans sur une surface d'environ 1°900 m².

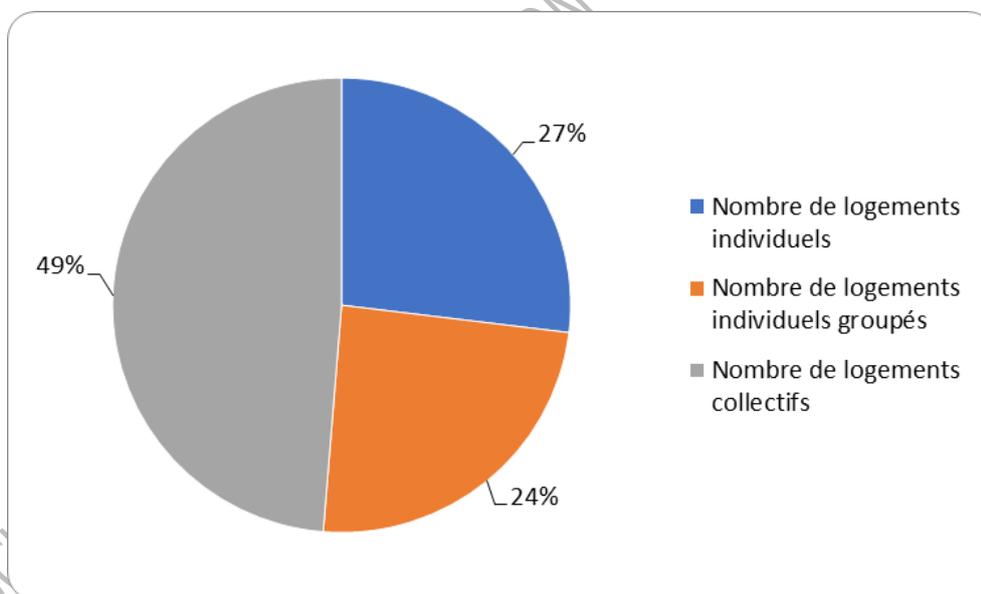
1.4. Bilan de la consommation d'espace sur les 10 années précédant l'arrêt du PLU

Selon le portail de l'artificialisation des sols, entre 2009 et 2019, 0,55% de la superficie de la commune a été artificialisé.

Ce taux d'artificialisation traduit une demande qui est présente depuis au minimum 10 ans à Dachstein.

- 9 871 m² ont été artificialisées au profit des activités économiques ;
- 31 148 m² ont été consacrés à la construction de type habitat.

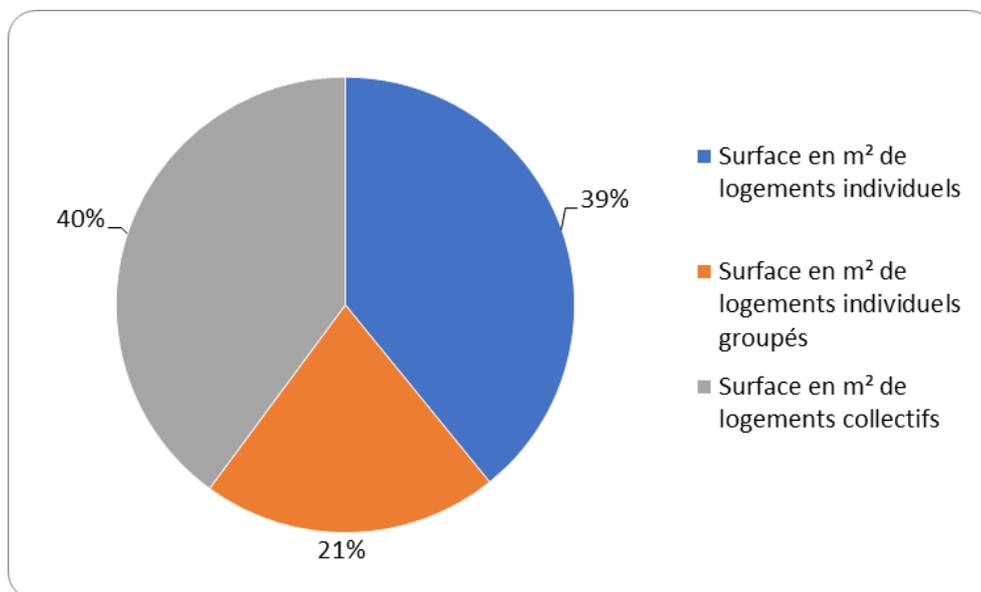
Dans le domaine de l'habitat : 49% des logements créés se situent dans un collectif et 27% dans une maison individuelle.



Pourcentage de logements créés entre 2011 et 2020 (source : SIT@DEL)



L'emprise au sol de ces logements créés est quasi-égale entre les collectifs (40%) et les maisons individuelles (39%).



Répartition de la consommation foncière en fonction de la typologie du logement à Dachstein (source : SIT@DEL)

Sur 10 ans, le taux d'artificialisation de Dachstein (+9,4%) est plus élevé comparé à celui de la CCRMM (+5,44%). Lorsque l'on observe les taux dans le détail, le pourcentage de surface imperméable bâti est quant à lui plus faible : +9,21% pour Dachstein et +10,22% pour la communauté de communes.

A Dachstein, la création de logements se fait au profit des espaces agricoles, forestiers et semi naturels avec des pertes comprises entre -1% et -10% sur les dix dernières années.



2. Capacité de densification et de mutation du bâti

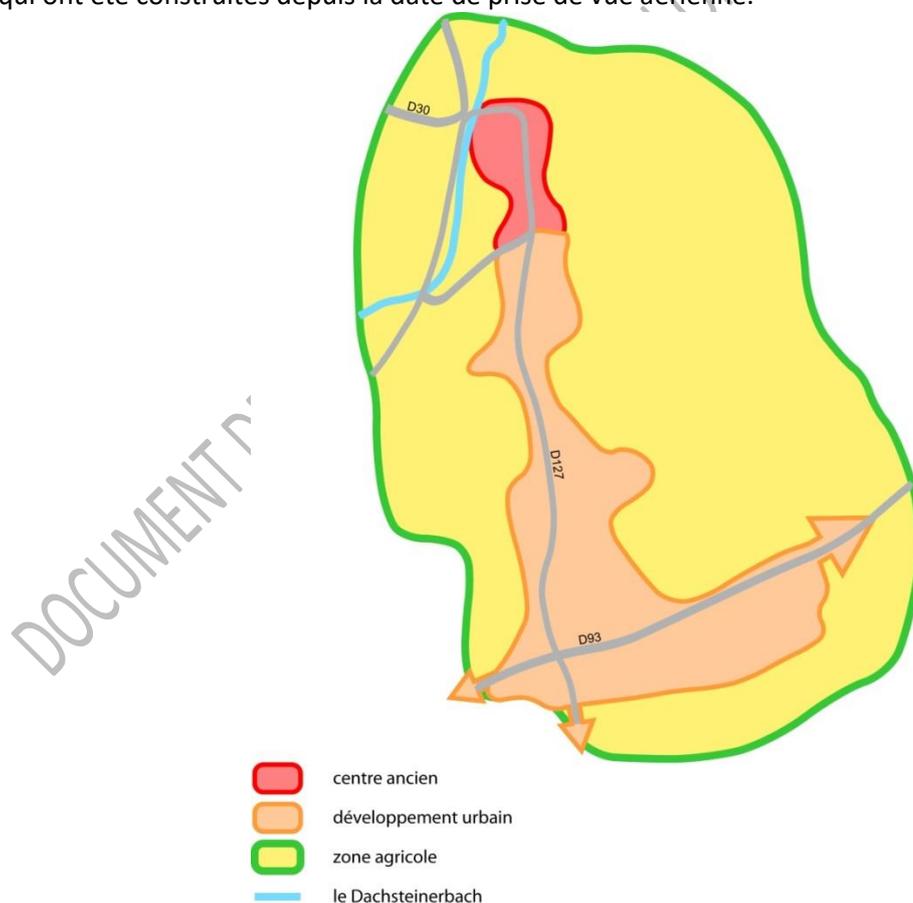
2.1. Définition de l'enveloppe urbaine

La capacité de densification et de mutation s'inscrit à l'intérieur de l'enveloppe urbaine.

Il convient donc dans un premier temps de délimiter cette enveloppe sur la base de la superposition de la photo aérienne et du fond de plan cadastral autour de tous les espaces contigus, bâtis ou imperméabilisés.

- Elle peut inclure des espaces libres enclavés (dents creuses) ;
- En cas de discontinuité du bâti, la commune peut comporter plusieurs enveloppes urbaines ;
- Le périmètre inclut un espace de recul d'environ 3 à 10 mètres autour des bâtiments (nécessaire à la circulation et au fonctionnement) ;
- Elle ne correspond pas systématiquement aux limites des parcelles cadastrales ;
- Les surfaces "imperméabilisées" sont aussi intégrées, telles que les parkings, les places, voire un jardin public aménagé.

L'enveloppe urbaine théorique ainsi délimitée est ensuite mise à jour en intégrant les parcelles qui ont été construites depuis la date de prise de vue aérienne.



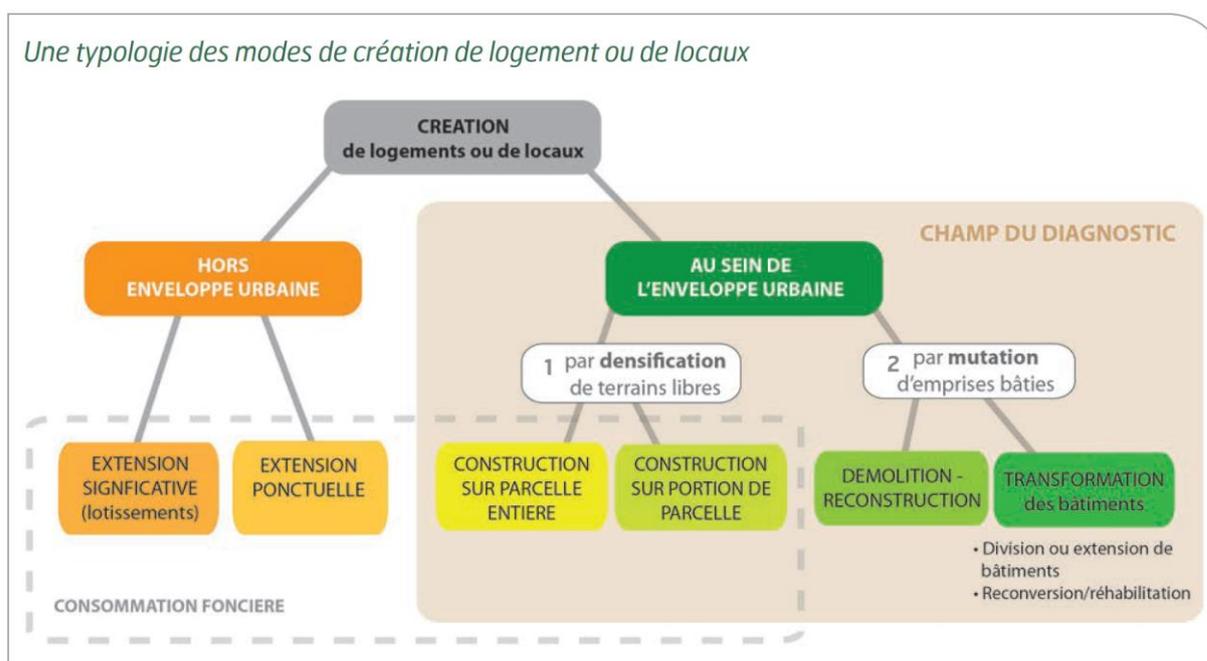
Enveloppe urbaine de Dachstein **Carte à modifier**



A l'intérieur de l'enveloppe urbaine, on distingue :

- Les capacités de densification par la mobilisation de terrains libres de constructions ;
- Les capacités de mutation par la transformation d'emprises déjà bâties.

Une typologie des modes de création de logement ou de locaux



2.2. Les capacités de densification

Elles sont appréhendées dans un premier temps par photo-interprétation des terrains apparemment libres ou sous-occupés.

Les espaces libres situés dans la tache urbaine sont toutefois de différentes natures et chaque cas appelle un traitement adapté. Certains, ayant un rôle écologique, agricole, récréatif ou de circulation, nécessitent d'être préservés. Mais au-delà de leur usage actuel ou projeté, la taille de ces espaces libres a aussi son importance.

Ainsi du périmètre initial, il convient d'extraire tous les espaces inconstructibles. Il s'agit le plus souvent :

- des zones non destinées à l'urbanisation dans le document d'urbanisme local ;
- de zones de protection environnementale ;
- de contraintes liées aux activités agricoles, aux risques technologiques ou d'inondation, à la topographie.



Une fois les gisements fonciers repérés, il a été évalué dans quelle mesure il est possible et souhaitable de les mobiliser pour accueillir de nouvelles constructions (capacité d'aménagement, potentiel de mutation, ...) :

- Desserte par les voies et réseaux ;
- Participation de la parcelle à une unité foncière plus large et déjà occupée (jardins cultivés et clôturés) ;
- Espace de respiration dans le tissu bâti ;
- Réalisation d'un projet en cours.

Le potentiel ainsi identifié ne pourra pas être totalement mobilisé compte tenu du phénomène de rétention foncière privée qui désigne le fait que certains terrains potentiellement constructibles ne peuvent muter car les propriétaires conservent ce patrimoine.

a) Pour une vocation d'habitation

Pour limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers afin d'éviter l'étalement urbain, il est préférable de privilégier la densification du tissu urbain existant.

Est considéré comme une dent creuse, une parcelle dépourvue de construction, bordée par des unités foncières bâties et desservie par les réseaux et la voirie.

Dans la commune, nombreuses sont les dents creuses au sein de la zone urbaine. Elles ont été identifiées et référencées sur la carte ci-dessous.

La surface cumulée des dents creuses relevées à Dachstein représente environ 3 ha.

Une densité minimale de 20 logements par hectare est envisagée.



Consommation foncière et capacités de densification et de mutation



 enveloppe urbaine

DENTS CREUSES

 1 : 4743,2 m²

 2 : 3830,3 m²

 3 : 1663,5 m²

 4 : 3686 m²

 5 : 10323,6 m²

 6 : 6121,9 m²

SOURCE : PLAN CADASTRAL, DGI.

NOVEMBRE 2021



Localisation des dents creuses à Dachstein



Consommation foncière et capacités de densification et de mutation

Dent creuse	Superficie	Avantages / Contraintes	Taux de mobilisation	Nombre de logements potentiel	Nombre de logements retenus
Zone bleue	4743,2 m ²	Jardins bien entretenus mais parcelles bénéficiant d'un accès direct depuis la rue Léon Kraenner	0,75	7,1	7
Zone rose	3830,3 m ²	Fonds de parcelles – Constructions possibles en seconde ligne uniquement – A proximité de la voie ferrée	0,5	3,8	4
Zone verte	1663,5 m ²	Terrain accessible – Accès déjà matérialisé par un portail	0,75	2,5	3
Zone violette	3686 m ²	Plusieurs parcelles accessibles – Plusieurs propriétaires – Aménagement d'ensemble possible	0,75	5,5	6
Zones orange	10323,6 m ²	Parcelles accessibles – Certaines se situent dans un périmètre de réciprocité agricole	0,5	10,3	10
Zone bleu foncé	6121,9 m ²	Fonds de parcelles – Constructions possibles en seconde ligne uniquement	0,5	6	6
Total	3 ha				36 logements



Consommation foncière et capacités de densification et de mutation



Zone bleue (Août 2021)



Zone verte (Août 2021)



Zone violette (Août 2021)

b) Pour une vocation économique

Les zones destinées au développement économique de la commune sont situées dans la partie Sud de Dachstein.

La commune connaît une activité économique importante avec une entreprise florissante (entreprise GRAF).

Cette entreprise, qui prévoit de se développer et de créer des emplois, a besoin de foncier constructible.

Ainsi, un besoin de d'environ 7,5 ha a été identifié. Cette zone serait située au Nord de la route d'Ernolsheim.

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



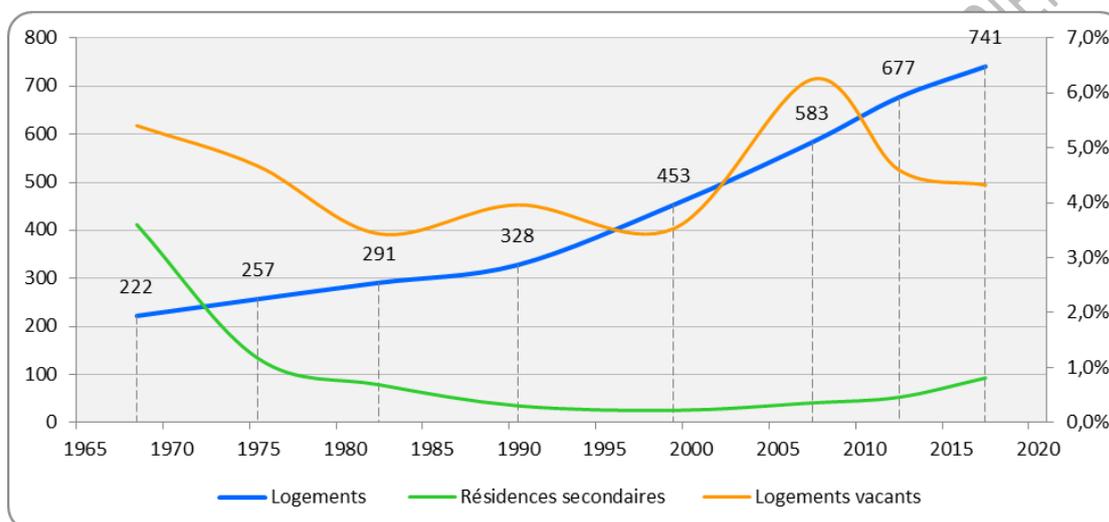
2.3. Les capacités de mutation du bâti

En 2018, on peut compter 741 logements dont 703 en résidences principales soit 95% du parc de logements. On note une augmentation constante depuis 1968 qui s'est accélérée à partir du début des années 90.

L'évolution des résidences secondaires connaît une forte diminution jusque dans les années 80. Depuis, elle se stabilise et progresse positivement depuis 2013.

La commune de Dachstein compte en 2018, 38 logements inoccupés :

- 32 logements vacants ;
- 6 résidences secondaires.



Evolution des logements à Dachstein

Il est illusoire d'imaginer que ces logements puissent être remis sur le marché. En effet, ne serait-ce que pour assurer la fluidité du marché immobilier une part de logements vacants comprise entre 5 et 7 % est nécessaire.

Ainsi, aucun logement vacant n'a été comptabilisé.

2.4. Bilan

Il résulte des estimations présentées, que le territoire dispose d'une capacité de production de résidences principales à l'intérieur des espaces bâtis d'un potentiel d'environ 36 logements.

On observe dans le cadre de la consommation foncière, une baisse des espaces agricoles, forestiers et semi-naturels pour la création de nouveaux logements. Cependant, il existe des espaces en capacités de mutation et de densification. En limitant et réduisant, l'étalement urbain induit par la demande en logement par le remplissage des dents creuses.



D Etat initial de l'environnement

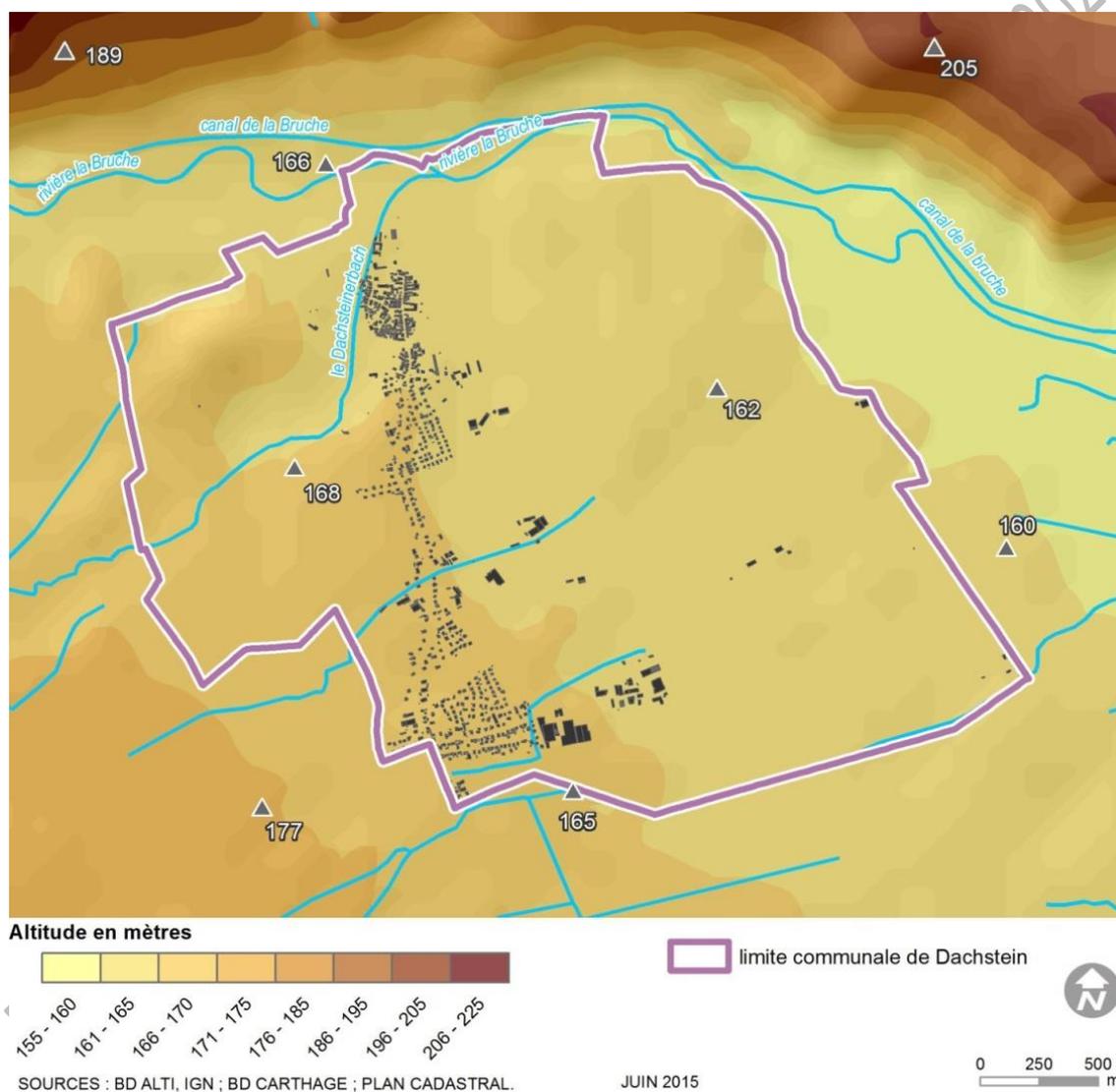
DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



1. Contexte physique

1.1. Topographie

La commune de Dachstein se situe en plaine d'Alsace dans le Ried de la Bruche. Le relief est relativement plat, l'altitude varie entre 159 et 170m.



Carte topographique de la commune



1.2. Réseau hydrographique

1.2.1. Présentation du contexte hydrographique

La Bruche et le ruisseau le Dachsteinerbach sont les deux éléments hydrographiques de la commune.

La rivière la Bruche, affluent de l'Ill, est présente au Nord du territoire.

Le Dachssteinerbach est un affluent de la Bruche. Il traverse le ban communal d'Est en Ouest au Nord du territoire.



RESEAU HYDROGRAPHIQUE

--- Intermittent

— Permanent

SOURCES : BD CARTHAGE®, BD ORTHO, 2012.

JUIN 2015



0 600 1200
m

Réseau hydrographique

D'un point de vue piscicole, la Bruche et ses affluents sont classés en deuxième catégorie⁴.

⁴ Le classement en catégorie piscicole est un classement administratif départemental sur lequel s'appuie la réglementation halieutique (relative à la pêche) : les cours d'eau, canaux et plans d'eau sont classés en deux catégories piscicoles.

En l'absence de pressions sur les cours d'eau, ce classement rend compte de la biologie des espèces :

- la 1ère catégorie comprend les cours d'eau principalement ou potentiellement peuplés de truites, ce sont des cours d'eau dits "à salmonidés dominants" ;
- la 2ème catégorie regroupe tous les autres cours d'eau, canaux et plans d'eau, qui sont dits "à cyprinidés dominants".



1.2.2. Caractéristiques hydrauliques

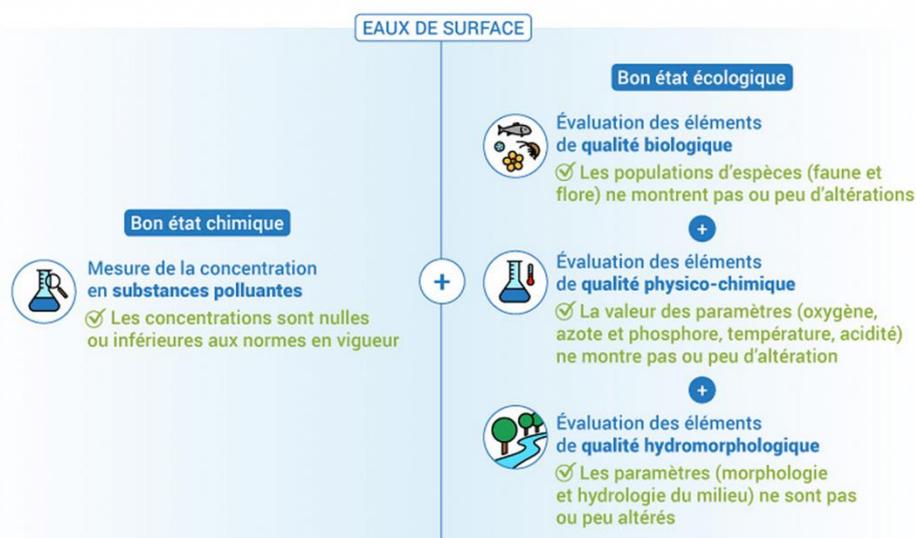
Ce ruisseau, long de 3,5 km, suit l'ancien cours de la Bruche, détournée lors de la construction du canal au 17^{ème} siècle.

1.2.3. Qualité des eaux superficielles

La DCE fixe comme objectif de rétablir - ou de maintenir lorsque c'est déjà le cas - le bon état des milieux aquatiques.

L'atteinte du bon état des milieux aquatiques de surface, évalué à l'échelle des masses d'eau correspondantes, repose sur un bon état écologique et un bon état chimique :

- L'état écologique tient compte de l'écosystème dans son ensemble, et se base sur des paramètres biologiques (abondance des espèces de poissons d'une rivière par exemple), tout en tenant compte de paramètres physico-chimiques (oxygène dissous dans l'eau, température, etc.) et de la morphologie et de l'hydrologie du milieu ;
- L'état chimique s'évalue d'après la présence et la concentration dans l'eau d'une liste de substances polluantes.



Aucune donnée concernant la qualité des eaux superficielles n'est disponible pour la commune. Des données concernant la qualité des eaux de la Bruche existent pour la commune de Kolbsheim (commune voisine située à l'Ouest de Dachstein).

Ces données montrent une qualité de l'état écologique de la Bruche qui est médiocre entre 2018 et 2020.

En 2016, la qualité d'O₂ était de 9,7 (soit très bon) et est passée en 2017 à 7,4 (soit bon). La présence d'O₂ dissous garantit la qualité de l'eau. C'est un élément nécessaire au développement de toute forme de vie.

La DBO (calculée au bout de 5 jours à 20°C) est un indicateur de la quantité de matière organique présente dans l'eau. Elle permet d'évaluer la fraction biodégradable du cours d'eau.



	2011	2012	2013
Qualité générale	1B	1B	1B
-O ₂ dissous % (percentile 90)	86	83	90
-O ₂ dissous mini. En mg/l	8,6	9,2	8,3
-DBO ₅ (percentile 90)	3,1	4,1	2,7
-DCO (percentile 90)	16	13	11
-NH ₄ ⁺ (percentile 90)	0,17	0,3	0,18

Qualité de la Bruche à Wolxheim (source : SIERM)

Légende :

Classe de qualité	Qualité Générale	Oxygène dissous en mg/l	Oxygène dissous en % de saturation	DBO ₅ en mg/l d'O ₂	DCO en mg/l d'O ₂	NH ₄ ⁺ en mg/l
Très bonne	1A	>=7	>=90	<=3	<=20	<=0,1
Bonne	1B	5 à 7	70 à 90	3 à 5	20 à 25	0,1 à 0,5
Passable	2	3 à 5	50 à 70	5 à 10	25 à 40	0,5 à 2
Mauvaise	3	Milieu à maintenir aérobie en permanence		10 à 25	40 à 80	2 à 8
Pollution excessive	M	Observation de milieu anaérobie		>25	>80	>8

DOCUMENT DE CONCERTATION - NOVEMBRE 2022



Etat initial de l'environnement

Paramètres	Etat écologique 2018-2020	
	2018-2020	Classes d'état
Invertébrés (IBGN ou IBGN équivalent)		Biologie
Diatomées (IBD 2007)	12	
Poissons (IPR)		
Macrophytes (IBMR)		
Température (P90, °C)		Etat écologique
pH (min)		
pH (max)		
Conductivité (P90, µS/cm)		
Chlorures P90 (mg Cl/l)		
Sulfates P90 (mg SO4/l)		
O ₂ dissous (P10, mgO ₂ /l)		
Tx Sat, O ₂ (P10, %)		
DBO5 (P90, mg O ₂ /l)		
Carb, Org, (P90, mg C/l)		
Phosphates (P90, mg PO ₄ ³⁻ /l)		
Phosphore total (P90, mg P/l)		
Ammonium (P90, mg NH ₄ ⁺ /l)		
Nitrites (P90, mg NO ₂ -/l)		
Nitrates (P90, mg NO ₃ -/l)		
Chlortoluron (moy, µg/L)		
Oxadiazon (moy, µg/L)		
Thiabendazole (moy, µg/L)		
2,4 D (moy, µg/L)		
2,4 MCPA (moy, µg/L)		
Arsenic dissous (moy, µg/L)		
Chrome dissous (moy, µg/L)		
Cuivre dissous (moy, µg/L)		
Zinc dissous (moy, µg/L)		
Métazachlore (moy, µg/L)		
Aminotriazole (moy, µg/L)		
Nicosulfuron (moy, µg/L)		
AMPA (moy, µg/L)		
Glyphosate (moy, µg/L)		
Diflufénicanil (moy, µg/L)		
Tébuconazole (moy, µg/L)		

2022

Qualité de la Bruche à Kolbsheim (source : SIERM)

L'état écologique de la Bruche à Kolbsheim était médiocre entre 2018 et 2020.

Pour 2027, les objectifs de qualité de la masse d'eau sont d'atteindre :

- Un bon état écologique
- Un bon état chimique



Etat/Potentiel écologique	
	Très bon
	Bon
	Moyen
	Médiocre
	Mauvais
	Non déterminé / Inconnu

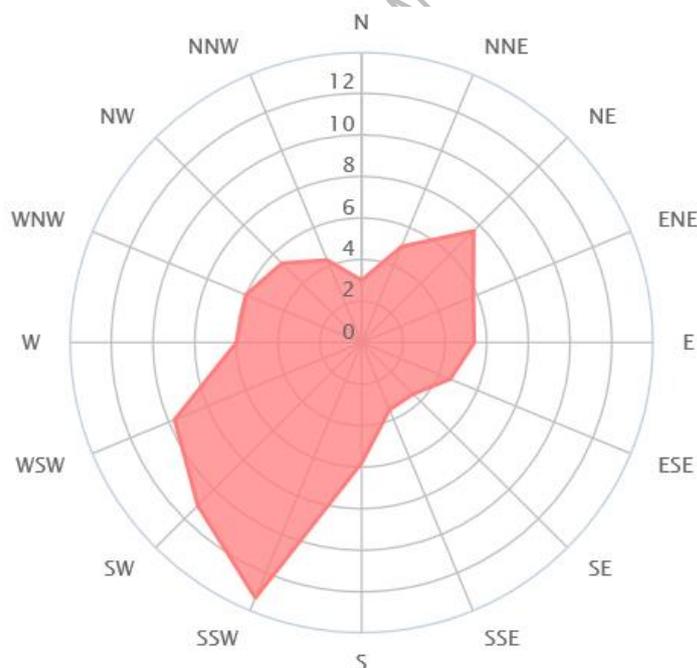
1.3. Contexte climatique

Les caractéristiques climatiques sur le territoire de Dachstein correspondent à un climat à forte tendance continentale avec une amplitude assez forte entre le mois le plus chaud et le mois le plus froid.

1.3.1. Les vents

Les données sont fournies par le site internet Windfinder pour la commune de Molsheim (<http://fr.windfinder.com>).

Sur l'année, le régime des vents est caractérisé par des vents dominants de secteurs Sud/Sud-Ouest.



Direction des vents dominants en 2016 à Molsheim (source : Windfinder)

En été (juillet et août), les vents dominants sont essentiellement de secteurs Sud-Ouest. En hiver (et plus particulièrement en mars), ils sont de secteurs Nord-Est.



1.3.2. Les précipitations et températures

Les données sont fournies par le site Infoclimat pour la station météo de Strasbourg-Entzheim (www.infoclimat.fr) pour l'année 2016.

Le nombre moyen mensuel de jours de précipitations s'établit en moyenne, à 120 jours par an. Les précipitations sont d'une manière générale réparties tout au long de l'année. En 2016, trois mois étaient particulièrement pluvieux : avril, mai et juin. La valeur annuelle se situe à environ 744 mm/an.

La valeur moyenne annuelle des températures est de 11,6°C. La valeur moyenne mensuelle maximale est de 27,1°C en juillet et la valeur mensuelle minimale est de -1,5°C en décembre.

La valeur la plus haute a été enregistrée le 26 août (36,0°C) et la valeur la plus basse a été enregistrée le 30 novembre (-6,9°C).

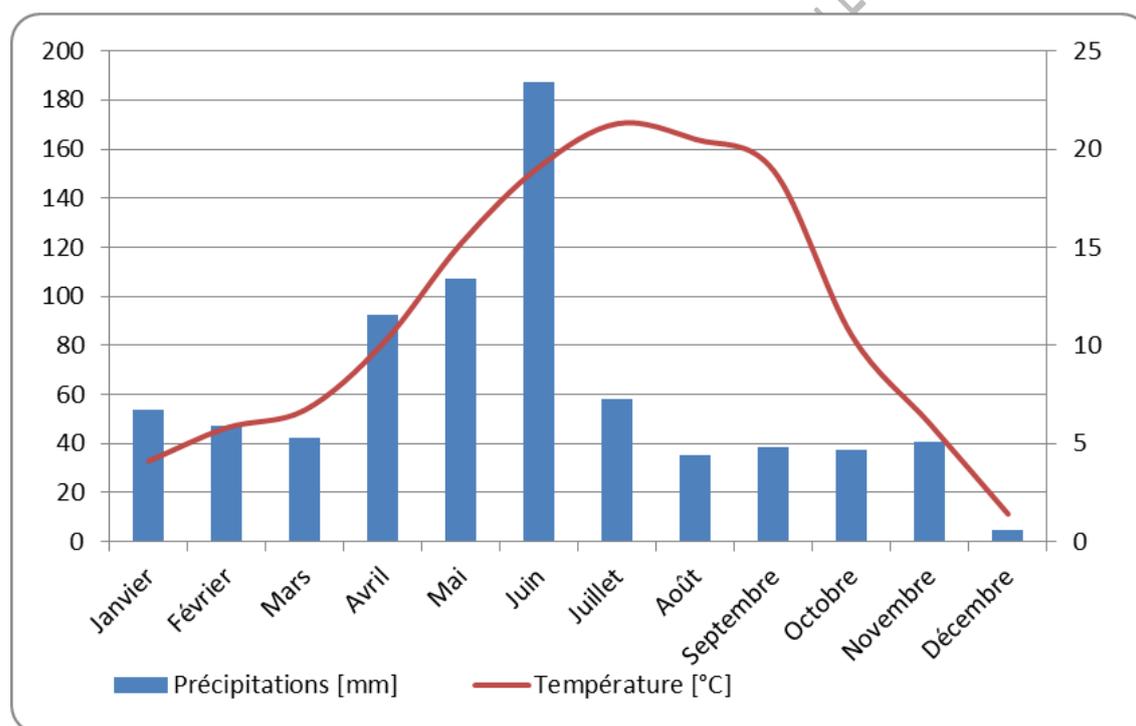


Diagramme ombrothermique pour Strasbourg-Entzheim en 2016 (source : Infoclimat)



2. Paysages

Un paysage est une vue d'une portion de l'espace terrestre, perçue par les sens humains ou divers arts visuels et représentée ou observée, dans la majorité des cas à l'horizontale et photographiquement par un observateur ; il implique donc un point de vue. Son caractère résulte de l'action et de l'interaction de facteurs naturels et/ou humains.

2.1. Unités paysagères

La commune de Dachstein est intégrée dans l'unité paysagère « Plaines et Rieds » de l'Atlas des Paysages d'Alsace.

Cette unité offre un paysage de vastes étendues plates de grandes cultures ou de prairies, habité de villages répartis régulièrement.



Spécificités des paysages « Plaines et Rieds » (source : Atlas des paysages d'Alsace)

Les enjeux mis en évidence dans l'Atlas des Paysages sont de :

- Maintenir une diversité dans les paysages de grandes cultures
- Valoriser la présence de l'eau et les canaux
- Soigner la qualité des bâtiments agricoles et de leurs abords
- Mettre en valeur les espaces publics et affirmer les entrées de villages



Etat initial de l'environnement

- Maitriser les extensions villageoises et soigner le tour des villages
- Mettre en valeurs les axes routiers
- Préserver l'ambiance et la diversité des Rieds

La commune de Dachstein est intégrée dans l'entité paysagère « Vallée de la Bruche » dans le cadre du référentiel paysager du Bas-Rhin (réalisation ADEUS 2009), débutant aux sources de la Bruche au cœur du massif vosgien et se terminant aux portes de l'agglomération strasbourgeoise.

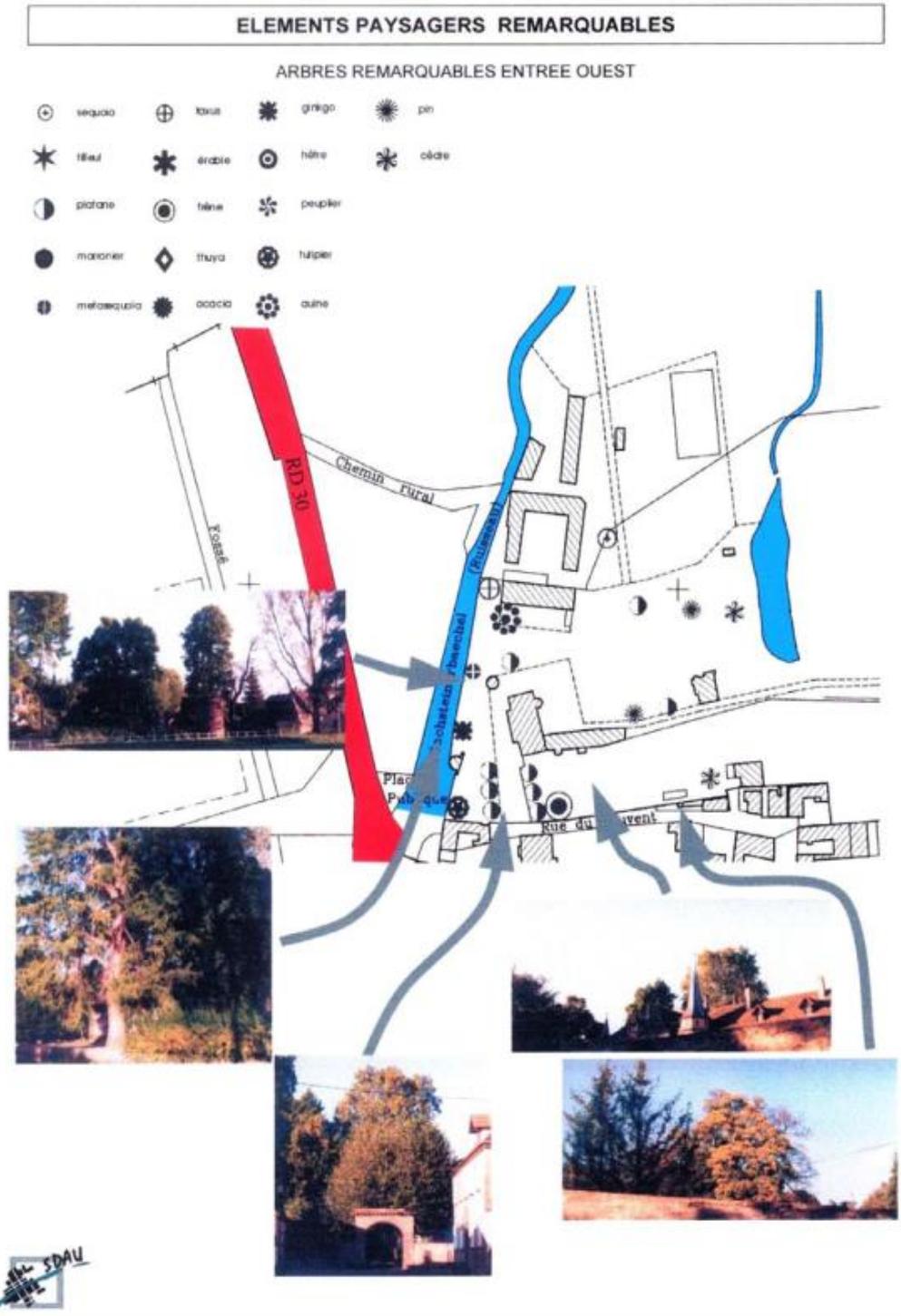


Entités paysagères du Bas-Rhin (source : ADEUS)



2.2. Eléments remarquables

A Dachstein, depuis la création du POS, des éléments remarquables ont été identifiés afin de les protéger.



Source : POS Dachstein



2.3. Entrées de la commune

Les entrées de village sont des éléments indispensables du paysage et leurs qualités sont déterminantes pour l'image de la commune.



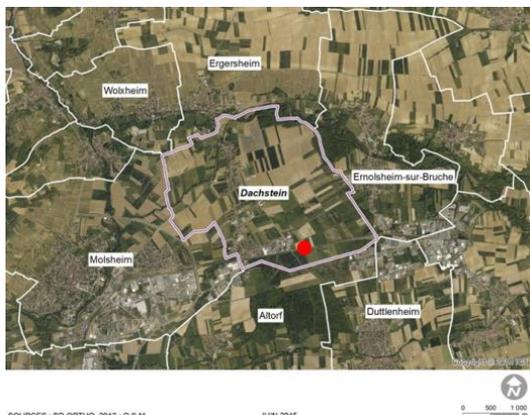
Les entrées de la commune

Elles sont au nombre 5 sur le territoire :

- par la D93 depuis Ernolsheim-sur-Bruche ;
- par la D93 depuis Molsheim ;
- par la D127 depuis Molsheim ;
- par la rue Principale ;
- par la Porte de la Bruche.



2.3.1. Entrée de village par la D93 depuis Ernolsheim



Cette entrée de village est tout à fait visible et lisible.

Elle est marquée par le front bâti et un bâtiment se dégage de par sa hauteur.

La zone industrielle à gauche de la route est bien intégrée, son impact visuel étant limité par la présence d'arbres. ✓



Entrée de village par la D93 depuis Ernolsheim

2.3.2. Entrée de village par la D93 depuis Molsheim

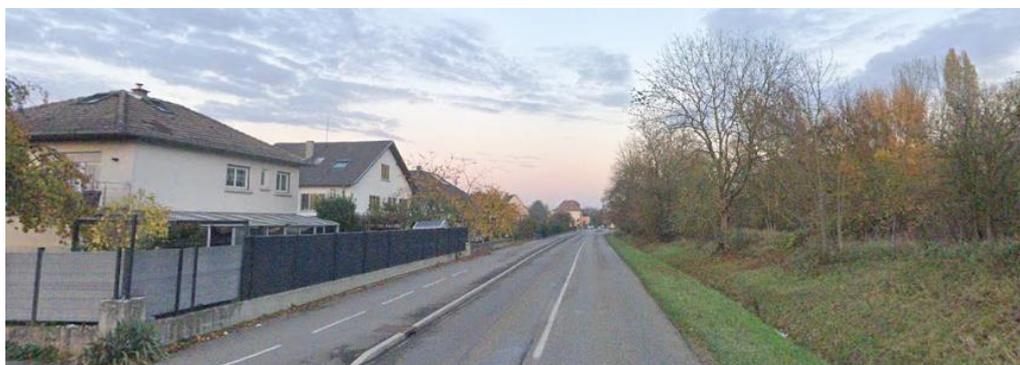


Cette entrée de village est moins visible notamment dû à l'implantation du bâti avant le panneau d'entrée d'agglomération.

Elle reste cependant lisible car elle est aménagée (présence d'un piste cyclable) et avec la végétation qui marque une rupture visuelle.



2015



2021

Entrée de village par la D93 depuis Molsheim

2.3.3. Entrée de village par la D127 depuis Molsheim



SOURCES : BD ORTHO, 2012 ; O.S.M. JUN 2015 0 500 1000

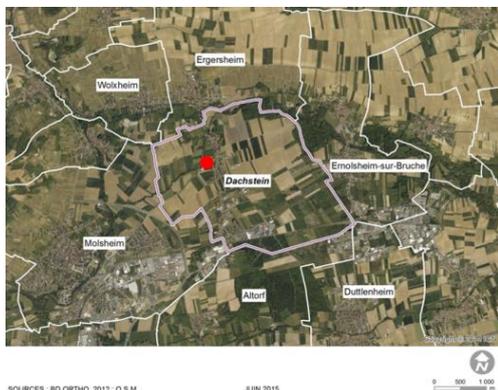
Cette entrée de village est très peu lisible.
La continuité visuelle avec Molsheim ne permet pas de déterminer l'entrée à Dachstein.



Entrée de village par la D127 depuis Molsheim



2.3.4. Entrée de village par la rue Principale



Cette entrée de village est très visible.
La rupture paysagère est franche entre la végétation ou les terres agricoles et le bâti.



Entrée de village par la rue Principale

2.3.5. Entrée de village par la Porte de la Bruche



Cette entrée de village est travaillée, soignée et aménagée.

Cette entrée représente l'image de Dachstein : l'entrée dans le centre ancien avec un Monument Historique.



Entrée de village par la Porte de la Bruche



2.4. Les paysages naturels

2.4.1. Les prairies

Les prairies représentent plus de 35% de la surface totale du ban communal.

La couleur verte domine indiquant que les terrains sont humides.

Ce milieu ouvert permet une vision lointaine du paysage mais dans ces vastes étendues le moindre élément forme par contraste un impact visuel non négligeable (les lignes hautes tensions et les arbres épars par exemple).

En arrière-plan, le piémont des Vosges donne du relief au paysage.



Prairies à Dachstein

Les grands espaces de prairies donne l'image d'un « jardin » bien entretenu tout en conservant et rappelant un univers rural.

2.4.2. Les terres agricoles

Les cultures annuelles (maïs, orge, blé) représentent plus de 45% de la surface totale du ban communale.



Les terres agricoles en fonction des saisons

Les terres agricoles offrent un paysage qui varie au fil des saisons.

Pour la culture du maïs par exemple, le paysage est très ouvert au printemps et en hiver et se referme, au fur et à mesure de la croissance des céréales, en été et en automne.



Les espaces ouverts rendent très visibles les constructions agricoles en limite ou en dehors de l'enveloppe urbaine.



Bâtiments agricoles visibles dans le paysage

2.4.3. La ripisylve

Les lignes de végétation, formant la ripisylve, signalent la présence du passage de l'eau. Cette végétation suit le tracé du Dachsteinerbach et vient rompre la monotonie des plaines.



La ripisylve, le long du Dachsteinerbach



2.5. Les paysages urbains

2.5.1. Le centre ancien

L'entrée de Dachstein-village est marquée par la Porte de la Bruche ainsi que les pavés. Le champ visuel s'élargit, après le passage de cette porte, avec à gauche le château de Turckheim et à droite l'église Saint-Martin.



Le centre ancien et le passage de la Porte de la Bruche

Le tissu bâti est dense mais des respirations existent notamment avec des espaces ouverts (château, église...) et des poumons verts visibles depuis l'espace public.



Espaces ouverts et poumons verts dans le centre ancien



2.5.2. La rue d'Altorf

Le rue d'Altorf est une véritable colonne vertébrale pour Dachstein. Longue d'environ 1,6km, elle relie les deux entités Dachstein-Village et Dachstein-Gare. Cet axe routier passant, mais aménagé, est bordé de constructions. La végétation y est également présente. Toutefois, l'implantation en retrait des constructions ouvre le champ visuel et donne l'impression d'être en dehors du village.



La rue d'Altorf

2.5.3. Les lotissements – Le cas de la rue Saint-Martin

Les constructions et l'aménagement (présence de trottoirs et d'équipements urbains) de la rue Saint-Martin datent du début des années 1970. Caractéristique des lotissements, cette rue montre des constructions assez semblables et parfaitement alignées, implantées en milieu de parcelles. La végétation est présente mais pauvre en termes de diversités. Il s'agit le plus souvent de haies végétales délimitant les parcelles.



La rue Saint-Martin



3. Milieux naturels et biodiversité

3.1. Occupation du sol et diversité des habitats

Les données issues de la BD ORTHO IGN 2012, correspondant à des observations de photographies aériennes permettent de connaître la répartition de l'occupation du sol sur le territoire communal.

Occupation du sol	Surface en hectare
Zone artificialisée	60,5
<i>Habitat</i>	49,6
<i>Equipements</i>	4,2
<i>Autres</i>	6,7
Grandes emprises	36,3
Espaces agricoles	602,1
<i>Cultures annuelles</i>	338,5
<i>Cultures permanentes</i>	263,3
Espaces boisés	44,7
Autres	2,8

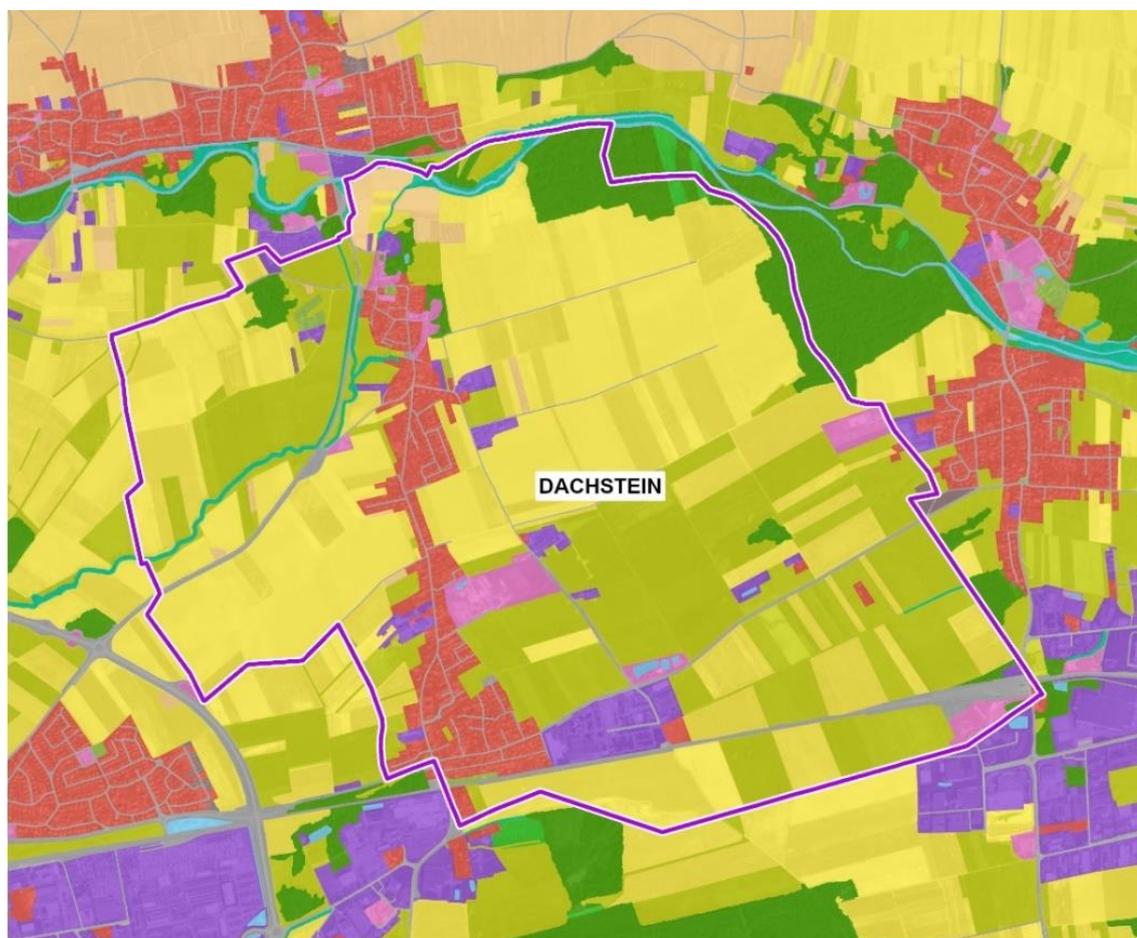
Répartition de l'occupation des sols sur le territoire communal

Le ban communal de Dachstein est à plus de 80% occupé par les espaces agricoles (56% de cultures annuelles et 44% de cultures permanentes type prairies).

La zone artificialisée (habitat et emprise des industries) représente seulement 8% du ban communal.

Les axes routiers ainsi que l'emprise du réseau ferroviaire traversant la commune occupent moins de 5% du territoire.

Les espaces boisés représentent près de 6% du ban communal. Il s'agit d'un boisement situé au Nord-Est du territoire et de la ripisylve de la Bruche.



OCCUPATION DES SOLS

- | | |
|---|---|
| Habitat | Terres arables |
| Equipements et infrastructures collectives | Cultures permanentes |
| Activités économiques | Autres zones agricoles |
| Infrastructures et superstructures des réseaux de transport | Forêts |
| Espaces verts urbains | Formations naturelles herbacées ou arbustives |
| Espaces en mutation | Milieux humides |
| | Surfaces en eau |

SOURCES : OCSGE 2019 ; ESRI WORLD IMAGERY.

FÉVRIER 2021



Occupation du sol

Document



Le ban communal de Dachstein est occupé par différents milieux naturels et semi-naturels présentant un intérêt écologique variable :

- des milieux boisés, comprenant des bosquets potentiellement humides (nord-est et sud-est) et les ripisylves humides de la Bruche et du Dachsteinerbach (ouest et nord) ;
- des milieux agricoles plutôt intensifs, recouvrant une importante partie des terres communales et composés de grandes cultures, particulièrement nombreuses dans la moitié nord du ban communal ;
- des milieux agricoles plus extensifs représentés par des prairies de fauche et des pâtures, notamment réparties le long du Dachsteinerbach ainsi qu'au sud du ban communal ;
- des milieux aquatiques de qualité qui ont une influence majeure sur les milieux environnant.

Ces grands types d'habitats sont décrits dans les paragraphes suivants.

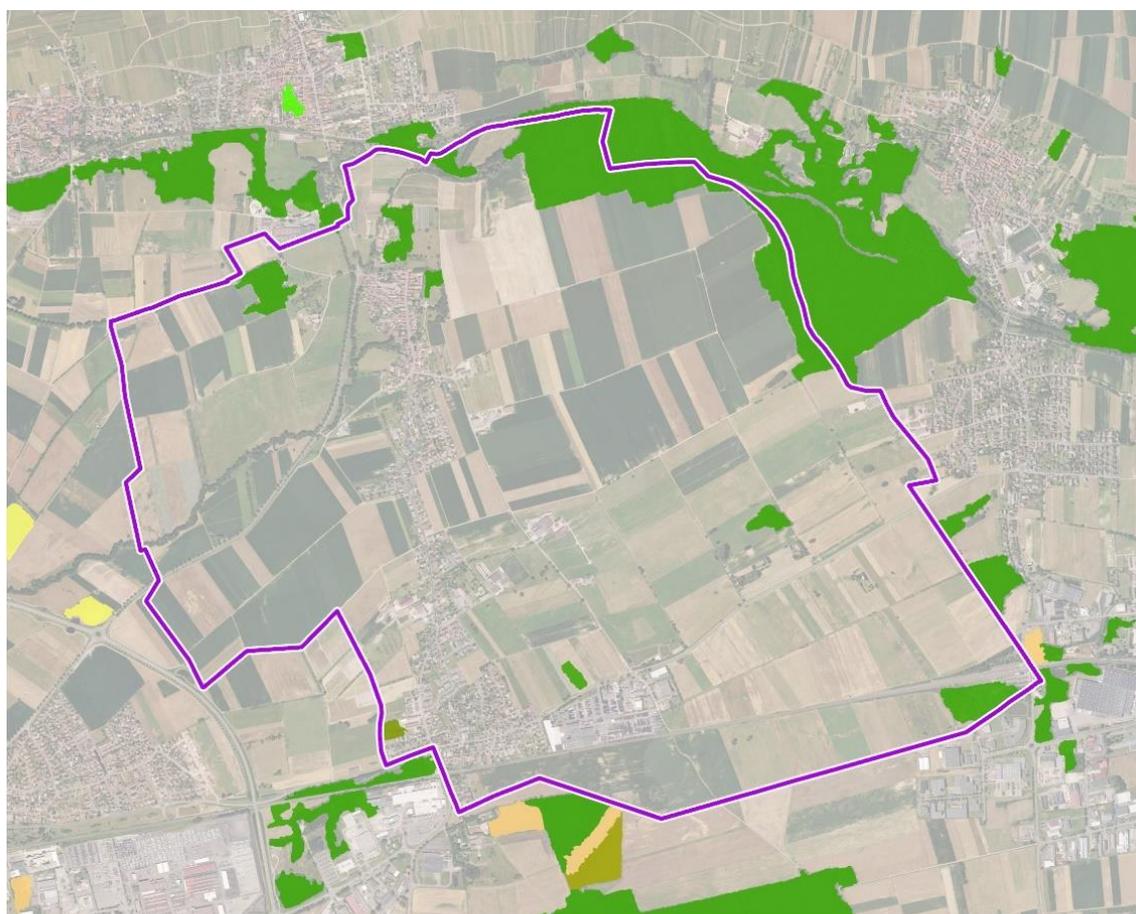
3.1.1. Les milieux boisés

Les milieux boisés sont peu nombreux sur le ban communal de Dachstein. Ils occupent une surface très réduite, en périphérie nord-est et sud-est du ban communal, ainsi que sous forme de ripisylve au niveau des deux cours d'eau de la commune.

Ces boisements, tous considérés comme des zones à dominante humide, et pour la plupart, compris dans le zonage des milieux naturels remarquables (Natura 2000 et/ou ZNIEFF).

Le principal intérêt de ces boisements à Dachstein est lié au contexte hydrique local : une nappe affleurante (< à 2 m de profondeur) et deux cours d'eau traversant le ban communal. Les écosystèmes arborés ont de multiples intérêts : ils participent à l'épuration de l'eau en contexte agricole, ils permettent une stabilisation des berges (lutte contre l'érosion), ils ont des capacités de rétention et d'absorption très importantes en périodes de crues et de fortes pluies...

Outre ces intérêts, les boisements à composante humide recèlent une diversité écologique très importante d'un point de vue faunistique et floristique. De nombreuses espèces de batraciens, d'oiseaux et d'insectes sont en effet dépendantes de ce type de milieux.

**TYPES FORESTIERS**

 forêt fermée de feuillus	 forêt ouverte mixte
 forêt fermée mixte	 lande
 forêt ouverte de feuillus	 peupleraie

SOURCES : IFN V2 ; ESRI WORLD IMAGERY, 2018.

JUIN 2021

0 250 500
m*Types de boisements*

3.1.2. Grandes cultures

Les milieux agricoles tels que les grandes cultures céréalières ou oléagineuses sont, le plus souvent dans notre région, exploitées de façon assez intensive : utilisation de produits phytosanitaires, labour profond des sols...

Ces méthodes culturales sont à l'origine d'un fort appauvrissement écologique des cultures. La faible diversité floristique qui se maintient en grande culture n'attire plus une entomofaune variée, elle-même victime des insecticides répandus. L'avifaune, elle aussi, tend à éviter les milieux agricoles, à l'exception des espèces ubiquistes, comme par exemple les corvidés.

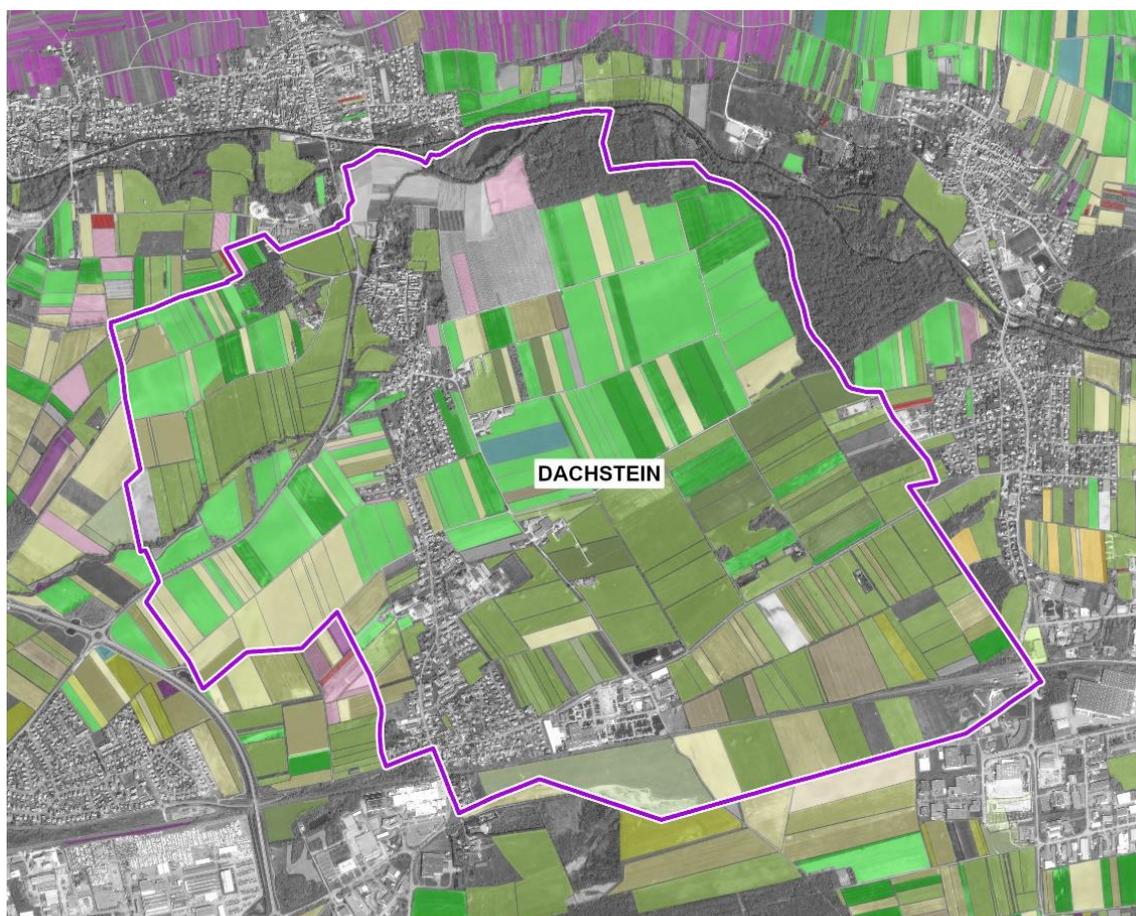
Les grandes cultures peuvent toutefois jouer un rôle pendant la période hivernale. Durant la période où le sol est à nu, les grands mammifères, échassiers et rapaces utilisent régulièrement les grandes cultures comme zone d'alimentation.



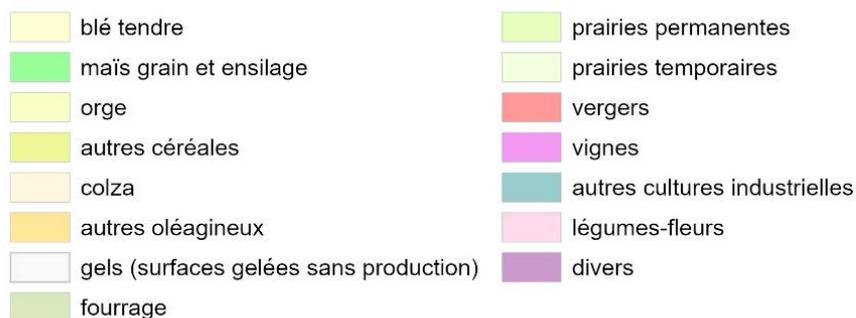
Les seules zones présentant un intérêt écologique dans les systèmes culturels intensifs sont les bandes enherbées, ou marges non cultivées. En théorie larges de 5 m le long des cours d'eau et généralement larges de 40 à 100 cm ailleurs. Ces bandes enherbées constituent de véritables refuges pour la faune – particulièrement les insectes - et la flore. Cet intérêt augmente en général avec la largeur de la bande enherbée. Les espèces végétales dites « messicoles », c'est-à-dire qui colonisent les moissons, ont parfois trouvé refuge dans ces bandes peu gérées. La majorité des espèces messicoles historiquement présente en Alsace est menacée, ou a déjà disparu de la région.

A Dachstein, la nappe affleurante permet toutefois de conserver un intérêt écologique notable dans les milieux agricoles humides, appelés « milieux ouverts humides ». Ce sont des milieux semi-naturels représentatifs du territoire de Dachstein, parfois inondés, et dont l'enjeu pour les oiseaux est particulièrement fort (Cigogne blanche, Courlis cendré, Héron cendré, Grande aigrette...)

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



ÎLOTS CULTURAUX ET GROUPES DE CULTURES MAJORITAIRES DES EXPLOITATIONS



SOURCES : RPG 2019 ; ESRI WORLD IMAGERY.

FÉVRIER 2021



Types de cultures



3.1.3. Les milieux agricoles extensifs

La dénomination de « milieu agricole extensif » vise, sur le ban communal de Dachstein, les milieux prairiaux et pâturés. Ces milieux sont pour l'essentiel localisés sur les bords du Dachsteinerbach ainsi que dans la partie sud-est du ban communal.

En plus de la relative rareté de ces milieux, la composante humide des terrains sur lesquels ils sont situés leur confère une biodiversité particulière, qualifiée d'hygrophile.

Les milieux prairiaux sont le fief de nombreuses espèces animales et végétales spécialisées, telles l'entomofaune (en particulier les papillons et les orthoptères) et l'avifaune nichant au sol comme le Courlis cendré. La grande faune est également très souvent présente dans ce type de milieux pour sa quête alimentaire, qu'il s'agisse de cerfs, chevreuils, renards ou blaireaux. Enfin, les milieux ouverts sont les zones de chasse préférentielles d'un grand nombre de rapaces diurnes et nocturnes, tous protégés et souvent menacés.

D'une haute valeur biologique, les milieux agricoles extensifs comme les prairies sont visés par la directive européenne « Habitats » et cités dans la liste rouge des habitats menacés en Alsace (ODONAT, 2003). Ils constituent l'un des principaux enjeux écologiques présents sur le ban communal de Dachstein.

3.1.4. Les milieux aquatiques et humides

Les milieux aquatiques sont d'une grande importance sur le territoire de Dachstein, bien qu'ils ne soient représentés que par le Dachsteinerbach (environ 3,5 km linéaires) et la Bruche (environ 1,2 km linéaires). Ces cours d'eau participent en effet à la haute hygrométrie des sols communaux, notamment dans les environs proches de leur lit mineur. La Bruche et le Dachsteinerbach sont par ailleurs reconnus « zones humides remarquables », et ZNIEFF, ce qui témoigne de leur importance.

La nappe phréatique, située à moins de 2 m sous le sol, participe aussi activement à l'intérêt écologique de la commune en influençant directement les peuplements végétaux, que l'on parle des boisements ou des prairies.

En plus des incidences positives des milieux humides et aquatiques sur la faune et la flore locale, l'intérêt dans la rétention et l'épuration des eaux ne doit pas être négligé, particulièrement la zone agricole dans laquelle se situe la commune de Dachstein. La dérive des nitrates, le lessivage des pesticides vers les cours d'eau, l'érosion des sols, ainsi que la faible capacité à retenir l'eau des surfaces agricoles « intensives » pouvant mener à des inondations, peuvent être atténués par la présence de prairies, pâtures et boisements humides.



3.2. Milieux naturels protégés et/ou inventoriés

3.2.1. Les sites Natura 2000⁵

La commune de Dachstein est située dans l'entité paysagère de la vallée de la Bruche. Elle est à ce titre marquée par la présence d'un important réseau hydrique et par une variété de milieux naturels remarquables. Parmi les éléments écologiques majeurs aux abords de la commune, nous retiendrons la présence :

- du site Natura 2000 « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch » (FR4201797), une zone spéciale de conservation (ZSC) relevant de la Directive Habitats située à environ 6 km au sud-est de la commune ;
- de plusieurs zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) :
 - la ZNIEFF de type I « Ried du Dachsteinerbach à Dachstein, Molsheim et Ergersheim » (n°420007118) située sur la partie nord-ouest du ban communal ;
 - la ZNIEFF de type I « Ried de la Bruche à Dachstein-gare » (n°420030278) située sur la partie est du ban communal ;
 - la ZNIEFF de type II « Ried de la Bruche de Molsheim à Strasbourg » (n°420007117) présent en partie nord et est de Dachstein ;
 - la ZNIEFF de type II « Milieux agricoles à Grand Hamster et à Crapaud vert, au sud de la Bruche » (n° 420030465) en partie centrale et dans la pointe nord-ouest du ban communal ;
- le réservoir de biodiversité du SRCE également identifié dans le SCoT de la Bruche.

Ces milieux naturels remarquables sont présentés dans les paragraphes suivants.

3.2.2. Natura 2000 : ZSC - Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch

Le réseau Natura 2000 regroupe les sites désignés en application de deux directives européennes :

- la directive 2009/147/CE, dite directive "Oiseaux" qui prévoit la création de zones de protection spéciale (ZPS) ayant pour objectif de protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'oiseaux considérés comme rares ou menacés à l'échelle de l'Europe,

5

Le réseau Natura 2000 regroupe les sites désignés en application de deux directives européennes :

- la directive 2009/147/CE, dite directive "Oiseaux" qui prévoit la création de zones de protection spéciale (ZPS) ayant pour objectif de protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'oiseaux considérés comme rares ou menacés à l'échelle de l'Europe,
- la directive 92/43/CEE dite directive "Habitats" qui prévoit la création de zones spéciales de conservation (ZSC) ayant pour objectif d'établir un réseau écologique. Lorsqu'ils ne sont pas encore validés par la Commission Européenne, ces périmètres sont dénommés "sites d'intérêt communautaire".



- la directive 92/43/CEE dite directive "Habitats" qui prévoit la création de zones spéciales de conservation (ZSC) ayant pour objectif d'établir un réseau écologique. Lorsqu'ils ne sont pas encore validés par la Commission Européenne, ces périmètres sont dénommés "sites d'intérêt communautaire".

Le site présenté dans le tableau ci-dessous est présent à proximité du ban communal de Dachstein.

Type et nom du site	Directive	N°	Superficie	Localisation
Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch »	Directive « Habitats »	FR4201797	20 144 ha	Au sud-est du ban communal, à environ 6 km

Caractéristiques des sites Natura 2000

La localisation du site par rapport à la commune figure sur l'illustration suivante.

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



NATURA 2000

 Directive Habitat (Zone Spéciale de Conservation (ZSC))

SOURCES : DREAL ALSACE, BD ORTHO, 2012.

JUIN 2015



Localisation du site Natura 2000

Les données et informations présentées dans ce paragraphe sont issues du Formulaire Standard de Données (FSD) du site Natura 2000 de la Directive Habitats « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch » (FR4201797).

Ce site Natura 2000 comporte trois grands ensembles, la bande rhénane, le ried de l'Ill et celui du Bruch de l'Andlau.



La vallée du Rhin est un site alluvial d'importance internationale, comme peut l'être, en Europe, la vallée du Danube. L'enjeu patrimonial majeur de la bande rhénane réside dans la conservation des dernières forêts alluviales qui sont à la fois très productives et de grande complexité structurelle. Ces forêts figurent parmi les boisements européens les plus riches en espèces ligneuses.

Le Rhin lui-même, les bras morts du fleuve, alimentés par les eaux phréatiques, les dépressions occupées de mares, constituent autant de milieux de vie de grand intérêt où se développent une flore et une faune variées, aujourd'hui rares.

Il subsiste quelques prairies tourbeuses à Molinie bleues, marais calcaires à laiches et prés plus secs à Brome érigé.

Le ried central était l'un des plus grands marais européens et le plus grand des marais continentaux français. Il doit son existence à l'affleurement de la nappe phréatique rhénane et une partie de ses caractéristiques aux débordements de l'III.

Le Bruch de l'Andlau, développé dans une cuvette, présente beaucoup d'affinités avec le ried centre Alsace. Ces deux ensembles possèdent un remarquable réseau de rivières phréatiques, propices, notamment, à la présence de nombreuses espèces de poissons de l'annexe II de la Directive Habitats.

Sa désignation est justifiée pour la préservation des forêts alluviales, en particulier l'aulnaie-frênaie, qui connaît là un développement spatial très important, les végétations aquatiques des giessens, mais également la grande diversité de prairies maigres, qui abritent une faune diversifiée d'insectes parmi lesquels figurent divers papillons de l'annexe II de la directive Habitats (par ex. *Maculinea teleius*, *M. nausithous*, etc...).

Ce secteur alluvial présente également un intérêt ornithologique remarquable (reproduction, hivernage et migration de nombreuses espèces) et est désigné sur la plus grande partie de sa surface en zone de protection spéciale.

L'installation d'espaces protégés tout le long du cours du Rhin a permis d'enrayer la destruction du patrimoine naturel alluvial engagée depuis le XIX^{ème} siècle et qui a trouvé son paroxysme dans les années 1960. Fortement dépendant des fluctuations de la nappe phréatique, le secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch est très sensible à tout aménagement hydraulique visant à stabiliser le cours du fleuve.

La plaine du Rhin est d'une grande vitalité économique : zones industrielles, commerciales et villages se succèdent. Les pressions foncières sont en conséquence très importantes ; outre les effets directs sur les milieux, elles ont pour effet le cloisonnement du site.



Les espèces aquatiques et subaquatiques sont tributaires de la qualité des eaux.

La préservation optimale des prairies oligotrophes, milieu de vie des papillons, et plus spécifiquement de *Maculinea teleius*, nécessite :

- le maintien d'un maillage suffisant de zones humides ;
- une gestion attentive des prairies à grande sanguisorbe ;
- d'éviter l'enfrichement qui désavantagerait l'espèce de fourmis qui accueille les chenilles des papillons d'intérêt communautaire par rapport à d'autres espèces de fourmis ;
- le maintien d'une gestion extensive à faibles apports d'amendements organiques en phosphore et en nitrates. La gestion actuelle de ces espaces, sous la forme d'une agriculture extensive, d'occupation des sols en prairies et pâturages, d'entretien très léger des parties les plus humides, a créé les conditions favorables à la préservation de ces deux espèces. Elle constituera les bonnes pratiques en la matière. Il en est de même des parcelles cultivées environnantes dont la fertilisation est en équilibre avec la présence de l'habitat de ces espèces.

Les tableaux suivants listent les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (inscrits respectivement aux annexes I et II de la Directive européenne Habitat-Faune-Flore) ayant contribué à la désignation de la Zone Spéciale de Conservation.

TYPES D'HABITATS INSCRITS A L'ANNEXE I			EVALUATION DU SITE			
Nom	PF*	Superficie (% couverture)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	-	30 ha (0,15 %)	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	-	71,8 ha (0,36 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	-	2,1 ha (0,01 %)	Non-significative	-		
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	-	198 ha (0,98 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	-	30 ha (0,15 %)	Non-significative	-		
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (sites d'orchidées remarquables)	-	138 ha (0,68 %)	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	-	396 ha (1,96 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative



Etat initial de l'environnement

TYPES D'HABITATS INSCRITS A L'ANNEXE I			EVALUATION DU SITE			
Nom	PF*	Superficie (% couverture)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	-	127,35 ha (0,63 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Excellente
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	-	1007,2 ha (5 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
7230 - Tourbières basses alcalines	-	0,5ha (0 %)	Non-significative	-		
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	X	2392 ha (11,86 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	-	7391,3 ha (36,69 %)	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Bonne
9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	-	821,56 ha (4,08 %)	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
9170 - Chênaies-charmaies du <i>Galio-Carpinetum</i>	-	310,36 ha (1,54 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne

* PF : Forme prioritaire de l'habitat

Habitats d'intérêt communautaire - annexe I Directive "Habitats"
(<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR4201797> - consulté le 17/05/2021)

ESPECE		POPULATION PRESENTE SUR LE SITE		EVALUATION DU SITE			
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Taille	Population	Conservation	Isolement	Globale
Mammifères (4 esp.)							
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Concentration Alimentation	-	Non significative	-		
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Concentration Alimentation	-	Non significative	-		
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Reproduction	-	Non significative	-		



ESPECE		POPULATION PRESENTE SUR LE SITE		EVALUATION DU SITE			
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Taille	Population	Conser- vation	Isolement	Globale
Amphibiens (2 esp.)							
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Sédentaire	-	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non- isolée	Bonne
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Poissons (9 esp.)							
Grande Alose	<i>Alosa alosa</i>	Sédentaire	100 à 120 ind.	Non significative	-		
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Lamproie fluviatile	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Loche d'étang	<i>Misgurnus fossilis</i>	Sédentaire	11 à 50 ind.	Non significative	-		
Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	Sédentaire	50 à 70 ind.	Non significative	-		
Insectes (13 esp.)							
Azuré de la sanguisorbe	<i>Maculinea teleius</i>	Sédentaire	-	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Marginale	Moyenne
Azuré des paluds	<i>Maculinea nausithous</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Cordulie corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		



Etat initial de l'environnement

ESPECE		POPULATION PRESENTE SUR LE SITE		EVALUATION DU SITE			
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Taille	Population	Conser- vation	Isolement	Globale
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Sédentaire	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non- isolée	Bonne
Cucujus vermillon	<i>Cucujus cinnaberinus</i>	Sédentaire	-	100% ≥ p > 15%	Bonne	Marginale	Bonne
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Barbot	<i>Osmoderma eremita</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Noctuelle des Peucédans	<i>Gortyna borelii lunata</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Gomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Sédentaire	-	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Marginale	Bonne
Crustacés (1 esp.)							
Écrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Mollusques (3 esp.)							
Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Vertigo étroit	<i>Vertigo angustior</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		
Vertigo de Des Moulins	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Sédentaire	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non isolée	Bonne
Plantes (2 esp.)							
Ache rampante	<i>Apium repens</i>	Sédentaire	-	Non significative			
Dicrane vert	<i>Dicranum viride</i>	Sédentaire	-	Non significative	-		

Animaux (hors oiseaux) d'intérêt communautaire - annexe II Directive "Habitats"
(<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR4201797> - consulté le 17/05/2021)



Ce site Natura 2000 s'étend sur une surface particulièrement importante (plus de 20 000 ha) et fragmentée et que par conséquent, toutes les espèces ne sont pas présentes dans chacun des secteurs de la ZSC.

La description des espèces d'intérêt communautaire, ci-après, est majoritairement tirée des cahiers d'habitats Natura 2000 (Tome 6 et 7, coord. MNHN – SPN).

3.2.3. Les ZNIEFF⁶

Les différentes ZNIEFF présentes aux abords du ban communal sont rappelées dans le tableau ci-dessous. Les ZNIEFF notées **en gras** sont celles qui sont présentes sur le ban communal.

Code	Type	Dénomination du site	Localisation
420007118	I	Ried du Dachsteinerbach à Dachstein, Molsheim et Ergersheim	Partie nord-ouest du ban communal
420030278	I	Ried de la Bruche à Dachstein-gare	Partie est ban communal
420030439	I	Bassins et pré du Brunnel à Molsheim	300 m à l'ouest
420030286	I	Cours et boisements riverains de la Bruche de Mutzig à sa confluence avec l'Ill à Strasbourg	Limite nord du ban communal
420007117	II	Ried de la Bruche de Molsheim à Strasbourg	Partie nord et est du ban communal
420007205	II	Collines du piémont vosgien avec grands ensembles de vergers, de Saverne à Mutzig	1,2 km nord-ouest
420030445	II	Terrains loessiques à Grand hamster et à crapaud vert, au nord de la Bruche	1 km nord-est
420030465	II	Milieux agricoles à Grand Hamster et à Crapaud vert, au sud de la Bruche	Partie centrale et pointe nord-ouest du ban communal

L'illustration suivante localise les différentes ZNIEFF par rapport à la commune de Dachstein.

6

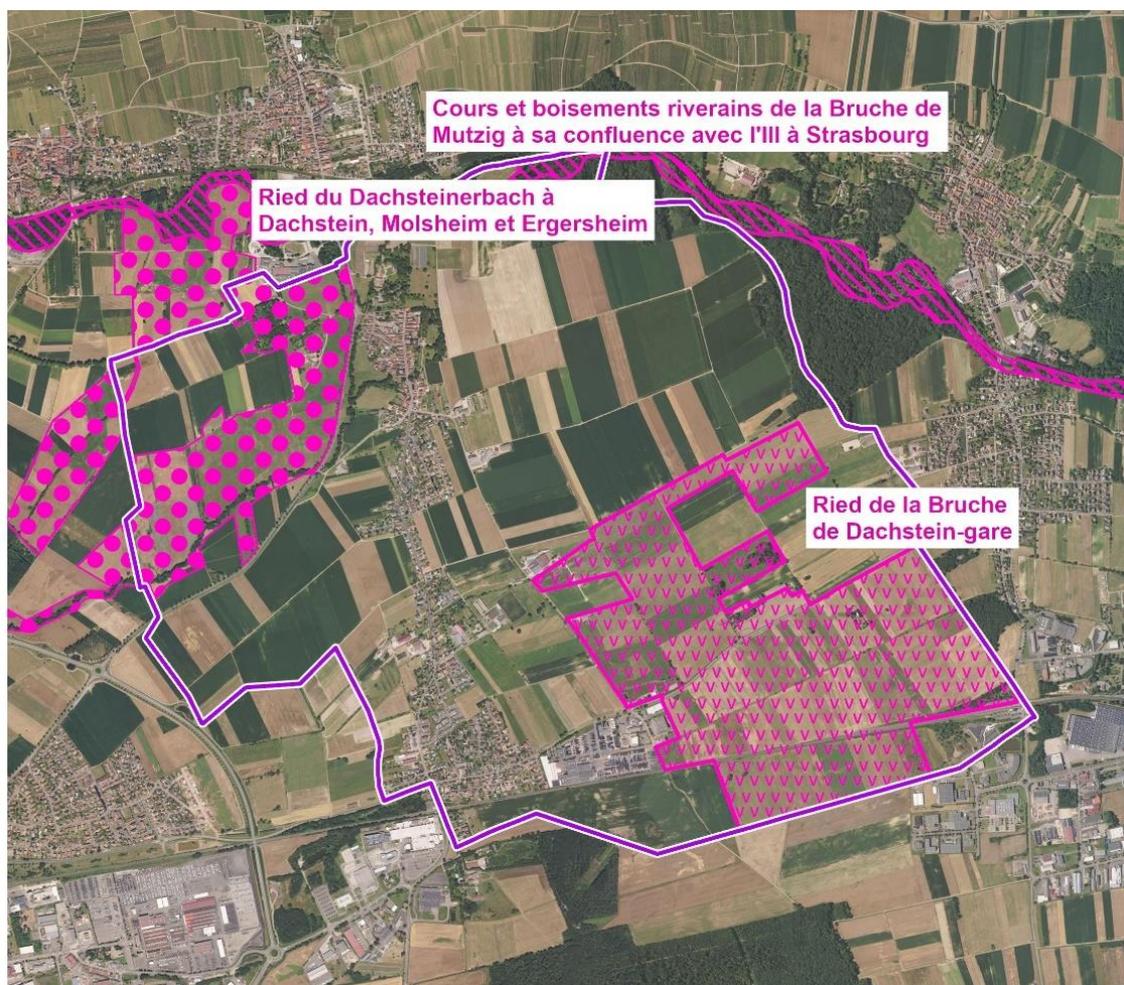
DEFINITIONS

L'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**, initié en 1982, a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les zones de type 1, de superficie généralement limitée, elles sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou des milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les zones de type 2, sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaires,...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Les inventaires ZNIEFF sont des outils de connaissance du patrimoine naturel. Elles n'ont pas de portée juridique par elles-mêmes mais signalent néanmoins l'existence de richesses naturelles à protéger et à mettre en valeur.



ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique



Cours et boisements riverains de la Bruche de Mutzig à sa confluence avec l'III à Strasbourg



Ried de la Bruche de Dachstein-gare



Ried du Dachsteinerbach à Dachstein, Molsheim et Ergersheim



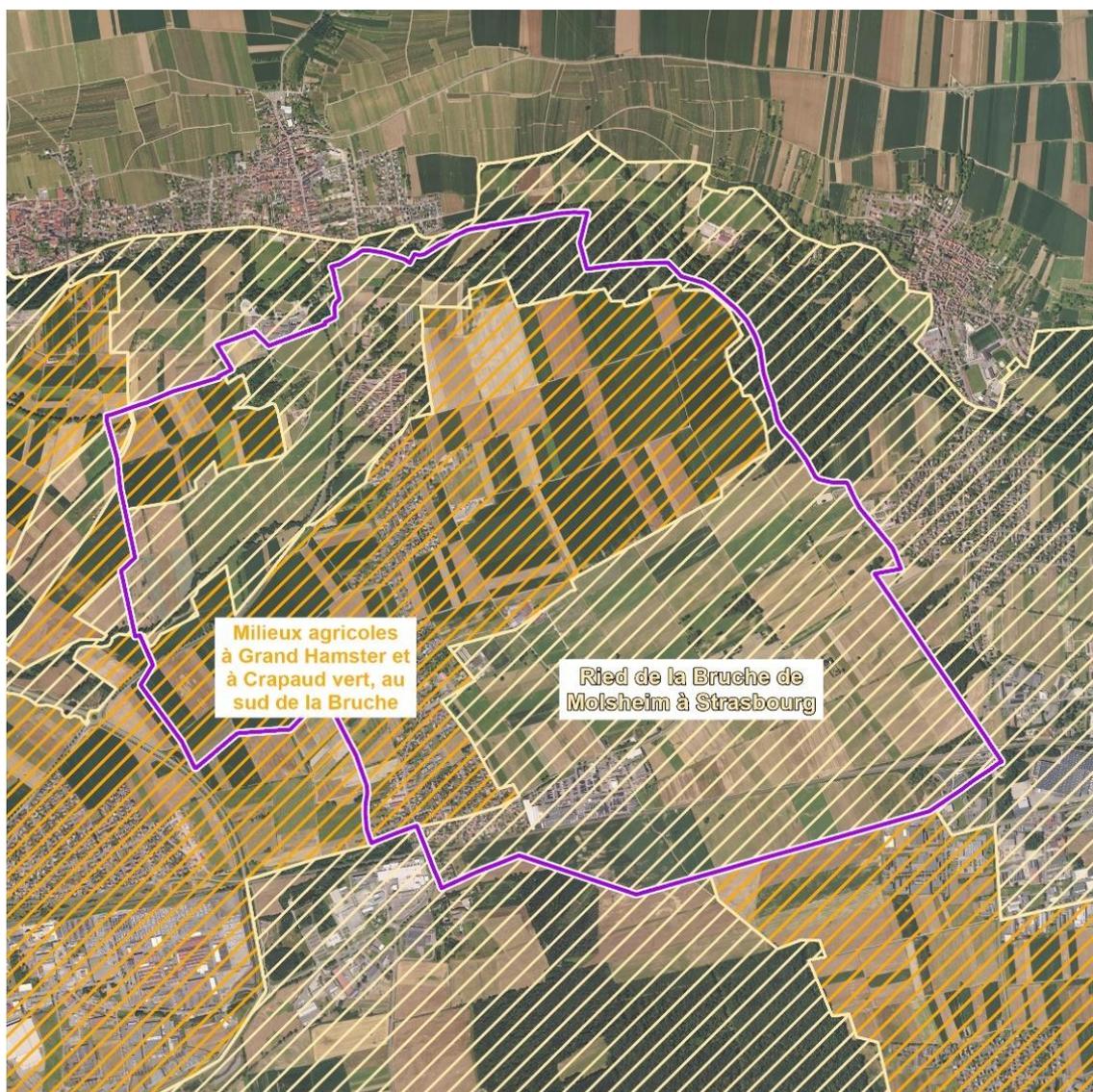
SOURCES : INPN ; ESRI WORLD IMAGERY.

JUIN 2021

0 250 500
m

Localisation des ZNIEFF de type I à Dachstein et dans les abords du ban communal

DOCUMENT



ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes

 Milieux agricoles à Grand Hamster et à Crapaud vert, au sud de la Bruche

 Ried de la Bruche de Molsheim à Strasbourg

SOURCES : INPN ; ESRI WORLD IMAGERY.

JUIN 2021



Localisation des ZNIEFF de type II à Dachstein et dans les abords du ban communal



Etat initial de l'environnement

Cinq ZNIEFF se situent directement sur le ban communal. Les principales caractéristiques de ces ZNIEFF sont données dans les tableaux suivants.

	Ried du Dachsteinerbach à Dachstein, Molsheim et Ergersheim	Ried de la Bruche à Dachstein-gare
Identifiant	420007118	420030278
Type de zone	I	I
Localisation	Nord-ouest du ban communal	Est du ban communal
Superficie	106 ha	155 ha
Habitats déterminants	Prairies humides, prairies mésophiles, cultures	Prairies humides eutrophes, cultures
Espèces déterminantes	Crapaud vert, azuré des paluds, azuré de la sanguisorbe, cigogne blanche, lièvre d'Europe, lotier à feuilles ténues, renoncule scélérate, sanguisorbe officinale	Crapaud vert, criquet ensanglanté, lièvre d'Europe, courlis cendré, rose de France, queue-de-souris naine, sanguisorbe officinale

	Cours et boisements riverains de la Bruche de Mutzig à sa confluence avec l'III à Strasbourg	Ried de la Bruche de Molsheim à Strasbourg
Identifiant	420030286	420007117
Type de zone	I	II
Localisation	Limite nord du ban communal	Partie nord et est du ban communal
Superficie	253 ha	2 737 ha
Habitats déterminants	Lits des rivières, forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	Nombreux milieux dont eaux douces, prairies humides, forêts riveraines, frênaies
Espèces déterminantes	Brochet, saumon atlantique, ombre commun, azuré de la sanguisorbe, gagée jaune, orme lisse	47 espèces : 8 poissons, 2 amphibiens (crapaud vert et crapaud calamite), 13 insectes (dont agrion de Mercure, cuivré des marais, azuré des paluds, azuré de la sanguisorbe, pique-prune), 3 mammifères, 2 oiseaux, 1 reptile et 19 plantes

	Milieux agricoles à Grand Hamster et à Crapaud vert, au sud de la Bruche
Identifiant	420030465
Type de zone	II
Localisation	Partie centrale et pointe nord-ouest du ban communal
Superficie	9 245 ha
Habitats déterminants	Nombreux milieux dont eaux douces, carrières, cultures



Espèces déterminantes	27 espèces : 5 amphibiens (dont crapaud vert et crapaud calamite), 9 insectes, 1 mammifère, 3 oiseaux, 1 reptile et 8 plantes
-----------------------	---

Source : Formulaires ZNIEFF <http://inpn.mnhn.fr>

3.2.4. Les Zones Humides⁷

a) Zones humides remarquables

D'après le SDAGE Rhin, les zones humides remarquables sont les zones humides qui abritent une biodiversité exceptionnelle. Elles correspondent aux zones humides intégrées dans les inventaires des espaces naturels sensibles d'intérêt au moins départemental, ou à défaut, aux Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF), aux zones Natura 2000 ou aux zones concernées par un arrêté de protection de biotope et présentent encore un état et un fonctionnement biologique préservé a minima.

Une zone humide remarquable est située sur le ban communal de Dachstein. Il s'agit du cours de la Bruche, en partie Nord de la commune, dénommé « Bruche – aval d'Avolsheim – Eckbolsheim ». Cette ZHR comprend le cours de la rivière, sa ripisylve et une petite partie des terrains qui leurs sont adjacents.

Une seconde zone humide remarquable, dénommée « Dachsteinerbach – Dachstein, Molsheim » est située en limite extérieure ouest du ban communal. Elle comprend le lit du cours d'eau, sa ripisylve, ainsi qu'un ensemble de pâtures, boisements et grandes cultures.

La localisation des zones humides remarquables par rapport à la commune est présentée dans la figure suivante.

7

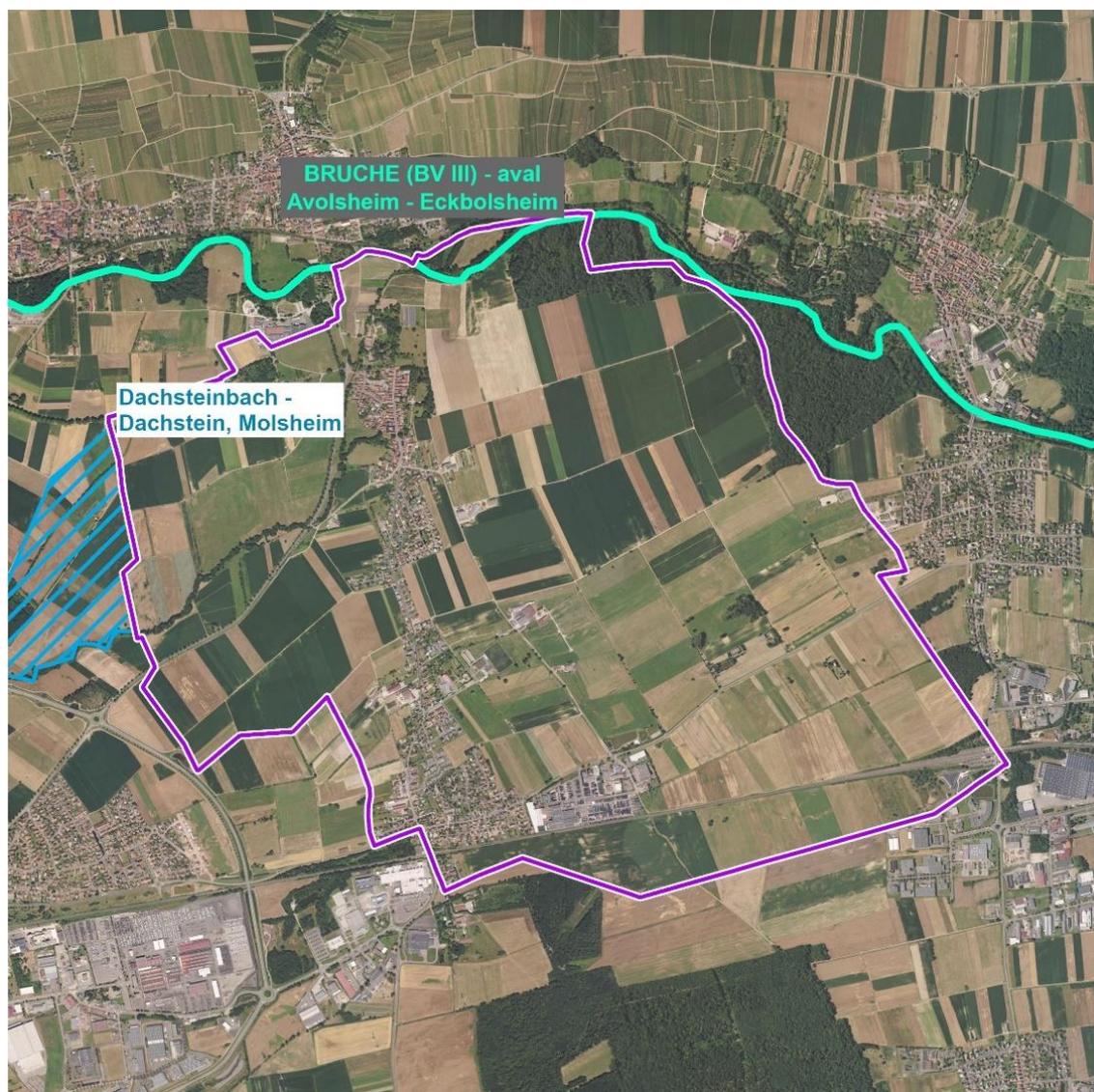
DEFINITIONS

Une zone humide, au sens juridique de l'article L211-1 du Code de l'environnement, se définit comme "les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

Ces milieux présentent une diversité écologique remarquable tant d'un point de vue faunistique que floristique. En effet, près de 50% des espèces d'oiseaux en dépendent, elles sont indispensables à la reproduction des amphibiens et de certaines espèces de poissons, et environ 30% des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées.

Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des deux critères suivants (définis par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009) :

- les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 de l'arrêté [...],
- sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
 - soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
 - soit des communautés d'espèces végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2. de l'arrêté.



-  zone humide remarquable - linéaire
-  zone humide remarquable - surfacique



SOURCES : SDAGE 2016-2021 ; ESRI WORLD IMAGERY.

JUIN 2021

0 250 500
m

Localisation des zones humides remarquables à proximité de la commune

b) Zones à dominantes humides

La Région Alsace, dans le cadre du partenariat public de Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL), a élaboré une base de données des Zones à Dominante Humide exploitable à l'échelle du 1/10 000^{ème} sur les territoires de la Région Alsace et des Parcs Naturels Régionaux des Ballons des Vosges et des Vosges du Nord.

Cette base de données est réalisée par l'interprétation d'images satellitaires en date de fin 2007 et début 2008 et de photographies aériennes de l'IGN de 2007. Des données exogènes d'inventaires de terrain réalisés par différentes partenaires ont également été mobilisées pour aider la photo-interprétation (y compris les zones potentiellement humides).



Cette nouvelle base de données remplace actuellement la carte des zones potentiellement humides qui avait été réalisée par l'ARAA et la DREAL Alsace.

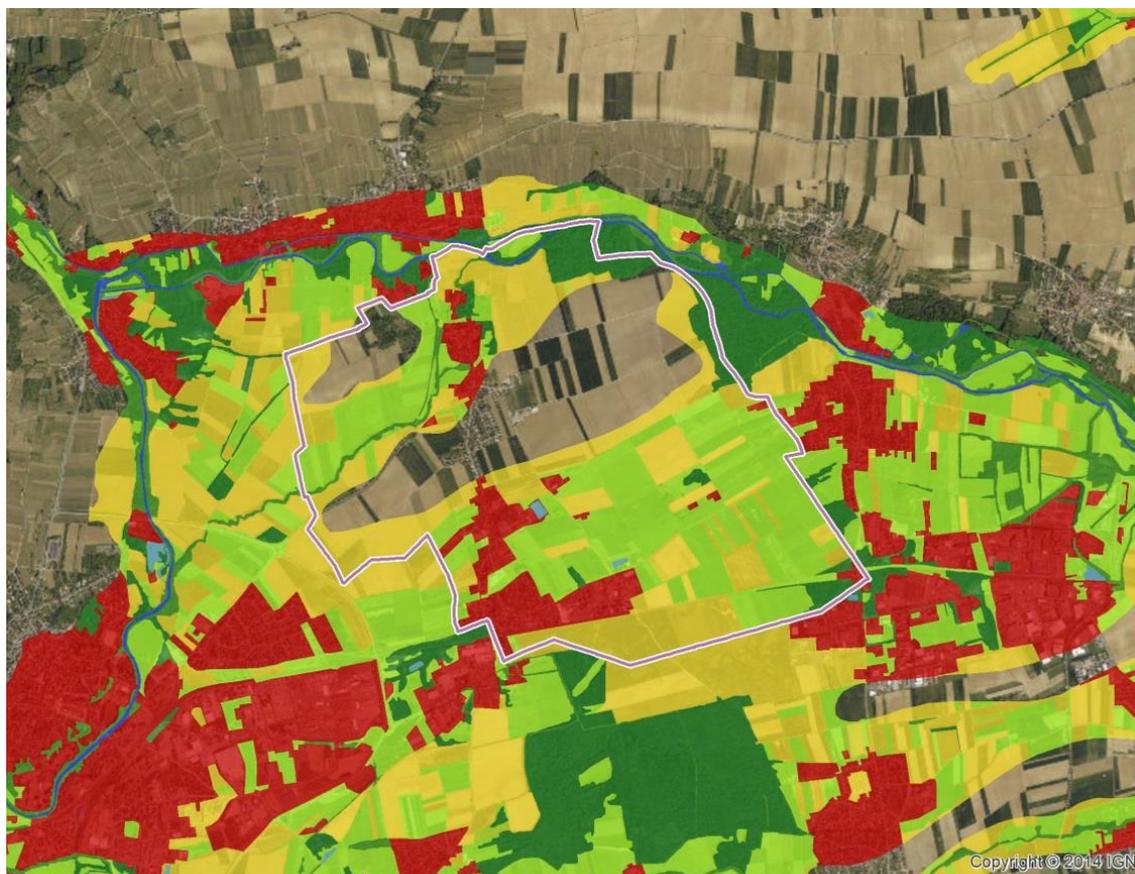
Les zones à dominante humide sont très nombreuses sur le territoire communal ; seule la partie la plus centrale du ban communal en est dépourvue. Les milieux agricoles et prairiaux, principaux habitats concernés, sont en partie sous l'influence du Dachsteinerbach et de la Bruche. La nappe phréatique, visiblement affleurante, joue également un rôle majeur dans l'hygrométrie des terrains. Des zones artificialisées sont également concernées par ce zonage, en particulier au niveau du sud de la commune de par la présence de la zone d'activités. Nous noterons la présence de ZPH actuellement très urbanisées aux environs de la commune, notamment dans le secteur de Molsheim.

Peu de boisements à dominante humide sont présents à Dachstein, en dehors des ripisylves du Dachsteinerbach et de la Bruche, ainsi que d'un petit secteur au nord-est, la commune étant dépourvue de boisements d'importance.

Parmi les zones à dominante humide identifiées, les plus importantes d'un point de vue écologique et fonctionnel sont les prairies hygrophiles, les deux ripisylves et le boisement hygrophile au nord-est.

Ces zones à dominante humides sont délimitées sur l'illustration ci-après.

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



ZONES A DOMINANTE HUMIDE

- | | |
|--|--|
|  Forêts et fourrés humides |  Plan d'eau |
|  Boisements linéaires humides |  Terres arables |
|  Prairies humides |  Territoires artificialisés |
|  Eaux courantes | |



0 375 750
m

SOURCES : REGION ALSACE, CIGAL - BD ORTHO, IGN, 2012.

JUIN 2015

Zones à dominantes humide sur la commune de Dachstein et ses alentours

DOCUMENT DE C



3.2.5. Les protections réglementaires

a) Les arrêtés de protection du biotope⁸

/

b) Les réserves naturelles⁹

/

c) Les réserves biologiques¹⁰

/

8

DEFINITIONS

Les **arrêtés de protection de biotope** permettent aux préfets de département de fixer les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

9

DEFINITIONS

Une **réserve naturelle**, c'est :

- un espace naturel protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée tenant aussi compte du contexte local ;
- un instrument réservé à des enjeux patrimoniaux forts de niveau régional, national ou international : espaces, espèces et objets géologiques rares ou caractéristiques, milieux naturels fonctionnels et représentatifs ;
- un outil de protection à long terme pour les générations futures ;
- un territoire géré à des fins conservatoires et de manière planifiée, par un organisme local spécialisé et une équipe compétente ;
- un site, dont la gestion est orientée et évaluée de façon concertée, notamment grâce à un comité consultatif réunissant les acteurs locaux ;
- un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité, de la nature et d'éducation à l'environnement ;
- un pôle de développement local durable.

10

DEFINITIONS

Les **réserves biologiques** sont des espaces protégés qui concernent des milieux forestiers riches, rares ou fragiles. Elles visent à maintenir à long terme la richesse des milieux naturels classés, à faciliter leur suivi scientifique et technique et à mener des actions de sensibilisation du public.

Une réserve peut être :

- intégrale : fermeture au public et interdiction des opérations sylvicoles ;
- dirigée : contrôle de la fréquentation et réglementation des activités sylvicoles.



3.2.6. Les espaces naturels Sensibles¹¹

[ENVIRONNEMENT : Zone de préemption Espaces Naturels Sensibles - 01/07/2013 - département du Bas-Rhin \(67\) | geo.data.gouv.fr](#)

A priori il n'y a pas d'ENS à Dachstein

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022

11

DEFINITIONS

Les **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Les conseils départementaux (dont c'est la compétence) disposent d'une palette d'outils pour mener la politique des espaces naturels sensibles : le droit de préemption, les conventions de gestion, la part départementale de la taxe d'aménagement destinée à financer les ENS.



3.3. Faune et flore locales

Les données présentées ci-après sont issues de recherches bibliographiques à partir des bases de données en ligne suivantes :

- <http://inpn.mnhn.fr>, le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel et du Muséum National d'Histoire Naturelle pour les données relatives à la faune et à la flore
- <http://www.faune-alsace.org/>, la base de données en ligne de l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT) qui présente des données relatives à la faune

3.3.1. La flore remarquable

La base de données en ligne de l'INPN liste les espèces végétales inventoriées sur le ban communal de Dachstein.

Au total, 363 taxons ont été identifiés dans cette commune. Seules les 21 espèces visées par une protection règlementaire régionale, nationale ou européenne, ou citées dans la Liste Rouge Alsace, sont présentées dans le tableau ci-après.

Les données écologiques (« habitat type ») sont présentées pour chaque espèce afin de permettre une analyse de potentialité de présence. Ces données sont issues de la Flora Helvetica (2^{ème} édition, K. Lauber et G. Wagner, Belin), ou, à défaut, du site internet Tela Botanica.

Plantes		Statut			Habitat
Nom commun	Nom scientifique	DH	Protection	Liste Rouge Alsace	
Baguenaudier	<i>Colutea arborescens</i>	-	-	VU	Broussailles, forêts claires, prés secs, rocailles
Cardamine dentée	<i>Cardamine dentata</i>	-	-	VU	Prairies marécageuses
Cotonnière jaunâtre	<i>Filago lutescens</i>	-	-	VU	Prés secs, jachères
Elatine fausse-alsine	<i>Elatine alsinastrum</i>	-	Régionale	CR*	Mares, fossés, étangs
Epiaire des champs	<i>Stachys arvensis</i>	-	-	EN	Champs sablonneux humides
Gagée jaune	<i>Gagea lutea</i>	-	Nationale	NT	Prairies, haies, forêt, vergers
Hellébore noir	<i>Helleborus niger</i>		Nationale	NA	Bois de hêtres et de chênes pubescents
Massette à feuilles étroites	<i>Typha angustifolia</i>	-	-	VU	Zones marécageuses, eaux tranquilles
Montie des fontaines à graines cartilagineuses	<i>Montia fontana subsp. Chondrosperma</i>	-	-	VU	Sources, fossés, champs humides
Mouron nain	<i>Lysimachia minima</i>	-	Régionale	EN	Champs humides
Mufler des champs	<i>Misopates orontium</i>	-	-	EN	Champs, vignes, friches
Œnanthe fistuleuse	<i>Oenanthe fistulosa</i>	-	-	EN	Marais, fossés



Plantes		Statut			Habitat
Nom commun	Nom scientifique	DH	Protection	Liste Rouge Alsace	
Orchis brûlé	<i>Neotinea ustulata</i>	-	-	VU	Prairies maigres
Pilulaire	<i>Pilularia globulifera</i>	-	Nationale	CR*	Marais, eaux stagnantes
Pivoine officinale	<i>Paeonia officinalis</i>	-	Nationale	NA	Pentes rocailleuses calcaires, praires sèches, forêts claires
Rosier de France	<i>Rosa gallica</i>	-	Nationale	EN	Haies, forêts claires
Queue de souris naine	<i>Myosurus minimus</i>	-	-	EN	Champs, lieux sablonneux humides
Salicaire à feuilles d'hyssope	<i>Lythrum hyssopifolia</i>	-	Régionale	EN	Champs humides
Stellaire des marais	<i>Stellaria palustris</i>	-	-	EN	Marais
Utriculaire commune	<i>Utricularia vulgaris</i>	-	Régionale	VU	Eaux tranquilles, fossés, étangs
Véronique à feuille d'acinos	<i>Veronica acinifolia</i>	-	-	EN	Champs humides

DH : Directive Habitats, Faune, Flore : Union européenne, directive 1992/43/CEE, 1992 (Annexes II, IV, V).

Protection :

Nationale : Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, Arrêté du 20 janvier 1982.

Régionale : Liste des espèces végétales protégées en Alsace complétant la liste nationale, Arrêté du 21 juin 1993

Liste Rouge Alsace et France¹² :

NA = non applicable ; VU = vulnérable ; EN = en danger ; CR* = présumé disparu.

Parmi les espèces répertoriées dans la bibliographie :

- aucune n'est concernée par la Directive européenne « Habitats »
- 9 sont protégées au niveau national ou régional ;
- 18 sont concernées par un statut de rareté de la Liste Rouge Alsace.

Dans les habitats caractéristiques répertoriés, trois types sont très bien représentés :

- les espèces qui se développent dans des prairies, humides ou non ;

¹² Outils de bio-évaluation :

- **LR F** : UICN France, FCBN & MNHN (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés. Dossier électronique.
- **LR Als** : VANGENDT J., BERCHTOLD J.-P., JACOB J.-C., HOLVECK P., HOFF M., PIERNE A., REDURON J.-P., BOEUF R., COMBROUX I., HEITZLER P., TREIBER R. (2014). La Liste rouge de la Flore vasculaire menacée en Alsace. CBA, SBA, ODONAT, 96 p. Document numérique.



- les espèces qui se développent dans les zones incultes (cultures, friches), humides ou non ;
- les espèces qui se développent dans les eaux tranquilles, les marais et les fossés.

3.3.2. La faune remarquable

Les données concernant la faune ont été appréhendées à partir de la base de données en ligne de l'association ODONAT qui présente les données relatives à la faune (<http://www.faune-alsace.org/>) et du site internet de l'INPN (<http://inpn.mnhn.fr/>).

a) Avifaune

La majorité des espèces d'oiseaux recensés à l'échelle de la commune de Dachstein sont protégés en France.

Au total, près d'une centaine d'espèces d'oiseaux sont inventoriées depuis 2013.

Seules les espèces d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseau) ou menacées à l'échelle régionale (Liste Rouge Alsace) sont reprises dans le tableau suivant.

Nom commun	Nom valide	Directive "Oiseaux"	Protection nationale	Liste Rouge Fr.	Liste Rouge Als.
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	-	Art. 3		VU
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	-	Art. 3		VU
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	Art. 3		VU
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	Art. 3		VU
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	Art. 3		RE
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	I	Art. 3		LC
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	II/2	-		CR
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	I	Art. 3		VU
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	I	Art. 3		-
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	II/2	-		VU
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	I	Art. 3		-
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	-	Art. 3		VU
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	I	Art. 3		NT
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	I	Art. 3		VU
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	II/2	Art. 3		EN
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	-	Art. 3		VU
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	Art. 3		LC
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-	Art. 3		VU



Nom commun	Nom valide	Directive "Oiseaux"	Protection nationale	Liste Rouge Fr.	Liste Rouge Als.
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	-	Art. 3		EN
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>		Art. 3		CR
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	II/2	-		EN

DH : Directive Habitats, Faune, Flore : Union européenne, directive 1992/43/CEE, 1992 (Annexes II, IV, V).

Protection :

Nationale : Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, Arrêté du 20 janvier 1982.

Listes rouges Alsace et France¹³ :

LC = préoccupation mineure ; NT = quasi-menacé ; VU = vulnérable ; EN = en danger ; CR = danger critique ; RE = éteint en région

Parmi ces espèces d'intérêt communautaire ou menacées, seules les suivantes sont nicheuses possibles dans le ban communal de Dachstein :

- Autour des palombes
- Bergeronnette printanière
- Bondrée apivore
- Bruant jaune
- Cigogne blanche
- Courlis cendré
- Grive litorne
- Linotte mélodieuse
- Martin-pêcheur d'Europe
- Milan noir
- Petit gravelot
- Pie-grièche écorcheur
- Pipit farlouse
- Tarier des prés
- Vanneau huppé

Les espèces nicheuses potentielles les plus menacées en Alsace et protégées sont décrites ci-dessous :

Le **Courlis cendré** est un oiseau des milieux très ouverts et le plus souvent humides. Il se reproduit dans des habitats assez divers qui ont en commun une vue dégagée, un sol meuble et profond et une grande diversité végétale.

Ainsi les marais et tourbières, prairies, landes plus ou moins humides, marais côtiers, etc. peuvent être occupés. Relativement récemment, il s'est adapté aux grandes prairies agricoles, mais les pratiques modernes sont en train de se retourner contre lui. Il peut fréquenter les champs en périphérie, mais uniquement pour se nourrir ou parfois y passer la nuit. Mais il n'y niche pas.

¹³ Outils de bio-évaluation :

- **LRF** : UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.
- **LR Als** : LPO Alsace (2014). La Liste rouge des Oiseaux nicheurs menacés en Alsace. LPO Alsace, ODONAT. Document numérique.



Le **Tarier des prés** est l'hôte caractéristique des prairies à foin ou à litière exploitées de manière peu intensive, des marais exondés et des pâturages. Il doit disposer de postes de chants dominants : hautes plantes, buissons, piquets ou clôtures.

b) Mammofaune

L'analyse des données en ligne a permis de mettre en évidence la présence de 12 mammifères sur le ban communal de Dachstein.

La plupart des espèces recensées sont considérées comme « nuisibles » ou assimilées à du gibier, et sont donc chassables et non protégées ou menacées.

Seules deux espèces de mammifères protégés et/ou menacés sont recensées à Dachstein.

Mammifères		Statut		
Nom commun	Nom scientifique	DH	Protection	Liste Rouge Alsace
Grand hamster	<i>Cricetus cricetus</i>	IV	Nationale	EN
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Nationale	LC

DH : Directive Habitats, Faune, Flore : Union européenne, directive 1992/43/CEE, 1992 (Annexes II, IV, V).

Protection :

Nationale : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Liste Rouge Alsace et France¹⁴ :

LC = préoccupation mineure ; EN = en danger

Le **Grand hamster**, considéré en danger en Alsace, se retrouve dans les paysages agricoles et évite les prairies très pâturées et les milieux humides.

Cette espèce fait l'objet d'un Plan National d'Actions en vue de sa conservation (cf. ci-après).

Le **Hérisson d'Europe** est présent en Europe de l'Ouest et se retrouve dans des habitats très variés. Il fréquente aussi bien la ville que la campagne à condition qu'il puisse trouver des abris et de la nourriture (insectes, escargots...).

c) Herpétofaune

L'analyse des bases de données en ligne permis de mettre en évidence la présence de plusieurs de 9 espèces d'amphibiens et de 2 espèces de reptiles à Dachstein.

Le tableau suivant liste les espèces protégées ou menacées inventoriées.

Nom commun	Nom scientifique	DH	Protection	Liste Rouge Alsace
------------	------------------	----	------------	--------------------

¹⁴ Outils de bio-évaluation :

- **LRF** : UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.
- **LR Als** : LPO Alsace (2014). La Liste rouge des Oiseaux nicheurs menacés en Alsace. LPO Alsace, ODONAT. Document numérique.



Nom commun	Nom scientifique	DH	Protection	Liste Rouge Alsace
Reptiles				
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV	Nationale (art. 2)	LC
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	IV	Nationale (art. 2)	LC
Amphibiens				
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	-	Nationale (art. 3)	LC
Crapaud vert	<i>Bufo viridis</i>	IV	Nationale (art. 2)	EN
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	IV	Nationale (art. 2)	LC
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	V	Nationale (art. 3)	LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	V	Nationale (art. 4)	LC
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	V	Nationale (art. 4)	LC
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	II-IV	Nationale (art. 2)	NT
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	-	Nationale (art. 3)	LC
Triton ponctué / palmé	<i>Lissotriton vulgaris</i> / <i>helveticus</i>	-	Nationale (art. 3)	LC

DH : Directive Habitats, Faune, Flore : Union européenne, directive 1992/43/CEE, 1992 (Annexes II, IV, V).

Protection :

Nationale : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Liste Rouge Alsace et France¹⁵ :

LC = préoccupation mineure ; NT = quasi-menacé ; EN = en danger

Parmi ces espèces inventoriées, toutes sont protégées sur le territoire français selon différents degrés, et certaines sont d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive) ou menacée (sur Liste Rouge).

Le **Crapaud vert**, considéré en danger en Alsace fait l'objet d'un Plan Régional d'Actions en vue de sa conservation (cf. ci-après).

d) Entomofaune

Les bases de données en ligne mettent en évidence la présence de 1 odonate (libellule), 13 lépidoptères (papillons de jour), 10 orthoptères (sauterelles, grillons) et 10 coléoptères. Seules les espèces protégées ou menacées en Alsace sont reprises dans le tableau suivant.

¹⁵ Outils de bio-évaluation :

- **LRF** : UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.
- **LR Als** : LPO Alsace (2014). La Liste rouge des Oiseaux nicheurs menacés en Alsace. LPO Alsace, ODONAT. Document numérique.



Nom commun	Nom valide	Directive "Habitat"	Protection nationale	Liste Rouge Alsace
Lepidoptères				
Azuré des paluds	<i>Maculinea nausithous</i>	II – IV	Art. 2	VU
Azuré de la sanguisorbe	<i>Maculinea teleius</i>	II – IV	Art. 2	VU

DH : Directive Habitats, Faune, Flore : Union européenne, directive 1992/43/CEE, 1992 (Annexes II, IV, V).

Protection :

Nationale : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Listes rouges Alsace¹⁶ :

VU = vulnérable

L'Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*) et **l'Azuré de la Sanguisorbe** (*Maculinea teleius*), sont entièrement dépendants de leur plante hôte, la Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*) et d'une espèce de fourmi (*Myrmica rubra*), indispensables au développement de la chenille. Ces deux espèces fréquentent les étages collinéen et montagnard et affectionnent les prairies humides sur substrat calcaire ou des bas-marais alcalins. On les observe également en bordure de mégaphorbiaies, au niveau de talus humides et sur les bords de fossés peu fauchés.

Très sédentaire, l'Azuré des paluds ne s'écarte guère des sites de reproduction. Les adultes s'observent en vol entre début-juillet et fin-août.

Les adultes d'Azuré de la Sanguisorbe s'observent de mi-juin à début septembre.

¹⁶ Outils de bio-évaluation :

- **LR Als Rhopalocères** : MORATIN R. (2014). La Liste rouge des Odonates menacés en Alsace. IMAGO, ODONAT. Document numérique.



3.4. Plans Nationaux d'Actions (PNA) et déclinaison régionale

Les Plans Nationaux d'Actions (PNA) sont des outils stratégiques qui visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt spécifique.

3.4.1. Plan Régional d'Actions Crapaud vert

Un Plan National d'Action 2012-2016 en faveur du Crapaud vert a pour principaux objectifs de présenter un état des lieux des connaissances du Crapaud vert en Alsace sur les thèmes de sa répartition, de son évolution, des expériences de gestion et actions déjà conduites, et de présenter les actions à mettre en œuvre en Alsace.



© L. MEYER, Crapaud vert,
(Lorraine, 2013)

a) Description et habitat d'espèce

Photographie d'un Crapaud vert

« Le Crapaud vert est une espèce très mobile qui affectionne des milieux perturbés pour sa reproduction. La présence du Crapaud vert en Alsace est due à la combinaison de facteurs biogéographiques et écologiques, ces derniers étant liés au caractère alluvial de la plaine d'Alsace. Les crues du Rhin ou d'autres cours d'eau comme la Bruche, l'Ill ou la Thur permettaient de rajeunir les milieux en créant des zones ouvertes, graveleuses, avec peu de végétation. Ces milieux étaient rapidement colonisés par le Crapaud vert, qui les abandonnait une fois le milieu végétalisé.



Aujourd'hui, l'habitat naturel de l'espèce a considérablement régressé, et le Crapaud vert trouve refuge dans des sites secondaires de substitution. Ces sites sont en majorité des carrières, d'anciens carreaux miniers, des bassins de rétention ou d'agrément, de petites zones inondées, des fossés ou encore des mares de pâturages. Par ailleurs, l'attrait des zones de chantier (ornières, flaques d'eau) peut poser de véritables problèmes en termes de conservation de l'espèce (écrasement des pontes, têtards, imagos). L'utilisation de l'habitat terrestre par l'espèce est moins connue mais il est fortement probable que le Crapaud vert utilise des éléments paysagers structurants (tels que les haies, bosquets, lisières) des milieux ouverts. » (Source : DREAL Alsace, ODONAT, BUFO – 2012).

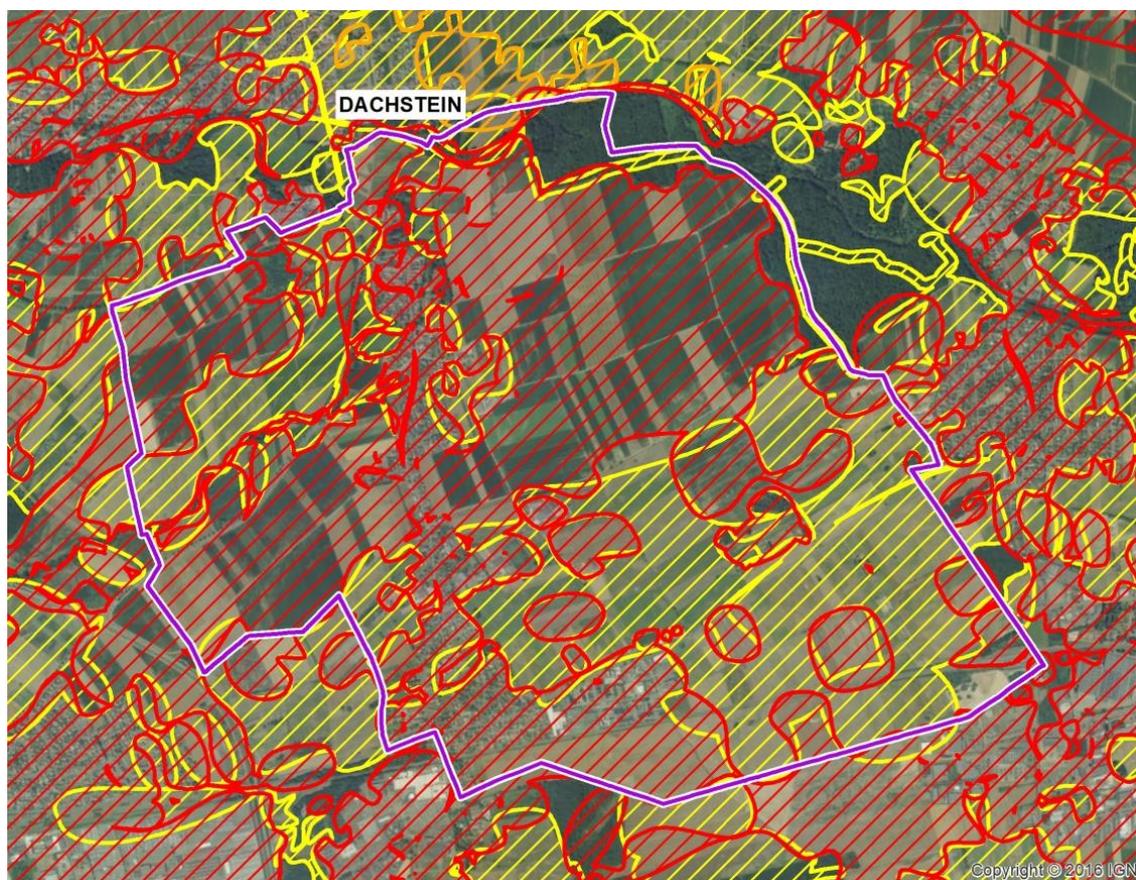
Cette espèce présente aujourd'hui un enjeu fort de conservation puisqu'elle atteint sa limite de répartition occidentale dans l'Est de la France. Relativement abondante en Corse, l'espèce est à l'inverse très rare et en fort déclin en France continentale qui est sa limite de répartition.

b) Secteur concerné sur le ban communal de Dachstein

La commune de Dachstein est située dans une zone à enjeux fort à faible pour le Crapaud vert. Le zonage concerne l'ensemble du ban communal :

- zone à enjeux forts : environ 50 % du territoire communal
- zone à enjeux faibles : environ 50 % du territoire.

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



PLAN NATIONAL D'ACTION - DÉCLINAISON RÉGIONALE CRAPAUD VERT

-  enjeux forts
-  enjeux moyens
-  enjeux faibles

SOURCE : DREAL ALSACE.

JANVIER 2017



0 250 500
m

Zonage du PRA Crapaud vert aux abords de Dachstein

La Bruche est l'un des principaux bassins de présence du Crapaud vert en Alsace. Le régime de crues de la rivière favorise en effet la mise en place de zones de reproduction favorables à l'espèce. Le Dachsteinerbach, à l'ouest de Dachstein, de par sa proximité avec la Bruche, est par extension un secteur de développement favorable au Crapaud vert.

Dans le périmètre communal, ce sont pour majorité des terres cultivées, des prairies et des fourrés ripicoles qui sont concernés par le zonage.

Les enjeux Crapaud vert de la commune sont considérés comme faibles à forts suivant les milieux concernés.



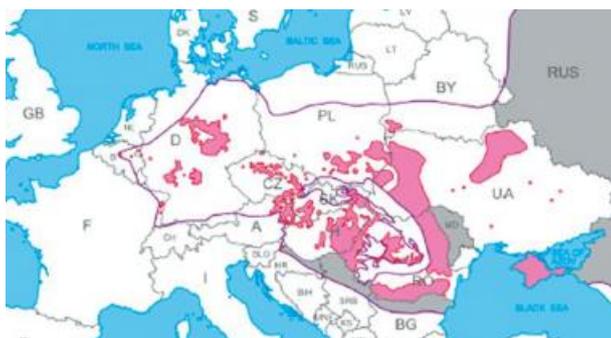
3.4.2. Plan National d'Actions Grand hamster d'Alsace

Le Plan National d'Actions en faveur du hamster commun (*Cricetus cricetus*) et de la biodiversité de la plaine d'Alsace (2019-2028) s'appuie sur les actions conduites dans les précédents PNA en faveur de cette espèce. Il a une ambition renouvelée car outre le hamster, il s'ouvre sur la prise en compte de la biodiversité inféodée aux grandes cultures présentes en plaine alsacienne. Préserver une espèce dite parapluie, clé de voute, comme le hamster commun, et son habitat contribue aussi à la préservation de toute une biodiversité située dans les mêmes milieux.



a) Description et habitat d'espèce

Le Grand hamster d'Alsace est un rongeur de petite taille, inscrit à l'annexe IV de la directive « Habitats », qui atteint sa limite de répartition ouest en Allemagne, Alsace et Belgique. Le hamster était très répandu dans les années 70 ; les populations se sont progressivement fragmentées dans presque tous les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.



Aire de répartition du hamster commun en Europe en 2010 (source : Tissier 2017)

Ses populations sont particulièrement menacées en Alsace pour diverses raisons : fragmentation de ses habitats naturels (cultures de blé et de luzerne principalement, plus rarement prairies et maïs), diminution des surfaces favorables, et, historiquement, une lutte contre l'espèce, considérée comme nuisible. Le Grand hamster occupe des terrains plutôt secs avec une nappe phréatique à 120 cm au minimum. Son terrier étant souvent situé à plus d'un mètre de profondeur, les terrains secs et drainants permettent d'éviter l'inondation de ce dernier. En hiver, le Hamster bouche les entrées de son terrier à l'aide de terre et hiverne jusqu'au mois d'avril environ, à la reprise de la végétation.



b) Secteurs concernés à Dachstein

La commune de Dachstein est située dans une vaste zone agricole présentant des habitats favorables à l'espèce.

L'arrêté ministériel du 9 décembre 2016 relatif aux mesures de protection strictes de l'habitat du hamster commun, définit une Zone de Protection Statiques (ZPS) et Zone d'Accompagnement (ZA) pour une durée de 5 ans.

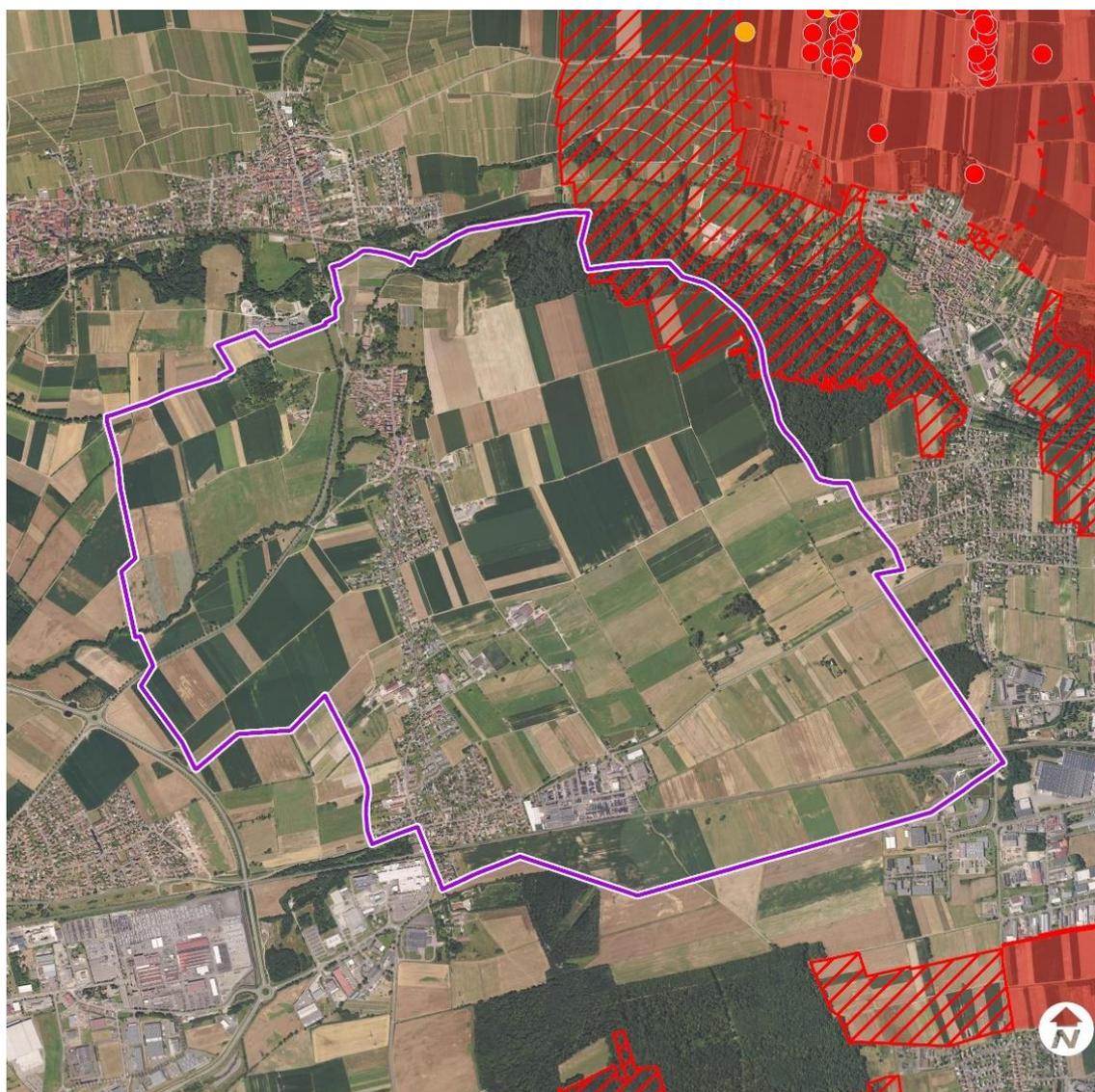
Aucune Zone de Protection Statique (ZPS) n'est identifiée à Dachstein.

Environ 16 ha du Nord-Est du ban communal sont concernés par la présence d'une zone d'accompagnement pour le Grand Hamster.

Toutefois, étant donné qu'aucun terrier de Grand Hamster n'est identifié à moins de 300 m de Dachstein (prospections de 2018 et 2019), cette zone d'accompagnement ne présente pas à l'heure actuelle une contrainte spécifique pour la commune.

Les terriers de Grand Hamster les plus proches du territoire de Dachstein sont situés à environ 1 km au nord-est, à Ernolsheim-Bruche.

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



GRAND HAMSTER D'ALSACE

- terrier recensé en 2019
- terrier recensé en 2018
- périmètre de 300 mètres autour des terriers recensés en 2018 et 2019
- Zone de Protection Statique
- Zone d'Accompagnement

SOURCES : DREAL ALSACE ; ESRI WORLD IMAGERY, 2018.

JUIN 2021

0 250 500
m

Zonages réglementaires Grand hamster d'Alsace et derniers terriers recensés



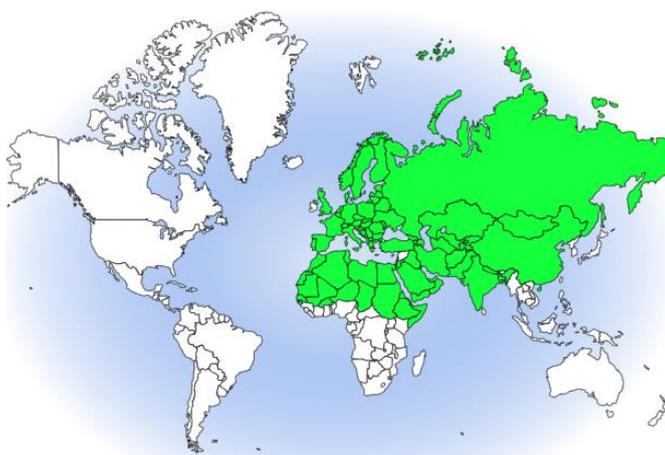
3.4.3. Pie grièche grise

Le Plan Régional d'Actions en faveur de la Pie-grièche grise (*lanius excubitor*) (2012-2016)

a) Description et habitat d'espèce

La Pie-grièche grise est à l'origine une espèce des lisières forestières, elle s'est bien adaptée aux paysages agricoles qui présentent une alternance de petites cultures et de zones herbeuses. Elle affectionne les milieux semi-ouverts, plats ou en pente douce, où de petites zones plus ou moins fermées alternent avec des secteurs beaucoup plus ouverts dominés par des prairies.

Les prairies plus ou moins humides et les pâtures jouent un rôle essentiel pour l'espèce, les vergers traditionnels à haute-tige et certains types de milieux bocagers sont aussi très attractifs.



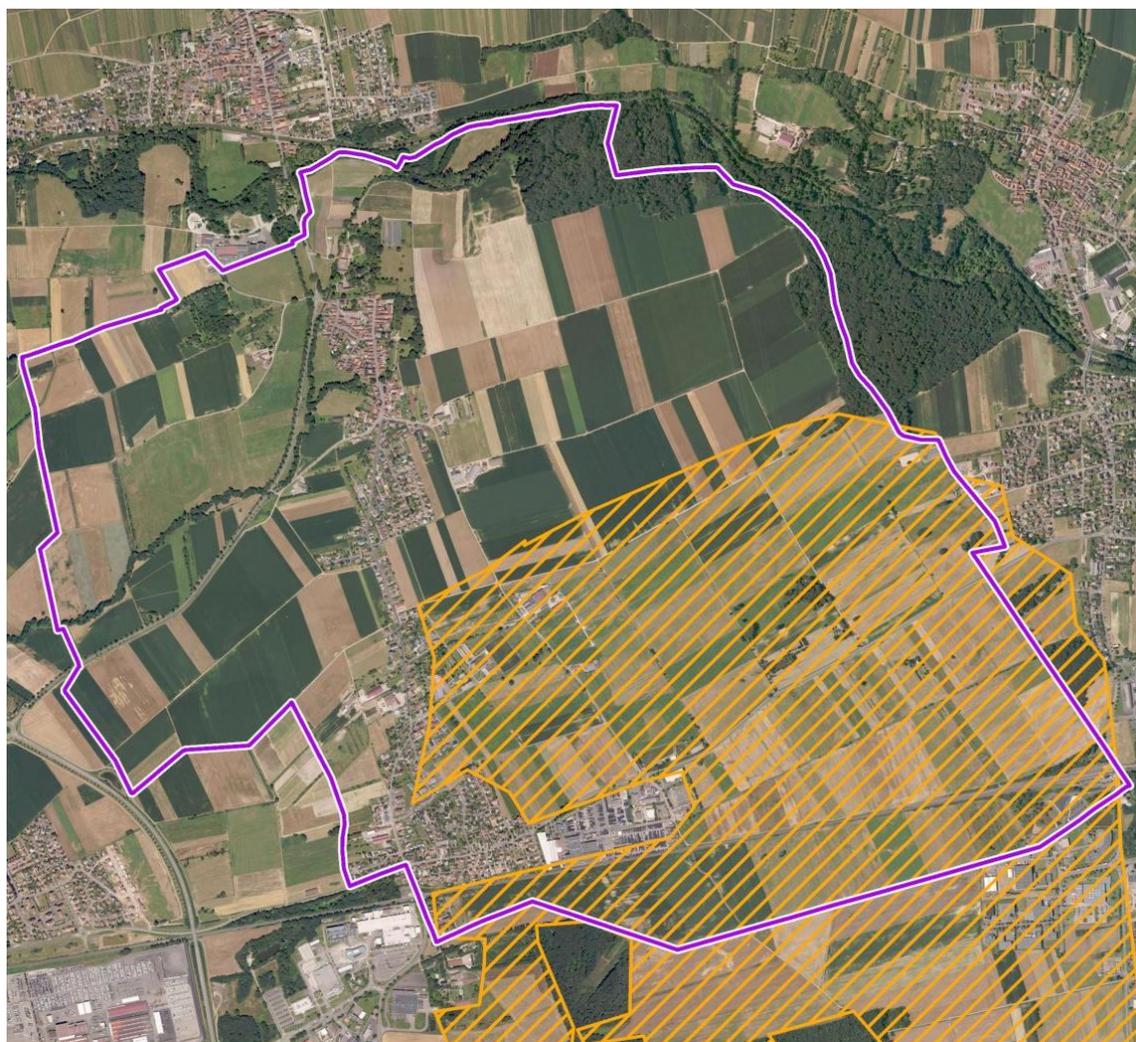
Aire de répartition de la Pie-grièche grise dans le monde en 2020 (source : oiseaux.net 2020)

En France la Pie-grièche grise niche dans les campagnes extensives et les moyennes montagnes du centre de la France (Limousin, Auvergne) et du Nord-Est (Alsace, Franche-Comté, Picardie, Champagne-Ardenne). C'est une espèce fortement en déclin en France, avec une chute de 75 % des effectifs entre 1993-1994 et 2008-2009.



b) Secteurs concernés à Dachstein

La commune de Dachstein est située dans une vaste zone agricole présentant des habitats favorables à l'espèce.



**PLAN NATIONAL D'ACTION
DÉCLINAISON RÉGIONALE PIE GRIÈCHE GRISE**

 enjeux moyens

SOURCES : DREAL ALSACE ; BD ORTHO, 2019.

NOVEMBRE 2021



0 210 420
m

Zonage réglementaire PRA de la Pie Grièche grise



4. Fonctionnement écologique

4.1. Concept de Trame Verte et Bleue

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques qui ont été détériorées suite au développement d'infrastructures humaines. Cet outil d'aménagement du territoire vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, qui permette aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, etc.

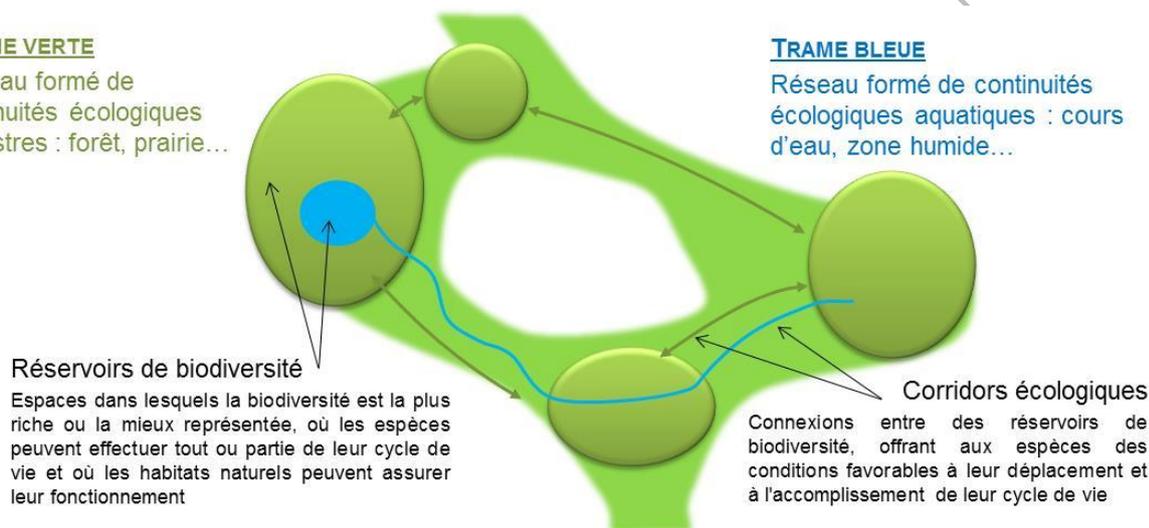
Le réseau écologique est constitué de deux trames et de deux éléments de base :

TRAME VERTE

Réseau formé de continuités écologiques terrestres : forêt, prairie...

TRAME BLEUE

Réseau formé de continuités écologiques aquatiques : cours d'eau, zone humide...



Les objectifs de la trame verte et bleue sont :

- diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces,
- identifier et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques,
- atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface,
- prendre en compte la biologie des espèces migratrices,
- faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages,
- améliorer la qualité et la diversité des paysages,
- permettre le déplacement des aires de répartition des espèces sauvages et des habitats naturels dans le contexte du changement climatique,



Deux documents à prendre en compte au niveau de Dachstein :

- La Trame verte et bleue régionale (SRADDET) ;
- La Trame verte et bleue du SCoT de la Bruche Mossig.

4.2. La trame verte et bleue régionale

4.2.1. Présentation de la Trame Verte et Bleue du SRADDET

Le Conseil Régional du Grand Est, réunis le 22 novembre 2019 ont adopté « grand Est Territoires », le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du Grand Est.

Ce Schéma, élaboré conjointement par l'Etat et la Région Alsace dans le cadre des lois Grenelle de l'Environnement, vise à concilier la biodiversité avec les besoins d'aménagement du territoire au niveau régional.

Le SRCE définit une trame verte et bleue, dont l'objectif est de garantir des paysages diversifiés et vivants dans toute la France, en favorisant le déplacement des espèces (identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques).

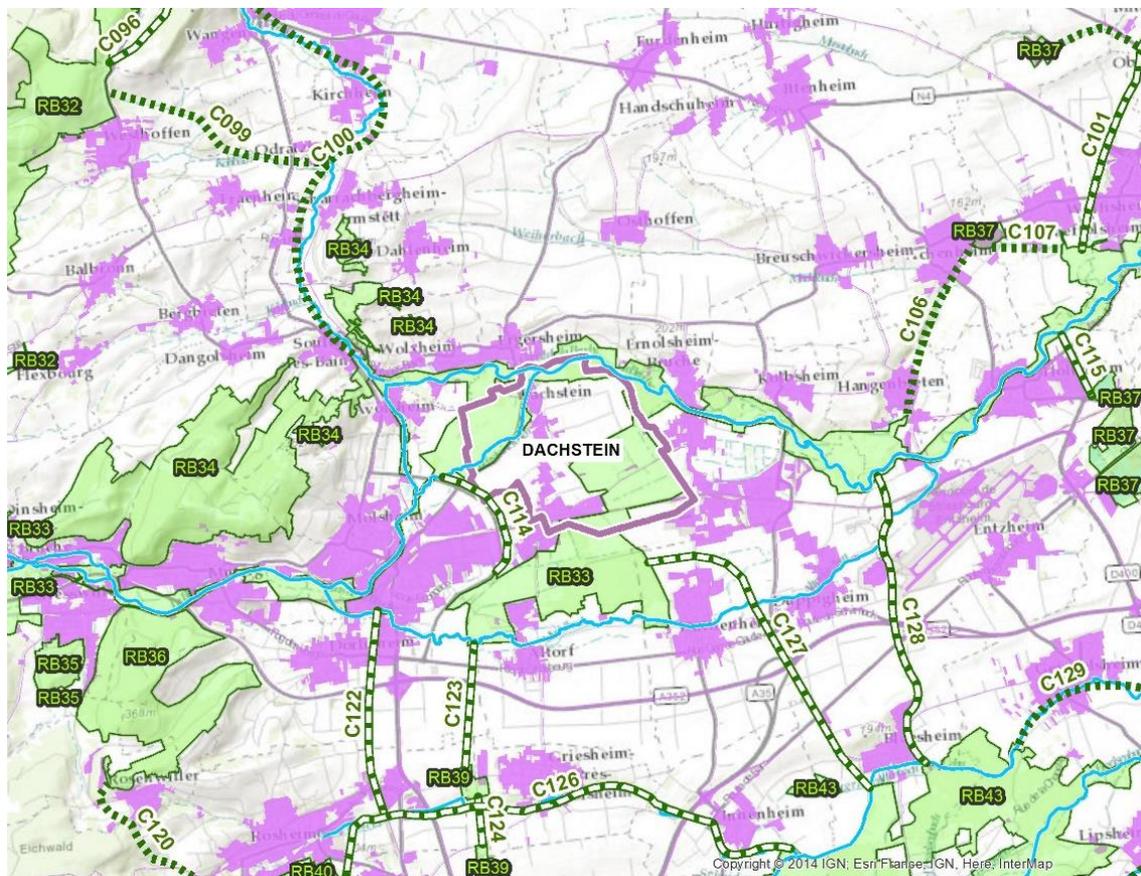
Ce document a été intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du Grand-Est en janvier 2020.

sraddet-ge-annexe5-diagnostic-biodiversite-vdef.pdf (grandest.fr)

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



4.2.2. Les continuités écologiques du SRCE



Corridors écologiques d'intérêt régional

■■■■■ à préserver

▬▬▬▬ à remettre en bon état

— cours d'eau classés au titre de l'art. 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2

■ réservoir de biodiversité

■ zones urbanisées



SOURCES : DREAL ALSACE ; REGION ALSACE ; TOPOMAP.

JUIN 2015

0 1 2 km

Extrait du SRCE dans le secteur de Dachstein

La commune de Dachstein est concernée par le réservoir de biodiversité 33 (RB33). Ce réservoir est en lien étroit avec deux RB adjacents, le RB34 à l'ouest et le RB37 à l'est. La commune est également partiellement concernée par le corridor écologique C114, en limite ouest du ban communal.



Réservoir de biodiversité RB33

La composition de ce réservoir est détaillée dans le tableau suivant, issu du SRCE Alsace.

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	2 381 ha	
Détail par type de milieu		
Linéaire de cours d'eau	94 km	-
Milieux aquatiques	112 ha	5 %
Forêts alluviales et boisements humides	783 ha	32 %
Milieux ouverts humides	893 ha	38 %
Autres Milieux forestiers	149 ha	6 %
Prairies	126 ha	5 %
Vergers et prés-vergers	7 ha	0 %
Milieux anthropisés	6 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	269 ha	11 %
Zones urbanisées et bâties	81 ha	4 %

Extrait du tableau récapitulatif du Tome 1 du SRCE pour le RB33

Le RB33 s'étend sur plusieurs unités paysagères, des vallées vosgiennes au piémont viticole et arboricole ainsi qu'à la plaine centrale. Il a pour objet principal la conservation de vastes espaces de zones humides, qu'elles soient boisées ou herbacées, ainsi que de milieux aquatiques (94 km linéaires). Des milieux interstitiels non humides tels que des cultures et vignes (269 ha) ou des vergers (7 ha) sont également présents, mais restent toutefois minoritaires et ne constituent pas l'objet principal du réservoir.

Des espèces animales d'un grand intérêt écologique, notamment visées par les directives européennes « Habitats » et « Oiseaux » sont identifiées dans ce RB. Parmi elles, le Crapaud vert, l'Agrion de Mercure, l'Azuré de la sanguisorbe et l'Azuré des paluds sont considérées comme particulièrement sensibles à la fragmentation des milieux. Le réservoir accueille également le Courlis cendré, un oiseau qui niche dans les prairies (y compris les prairies humides), ainsi que le Pique-prune, un insecte qui colonise les arbres creux en forêt ou en zone agricole.

Les milieux prairiaux (126 ha) et les milieux ouverts humides (près de 900 ha) sont l'un des enjeux principaux du réservoir. Les vastes espaces humides fournissent en effet des cadres de vie adaptés à de nombreux oiseaux (limicoles et échassiers en particulier) et amphibiens. La commune de Dachstein représente notamment une zone de sensibilité pour le Crapaud vert et pour les papillons Azurés.



Les milieux forestiers humides (boisements et forêts alluviales) comptent pour près de 800 ha dans le réservoir. Ces boisements sont le plus souvent des zones avec une très forte densité d'espèces menacées, tant animales que végétales. Elles sont de plus en lien étroit avec le fonctionnement hydrologique local, notamment aux abords de la Bruche dans notre secteur d'étude. Ces milieux forestiers jouent également un rôle de refuge pour la faune en journée, la présence humaine y étant plus rare.

Le corridor écologique C114

Le corridor écologique C114 est situé entre Molsheim et Dachstein ; il permet de relier deux secteurs différents du RB33, et suit en partie le tracé de la RD 422 (côté est).

Ce corridor est supporté par trois types de milieux :

- des milieux forestiers humides ;
- des milieux ouverts humides ;
- des prairies mésophiles.

Le corridor C114 est identifié comme un corridor non fonctionnel à remettre en bon état. Son intérêt principal est la circulation du Crapaud vert entre les deux parties du RB33. C'est la route départementale 30 (RD30) qui a été identifiée comme obstacle majeur au bon fonctionnement du corridor.

Connections avec les réservoirs adjacents

Les réservoirs de biodiversité RB34 et RB37 sont situés de part et d'autre de la commune de Dachstein, en direction de Molsheim (RB34) et de Wolfisheim (RB37). Ce sont tous deux des RB de taille moyenne, s'étalant respectivement sur 846 ha et 273 ha. Les milieux naturels qui les composent sont, pour les plus caractéristiques :

- pour le RB34 : des milieux forestiers, ouverts et semi-ouverts, plutôt xériques, accueillant notamment la Noctule de Leisler, le Muscardin ou le hibou grand-duc (des espèces principalement forestières) ;
- pour le RB37 : des milieux aquatiques et des milieux ouverts humides particulièrement favorables au Crapaud vert (espèce des milieux ouverts humides).

Ces deux RB sont fort différents du RB33, mais restent néanmoins liés par leurs composantes forestières ou « milieux ouverts ». Fonctionnellement, la Bruche, appartenant ici au RB33, permet de relier ces trois réservoirs par des milieux de type « aquatique », « forestiers humides » et « ouverts humides ».



4.3. La trame verte et bleue locale

4.3.1. La Trame verte et bleue du SCoT de la Bruche

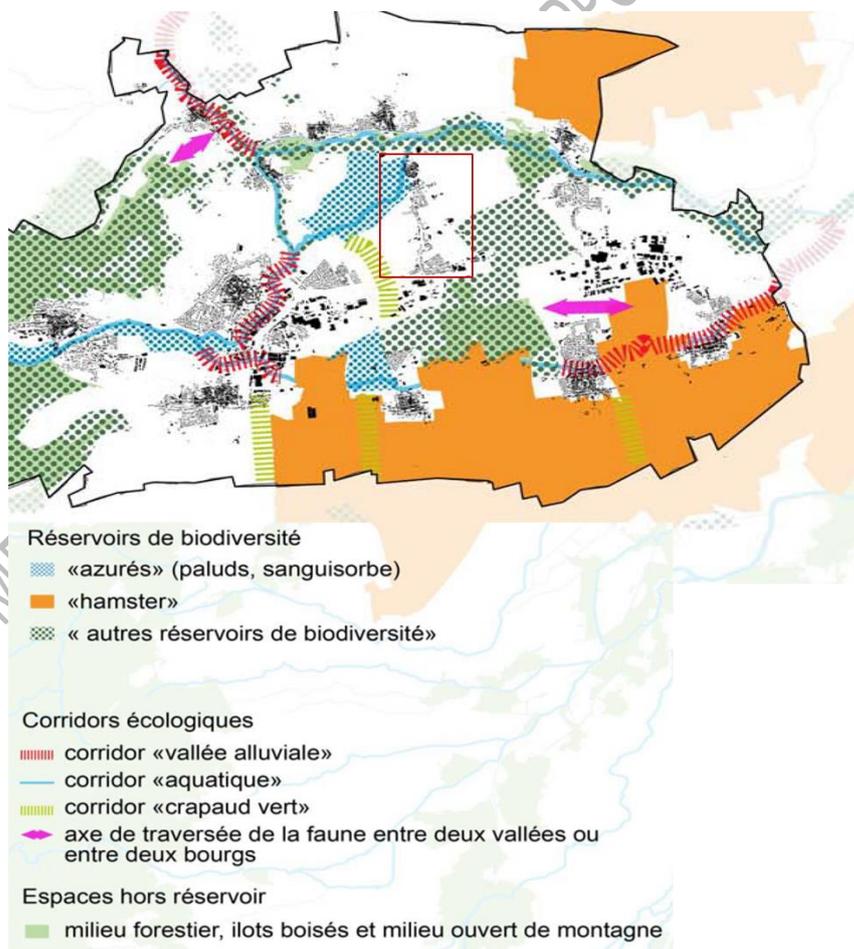
La commune de Dachstein se situe sur le territoire du SCoT de la Bruche, lequel a été approuvé le 8 décembre 2016.

La commune de Dachstein est concernée :

- à l'Est par un réservoir de biodiversité « général » ;
- au Nord-Ouest par un réservoir de biodiversité « Azurés des paluds et de la Sanguisorbe » ;
- par un corridor des milieux aquatiques au niveau du Dachsteinerbach et de ses abords proches (Nord-Ouest de la zone urbaine).

Notons également qu'un corridor « Crapaud vert » est situé en bordure extérieure Sud-Ouest du territoire communal. Ces deux réservoirs sont situés en périphérie de la zone urbanisée.

L'extrait de la cartographie de la Trame verte et bleue du SCoT de la Bruche est présenté ci-après. Le territoire de Dachstein est identifié par un rectangle rouge.



TVB du SCoT de la Bruche



4.3.2. La Trame Verte et Bleue communale

Le SRCE et le SCoT de la Bruche identifient plusieurs secteurs d'un fort intérêt écologique sur le ban communal, notamment en la présence du RB33 qui occupe des terrains au nord et au sud du ban communal. **La Trame verte et bleue locale ne nécessite pas d'être précisée par rapport à celle identifiée dans le SRCE.**

Les secteurs à fort enjeu qui nécessitent le classement en réservoir de biodiversité local sont les suivants :

- les abords du Dachsteinerbach, ainsi que toute la partie située entre ce dernier et la limite nord-ouest du ban communal : cours d'eau, ripisylve, prairies humides ou non, milieux ouverts humides, bosquets ;
- les abords de la Bruche au nord et nord-est du ban communal : cours d'eau, ripisylve, prairies humides, boisements humides ;
- les milieux cultureux au sud et sud-est du ban communal : prairies humides ou non, milieux ouverts humides.

Les milieux les plus représentatifs du territoire de Dachstein sont les milieux humides ouverts, à savoir :

- les prairies et pâtures humides ;
- les grandes cultures humides (« milieux ouverts humides »).

Les enjeux associés à ces milieux concernent la flore, l'avifaune (limicoles et grands échassiers en particulier), la batrachofaune (Crapaud vert) ainsi que la grande faune dans une moindre mesure. Ils sont le cœur du réservoir de biodiversité identifié et doivent à ce titre être conservés.

Les boisements, cours d'eau et ripisylves, bien que d'un fort intérêt écologique et fonctionnel, restent plutôt rares.

La carte de synthèse des continuités écologiques locales est présentée ci-après.



-  corridor écologique altéré
-  cours d'eau
-  réservoir de biodiversité
-  zones urbanisées



SOURCES : DREAL ALSACE ; BD ORTHO, IGN...

NOVEMBRE 2015

0 0.2 0.4
km

Fonctionnement écologique local

DOCUMENT DE CONSULTATION



5. Gestion des ressources

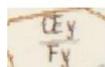
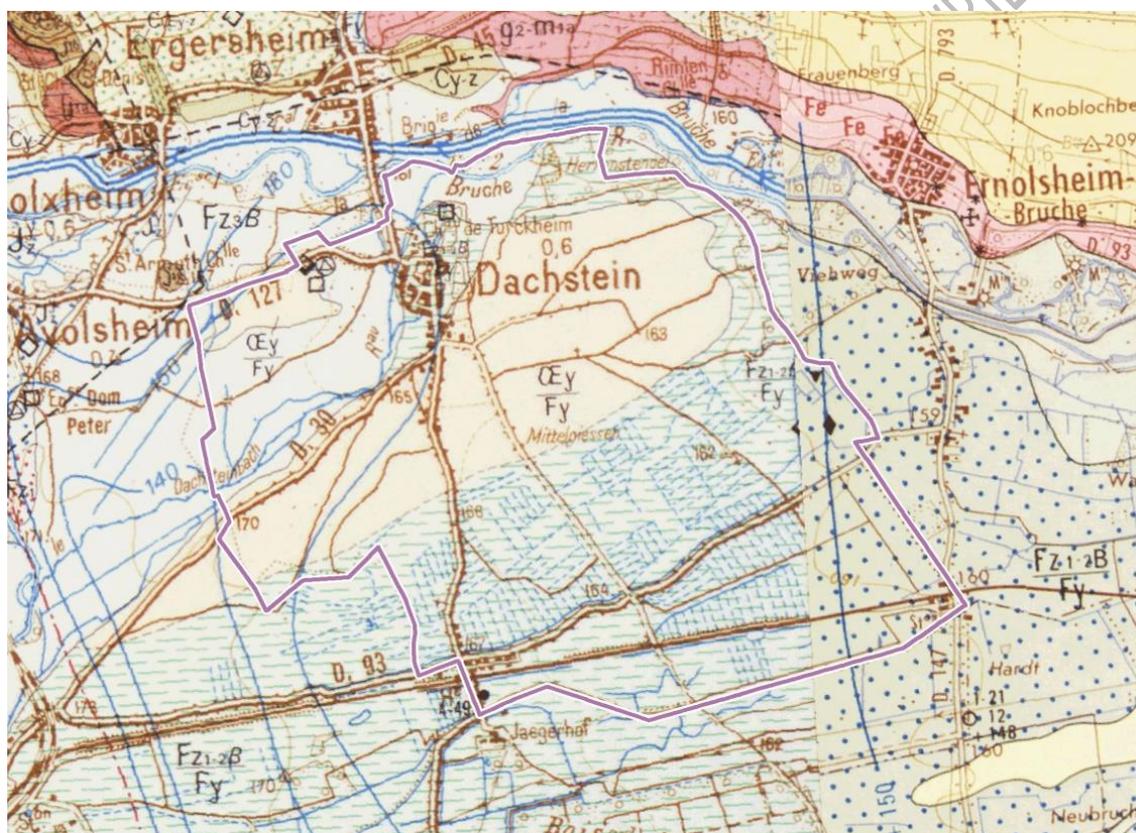
5.1. Ressources géologiques

Plusieurs types de couvertures sont présents sur le ban communal.

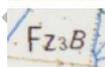
Majoritairement, il s'agit de limons et cailloutis peu épais indiquant que les sols sont peu perméables.

Au Nord-Est, des alluvions se sont déposées le long de la Bruche et Dachsteinerbach.

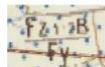
Enfin, le reste du territoire est composé d'une couverture de loess (type de couverture favorable à l'habitat du grand hamster).



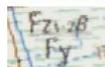
Pléistocène, Würm : Loess recouvrant des cailloutis fluviaux



Pléistocène-Holocène : Alluvions holocènes généralement fines recouvrant des alluvions würmiennes généralement plus grossières



Holocène : Limons et cailloutis peu épais de la Bruche recouvrant des formations würmiennes



Pléistocène-Holocène : Limons et cailloutis peu épais de la Bruche recouvrant des formations würmiennes

SOURCE : INFOTERRE

JUN 2015



Carte géologique



5.2. Gestion du cycle de l'eau

5.2.1. Ressources disponibles

Du point de vue des ressources en eaux souterraines, la commune de Dachstein se situe au-dessus de la nappe alluviale de la Bruche et la nappe alluviale du Rhin.

Le SDEA indiquait en 2020, que l'eau distribuée à Dachstein était de très bonne qualité bactériologique.

5.2.2. Alimentation en eau potable

a) Gestionnaire de l'alimentation en eau potable et ressources mobilisées

Aucun puit de captage "Grenelle"¹⁷ n'est implanté sur le ban communal, Dachstein n'est donc pas concerné par des périmètres de protection rapprochées ou éloignées.

La source de Heiligenberg et plusieurs forages qui captent la nappe alluviale de la Bruche et la nappe alluviale du Rhin alimentent la commune en eau potable.

Il s'agit notamment des puits du Sterkopf (Mutzig) et des captages de Molsheim, d'Altorf et de Gresswiller.

b) La protection de la ressource en eau

Le territoire de Dachstein n'est pas concerné par des périmètres de protection de la ressource en eau¹⁸.

17

DEFINITIONS

Captage prioritaire Grenelle : le Grenelle de l'environnement a confirmé l'importance de l'enjeu de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable. La mise en œuvre des conclusions du Grenelle prévoit ainsi d'assurer dès 2012 la protection d'un peu plus de 500 captages parmi les plus menacés par les pollutions diffuses. Ils ont été identifiés suivant un processus de concertation locale à partir de trois critères :

- L'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les pesticides ;
- Le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie ;
- La volonté de reconquérir certains captages abandonnés.

18

DEFINITIONS

Autour des captages d'eau, des **périmètres de protection** sont établis :

- Le **périmètre de protection immédiate** : site de captage clôturé appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage ;
- Le **périmètre de protection rapprochée** : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets, ...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage ;
- Le **périmètre de protection éloignée** : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.



PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

- forage
- ▨ périmètre de protection rapprochée
- ▨ périmètre de protection éloignée



SOURCES : ARS ; BD ORTHO, 2012.

JUIN 2015

0 580 1 160
m

Périmètres de protection des captages d'eau potable

5.2.3. Assainissement

Le traitement des effluents du territoire est assuré dans la station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche

Cet ouvrage présente les caractéristiques suivantes :

- Exploitant : SDEA – Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle
- Communes raccordées : Avolsheim, Dachstein, Ergersheim, Ernolsheim-sur-Bruche, Soultz-les-Bains, Wolxheim et une partie de la commune de Molsheim
- Capacités de traitement : 18 000 EQH



- Population desservie en 2019 : 12 840 EH EQH¹⁹ [Fiche STEU \(developpement-durable.gouv.fr\)](http://Fiche STEU (developpement-durable.gouv.fr))
- Exutoire : ?
- Conformité en performance au 31 décembre 2015
- Le système d'épuration est à boue activée en aération prolongée.

Le réseau d'assainissement est majoritairement unitaire.

5.3. Ressources énergétiques

5.3.1. Productions énergétiques

Les seules ressources énergétiques locales disponibles sont :

- le bois énergie ;
- la géothermie ;
- l'énergie solaire.

Dachstein présente un fort potentiel en géothermie, captage vertical ou captage sur eau de nappe, vu que la nappe est sub-affleurante sur la quasi-totalité de la zone urbanisée.

La carte ci-après montre les nombreux forages déjà existant dans la commune.

DEFINITIONS

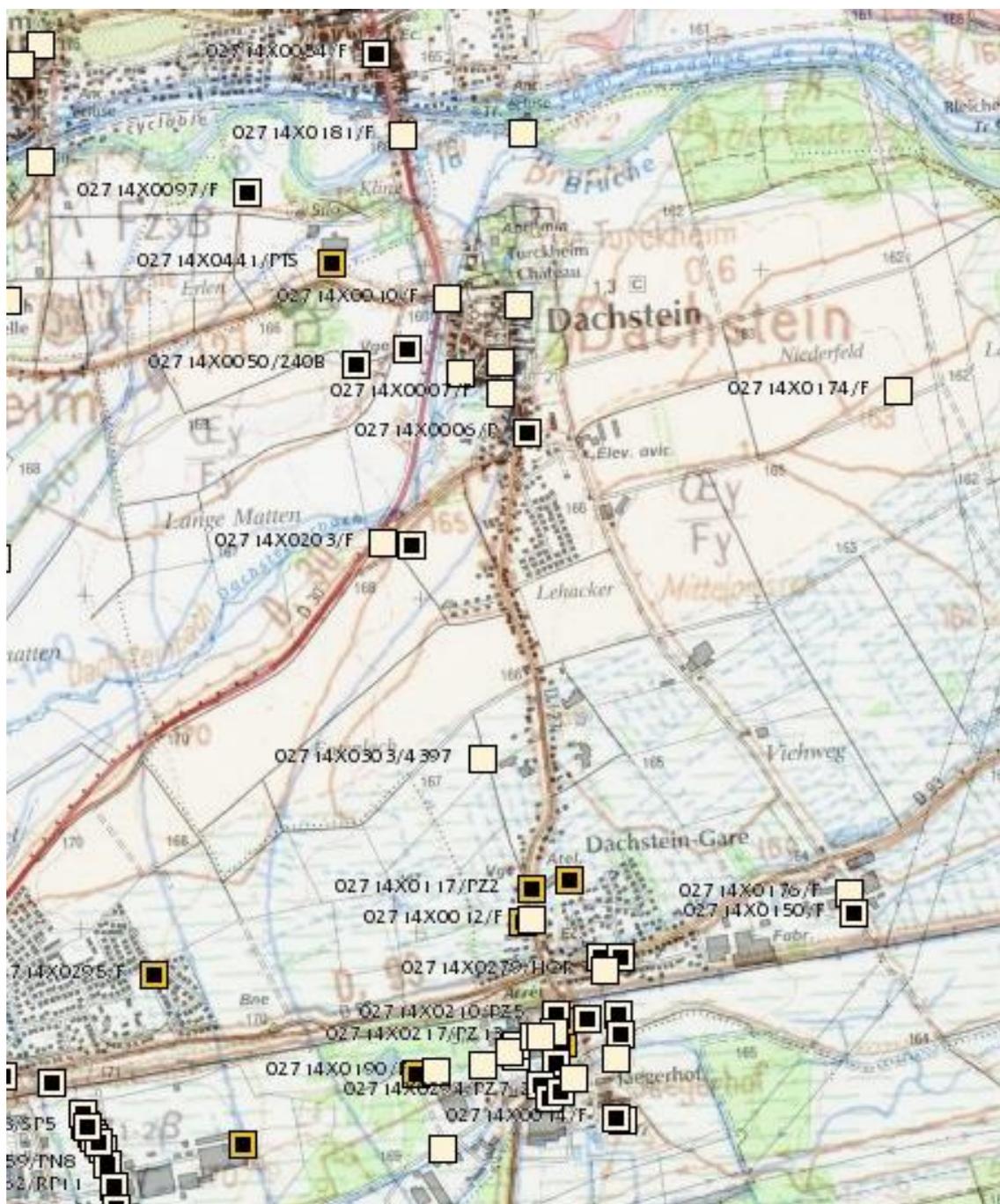
Autour des captages d'eau, des **périmètres de protection** sont établis :

- Le **périmètre de protection immédiate** : site de captage clôturé appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage ;
- Le **périmètre de protection rapprochée** : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets, ...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage ;
- Le **périmètre de protection éloignée** : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

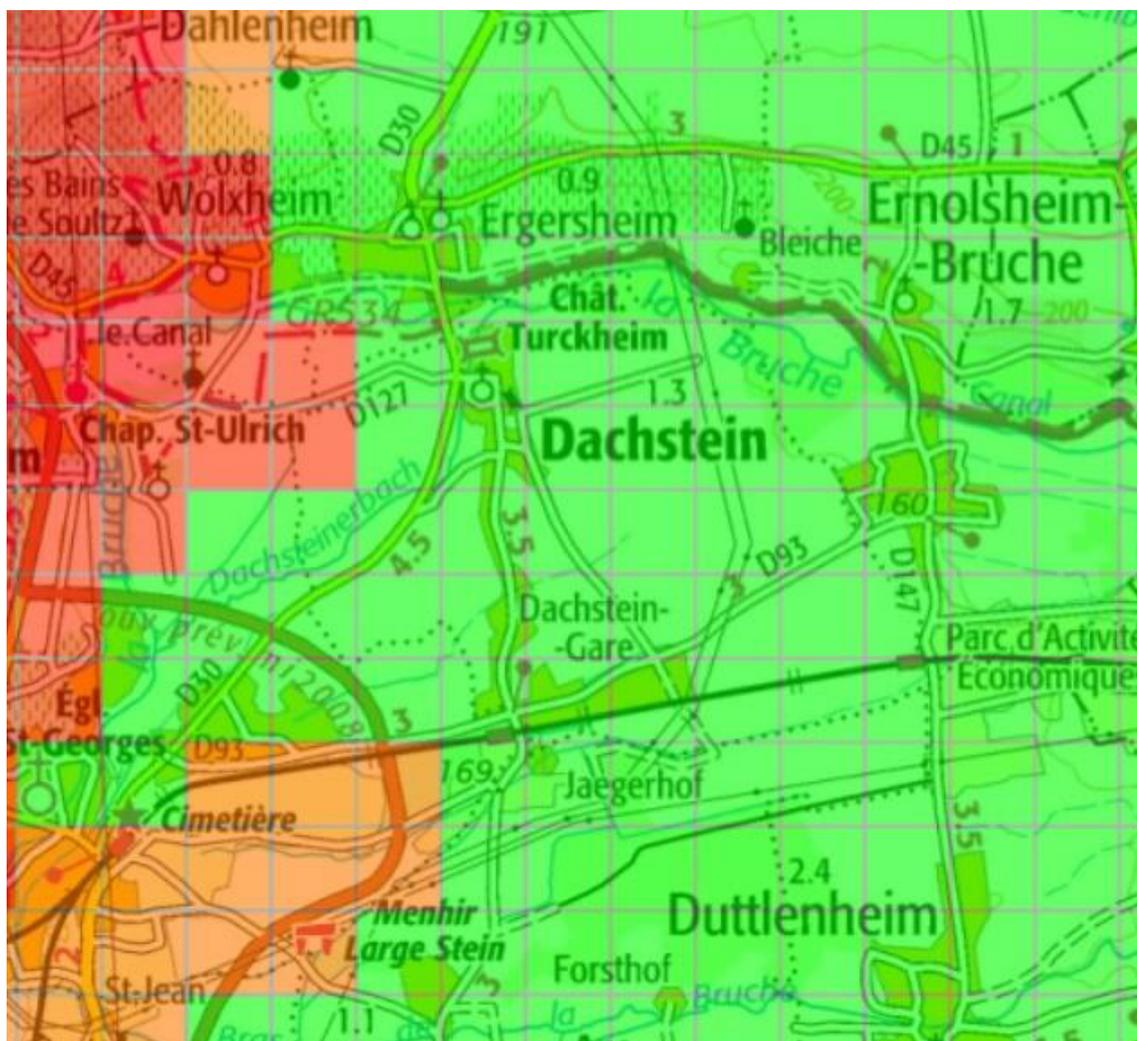
¹⁹ La population desservie est issue du portail d'information sur l'assainissement communal (<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>).



Etat initial de l'environnement



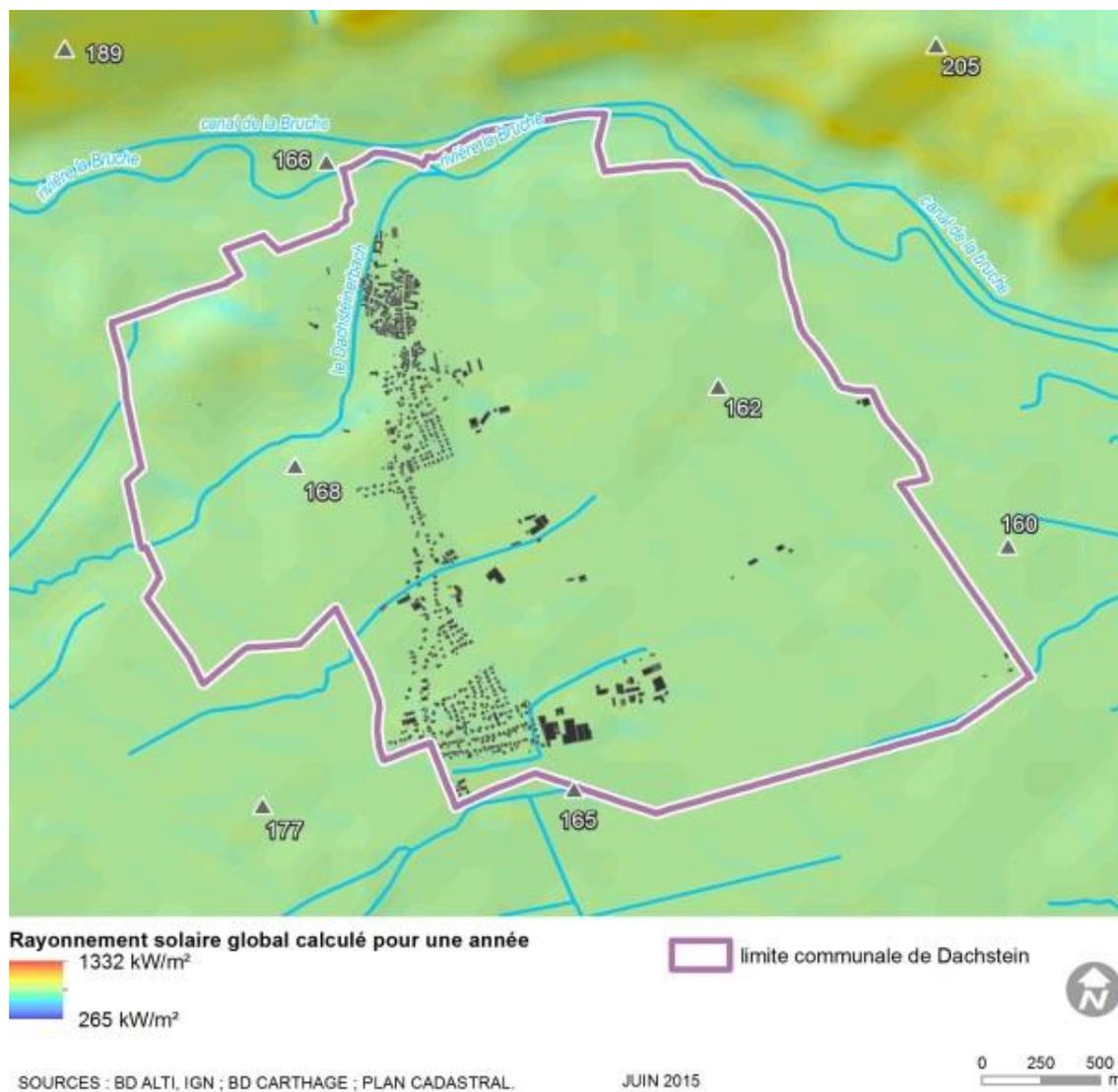
Forages existants (données BRGM)



Localisation des zones de forages géothermiques possibles (source : Géothermie perspectives)

Les éléments de l'ADEME et du BRGM (Géothermie perspectives) montrent que la commune est située en zone verte c'est-à-dire que la nature du sol, l'absence de cavités, de pollution etc...permettent l'installation de géothermie.

En zone verte, pour les petites installations et les installations domestiques (dont le débit est inférieur à 80 m³/h et la puissance soutirée est inférieure à 500 kW), les démarches administratives sont allégées.



Rayonnement solaire

Ce potentiel est déjà exploité par les habitants de la commune avec des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques.

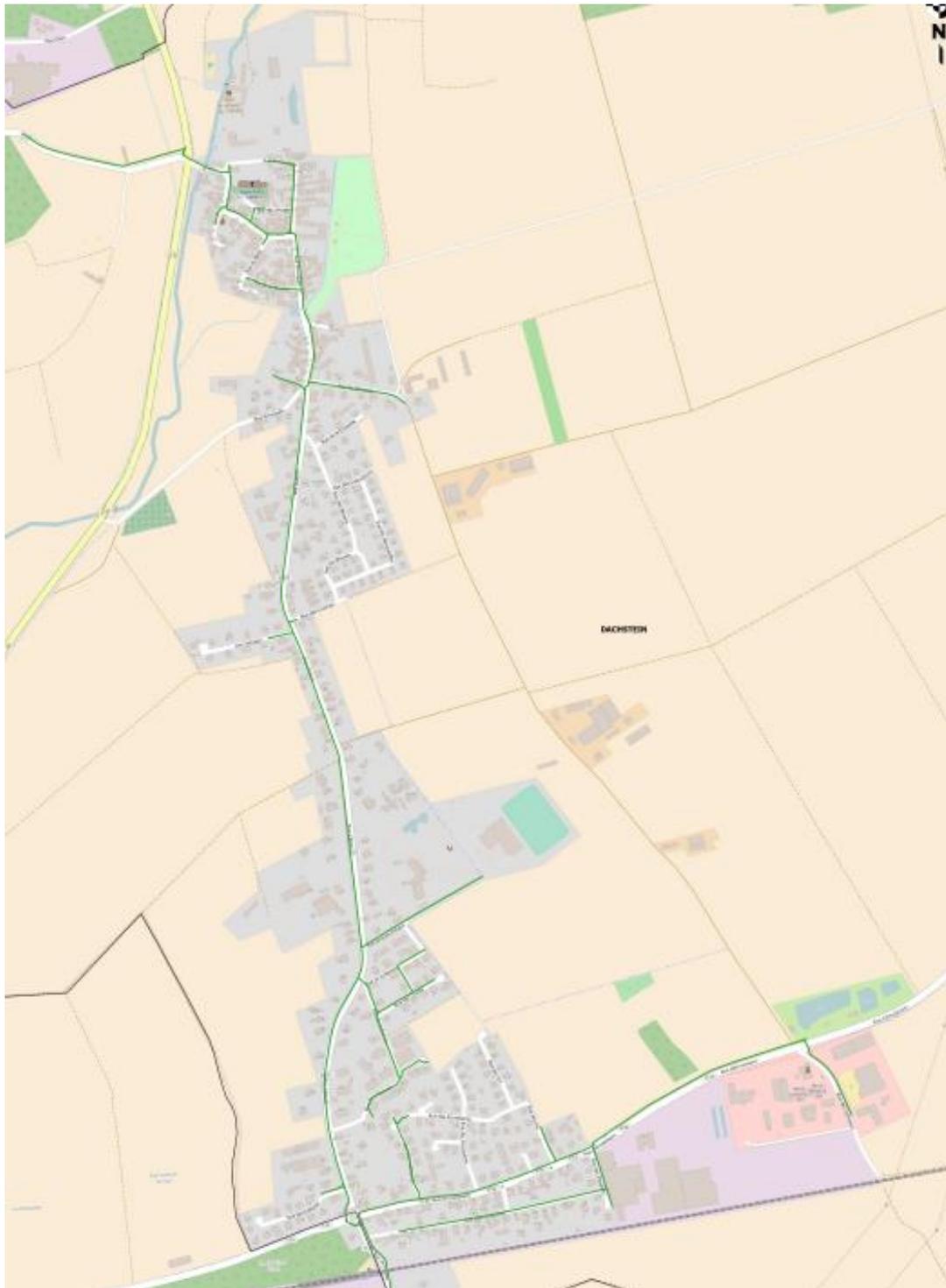


Exemples d'installations de panneaux solaires thermiques



5.3.2. Consommation énergétiques et modes de chauffage

ESR (Electricité de Strasbourg Réseaux) gère les réseaux et assure la fourniture d'électricité. Dachstein est desservie par un réseau de gaz naturel géré par GDS (Gaz Distribution Services).



Réseau gaz naturel en zone urbaine (source : Réseau GDS)



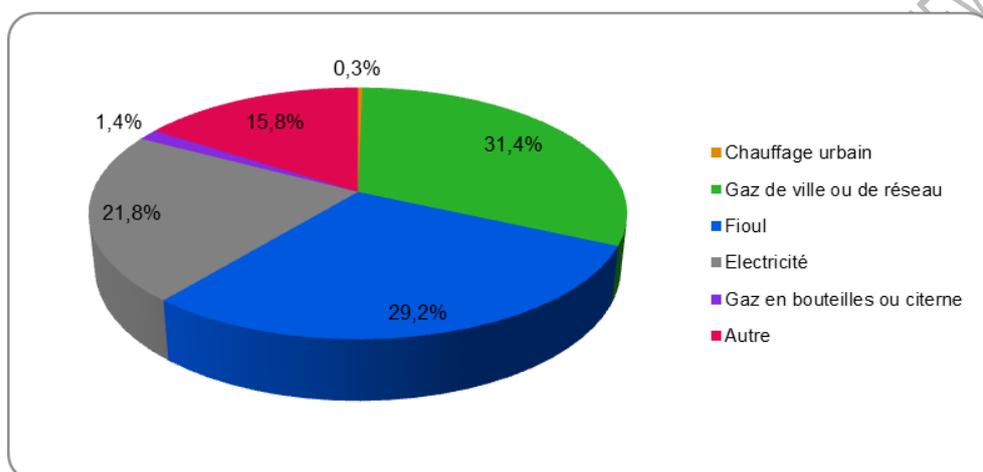
Est représenté sur le plan ci-dessus :

- En vert, le réseau « moyenne pression » comprise entre 4 et 16 bars. Il s'agit du réseau permettant le raccordement des bâtiments.

On constate que la quasi-totalité de la zone urbaine est desservie par un réseau de gaz naturel. Seuls les lotissements Kapell et Kapell 2 datant respectivement de 1992 et 1993 ne sont pas desservis en gaz naturel.

La fourniture de gaz naturel et d'électricité est assurée par Electricité de Strasbourg (ES).

Le fioul et le gaz de ville constituent les principales sources d'énergie pour assurer le chauffage des logements devant l'électricité et le bois-énergie.



Sources d'énergie utilisées

Il existe plusieurs types de gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone (CO₂) en est le principal.

Le type d'énergie utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire (ECS) permet d'évaluer le volume de gaz à effet de serre émis par les logements.

En effet, l'annexe 4 de l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants donne les facteurs de conversion entre kWh d'énergie finale²⁰ consommée et kg de CO₂.

$$1\text{kWh}_{\text{EF}} \text{ Fioul} \Rightarrow 0,300 \text{ kg de CO}_2$$

$$1\text{kWh}_{\text{EF}} \text{ Gaz de ville} \Rightarrow 0,234 \text{ kg de CO}_2$$

$$1\text{kWh}_{\text{EF}} \text{ Bois, biomasse} \Rightarrow 0,013 \text{ kg de CO}_2$$

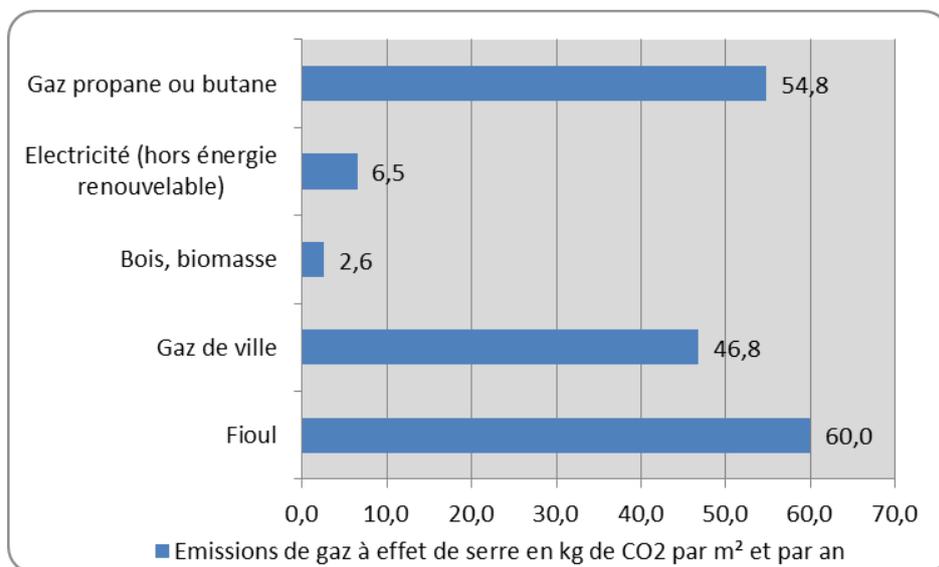
$$1\text{kWh}_{\text{EF}} \text{ Electricité (hors électricité d'origine renouvelable)} \Rightarrow 0,084 \text{ kg de CO}_2$$

$$1\text{kWh}_{\text{EF}} \text{ Gaz propane ou butane} \Rightarrow 0,274 \text{ kg de CO}_2$$

²⁰ L'énergie finale est l'énergie utilisée par le consommateur, c'est-à-dire après transformation des ressources en énergie et après le transport.



Ainsi, en prenant l'exemple d'un pavillon des années 1980 qui consommerait environ 200 kWh d'énergie primaire²¹ par m² et par an, les émissions de gaz à effet de serre donneraient en fonction de la source d'énergie utilisée les résultats suivants :



Exemple, en fonction de la source d'énergie, du volume d'émissions de gaz à effet de serre

A noter qu'en France, le facteur de conversion d'un kWh électrique finale en kWh primaire est de 2,58 compte tenu du rendement moyen de production d'électricité. Ce facteur de conversion est de 1 pour les autres énergies.

Ainsi, l'utilisation à plus de 60% du fioul et du gaz de ville comme sources d'énergie pour le chauffage des logements indiquent que la commune de Dachstein est très productrice de gaz à effet de serre.

5.3.3. Vulnérabilité énergétique

Solutions :

- Isolation du bâti existant
- Changer le moyen de chauffage
- Obtenir les aides de l'Etat, de la Région, de l'intercommunalité

²¹ L'énergie primaire correspond à des produits énergétiques bruts dans l'état (ou proches de l'état) dans lequel ils sont fournis par la nature : charbon, pétrole, gaz naturel, bois.



5.3.4. Potentiel énergétique

- a) **Eolien**
- b) **Hydrologique**
- c) **Bois énergie**
- d) **Biomasse**

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



5.4. Qualité de l'air

5.4.1. Contexte

a) Généralités

Suite à une importante concentration des activités humaines (tissu industriel dense, regroupement des populations), la qualité de l'air des zones urbanisées s'est détériorée au cours des dernières décennies.

Les activités industrielles, les installations de chauffage publiques et privées, la circulation automobile ainsi que toute activité consommatrice d'énergie émettent des polluants atmosphériques.

La diffusion et la dispersion des polluants sont fortement déterminées par les conditions météorologiques.

Ainsi, les épisodes de forte pollution sont souvent liés à de mauvaises conditions de dispersion :

- atmosphère stable, vent faible : dispersion lente,
- inversion de température en altitude : ascension bloquée, accumulation des polluants à basse altitude.

En revanche, une atmosphère instable et de fortes turbulences conduisent à une dispersion rapide des polluants.

b) Les données disponibles

Pour surveiller la qualité de l'air, l'Alsace s'est dotée et a développé depuis 1971 un réseau de mesure de polluants atmosphériques.

L'Association pour la Surveillance et l'Etude de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA) gère 27 stations (dont 3 exclusivement météorologiques) et 78 analyseurs qui mesurent en continu 24h/24 le dioxyde de soufre, les particules, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, l'ozone et la radioactivité dans l'air.

c) Le Schéma Régional Climat Air-Energie

Suite aux évolutions réglementaires, le Plan Régional pour la qualité de l'air est remplacé par le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) créé par l'article 68 de la loi Grenelle II.

Le SRCAE Alsace a été co-élaboré par le Préfet et le Président du Conseil Régional et approuvé le 29 juin 2012. Il présente un état des lieux de la région, les perspectives d'évolution aux horizons 2020 et 2050 et définit des orientations dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie.

Le schéma régional alsacien porte sur cinq axes stratégiques reprenant les grandes lignes du décret n° 2011-678 du 16 juin 2011 :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser la demande énergétique ;
- adapter les territoires et les activités socio-économiques aux effets du changement climatique ;



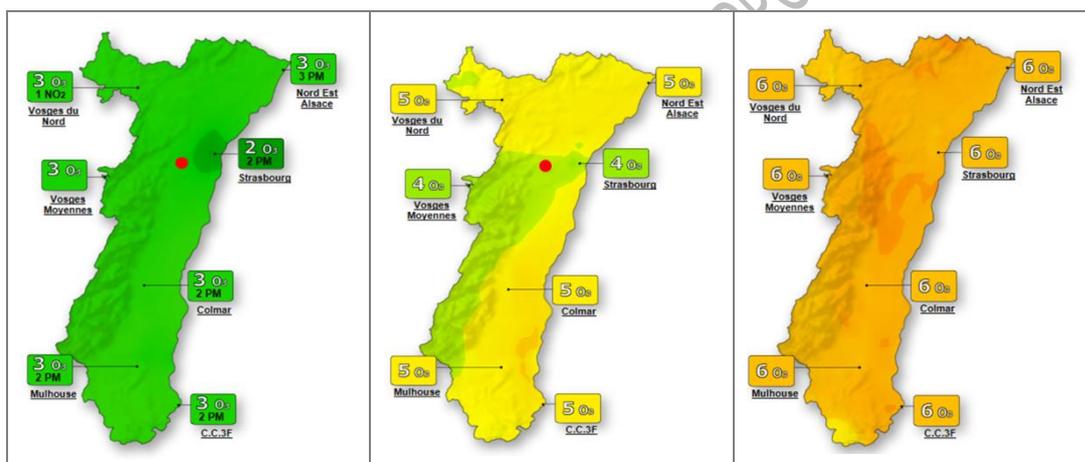
- prévenir et réduire la pollution atmosphérique ;
- développer la production d'énergie renouvelable ;
- favoriser les synergies du territoire en matière de climat-air-énergie.

5.4.2. Principaux polluants

En 2012²², la commune de Dachstein a généré des émissions de :

- 4 816 tonnes de dioxyde de carbone (CO₂), soit près de 2,5% des émissions de la Communauté de Communes ;
- 1 tonne de dioxyde de soufre (SO₂), soit près de 4,06% des émissions de la Communauté de Communes ;
- 20,4 tonnes d'oxyde d'azote (NO_x), soit 3,2% des émissions de la Communauté de Communes ;
- 8,5 tonnes de particules (PM10), soit 4,2% des émissions de la Communauté de Communes.

De manière générale, la qualité de l'air de la commune de Dachstein varie de très bonne à médiocre suivant les conditions météorologiques.



Le 22 juin 2015 – Nuageux
– Température extérieure
20°C

Le 26 juin 2015 – Ensoleillé
– Température extérieure
25°C

Le 5 juin 2015 – Pic de
chaleur

Evolution de la qualité de l'air à Dachstein suivant les conditions météorologiques (source : ASPA)

²² D'après les données de l'ASPA (Association pour Surveillance et l'étude de la Pollution Atmosphérique en Alsace) disponible au 1^{er} octobre 2014.

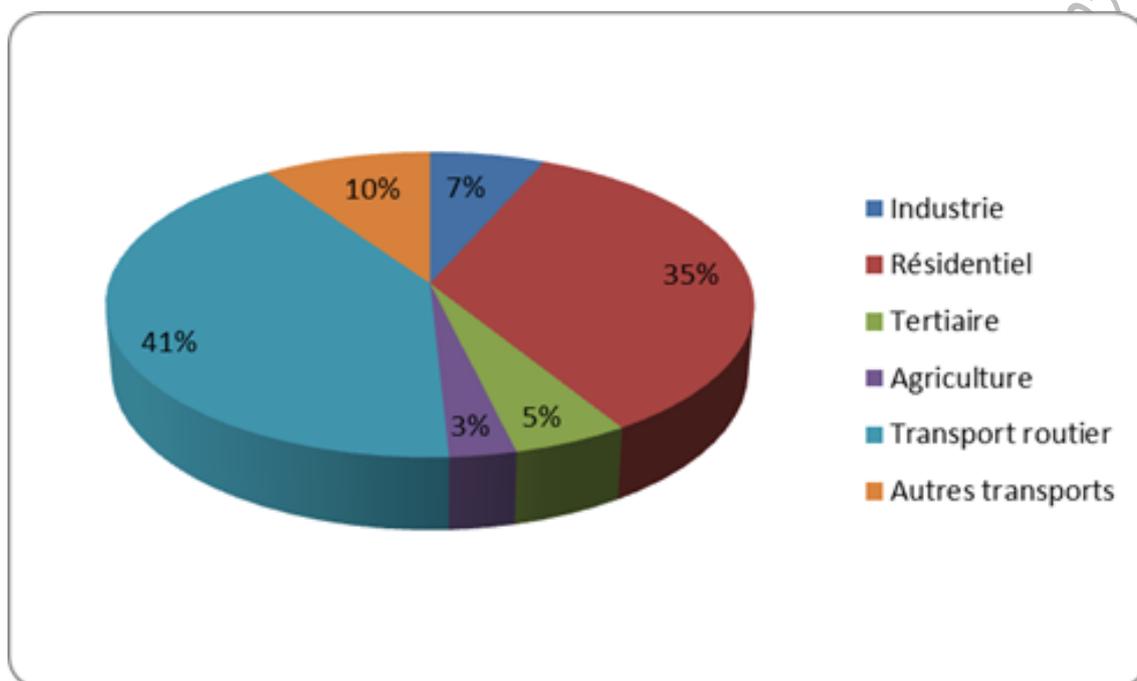


a) Le dioxyde de carbone (CO₂)

Le dioxyde de carbone (CO₂) provient principalement de la combustion d'énergie fossile (charbon, essences, fiouls, gaz...) ou du bois. Certains procédés industriels émettent également du CO₂ tels que les décarbonatations dans les cimenteries ou certains procédés de l'industrie chimique.

Le dioxyde de carbone est le principal gaz à effet de serre.

A Dachstein, les émissions de CO₂ sont essentiellement générées par le transport routier.



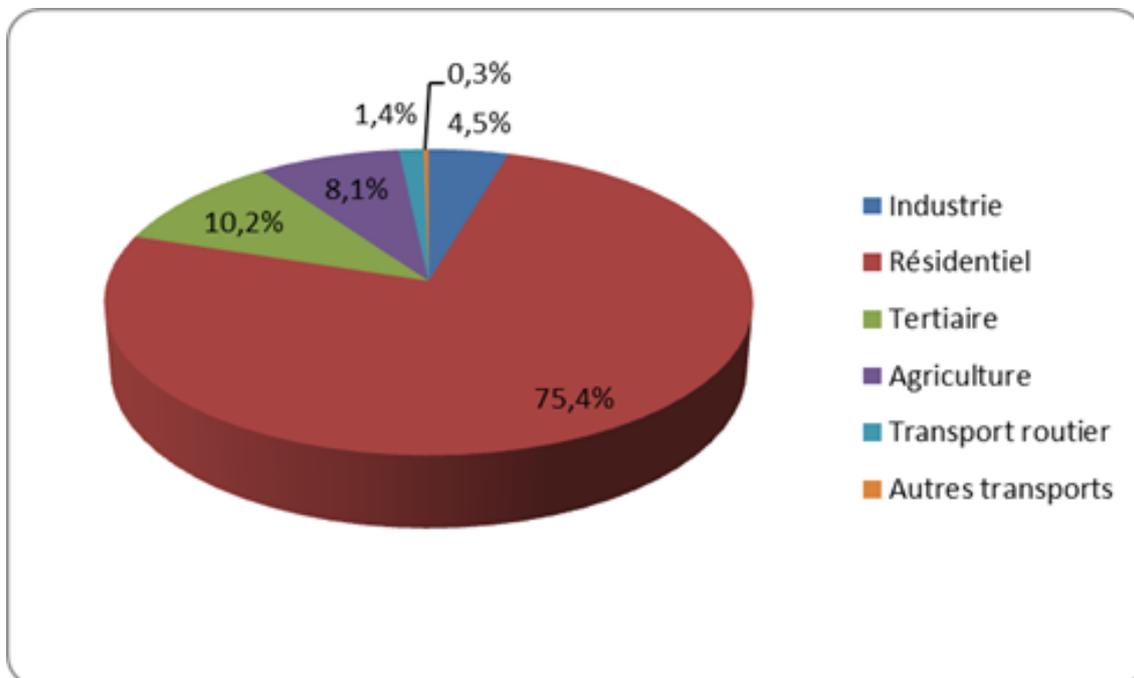
Répartition des émissions de CO₂ dans la commune de Dachstein en 2012 (source : ASPA)

b) Le dioxyde de soufre (SO₂)

Les rejets de SO₂ sont dus majoritairement à l'incinération de combustibles fossiles soufrés tels que le charbon et les fiouls (soufre également présent dans les cokes, essence,...). Tous les secteurs utilisateurs de ces combustibles sont concernés (industrie, résidentiel/ tertiaire, transport,...).



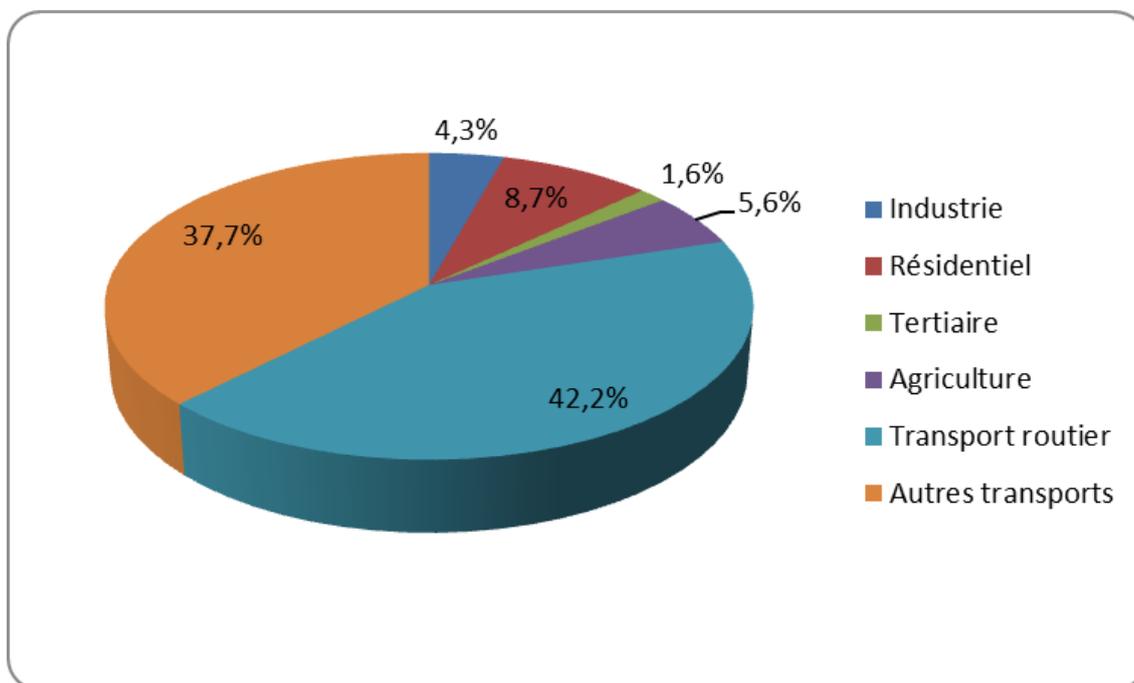
Sur la commune, les émissions de SO₂ sont essentiellement générées par le secteur résidentiel



Répartition des émissions de SO₂ dans la commune de Dachstein en 2012 (source : ASPA)

c) Le dioxyde d'azote (NOx)

Les rejets de NOx (NO+NO₂) proviennent essentiellement de l'incinération de combustibles de tous types (gazole, essence, charbons, fiouls, GN...). Ils se forment par combinaison de l'azote (atmosphérique et contenu dans les combustibles) et de l'oxygène de l'air à hautes températures. Tous les secteurs utilisateurs de combustibles sont concernés, en particulier les transports routiers à Dachstein.



Répartition des émissions de NO_x dans la commune de Dachstein en 2012 (source : ASPA)

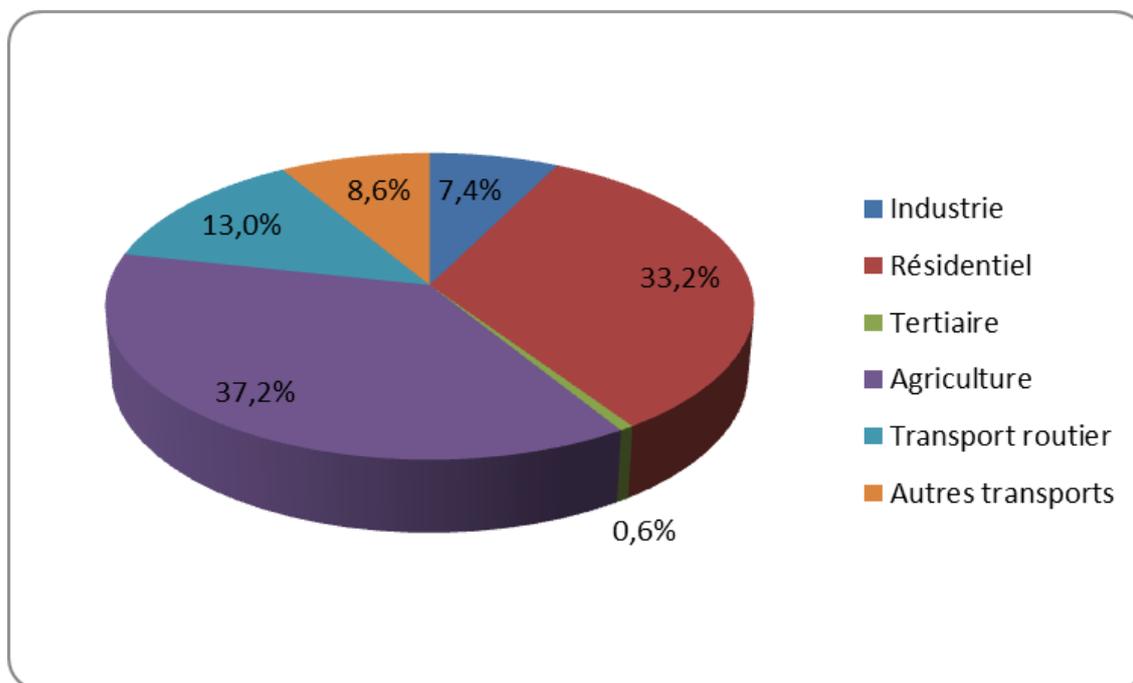
d) Les particules PM10

Les particules en suspension sont des aérosols, des cendres, des fumées particulières. Trois types sont distingués :

- les PM10 dont le diamètre aérodynamique est inférieur à $10 \mu\text{m}$;
- les PM2,5 dont le diamètre aérodynamique est inférieur à $2,5 \mu\text{m}$;
- les PM1 dont le diamètre aérodynamique est inférieur à $1 \mu\text{m}$.

Les émissions de PM10 proviennent de nombreuses sources, en particulier de la combustion de biomasse et de combustibles fossiles comme le charbon et les fiouls, de certains procédés industriels et industries particulières (construction, chimie, fonderie, cimenterie,...), de l'usure de matériaux (routes, plaquettes de frein...), de l'agriculture (élevage et culture), du transport routier...

A Dachstein, les émissions de PM10 sont principalement générées par les secteurs résidentiel et agricole.



Répartition des émissions de PM_{10} dans la commune de Dachstein en 2012 (source : ASPA)

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPBU



6. Nuisances et risques

6.1. Gestion des déchets

Le Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de Molsheim, Mutzig et environs (Select'om) est compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. Ce service est assuré au travers de collectes des déchets ménagers en porte à porte dont l'une est spécifiquement consacrée au ramassage des déchets valorisables.

La déchetterie la plus proche sur le territoire intercommunal se situe à Molsheim et permet aux habitants l'apport volontaire de divers matériaux recyclables ou non.

La commune est équipée de points d'apports volontaires (verres, cartons....).



Conteneurs d'apport volontaire

6.2. Nuisances acoustiques

Le bruit constitue une nuisance quotidienne très souvent mentionnée par les Français dans les enquêtes portant sur l'évaluation de la qualité de l'environnement. Le bruit de la circulation représente la principale source de nuisances acoustiques.

Les infrastructures routières dont le trafic journalier moyen annuel est supérieur à 5 000 véhicules par jour font l'objet d'un classement.

Les infrastructures ferroviaires dont le trafic journalier moyen annuel est supérieur à 50 trains par jour font l'objet d'un classement.



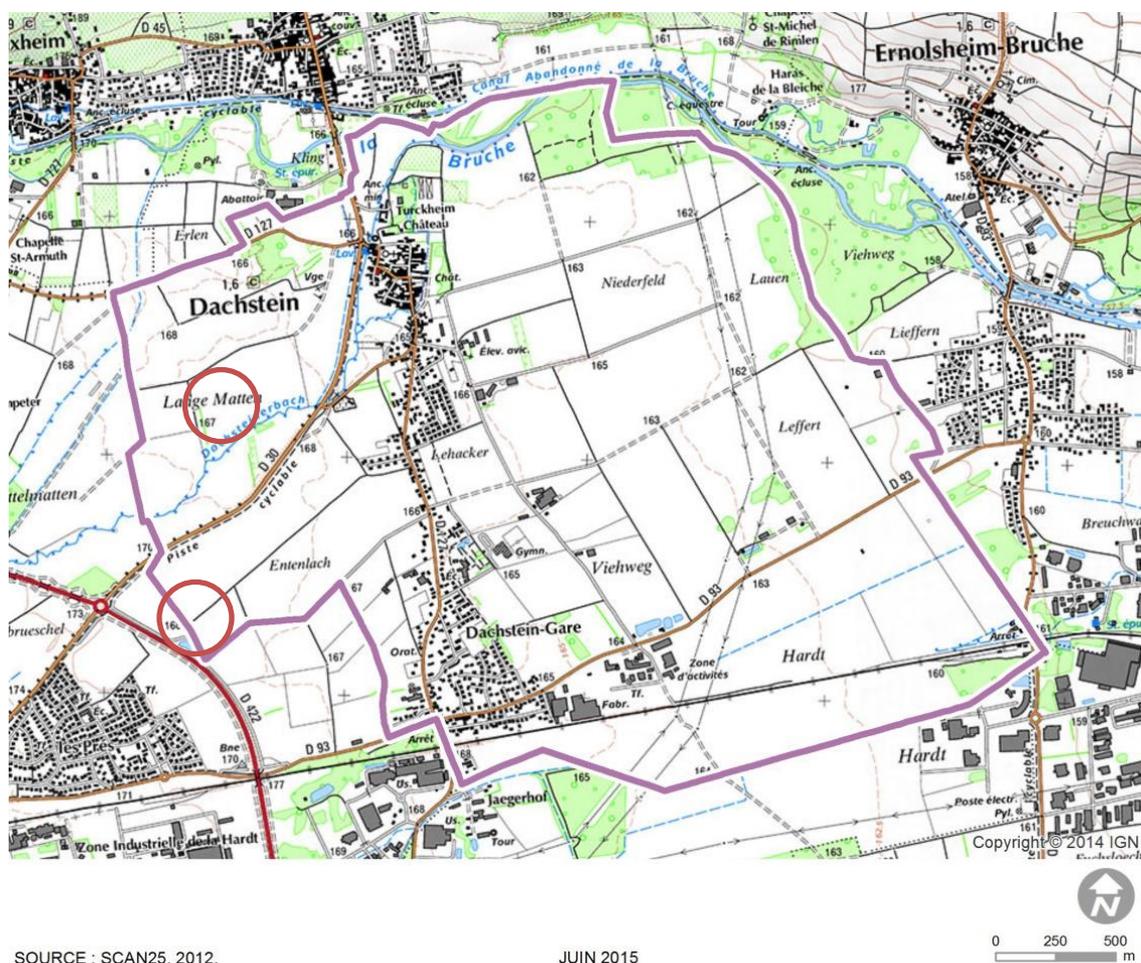
L'arrêté préfectoral du 19 août 2013 porte sur le classement des infrastructures de transport terrestre du département du Bas-Rhin et détermine l'isolement acoustique nécessaire des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage. Plusieurs infrastructures routières et ferroviaires sont concernées par ce classement sonore sur le territoire communal de Dachstein.

6.2.1. Infrastructures ferroviaires

Infrastructure concernée	Catégorie	Distance en mètres de part et d'autre de la voie
Ligne Strasbourg Molsheim	4	30

6.2.2. Infrastructures routières

Infrastructure concernée	Catégorie	Distance en mètres de part et d'autre de la voie
D30	3	100
D422	3	100



Localisation des D30 et D422

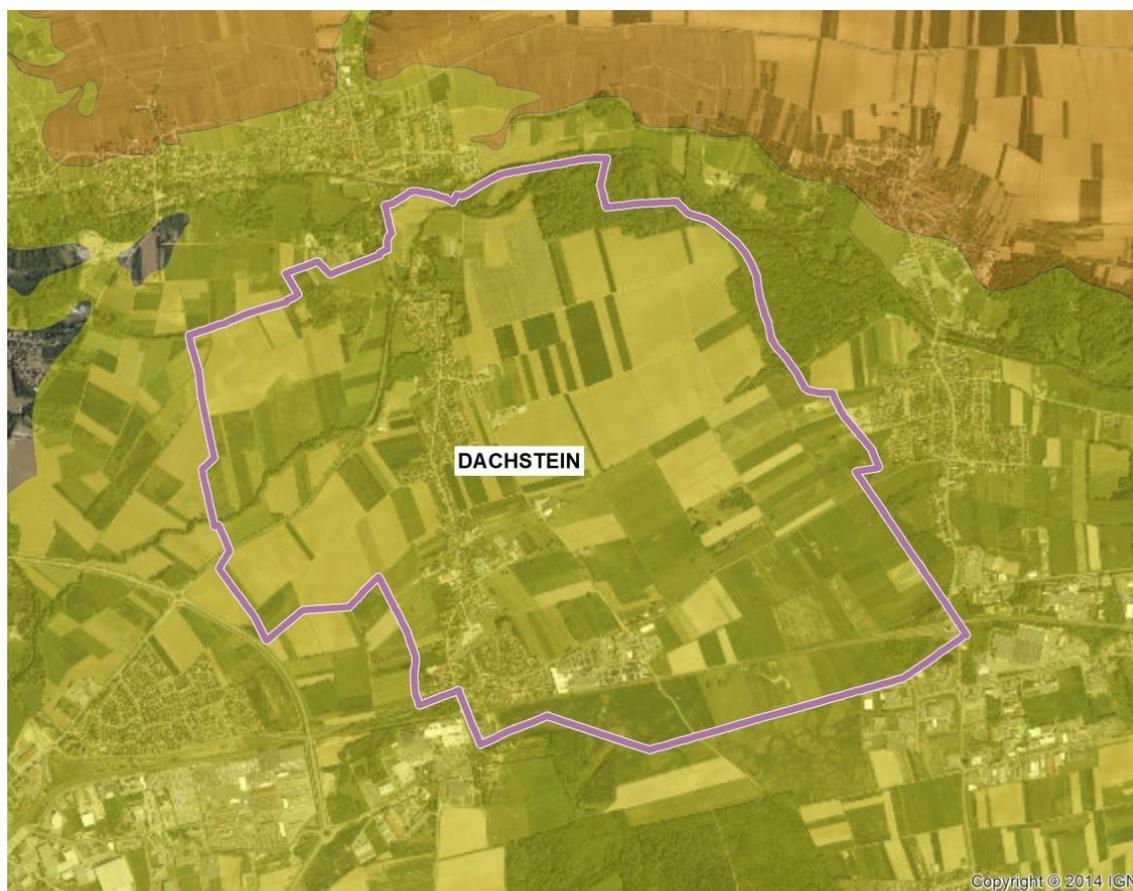
6.3. Risques naturels

6.3.1. Retrait-gonflement d'argiles

Le phénomène retrait-gonflement, aléa lent et progressif, est spécifique des terrains argileux. En période sèche, les roches argileuses se déshydratent et les terrains se tassent. Lorsqu'ils se réhydratent, les minéraux argileux contenus dans la roche gonflent et les terrains augmentent de volume. Ces variations de volume entraînent des tassements différentiels qui fissurent les bâtiments. Dans certains cas, les fissurations sont telles que les bâtiments doivent être évacués et démolis.

Ce phénomène est aggravé par le couvert végétal et l'imperméabilisation des zones urbanisées.

La commune de Dachstein est concernée par l'aléa retrait-gonflement des argiles pour l'ensemble de la commune. Cet aléa est identifié comme faible.



RETRAIT ET GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

-  aléa faible
-  aléa moyen



SOURCES : BRGM, BD ORTHO, 2009.

JUIN 2015

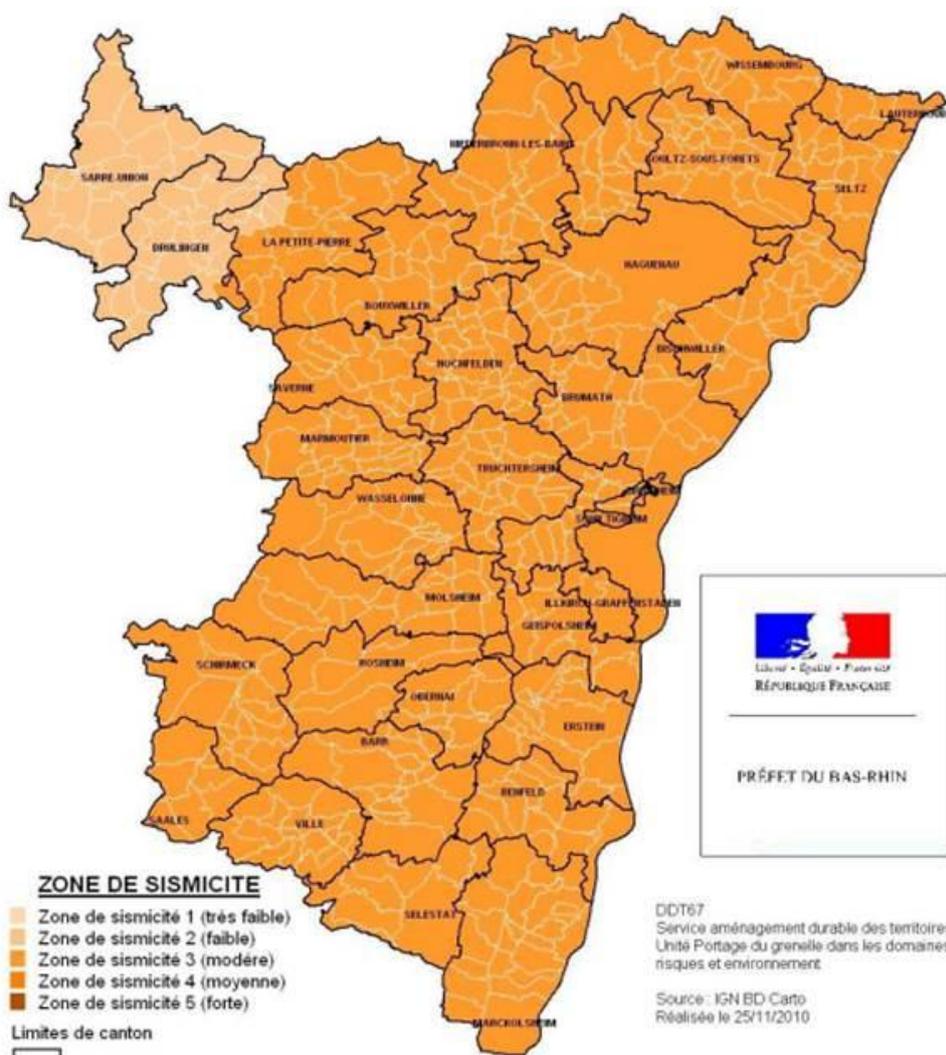
0 300 600
m

Localisation des zones concernées par l'aléa retrait gonflement des sols argileux

6.3.2. Risque sismique

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur provoquant la formation de failles dans le sol, et parfois en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs du Bas-Rhin classe la commune en zone de sismicité 3, c'est-à-dire à risque modéré.



Zone de sismicité, (source : DDRM, Préfecture du Bas-Rhin)

DOCUMENT

-022



La sismicité de la France résulte de la convergence des plaques africaines et eurasiennes (à la vitesse de 2 cm par an). Cette sismicité est actuellement surveillée par un réseau national dont les données sont centralisées à l'Institut Physique du Globe de Strasbourg.

L'article R563-4 du Code de l'environnement détermine cinq zones de sismicité croissante (de très faible à forte).

Le territoire de Dachstein est classée (article D563-8-1 du Code de l'environnement) en zone de sismicité modérée, soit une sismicité de 3 sur 5.

Plusieurs séismes ont de plus pu être ressentis sur le territoire :

Insérer tableau <http://www.georisques.gouv.fr/>

6.3.3. Risque d'inondation²³

a) Dispositions générales

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau, des vitesses et des durées de submersion variables.

Elle est généralement due au débordement d'un cours d'eau suite à l'augmentation de son débit, elle-même provoquée par des pluies importantes ou durables, éventuellement aggravée par la fonte des neiges.

En dehors des parties actuellement urbanisées, toute nouvelle construction, à l'exception des constructions nécessaires aux infrastructures publiques, devra être interdite quel que soit le niveau de l'aléa, sauf dans les secteurs inondés uniquement par remontée de nappe.

Dans les parties actuellement urbanisées, soumises au risque inondation, les constructions pourront être autorisées dans les zones d'aléas moyen ou faible, sous conditions. Toutefois, quel que soit le niveau de l'aléa, les établissements particulièrement vulnérables ou sensibles (hôpital, prison, établissement pour personnes âgées dépendantes, crèche, centre de secours...), devront être interdits en zone inondable.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a pour objectif la réduction des risques liés aux inondations. Il fixe ainsi des règles relatives à l'occupation de sols et à la construction de l'immobilier futur. Il peut également prévoir des prescriptions ou des recommandations applicables aux biens existants.

La commune de Dachstein est concernée à ce jour par un PPRI approuvé par le Préfet du Bas-Rhin en date du 28 novembre 2019. Les éléments, dont les cartes d'aléas et zones inondables par

23

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.



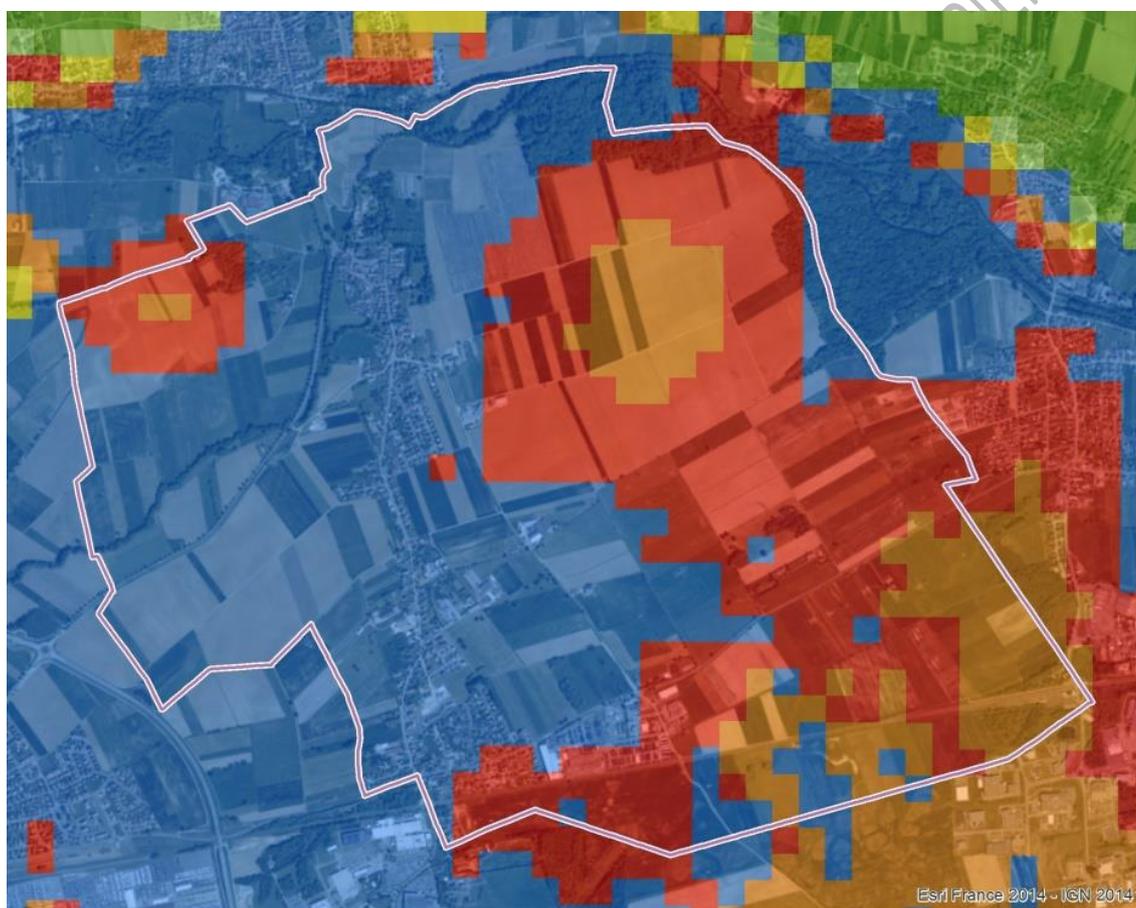
débordement de la Bruche disponibles lors de la rédaction du présent rapport ont été prises en compte.

b) Application locale

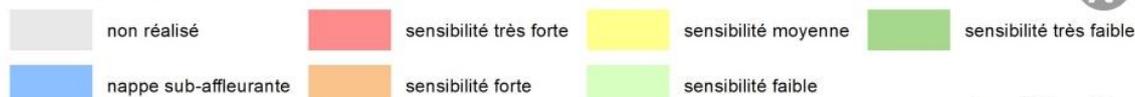
La commune est soumise au risque d'inondation lié aux remontées de nappe et aux crues de la Bruche.

La présence des digues contre les crues génère des risques particuliers : surverse par-dessus la crête de la digue ou rupture de la digue en raison d'un défaut d'entretien.

Dachstein a fait l'objet de 7 arrêtés de catastrophes naturelles incluant le risque d'inondation entre 1982 et 2019.



REMONTÉES DE NAPPE

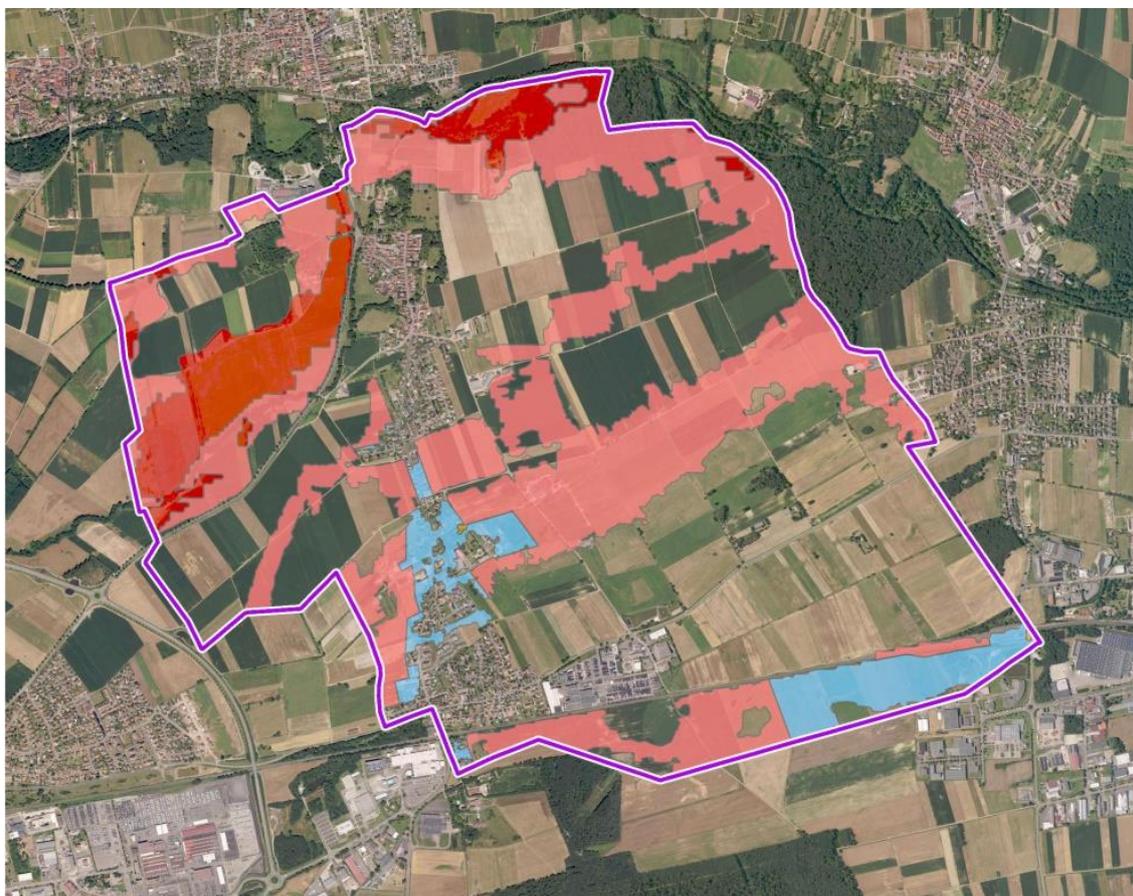


SOURCES : WWW.INONDATIONSNAPPES.FR ; BRGM - BD ORTHO, IGN, 2012.

JUIN 2015



Zones sujettes à l'aléa de remontée de nappe



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI)

-  NU_F : zone d'interdiction stricte
-  NU_Fai : zone d'interdiction
-  U_F : interdiction de toute construction nouvelle
-  U_Fai : zone d'autorisation sous conditions



SOURCES : PPRI DE LA BRUCHE, BD ORTHO, 2009.

NOVEMBRE 2021



PPRI de la Bruche

DOCUMENT DE



6.3.4. Risque radon²⁴

Eu égard au contexte géologique local, la commune est classée en catégorie 1/faible pour son potentiel radon.

Le potentiel radon fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans les habitations, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur...).

Le fait qu'une habitation soit localisée dans une commune à potentiel radon de catégorie 3 ne signifie pas forcément qu'elle présente des concentrations en radon importantes. Elle a toutefois nettement plus de risque d'en présenter que la même maison située dans une commune à potentiel radon de catégorie 1. Les concentrations peuvent par ailleurs atteindre des niveaux très

24

DEFINITIONS

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches.

En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau. Le risque pour la santé résulte toutefois pour l'essentiel de sa présence dans l'air. La concentration en radon dans l'air est variable d'un lieu à l'autre. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement faible : le plus souvent inférieure à une dizaine de Bq/m³. Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³.

À partir de la connaissance de la géologie de la France, l'IRSN a établi une carte du potentiel radon des sols. Elle permet de déterminer les communes sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable. Elle classe les communes en 3 catégories :

- Catégorie 1

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles...).

Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.

- Catégorie 2

Les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

Les communes concernées sont notamment celles recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains... Ces conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter la probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments.

- Catégorie 3

Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (massif armoricain, massif central, Guyane française...), certaines formations volcaniques (massif central, Polynésie française, Mayotte...) mais également certains grès et schistes noirs.

Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire.



élevés pour des caractéristiques architecturales ou des conditions de ventilation défavorables. Compte-tenu du risque sur la santé associé au radon, il est dans ce cas important d'évaluer plus précisément l'exposition à laquelle est soumise chaque habitation.

Ce dépistage consiste à mesurer les concentrations du radon à l'aide de détecteurs (dosimètres radon).

Lorsque la concentration mesurée s'avère élevée, il est alors nécessaire de rechercher des solutions pour réduire l'exposition au radon. Ces solutions consistent à limiter l'entrée du radon dans le bâtiment, en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment, et à éliminer le radon en favorisant le renouvellement de l'air intérieur (aération, ventilation).

6.4. Risques anthropiques

6.4.1. Sites et sols pollués

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

a) Les données BASIAS

La base de données BASIAS est, elle-aussi, gérée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Depuis 1978, elle consiste en un inventaire historique de sites industriels et activités de service. Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

- de recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement,
- de conserver la mémoire de ces sites,
- de fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

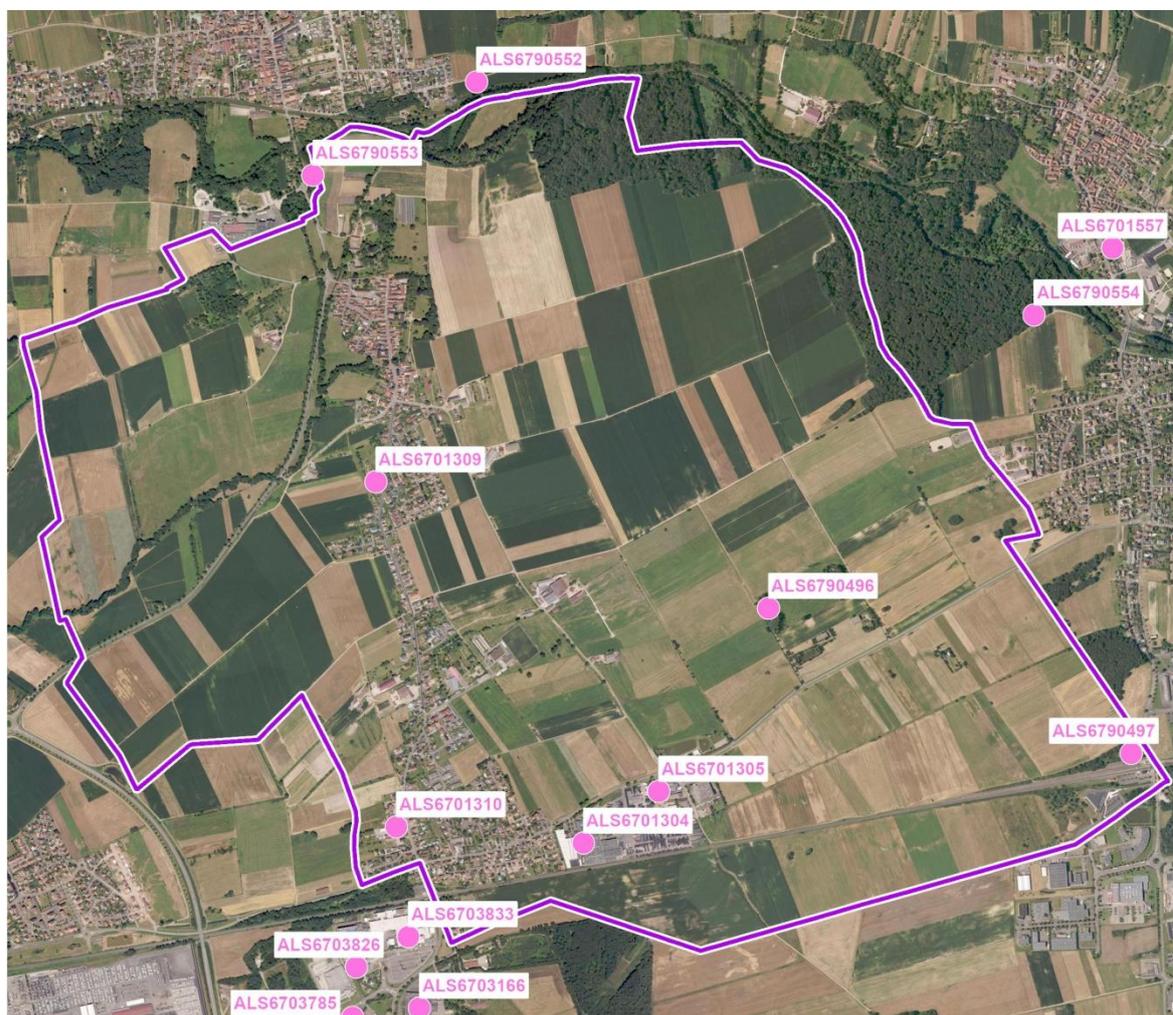
BASIAS a donc pour objectif de présenter l'inventaire d'anciens sites industriels, afin de garder la mémoire des sites et de fournir des informations utiles aux acteurs locaux. Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.



Le tableau suivant répertorie les sites présents dans la base de données BASIAS et qui se situent sur le ban communal de Dachstein.

Noms	Libellé	Etat d'occupation du site	Observations
CHAUDRONNERIE LORRAINE SARL	Fabrication de cuves polyéthylène	Activité terminée	Site actuellement occupé par la société GRAF
Société GRAF	Matières plastiques	En activité	45 rte d'ernolsheim
JR DENNI garagiste	Garage, station-service	Activité terminée	Site actuellement occupé par la société GRAF
HAHNSCHUTZ Raymond (Transports)	Transport et garage	Activité terminée	
BASF peintures + encres, ex HERBOL-FRANCE	Usine de fabrication de vernis et peintures	Activité terminée	Site actuellement occupé par des logements (Villas Villandry)
Noms	Libellé	Etat d'occupation du site	Observations
KUNTZ Joseph	Serrurerie - Estampage	Activité terminée	Site actuellement occupé par la société Euro spectacle
Mme BAMBERGER Restaurant de la Gare	Restaurant avec gaz	En activité ?	Changement de propriétaire – rue de la gare
BEGERT Léon	Atelier de serrurerie et construction métallique	Activité terminée	
SACKREUTER Garage	Garage	En activité ?	Rue des vanneaux
BURGUM Hôtel Restaurant de la Gare de Duttlenheim	Hôtel restaurant avec DLI	Activité terminée	

Site BASIAS localisé sur le territoire (source : BRGM)



● ancien site industriel ou activité de service (BASIAS)

SOURCES : GEORISQUES ; BD ORTHO.

NOVEMBRE 2021

0 210 420
m

Localisation des sites BASIAS

b) Les données BASOL

BASOL est une base de données nationale gérée par le ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie. Elle a pour objet de répertorier l'ensemble des sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

La base de données BASOL ne recense aucun site ou sol pollués sur le territoire communal de Dachstein.



6.4.2. Secteurs d'Information sur les Sols

Le Code de l'environnement prévoit que l'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Ceux-ci comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

6.4.3. Risque industriel

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Le risque industriel peut ainsi se développer dans chaque établissement dangereux. Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'Etat a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation.

On distingue :

- les installations assez dangereuses, soumises à déclaration ;
- les installations plan dangereuses, soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers ;
- les installations les plus dangereuses, dites « installations SEVESO ».

a) Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

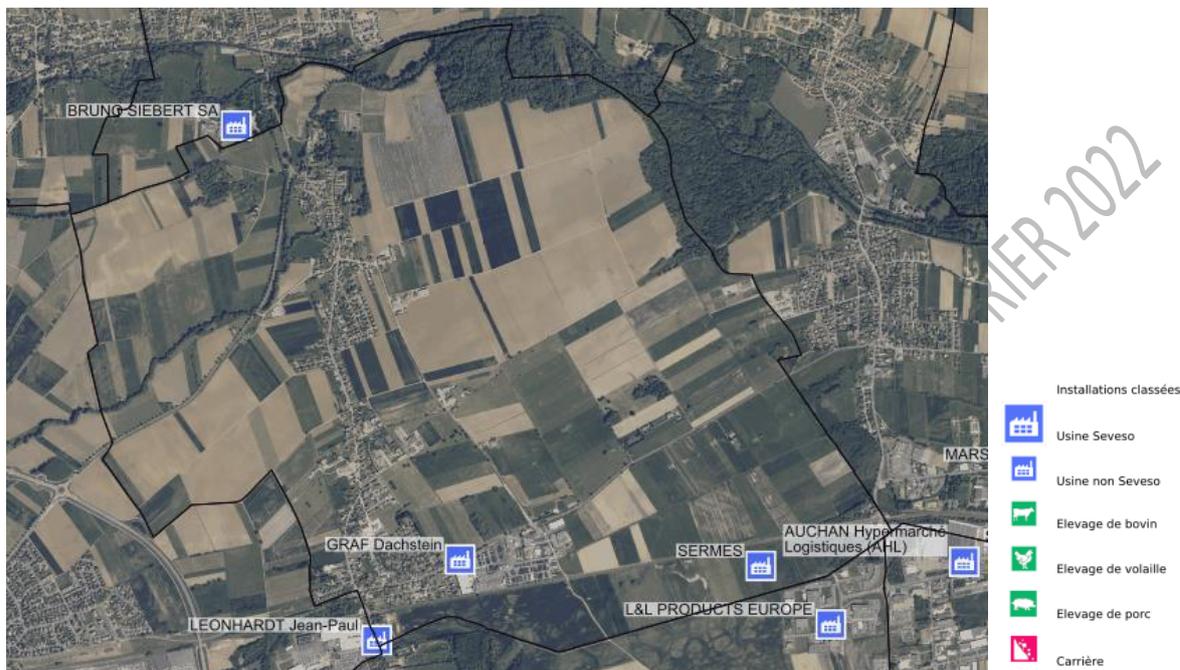
Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumises à une législation et une réglementation particulières, relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

A l'échelle locale, ce sont les services de l'inspection des installations classées – présentes au sein des DREAL (hors élevages) ou des directions départementales de protection des populations des préfectures (élevages) - qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative.



La commune de Dachstein compte 2 établissements soumis à autorisation :

- GRAF ;
- LEONHARDT Jean-Paul ;
- SERMES : aménagements du terrain en cours.



Source : GéoRisques

Localisation des Installations Classées

b) Les sites SEVESO

La loi n°2003-699 du 30 juillet 2003, relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, pour faciliter la maîtrise de l'urbanisation autour des sites à haut risque, a introduit la mise en œuvre d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), organisée par le décret n°2005-1130 du 7 septembre 2005.

Elaborés sous l'autorité du préfet de département, ils permettent en autres :

- la délimitation de zones où les constructions sont interdites ou subordonnées au respect des prescriptions,
- l'expropriation de secteurs à risques importants d'accidents et présentant un danger très grave pour la vie humaine,
- l'instauration d'un droit de délaissement et d'un droit de préemption,
- l'application des mesures de sécurisation aux constructions existantes.

La commune de Dachstein n'est incluse dans aucun périmètre de PPRT.



6.4.4. Transport de matières dangereuses

Il s'agit d'un risque consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire, navigable, aérienne ou par canalisation souterraine. Aux conséquences habituelles des accidents de transports, peuvent venir se surajouter les effets du produit transporté. Alors, l'accident de transport de matières dangereuses (T.M.D) combine un effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des sols et/ou des eaux).

La commune de Dachstein est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière.

De plus, une canalisation de gaz traverse le territoire communal.



Canalisation de matière dangereuse (Source : BRGM)



6.5. Risques technologiques

6.5.1. Canalisations de matières dangereuses²⁵

Une canalisation de matières dangereuses acheminant du gaz naturel concerne le territoire de Dachstein. En effet, cette canalisation passe à l'Est de la partie urbanisée de la commune.

Nom de la canalisation	PMS	DN	Longueur (m)	SUP1	SUP2	SUP3
/	/	/	/	/	/	/

PMS : Pression Maximale de Service en bar

DN : Diamètre Nominal en mm

SUP1 correspond à zone des effets létaux du phénomène dangereux de référence majorant en mètres

SUP2 correspond à zone des effets létaux du phénomène dangereux de référence réduit en mètres

SUP3 correspond à zone des effets létaux significatifs du phénomène dangereux de référence réduit en mètres

6.5.2. Installations classées pour la protection de l'environnement

2 établissements industriels présents sur le territoire de Dachstein relèvent de la réglementation des ICPE :

- SERMES, non Seveso
- GRAF, non seveso

Insérer tableau <http://www.georisques.gouv.fr/>

25



6.5.3. Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRt)²⁶

Dachstein n'est pas concerné par un PPRt sur son territoire.

6.6. Réciprocités agricoles

En fonction de la nature des élevages et de leur importance, les exploitations agricoles peuvent être soumises

- à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'autorisation ou de la déclaration ;
- au règlement sanitaire départemental.

²⁶

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été institués dans le but de protéger les populations présentes et futures s'installant à proximité des sites Seveso seuil haut, les PPRT peuvent définir notamment :

- des secteurs de mesures foncières pour l'existant (expropriation, délaissement) ;
- des zones de maîtrise de l'urbanisation future ;
- des zones de prescriptions sur l'existant (désormais limitées aux logements).



Le Règlement Sanitaire Départemental, tout comme la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, prévoit notamment que les bâtiments renfermant des animaux et certaines de leurs annexes respectent des distances d'implantation minimales (périmètres de réciprocité agricole de 25 ou 100 m) par rapport aux habitations de tiers, aux constructions habituellement occupées par tiers, aux zones de loisirs, aux cours d'eau et captages d'eau potable. Dans le cas des installations classées, le respect des distances de recul s'applique également par rapport aux limites de zones constructibles.

6.7. Les mouvements de terrain

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines diverses, résultant de la déformation, de la rupture et du déplacement du sol. Les principaux types de mouvements de terrains sont :

- les chutes de blocs, se manifestant par le décrochement d'éléments d'une falaise et des versant rocheux qui engendrent des chutes de pierres, de blocs ou des éboulements en masse. Le phénomène est conditionné par la nature géologique de la roche, son état d'altération et de fissuration et par le profil topographique préexistant. Il peut être accéléré par un séisme, une amplification de l'érosion, le phénomène de gel-dégel et par le terrassement de talus trop raides. Les blocs déstabilisés, dont le volume est très variable, peuvent s'accumuler au pied de l'escarpement ou dévaler un talus sur une grande distance, présentant un risque tant pour les biens que pour les personnes : non présent sur le territoire ;
- les glissements de terrain se manifestent par un déplacement des sols à une profondeur variable, de quelques décimètres à plusieurs mètres de profondeur, le long d'un plan de glissement. Le facteur favorisant ces désordres sont l'eau, la pente et la nature géologique de la roche. Le phénomène peut être également la conséquence d'un terrassement, d'un mauvais drainage, d'un séisme ou d'une forte intempérie ;
- les affaissements et effondrements, correspondant au tassement des terrains sur une cavité souterraine ;
- les phénomènes de retrait-gonflement des argiles.



6.7.1. Les affaissements et effondrements de cavités souterraines²⁷

Aucune cavité souterraine n'a été recensée dans la commune. Elle n'est de ce fait pas soumise à un Plan de prévention des risques cavités souterraines.

6.7.2. L'aléa retrait-gonflement d'argiles²⁸

Dachstein est exposé à un aléa faible concernant le retrait-gonflements des sols argileux. Cela signifie que les variations des volumes ont une très faible probabilité d'avoir lieu.

27

DEFINITIONS

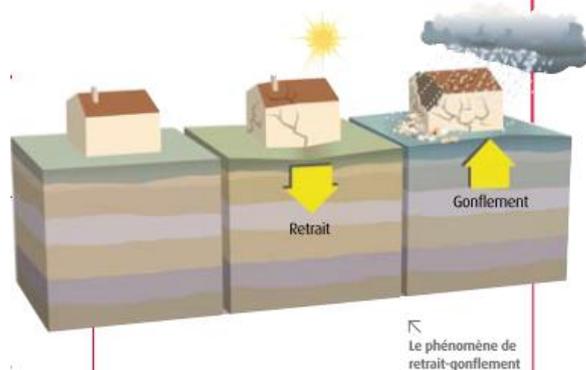
Les **affaissements** se manifestent par la formation d'une cuvette correspondant au tassement des terrains sur une cavité souterraine. Si cette dernière est assez grande et proche de la surface, l'affaissement évolue vers un **effondrement** (fontis), avec l'apparition d'un vide en surface. Ce phénomène peut avoir de lourdes conséquences sur la population, les bâtiments et sur les infrastructures.

Les **cavités souterraines** peuvent être d'origine naturelle, soit par dissolution du gypse ou du calcaire, soit par érosion souterraine. L'homme peut également être responsable des effondrements, conséquence du creusement de galeries souterraines (mines, stockage souterrain, carrières et ouvrage militaires) ou de fuites de réseaux d'eau ou d'assainissement. La remontée d'un vide peut être favorisée par les vibrations d'un séisme, la circulation des eaux souterraines, infiltration, fuite, pompage, remontée de nappe...) et l'augmentation des surcharges en surface (construction d'un bâtiment).

28

DEFINITIONS

Le **phénomène de retrait-gonflement** se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau contenue dans ces sols. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol argileux en surface : il y a retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.



Les bâtiments construits sur des fondations peu profondes, comme de nombreuses maisons individuelles, demeurent particulièrement sensibles à ce phénomène. Lors de périodes sèches, la différence de teneur en eau entre les façades du bâtiment (exposées à l'évaporation de l'eau dans le sol) et son centre (protégé de l'évaporation) entraîne un tassement différentiel du sol. L'hétérogénéité des tassements entre deux points du bâtiment peut conduire à une fissuration, voire à la rupture de sa structure.

La lenteur et la faible amplitude du phénomène de retrait-gonflement le rendent sans danger pour l'homme.

Néanmoins, l'apparition de tassements différentiels peut avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles, faisant de ce risque essentiellement un risque économique.



6.8. Autres servitudes

6.8.1. Les Servitudes d'Utilité Publique

La commune est également concernée par un certain nombre de servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel et culturel et à l'utilisation de certaines ressources et équipements.

Ces servitudes sont développées en annexes.

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



Annexe 1 - Diagnostic territorial

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022

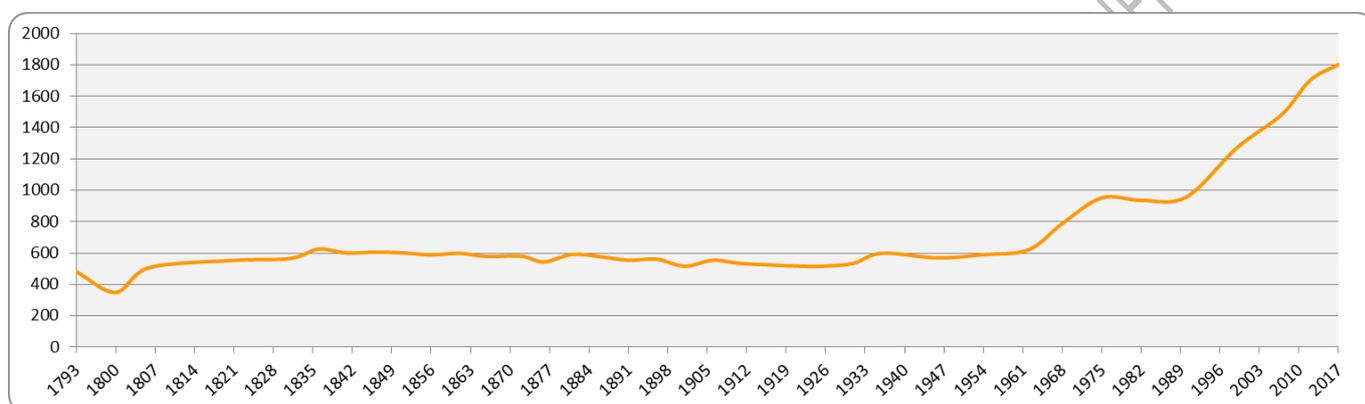


7. Population

7.1. Evolution et facteurs d'évolution de la population²⁹

7.1.1. Evolution sur une longue période

En 2017, la population de Dachstein s'établit à 1°802 habitants et représente 4,5% de celle de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (CCRMM).



Evolution de la population communale depuis la fin du XVIII^{ème} siècle (source : www.cassini.ehess.fr)

29

DEFINITIONS

Les chiffres pris en compte concernent la population municipale qui comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de chaque commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

En revanche elle ne prend pas en compte certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes :
 - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - communautés religieuses ;
 - casernes ou établissements militaires ;
- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.



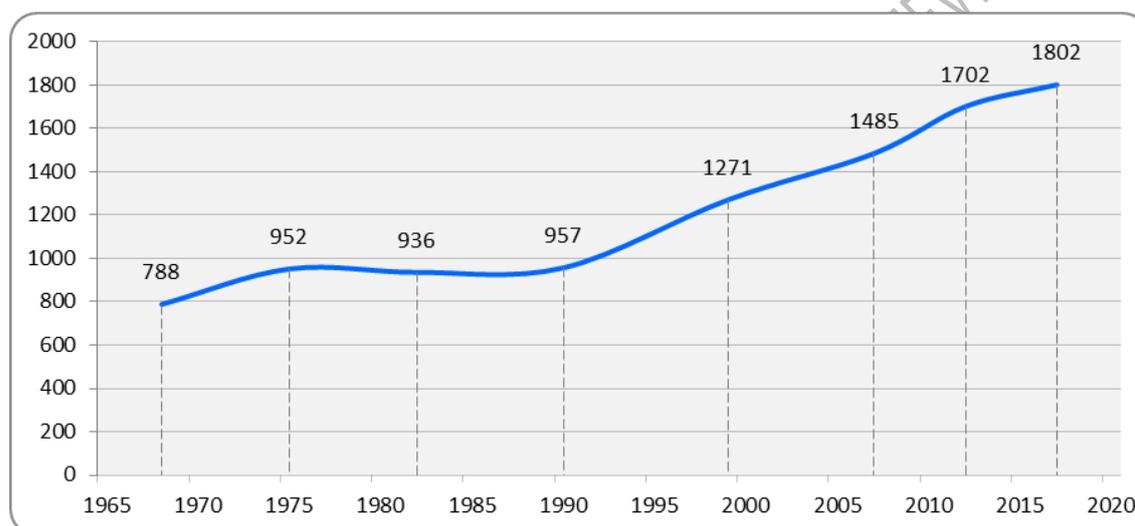
La commune a connu une période de stabilité concernant sa population (entre 500 et 600 habitants) du début du XIX^{ème} siècle jusqu'au milieu du XX^{ème}.

A partir des années 60, la population a considérablement augmenté. Cette augmentation est due à la périurbanisation et au développement des transports.

7.1.2. Evolution démographique récente

La population s'est stabilisée entre 1976 et 1991, avec une légère diminution dans les années 80. La courbe d'évolution des habitants de Dachstein connaît une forte croissance à partir de 1991 jusqu'à nos jours : +3,20% par année de 1990 à 1999, +2,25% par année de 1999 à 2007, +2,77% par année de 2007 à 2012 et +1,15% par année de 2012 à 2017.

Cette forte croissance s'explique par la création de plusieurs lotissements : « Le Kapell », « les Iris », « Le Kapell II » et « Les Primevères ».



Evolution de la population entre 1968 et 2017 (source : INSEE)

L'évolution du nombre d'habitants à Dachstein est liée aux variations du solde naturel et du solde migratoire³⁰.

Entre 1975 et 1982, on peut observer une évolution de la population qui est négative. Elle s'explique par le peu de construction de logements pendant cette période.

La construction du lotissement « Les Primevères » et le développement du quartier de la gare (avec notamment des constructions rue Saint Martin) ont eu une influence positive sur l'évolution globale de la population à partir de 1975.

30

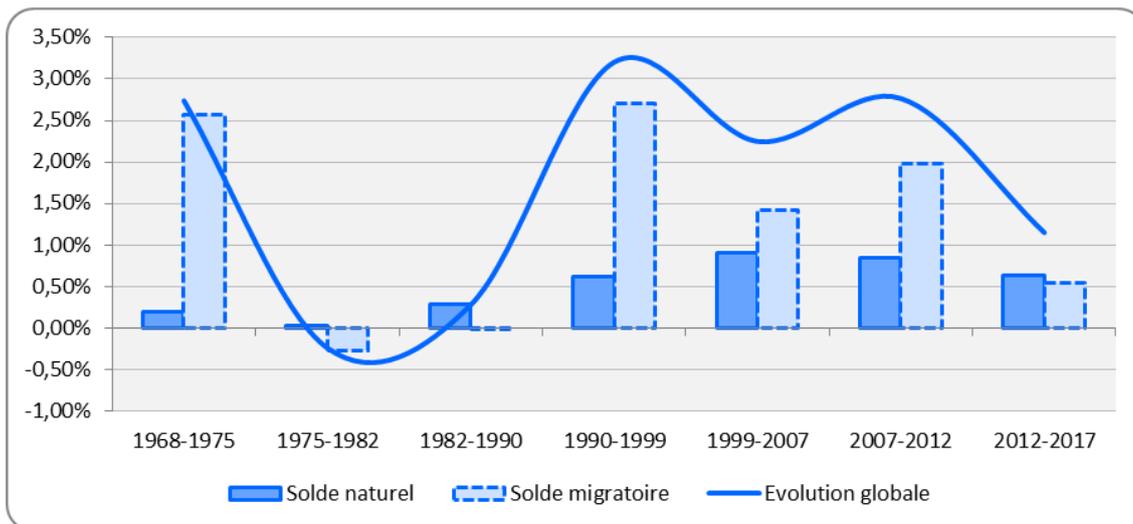
Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui se sont installées sur le territoire et le nombre de personnes qui l'ont quitté au cours d'une période.



Depuis 1990, la croissance démographique est soutenue par un solde naturel positif et un solde migratoire important mais en baisse depuis 2012. Comme on peut l'observer sur le graphique, le solde naturel passe de +0,61% à +0,85% entre 1999 et 2012 pour atteindre, en 2017, +0,63%. En ce qui concerne le solde migratoire, il passe de +2,71% à +1,98% entre 1999 et 2012 et a atteint en 2017, +0,53%.

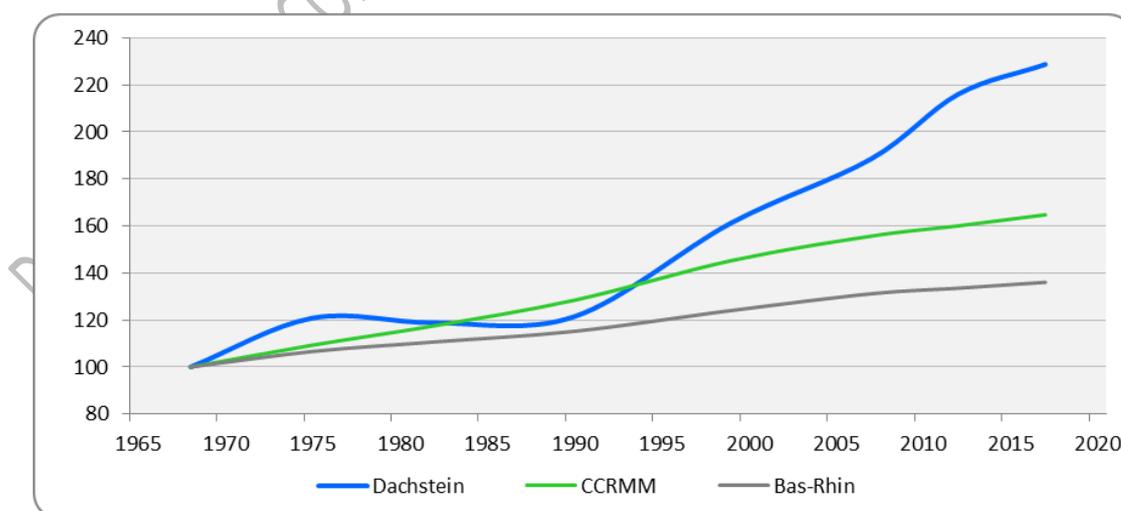
La baisse de l'évolution globale de la population entre 2012 et 2017 s'explique par la perte d'influence des constructions sur le solde naturel et migratoire à Dachstein.



Facteurs d'évolution de la population communale (source : INSEE)

7.1.3. Evolution comparée

La commune de Dachstein connaît des évolutions démographiques différentes de celles du territoire de la CCRMM et du Bas-Rhin. Comme observé sur le graphique, les courbes de la CCRMM et du Bas-Rhin augmentent de façons constantes depuis 1968 contrairement à Dachstein qui fluctue plus.

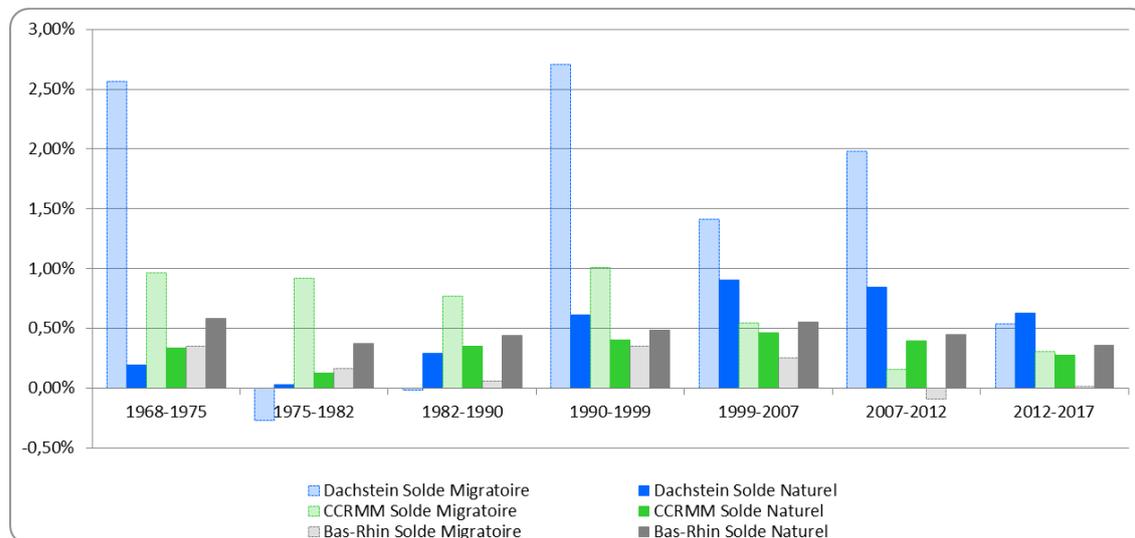


Evolution de la population communale comparée à celles de la CCRMM et du Bas-Rhin de 1968 à 2017 (source : INSEE)



Annexe 1 - Diagnostic territorial

On peut également constater que l'évolution de la population de Dachstein n'a que peu d'influence sur les évolutions démographiques de la CCRMM et du Bas-Rhin. En effet, les habitants de Dachstein représentent 4,5% de la population totale à l'échelle de la CCRMM et environ 0,2% à l'échelle départementale.



Facteurs d'évolution de la population communale comparés à ceux de la CCRMM et du Bas-Rhin de 1968 à 2017 (source : INSEE)

Les facteurs d'évolution sont différents de ceux de la CCRMM et du département.

On constate qu'en moyenne depuis 1968, Dachstein connaît un solde migratoire plus élevé à celui de l'intercommunalité et du département.

Sur la période 2007-2012, le solde migratoire est proche de zéro pour la CCRMM et devient négatif pour le département. Alors qu'à Dachstein il est à 2%.

Le solde naturel entre 2012-2017 reste positif pour les trois mais il est plus important dans la commune :

- proche de 0,4% pour la CCRMM et le Bas-Rhin,
- proche de 0,7% pour Dachstein.

On peut ainsi en conclure que la croissance démographique de Dachstein est portée par le solde migratoire.

7.1.4. Projections

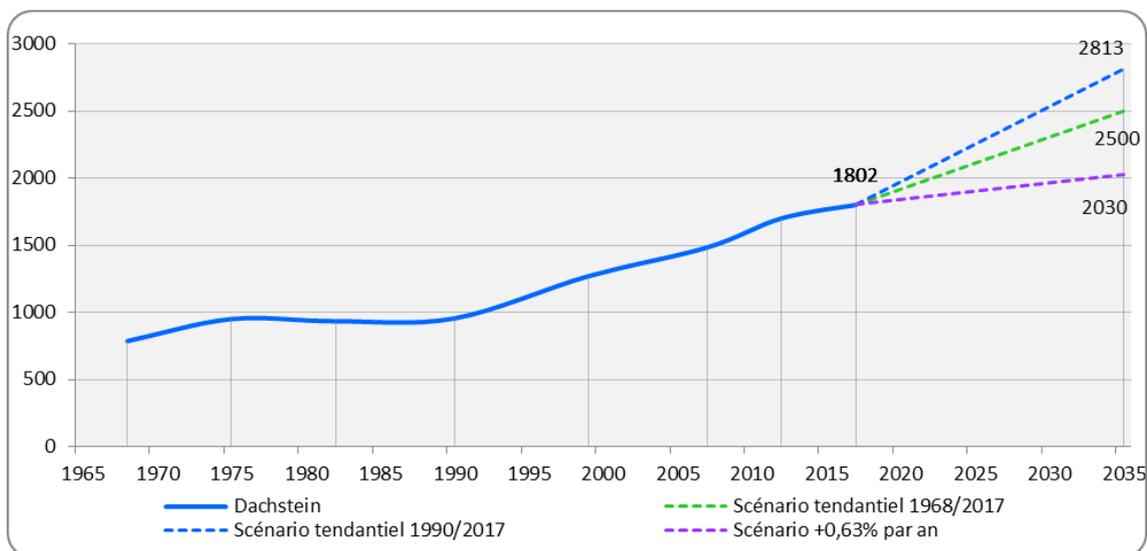
Si l'évolution de la population de Dachstein poursuivait la même tendance que la moyenne annuelle des 45 années passées (recensement de 1968 à 2017), la commune compterait en 2035, 2 500 habitants, soit une augmentation de +1,74%.

Dans le cadre d'une autre projection basée sur les données enregistrées entre 1990 et 2017. La commune compterait, en 2035, jusqu'à 2 813 habitants, soit une augmentation annuelle moyenne de +2,37%.

Enfin, si la simulation prenait en compte l'évolution du solde naturel, c'est-à-dire une augmentation de +0,63%/année. La population totale de la commune, en 2035, serait de 2 030.



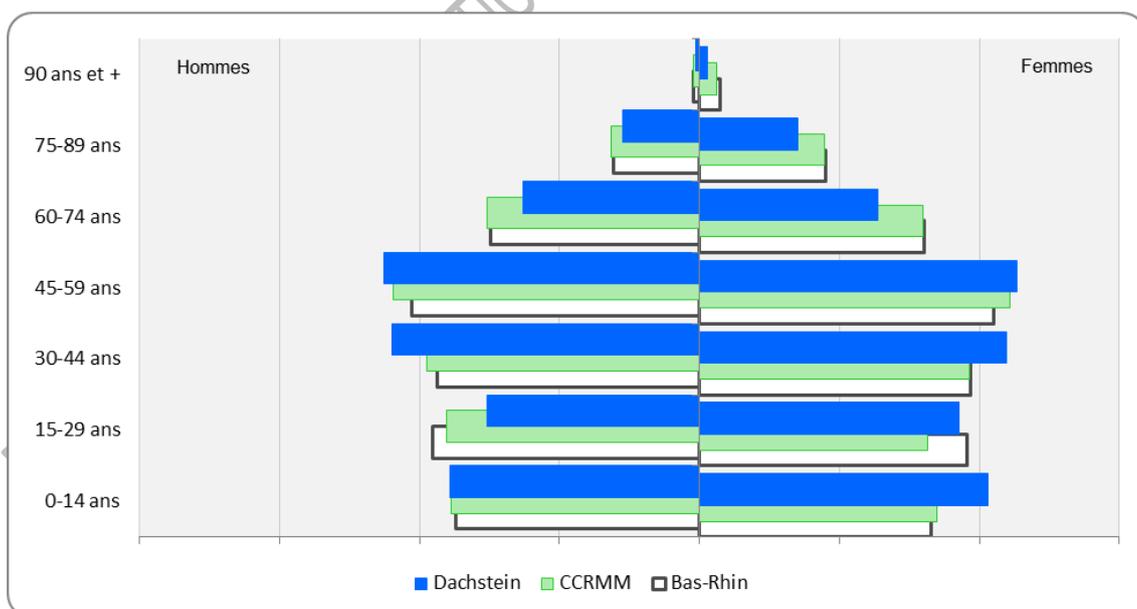
Ce dernier scénario est celui imposé par le SCoT Bruche-Mossig qui indique que le développement résidentiel sous forme d'extensions urbaines, doit s'articuler avec les besoins de la croissance démographique équivalente à la croissance naturelle de la population.



Projections de la population de Dachstein (source : INSEE)

7.2. Structure par âge

Grâce à la pyramide des âges, nous pouvons facilement observer quelles sont les tranches les plus représentées dans la commune en 2017. Il s'agit ici des 30-59 ans.

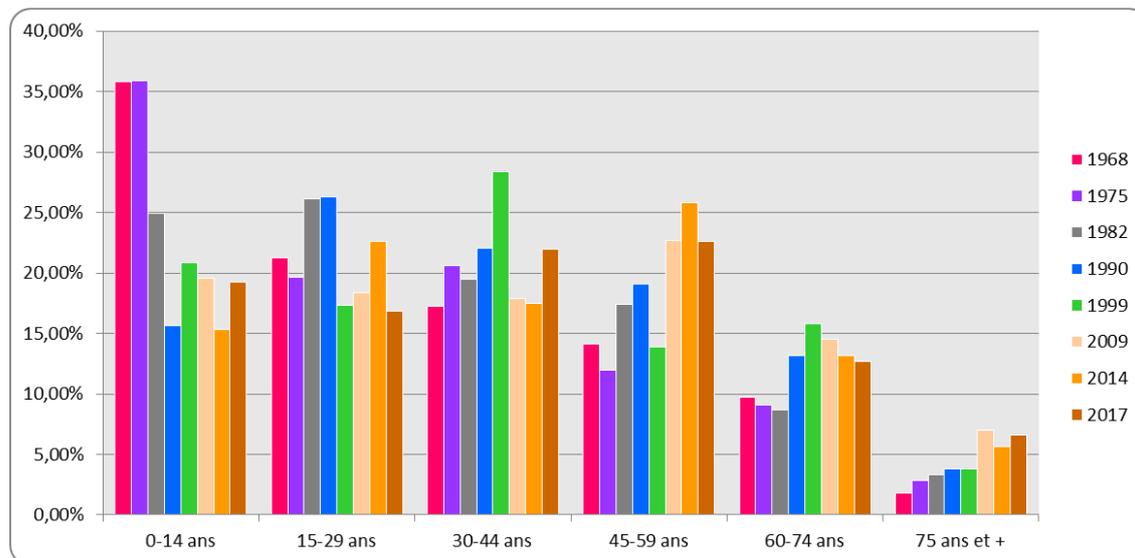


Pyramide des âges de la commune (source : INSEE)



Annexe 1 - Diagnostic territorial

Entre 2009 et 2014, la population des 45-59 ans a considérablement augmenté, elle s'est en revanche stabilisée à 22,5% en 2017. La tranche des 30-44 ans est en hausse (passant de 17,5% en 2014 à 22% en 2017). A contrario, celle des 15-29 ans est en baisse avec un taux d'évolution de 22,5% en 2014 à 17% en 2017.



Evolution de la répartition de la population communale en fonction de l'âge (source : INSEE)

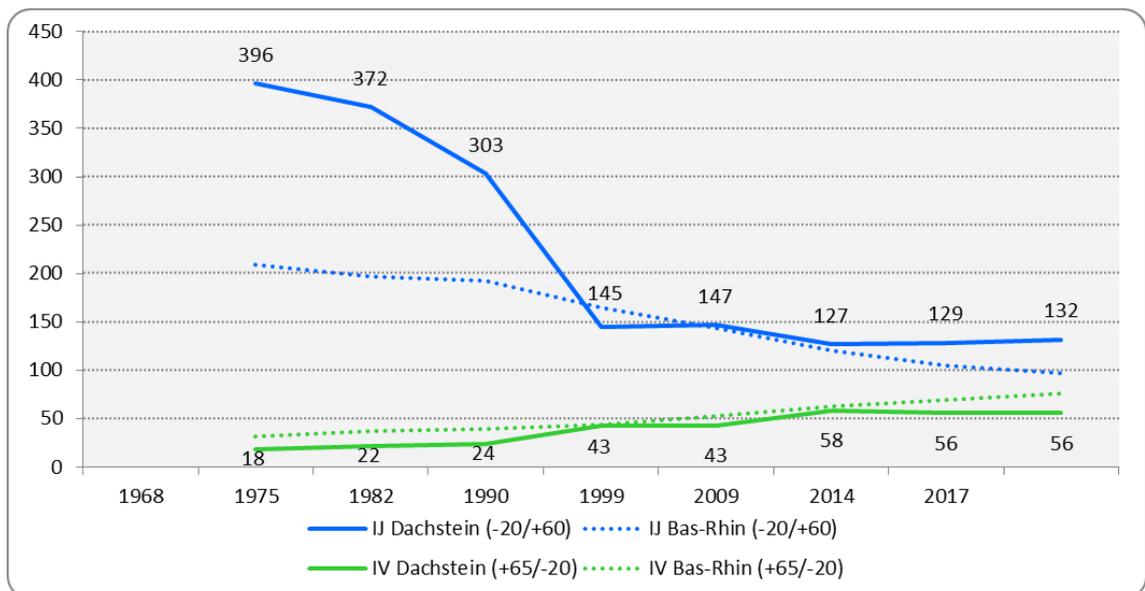
Il y a une tendance au vieillissement de la population avec une nette progression depuis 2009, des 45-59 ans et des 75 ans et +. Mais les tranches d'âges sont globalement bien représentées.

Cette tendance au vieillissement ne se fait pas au détriment des jeunes ménages. Il est principalement accentué par la baisse importante des 15-29 ans. Les 30-44, font partie de la tranche d'âge dite « féconde » car souvent associée à la tranche d'âge 0-9 ans. Les 0-9 ans ont légèrement baissé entre 2008 et 2014 mais sont en progression depuis 2017. La tranche d'âge 30-44 ans correspond également à l'achat d'une maison.

L'arrivée de jeunes ménages avec enfants est donc nécessaire afin de pérenniser les équipements présents de la commune (écoles, centre sportif etc...).

On constate sur la commune que les habitants se plaisent dans leur logement et déménagent peu. En exemple, le lotissement « Les Primevères » construit au début des années 1970, où les habitants n'ont pas ou peu changé.

La tendance au vieillissement de la population n'est pas nouvelle, mais les tranches d'âges des jeunes sont en progression avec une représentation de la part des moins de 20 ans à Dachstein qui est de 25,4% en 2017 et la part des plus de 65 ans est-elle de 14,1%.



Evolution des indicateurs de jeunesse et de vieillissement de la population (source : INSEE)

Depuis la fin des années 90, l'indicateur de jeunesse³¹ de Dachstein a significativement baissé jusqu'en 99. Depuis les années 2000, il oscille autour de 150. En 2017, il est de 132% et se place relativement bien en comparaison à celui du Bas-Rhin (97%).

Il en est de même pour l'indicateur de vieillesse qui est de 56% à Dachstein, et de 76% dans le Bas-Rhin.

31

L'**indice de jeunesse** est le nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus.

L'**indice de vieillissement** est le nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.



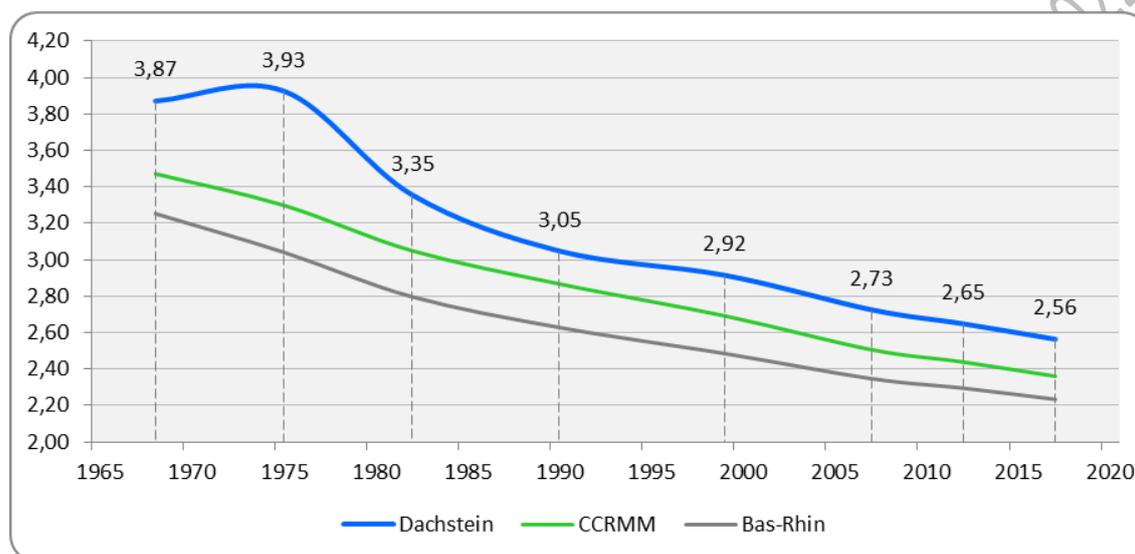
7.3. Ménages³²

Le nombre moyen de personnes par ménage diminue progressivement depuis 1975 et s'établit à 2,56 en 2017 à Dachstein.

La taille des ménages reste toutefois importante et supérieure à la moyenne intercommunale (2,36) et départementale (2,23).

La diminution de la taille des ménages s'inscrit dans une tendance nationale.

Ainsi, le desserrement des ménages conduit à une augmentation du besoin en logements pour un même nombre d'habitants.



Evolution de la taille des ménages de la commune comparée à celle de la CCRMM et du Bas-Rhin (source : INSEE)

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

La part des personnes vivant seules augmente nettement chez les 25-39 ans, les 55-64 ans et chez les 80 ans et plus.

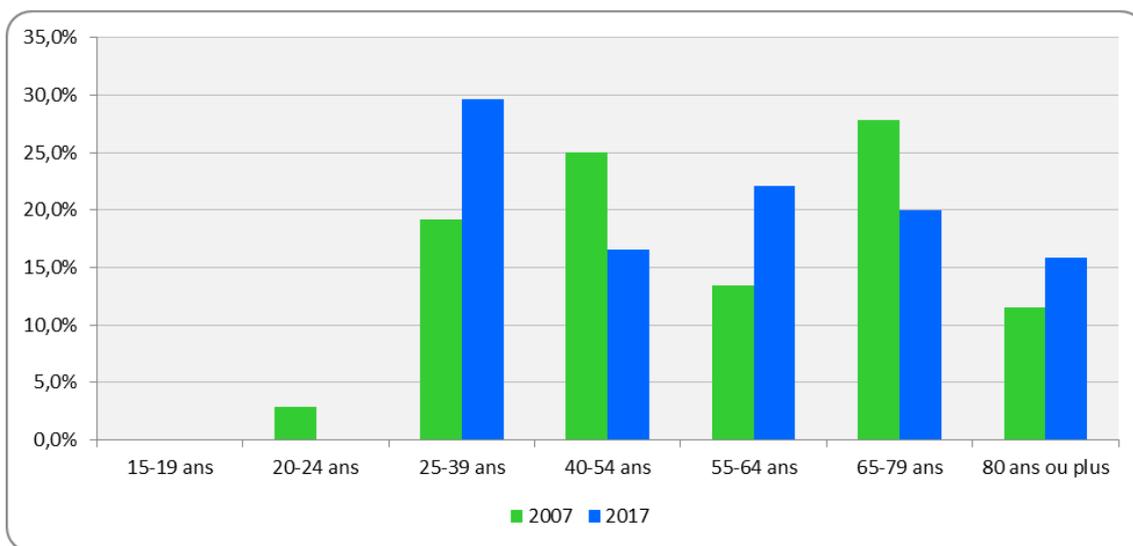
A Dachstein, 8% de la population totale vit seule (soit 147 personnes sur 1 802 en 2017).

32

Un **ménage**, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

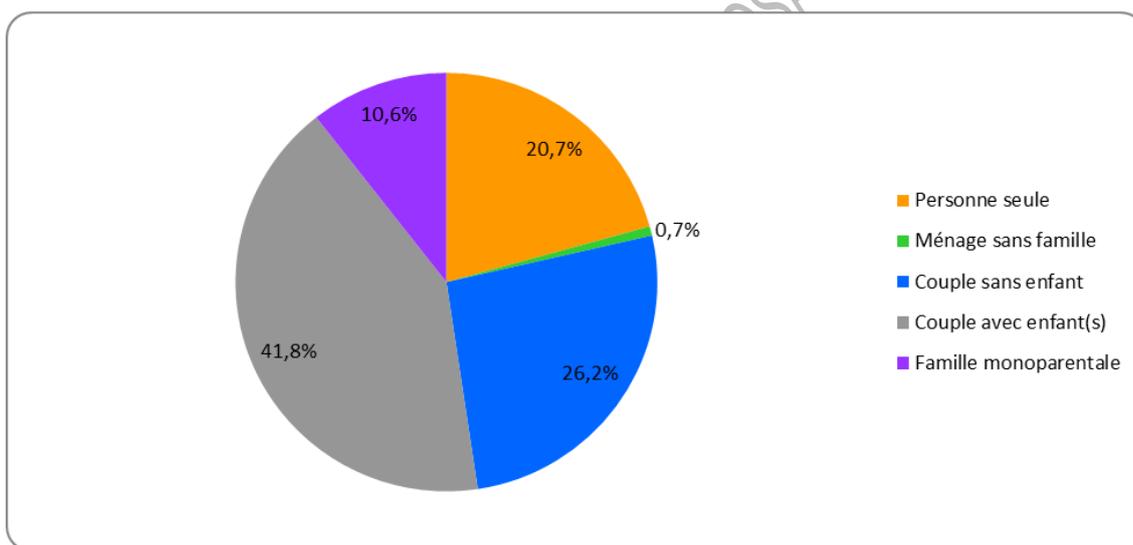
Une **famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).



Personnes de 15 ou plus vivant seules dans la commune (source : INSEE)

Le modèle dominant du type de ménage dans la commune est le couple avec enfants.



Répartition des ménages dans la commune (source : INSEE)

En 2017, Dachstein compte 558 familles.
Elles sont composées de :

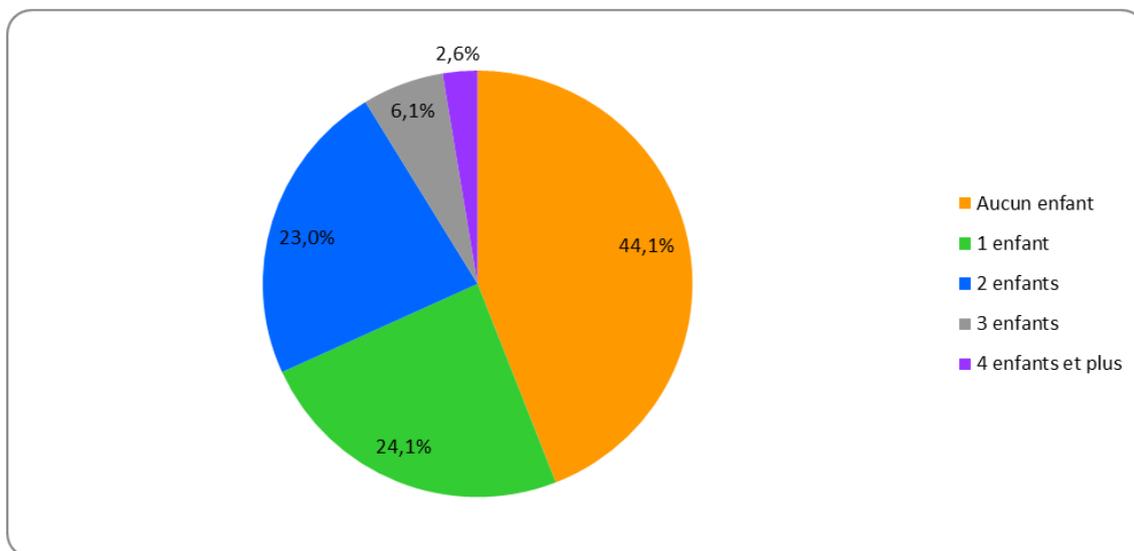
- 186 couples sans enfant,
- 75 familles monoparentales,
- 297 couples avec enfant.

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.



Au sein d'un ménage, un individu peut soit appartenir à une famille et une seule, soit n'appartenir à aucune famille.



Taille des familles de la commune (source : INSEE)

En 2017, la part des familles sans enfant progresse de 9 points de pourcentage par rapport à 2007 et représente presque la moitié des familles. Malgré tout, elle se situe légèrement en-dessous des moyennes intercommunales et départementales (environ 50%).

Afin de pérenniser les équipements publics en place (école, périscolaire etc ...), il faudra veiller à ce que cette part de famille sans enfant se stabilise.

7.4. Caractéristiques sociales

En 2018, la commune compte 778 foyers fiscaux imposables.

Le revenu médian disponible par Unité de Consommation (UC³³) est de 24 950 euros³⁴ par an, soit un revenu médian disponible par UC supérieur à celui de la CCRMM (24 110 euros par an).

33

DEFINITIONS

Le **revenu disponible par unité de consommation** (UC), également appelé "**niveau de vie**", est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner, corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence.

L'échelle utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le revenu par unité de consommation permet de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles ou de compositions différentes.

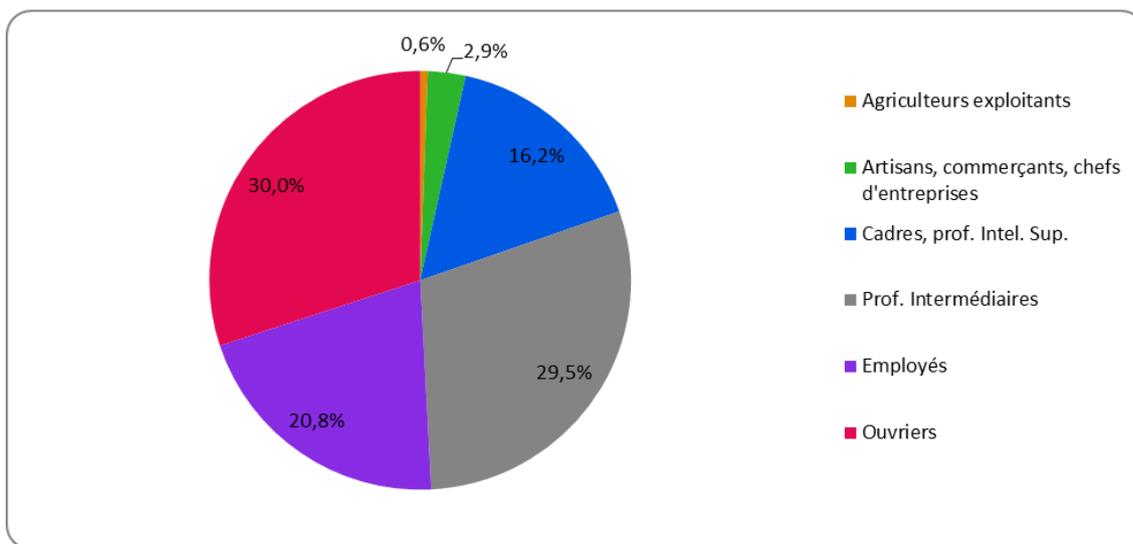
Le revenu disponible comprend les revenus d'activités, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs et les prélèvements sociaux.

34



A Dachstein, la part des actifs occupés (878) sur l'ensemble des actifs (959) de la commune équivaut à 91,5%, soit un taux d'emploi quasiment total.

La catégorie socio-professionnelle la mieux représentée à Dachstein est celle des ouvriers (30%) soit 259 personnes, et est suivie de très près par la part des professions intermédiaires (29,5%), soit 254 personnes.



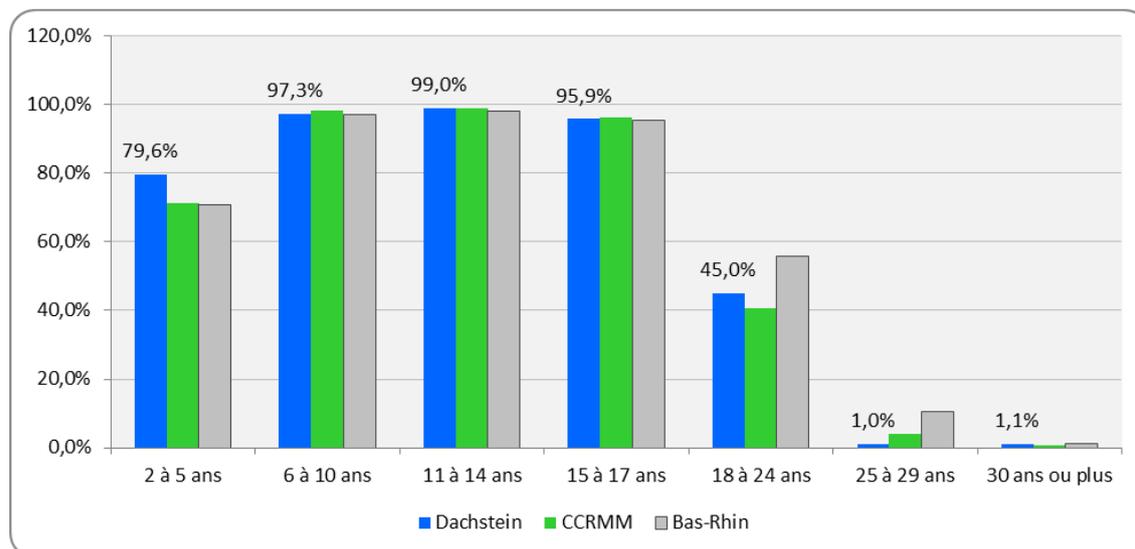
Part des actifs par catégories socio-professionnelles (source : INSEE)

Ces chiffres mettent en évidence deux phénomènes :

- le vieillissement de la population avec le départ à la retraite des classes d'âges arrivées sur la commune il y a plusieurs décennies,
- la présence d'activités économiques dans le secteur de l'industrie et dans le secteur du commerce à Dachstein et dans la commune voisine Molsheim.



7.5. Scolarisation et niveau d'études



Taux de scolarisation en fonction de l'âge des jeunes de la commune, de la CCRMM et du Bas-Rhin (source : INSEE)

A Dachstein, 79,6% des enfants entre 2 et 5 ans sont scolarisés. Ce taux est plus élevé que dans la CCRMM et dans le Bas-Rhin (71%). On peut penser qu'il pourrait sensiblement augmenter si la scolarisation des enfants était possible avant l'âge de 3 ans révolus.

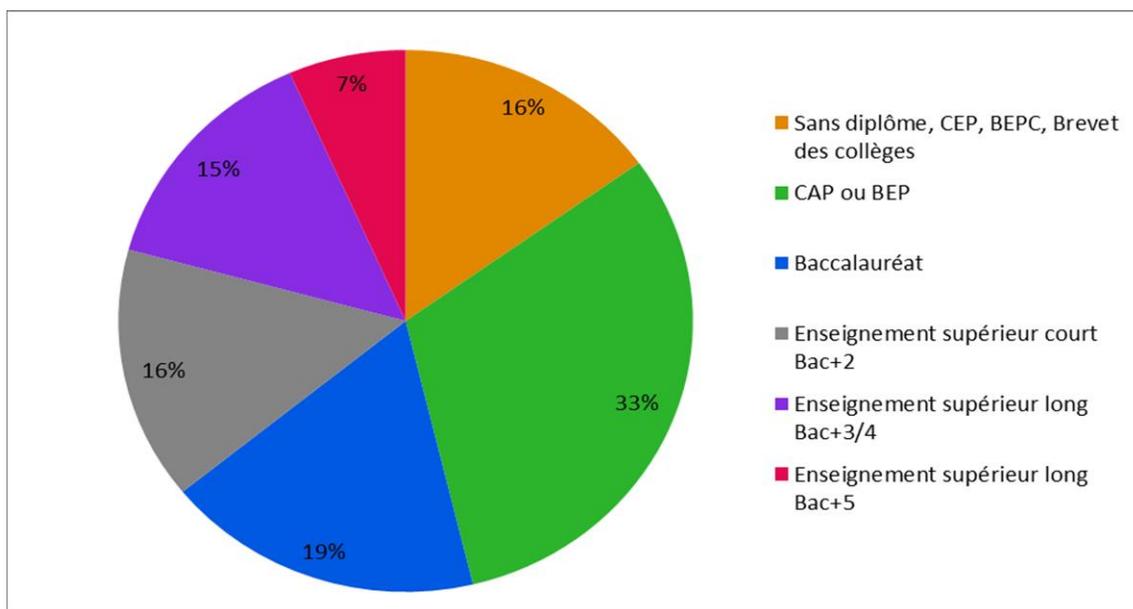
Entre 6 et 14 ans, 97,3% à 99% des jeunes sont scolarisés. Ces taux sont similaires à ceux de la CCRMM et du Bas-Rhin. Les enfants considérés comme « non scolarisés » peuvent par exemple, être des enfants dont les parents assurent l'instruction « à la maison » ou des enfants hospitalisés.

Pour la tranche âge des 15-17 ans, 95,9% des jeunes sont scolarisés. La CCRMM et le Bas-Rhin ont un taux de scolarisation similaire.

Après 18 ans, on remarque une nette baisse du taux de scolarisation dans les trois territoires comparés. A Dachstein, le taux est de 45%, ce qui est supérieur à la CCRMM mais ce qui est inférieur au Bas-Rhin.

Ce faible taux n'indique pas que la majorité des jeunes ne poursuivent pas leurs études. Il montre simplement que ces jeunes déménagent pour se rapprocher des grandes villes équipées en structures dédiées à l'enseignement supérieur.

Le niveau d'études des habitants de Dachstein se distingue légèrement de celui de la CCRMM : une part plus faible de personnes sans diplôme (près de 6 points de différence) avec un niveau d'études légèrement plus élevé (près d'1 point de différence).



Niveau d'étude de la population communale (source : INSEE)

Le niveau d'étude des Dachsteinois se distingue légèrement de la CCRMM ou du Bas-Rhin avec un taux relativement plus élevé dans sa globalité. Elle a également une part plus faible de personne sans diplôme (près de 7 points de différences).

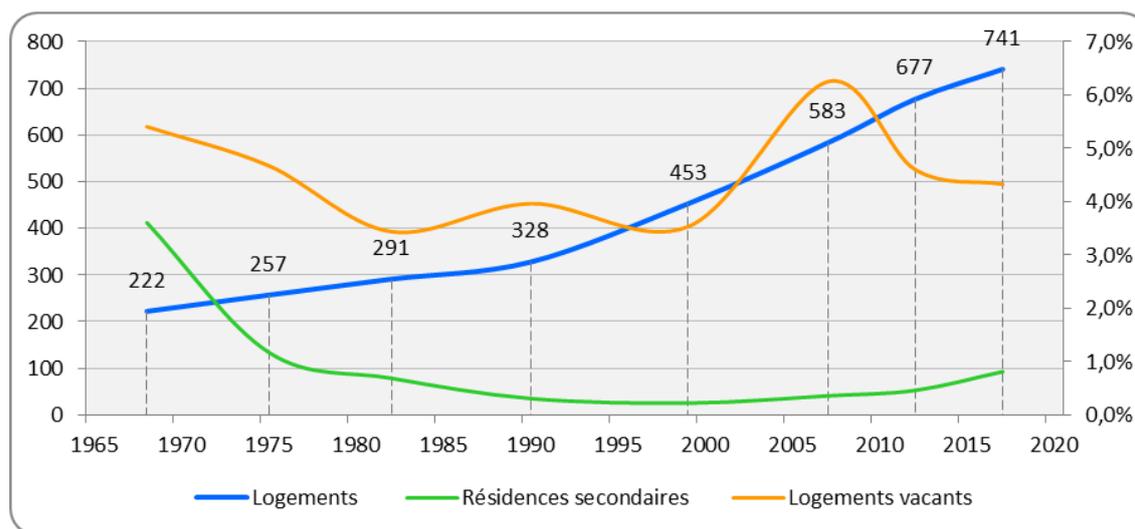
Concernant la part des habitants ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (court ou long), on remarque qu'elle s'élève à 38,6%. Cette part est supérieure à celle de la CCRMM (27,5%) et à celle du Bas-Rhin (30,7%).

DOCUMENT DE CONCERTATION NON CROISABLE



8. Habitat

8.1. Evolution du parc

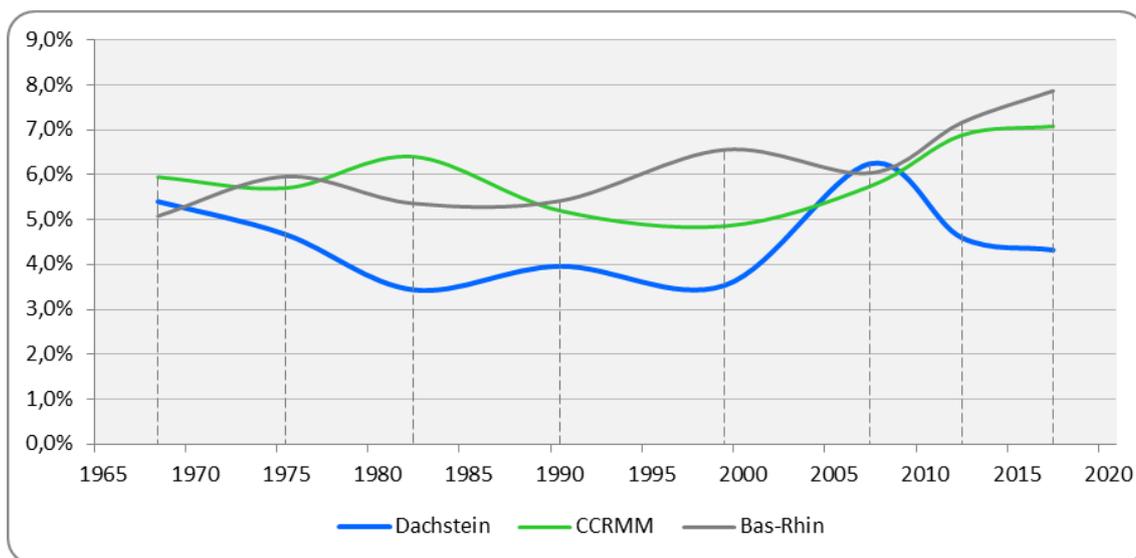


Evolution du parc de la commune (source : INSEE)

En 2017, on peut compter 741 logements dont 703 en résidences principales soit 95% du parc de logements. On note une augmentation constante depuis 1968 qui s'est accélérée à partir du début des années 90.

A Dachstein, pour l'année 2017, on comptabilise 6 résidences secondaires. L'évolution des résidences secondaires connaît une forte diminution jusque dans les années 80. Depuis, elle se stabilise et progresse positivement depuis 2013.

Il est fort probable que le développement des transports (trains, voitures etc) a permis une augmentation des habitations principales. Les habitants pouvant circuler aisément jusqu'à leur lieu de travail.



Pourcentage de logements vacants de la commune, de la CCRMM et du Bas-Rhin (source : INSEE)

Les logements vacants³⁵ sont les logements proposés à la vente ou à la location, ou déjà attribués mais en attente d'occupation, de succession etc. Les logements en construction sont considérés comme vacants.

Il y a donc eu un pic du taux de vacance en 2005-2006 qui est dû à la construction de logements collectifs. La commercialisation de ces logements a d'ailleurs été longue et laborieuse.

La vacance des logements est plutôt faible et est en-dessous du seuil de fluidité (entre 4 et 5%).

En 2017, le taux de vacance est proche de 4,5%, il est nettement inférieur à celui de la CCRMM (7,1%) et du Bas-Rhin (7,9%).

35

DEFINITIONS

Un **logement vacant** est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés.

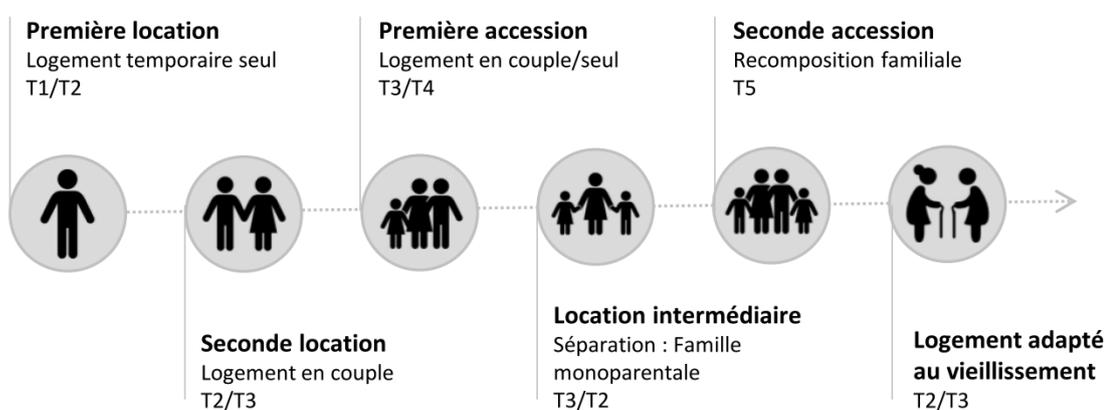


8.2. Caractéristiques du parc

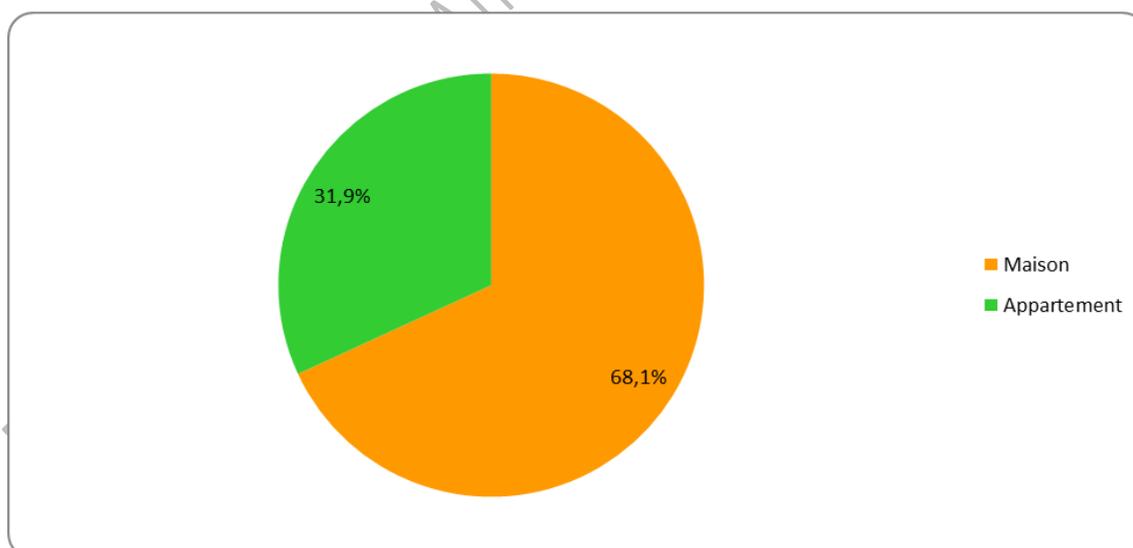
La structuration des parcours résidentiels a connu de fortes évolutions ces dernières années. Auparavant, on l'estimait généralement en 3 étapes :

- une première location, souvent seul ;
- une seconde location, en couple ;
- puis un achat en couple également.

Aujourd'hui avec un desserrement croissant de la taille des ménages, de nouveaux parcours résidentiels apparaissent. Le processus se divise désormais en 6 étapes détaillées sur le schéma suivant :



Les nouveaux types de parcours résidentiels



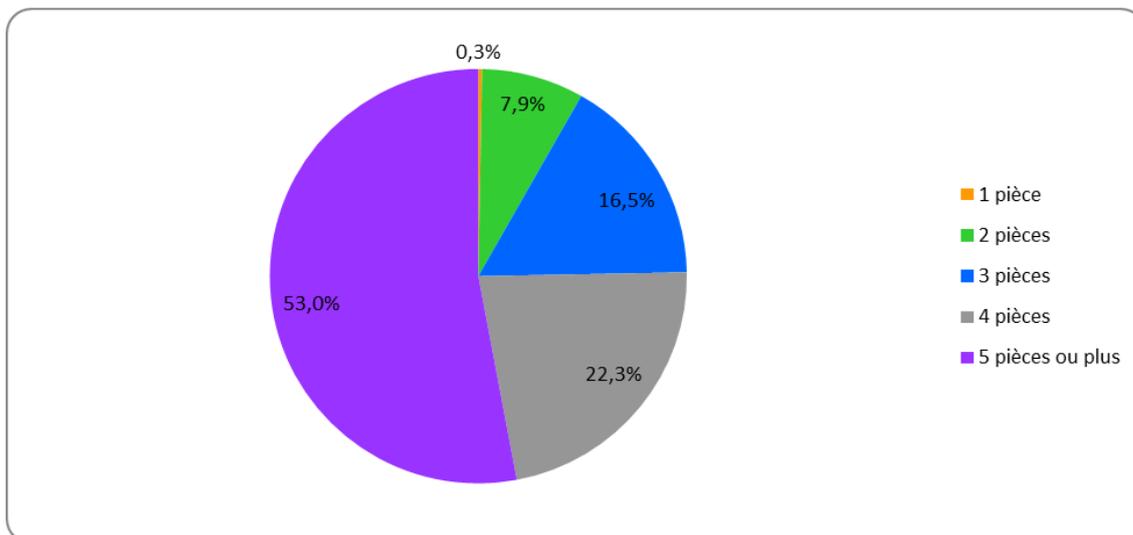
Typologie des logements de la commune (source : INSEE)

Le parc de logements est dominé par la maison individuelle avec une augmentation du nombre d'appartements entre 2007 et 2017, passant de 21,4% à 31,9%.



En 2017, on comptait 505 maisons individuelles et 236 appartements pour 458 maisons individuelles et 125 appartements en 2007.

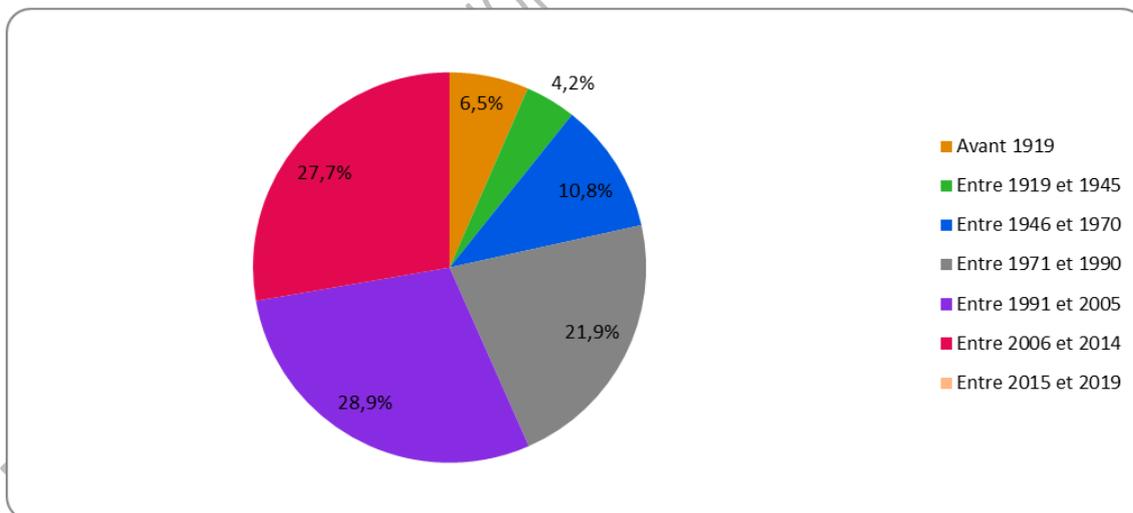
Toutefois, la part correspondant aux appartements dans la commune de Dachstein est beaucoup moins importante que dans la CCRMM (37,4%)



Typologie des logements de la commune (source : INSEE)

La taille des logements est en moyenne de 4,6 pièces (contre 4,4 pour la CCRMM et 4,1 pour le Bas-Rhin) : 5,2 pour les maisons et 3,2 pour les appartements.

Il pourrait être envisagé de créer des logements de petites superficies pour élargir l'offre résidentielle de la commune et pour répondre au phénomène de desserrement des ménages.



Ancienneté des logements de la commune (source : INSEE)

Le parc, avec plus de la moitié des logements, est dominé par les constructions de fin de 20^{ème} et début du XXI^{ème} siècle. Ce qui confirme la nette augmentation de la population à partir des années 90. Cette augmentation est due à la construction de nombreux lotissements : les Iris, le Kapell II et les Primevères II. Certaines opérations, comme les Marquisats et les Villas Villandry, comportaient des logements collectifs.



Annexe 1 - Diagnostic territorial

Cette part est largement supérieure à celle de la CCRMM qui ne compte que 35% de logements construits entre 1991 et 2014.

Les logements construits entre 1946 et 1990 représentent, quant à eux, plus de 32% du parc, dont 22% construits entre 1971 et 1990. Cette part importante correspond à la construction des lotissements les Primevères et celui de la rue Saint-Martin au début des années 70 puis des lotissements les Cottages, les Peupliers, celui de la rue d'Altorf et le Kapell à partir des années 80. Pour la CCRMM, la part des logements construits dans la 2nde moitié du XX^{ème} siècle représente environ la moitié du parc.

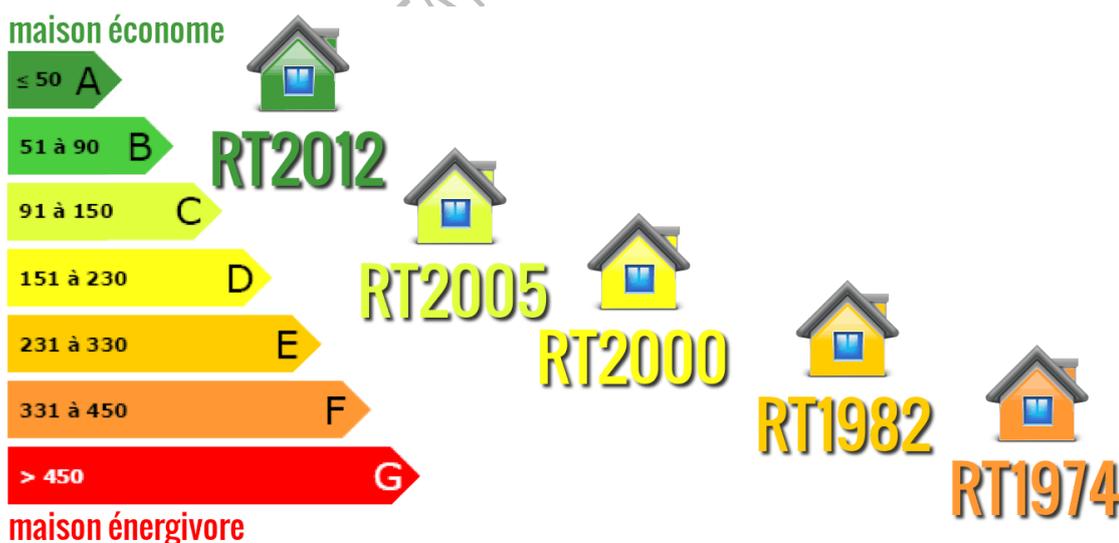
Seul 10,7% des logements ont été construits avant 1946. Il s'agit du bâti constituant le centre ancien du village. Ce taux est plus faible que dans la CCRMM (18,7%).

Les logements, construits entre 1946 et 1991, devront faire l'objet à court ou moyen terme de rénovations plus ou moins lourdes et notamment sur la partie énergétique. Effectivement, les logements construits avant le 1^{er} choc pétrolier et avant la 1^{ère} réglementation thermique de 1974 sont les plus énergivores.

Il convient :

- d'améliorer l'isolation extérieure ;
- de réduire les défauts d'étanchéité (calfeutrement des portes ou des menuiseries) tout en conservant une ventilation suffisante,
- d'améliorer la performance des vitrages.

Des améliorations thermiques sont envisageables pour les constructions avant les années 2000, c'est-à-dire avant l'application de la RT2000 où la réduction de la consommation maximale d'énergie était imposée pour les constructions neuves.



Evolution des réglementations thermiques (RT) en France (source : Rouch Energies)

*Construction avant 1946**Construction entre 1971 et 1990**Construction entre 2006 et 2014*

8.3. Occupation du parc

En 2017, sur 703 résidences principales, 508 sont occupées par leur propriétaire (74%). Ce chiffre est en baisse par rapport à 2013 (74,5%) mais reste supérieur à celui de la CCRMM (66,2%) et à celui du Bas-Rhin (environ 57%).

Les logements occupés par des locataires augmentent de façon significative entre 2006 et 2011 : on dénombrait 150 locataires en 2017 (21,3%) contre 63 en 2007 (11,9%).

Malgré cette augmentation, la part du locatif reste en 2017 inférieure à la part intercommunale (23,6%) et départementale (environ 30%).

Dachstein n'est pas soumis à la loi SRU, ce qui explique le faible pourcentage de logements aidés³⁶ dans la commune (3,5%).

Toutefois, même si ce pourcentage reste nettement inférieur à celui de la CCRMM (7,6%) et à celui du Bas-Rhin (14%), on constate qu'il est en progression depuis 2007.

³⁶

DEFINITIONS

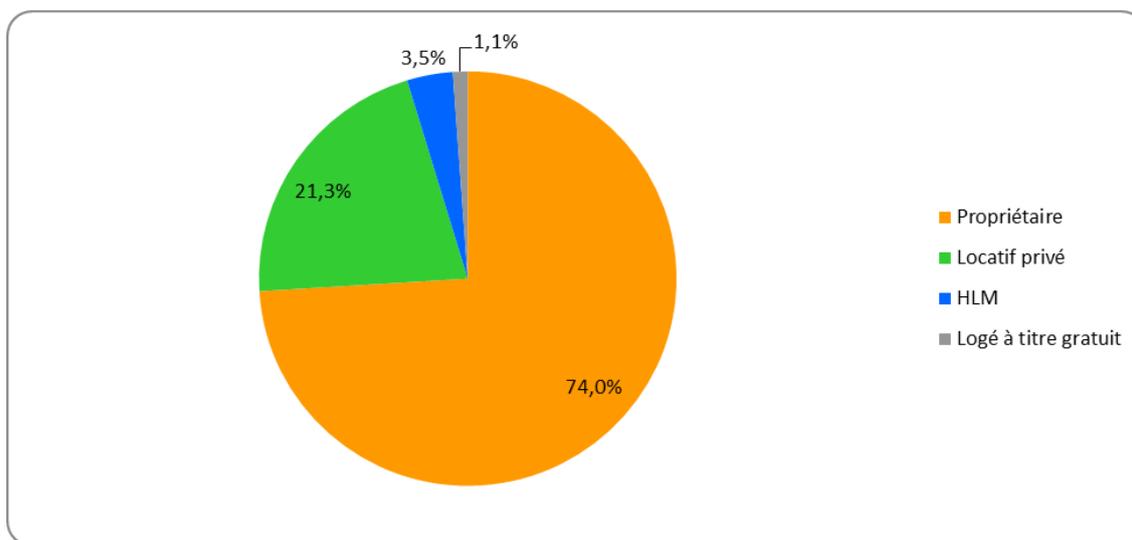
Un **logement social** est un logement construit avec l'aide financière de l'Etat, appartenant aux organismes HLM ou gérés par eux. Ils sont attribués aux ménages dont les ressources n'excèdent pas certains plafonds.

Quatre catégories de logements sociaux existent en fonction du prêt utilisé pour financer la construction :

- le PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ;
- le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ;
- le PLS (Prêt Locatif Social) ;
- le PLI (Prêt Locatif Intermédiaire).

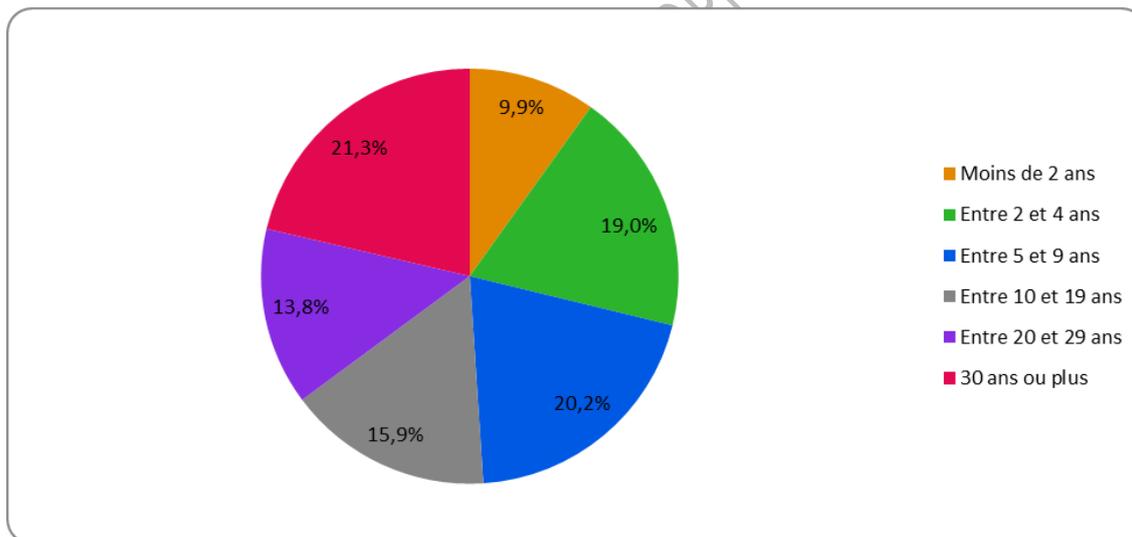


Annexe 1 - Diagnostic territorial



Statuts d'occupation des logements de la commune (source : INSEE)

Dans la commune, 51% des occupants sont dans leur logement depuis plus de 10 ans dont 35,1% depuis plus de 20 ans. Ces chiffres sont comparables à ceux de la CCRMM où, en 2017, 54,5% des occupants sont dans leur logement depuis plus de 10 ans dont 35,8% depuis plus de 20 ans.



Ancienneté d'emménagement sur la commune (source : INSEE)



8.4. Marché du logement

8.4.1. Production récente de logements

Année	Nombre de logements individuels	Nombre de logements individuels groupés	Nombre de logements collectifs	Nombre de logements total	Superficie en m ² de logements individuels	Superficie en m ² de logements individuels groupés	Superficie en m ² de logements collectifs	Superficie totale en m ² des logements commencés
2007	6	0	22	28	864	0	2 032	2 896
2008	1	0	0	1	384	0	0	384
2009	8	15	72	95	1 529	1 756	7 055	10 340
2010	1	0	0	1	190	0	0	190
2011	4	0	0	4	565	0	0	565
2012	0	0	0	0	0	0	0	0
2013	2	0	0	2	346	0	0	346
2014	5	2	5	12	691	199	608	1 498
2015	2	2	0	4	219	222	0	441
2016	0	2	0	2	0	165	0	165
2017	1	7	16	24	189	688	935	1 812
2018	3	0	2	5	484	0	219	703

Constructions commencées (source : SIT@DEL2)

Entre 2007 et 2018, il s'est construit 178 logements à Dachstein.

Majoritairement, ce sont des logements collectifs qui ont été construits pendant cette période (65,7%).

La part des maisons individuelles construites entre 2007 et 2018 représentent 18,5%.

8.4.2. Zonage des politiques du logement³⁷

La commune de Dachstein, se situe en zone B2. Cela signifie qu'au sein de la commune il y a une tension du marché immobilier local.

La tension immobilière est définie entre le niveau de l'Offre et de la Demande.

Dachstein se situant entre Molsheim et Strasbourg, est considérée comme sous tension qui fait face à plus de demande que d'offre. C'est ainsi, que les prix du marché immobilier local gonflent. La Loi Pinel a permis de mettre en œuvre les dispositifs financiers d'aides afin d'aider de potentiels acquéreurs à accéder à la location ou à la propriété.

37

DEFINITIONS

Le zonage A / B / C a été créé en 2003 dans le cadre du dispositif d'investissement locatif dit "Robien". Il a été révisé depuis, en 2006, 2009 et 2014. Le critère de classement dans une des zones est la tension du marché immobilier local.

En matière de logement, la tension d'un marché immobilier local est définie par le niveau d'adéquation sur un territoire entre la demande de logements et l'offre de logements disponibles.

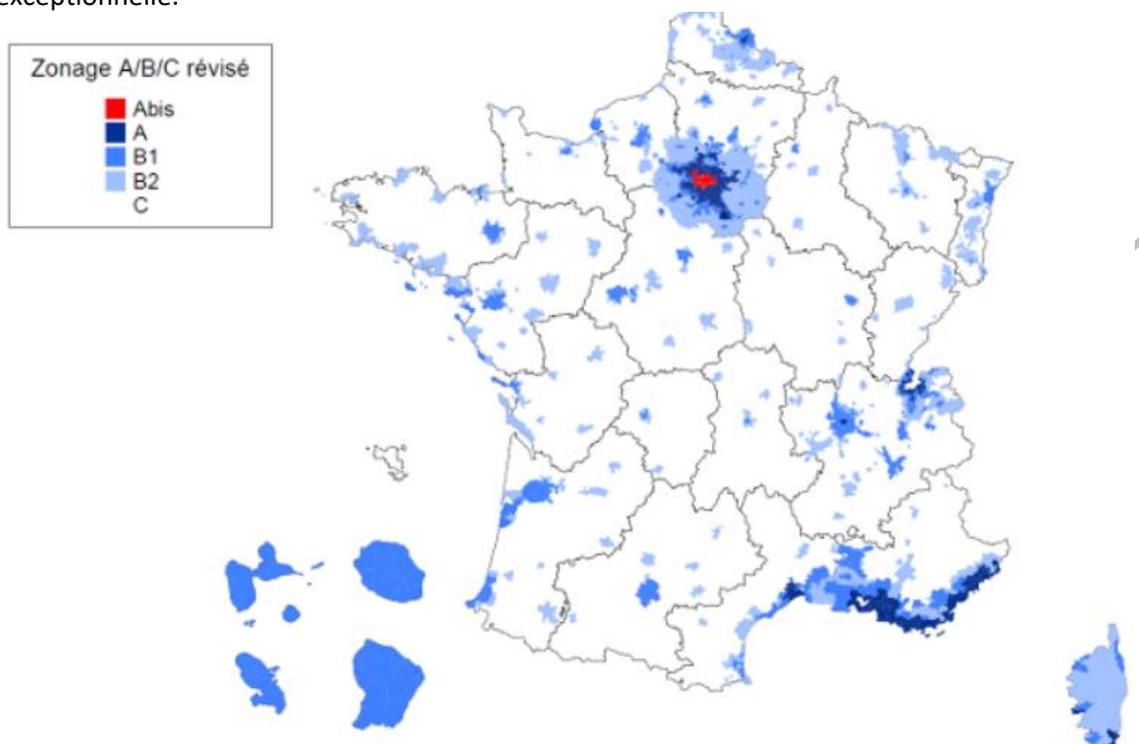
Le zonage A / B / C caractérise la tension du marché du logement en découpant le territoire en 5 zones, de la plus tendue (A bis) à la plus détendue (zone C).

Le zonage est utilisé pour moduler les dispositifs financiers d'aide à l'accession à la propriété et à la location.



Annexe 1 - Diagnostic territorial

Depuis le 30 juin 2013, la zone B2 n'est plus éligible en loi Duflot (devenue Loi Pinel). Mais Dachstein fait partie de la liste des villes bénéficiant d'une dérogation préfectorale exceptionnelle.



Carte du zonage en France (source : Zone Duflot)

DOCUMENT DE CONCERTATION - 1 -



9. Contexte économique

9.1. Population active de la commune

En 2017, sur 1 802 habitants, 1 201 ont entre 15 et 64 ans : 959 sont des « actifs » (79,9%) et 242 sont « inactifs » (20,1%).

Ce qui représente un taux d'emploi de 91,5%. Ce taux est supérieur à celui de la CCRMM (90,3%) mais inférieur par rapport à 2007 (95,4%).

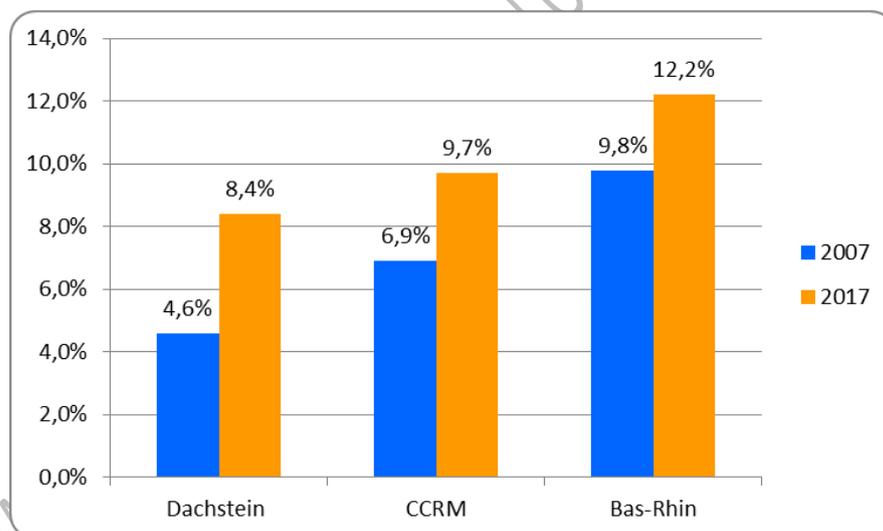
La part des « actifs » (959 personnes) se décompose comme suit :

- 878 ont un emploi (92%)
- 81 sont au chômage (8,4%)

La répartition pour les personnes « inactives » (242) est la suivante :

- 75 retraités (31,2%) ;
- 106 étudiants (44%) ;
- 60 autres inactifs (25%) (mères ou pères au foyer etc...).

On constate une hausse de la part des retraités entre 2007 et 2017 (+9 personnes).

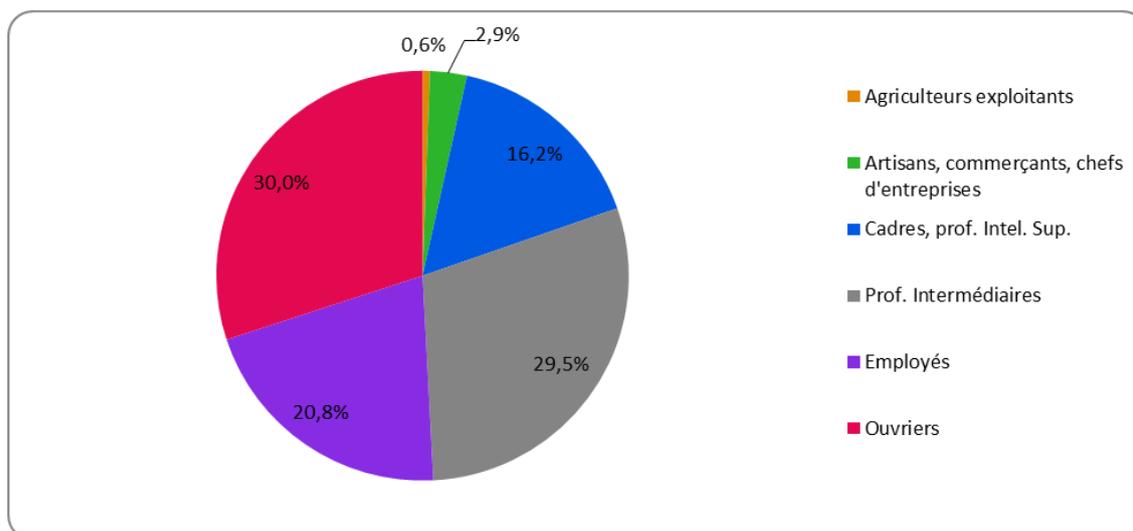


Taux de chômage de la population active de la commune, de la CCRMM et du Bas-Rhin (source : INSEE)

Le taux de chômage, pourcentage de chômeurs dans la population active est en hausse depuis 2007. Il a atteint 8,4% en 2017. Toutefois, le taux de chômage à Dachstein reste en-deçà des moyennes intercommunales et départementales.



Annexe 1 - Diagnostic territorial



Actifs par catégories socio-professionnelles (CSP)³⁸ dans la commune (source : INSEE)

Les employés, les professions intermédiaires et les ouvriers sont majoritairement représentés. L'évolution du nombre de personnes dans ces catégories est croissante depuis 2007 :

- en augmentation pour les employés (+35 personnes)
- en nette augmentation pour les ouvriers (+81 personnes)
- en augmentation pour les professions intermédiaires (+52 personnes)

La part des cadres supérieurs est moins représentée et est en légère baisse depuis 2007 (-6 personnes)

La part des artisans et des chefs d'entreprise est en recul : 2,9% en 2017 contre 6,5% en 2007 (-20 artisans). La tendance à la baisse est également présente dans la catégorie des agriculteurs exploitants. Leur représentation dans la commune a su rester stable jusqu'en 2007 avec un taux de 2,9%. En 2017, la part des agriculteurs est inférieure à 1% (soit -16 personnes).

En comparant la répartition des catégories socio-professionnelles entre Dachstein et la CCRMM, on constate que la part des professions intermédiaires est plus importante à Dachstein. En revanche, en ce qui concerne la part des employés et des cadres, elle est moins importante à Dachstein que dans la CCRMM.

Les parts d'ouvriers, d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprise ainsi que celle des agriculteurs sont quasiment identiques entre les deux territoires.

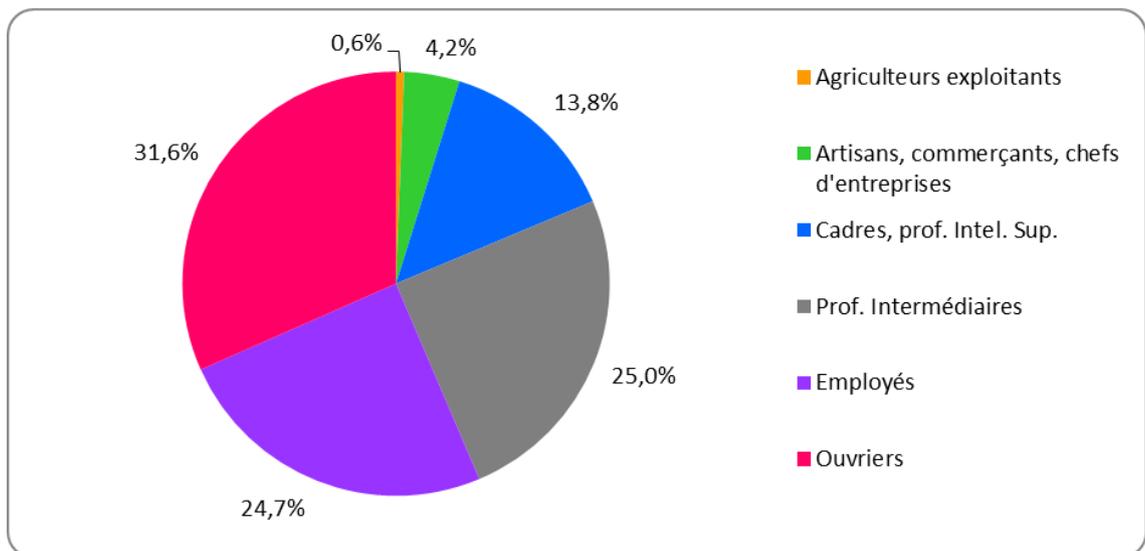
38

DEFINITIONS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- les professions (486 postes).



Actifs par CSP dans la CCRMM (source : INSEE)

9.2. Emploi locaux

A Dachstein, d'après les données INSEE, on recense 111 établissements en 2017. En 2019, 17 établissements supplémentaires ont été créés.

Les secteurs d'activités majoritaires sont dit productifs³⁹ car ils touchent principalement : les activités des transports, des services divers et du commerce.

434 emplois en 2017, 413 en 2007.

« Indicateur de concentration d'emploi : 46,1% en 2017, en baisse par rapport à 2007 (52,2%). L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. »

39

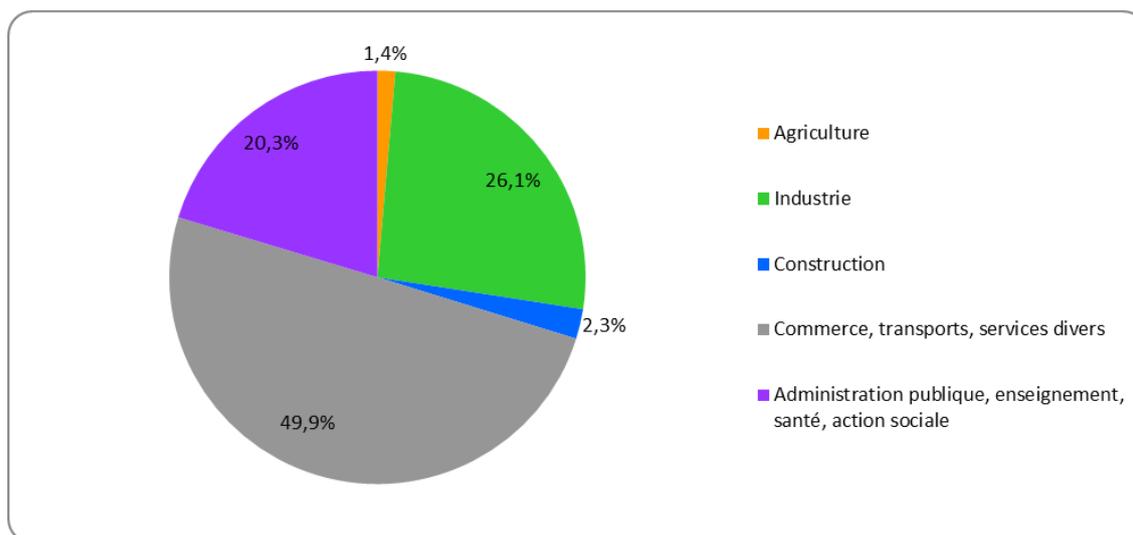
DEFINITIONS

Les **activités présentielle**s sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.



Annexe 1 - Diagnostic territorial



Secteur d'activité des établissements de Dachstein (source : INSEE)

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) recense 52 établissements en Juin 2020 à Dachstein majoritairement dans les secteurs des services et du commerce.

Au total, Dachstein offre 279 emplois.

Catégories	Nbre Ets.	%	Nbre de Sal.
BTP	5	9,62 %	10
CHR	5	9,62 %	18
COMMERCE	11	21,15 %	92
INDUSTRIE	6	11,54 %	65
SERVICES	25	48,08 %	94
Total :	52		279

Nombre d'établissements⁴⁰ et de salariés par catégories (Source : CCI)

40

DEFINITIONS

Une **entreprise** est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché.

L'entreprise est localisée à l'adresse de son établissement siège.

Un **établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendant d'une entreprise.



Sous-Catégories	Nbre Ets.	%	Nbre de Sal.
INDUSTRIE (SAUF MPA, IAA ET BTP)	6	11,54 %	65
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (BTP)	5	9,62 %	10
COMMERCE DE GROS NON ALIMENTAIRE	3	5,77 %	87
COMMERCE DE DETAIL ALIMENTAIRE	2	3,85 %	0
COMMERCE DE DETAIL NON ALIMENTAIRE	6	11,54 %	5
RESTAURANTS	5	9,62 %	18
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	2	3,85 %	17
SERVICES AUX ENTREPRISES	5	9,62 %	1
SERVICES AUX PARTICULIERS	1	1,92 %	2
SERVICES AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS	17	32,69 %	74
Total :	52		279

Nombre d'établissements et de salariés par catégories (Source : CCI)

9.3. Activités économiques locales

Les commerces et les professions libérales

18 entreprises et 7 commerces sont recensés à Dachstein. Ils sont implantés sur l'ensemble du territoire.

Il n'y a pas de commerce de proximité : la boulangerie située dans le centre ancien ayant fermé courant 2016 sans repreneur.

Commerces et entreprises :

- 3 restaurants ;
- 2 coiffeurs ;
- 5 garages automobiles ;
- 2 agences immobilières ;
- 3 instituts de beauté ;
- 1 maçonnerie ;
- 2 serruriers – menuisier – charpentier ;
- 1 électricien ;
- 3 peintres – plâtriers ;
- 1 plombier.



Annexe 1 - Diagnostic territorial

Les services liés à la santé sont surtout concentrés dans le centre ancien.

Ils comprennent :

- 2 médecins généralistes ;
- 1 dentiste ;
- 1 infirmière libérale ;
- 1 kinésithérapeute.

L'entreprise GRAF

En 1978, la filiale française GRAF fondée en 1970, déménage sur le site actuel à Dachstein qui permet la production de cuves jusqu'à 100 000 litres. Les machines produisent sur place des cuves pour la récupération des eaux de pluie, des composteurs ainsi que les accessoires nécessaires. L'usine de Dachstein exporte également sa production dans tous les pays francophones.

Le site s'étend sur une superficie d'environ 10 ha et compte environ 100 employés.

En 1997 et en 2011, le site bénéficie de plusieurs investissements importants avec notamment l'achat de machines modernes et l'installation d'unités de stockage supplémentaire confortant l'implantation durable de cette entreprise dans la commune.

Aujourd'hui, cette entreprise souhaite pérenniser son activité à Dachstein et envisage son développement en continuité du site existant.



Site GRAF à Dachstein (source : site internet GRAF)



9.4. Diagnostic agricole

Le diagnostic agricole a pour objectifs de faire l'état des lieux de la situation de la commune en termes de superficies agricoles exploitées et d'exploitations agricoles afin d'identifier les besoins en surfaces et développements agricoles.

L'article L311-1 du Code rural et de la pêche maritime définit l'activité agricole ainsi :

"Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Les activités de cultures marines sont réputées agricoles, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent. Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50% de matières provenant d'exploitations agricoles."

9.4.1. Les exploitations agricoles

L'INSEE recense 6 agriculteurs exploitants en 2017.

Lors de la réunion de concertation, en octobre 2021, 9 exploitants agricoles étaient présents.

D'après les données du recensement général agricole (RGA), 15 exploitations agricoles avaient leur siège à Dachstein en 2010, chiffre en diminution par rapport à 2000 (17 exploitations agricoles recensées) et à 1988 (18 exploitations agricoles recensées).

En 2010, les 15 exploitations recensées représentent 25 unités de travail annuel⁴¹ et travaillent sur une superficie de 517 ha (pas forcément sur le ban de Dachstein) répartis de la manière suivante :

- 404 ha de terres labourables ;
- 2 ha de cultures permanentes ;
- 111 ha de surfaces en herbes.

41

DEFINITIONS

Unité de travail annuel : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et co-exploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

Unité gros bétail tous aliments (UGBTA) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).



	2010	2000	1988
Exploitations agricoles (ayant leur siège dans la commune)	15	17	18
Travail dans les exploitations agricoles (en unité de travail annuel)	25	28	30
Superficie agricole utilisée (en hectare)	518	442	455
Cheptel (en unité de gros bétail)	635	584	532
Superficie en terres labourables (en hectare)	404	316	314
Superficie en cultures permanentes (en hectare)	2	5	6
Superficie toujours en herbe (en hectare)	111	120	134

Données RGA 2010

On constate toutefois que la superficie agricole utilisée augmente entre 1988 et 2010 de l'ordre de 14%.

L'élevage est en augmentation avec un cheptel qui augmente de 103 unités entre 1988 et 2010.

La réunion de concertation fin 2021 avec les exploitants agricoles a permis d'obtenir des informations sur 9 exploitations.

Deux exploitations sont classées en EARL (Etablissement Agricole à Responsabilité Limitée) et deux sont classées en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun).

Les principales activités des exploitants agricoles de Dachstein sont :

- la culture des céréales : maïs, blé, orge et colza,
- la culture d'asperges,
- l'élevage de volaille (poules, poulets, oies, canards et chapons),
- l'élevage de vaches laitières.

Sur les 9 exploitations recensées lors de la réunion de concertation, il est constaté que 5 sont situées en zone urbaine dont 4 en centre ancien.

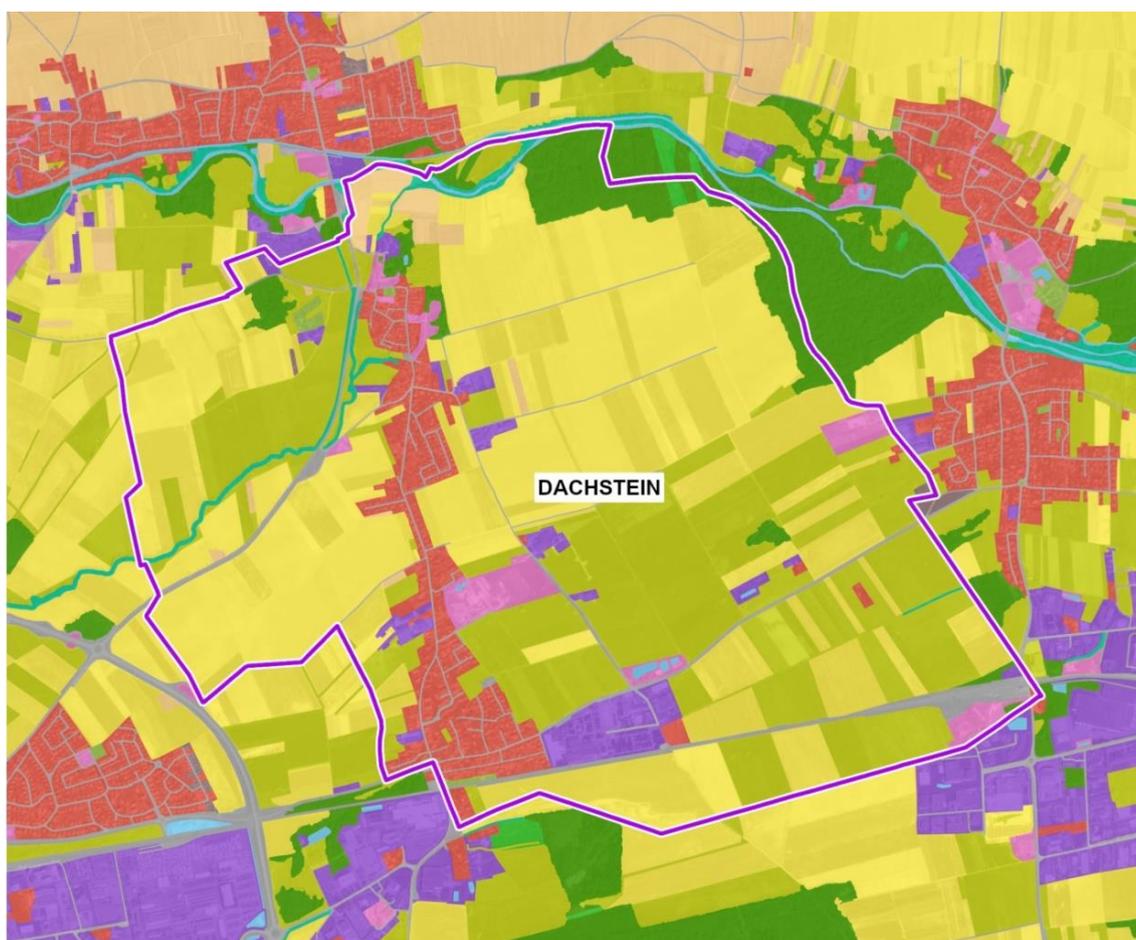
Au-delà de la problématique des déplacements des engins agricoles, les riverains se plaignent du bruit et des odeurs engendrés par certaines exploitations.

Lors de cette rencontre, les exploitants agricoles ont formulé des besoins qui seront analysés en fonction des différentes contraintes.



A priori, 3 exploitants sont retraités ou proches de la retraite mais les exploitations seraient reprises par les enfants ou salariés.

9.4.2. Les surfaces agricoles et l'occupation des sols



OCCUPATION DES SOLS

Habitat	Terres arables
Equipements et infrastructures collectives	Cultures permanentes
Activités économiques	Autres zones agricoles
Infrastructures et superstructures des réseaux de transport	Forêts
Espaces verts urbains	Formations naturelles herbacées ou arbustives
Espaces en mutation	Milieux humides
	Surfaces en eau

SOURCES : OCSGE 2019 ; ESRI WORLD IMAGERY.

FÉVRIER 2021

0 250 500 m



Occupation du sol (sources : OCSGE/ESRI 2019)

D'après les données issues des répartitions des terres cultivées par type de culture en 2019 correspondant à des observations de photographies aériennes, les surfaces agricoles à Dachstein représentent 517,2 ha, soit près de 70% du ban communal.



Annexe 1 - Diagnostic territorial

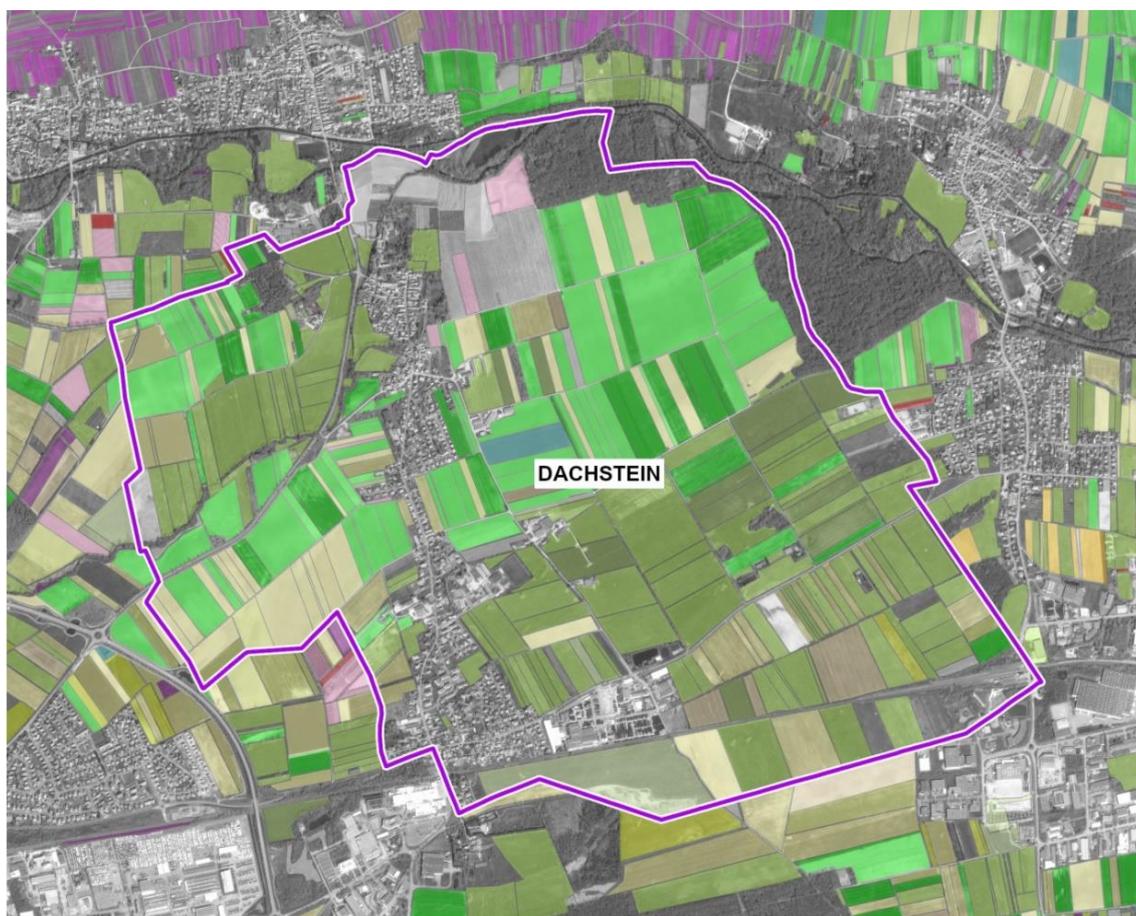
La majorité des surfaces agricoles (52%) est cultivée avec des céréales (maïs, blé, orge,...).

Les prairies représentant 196,7 ha dont près de 35% de façon permanente.

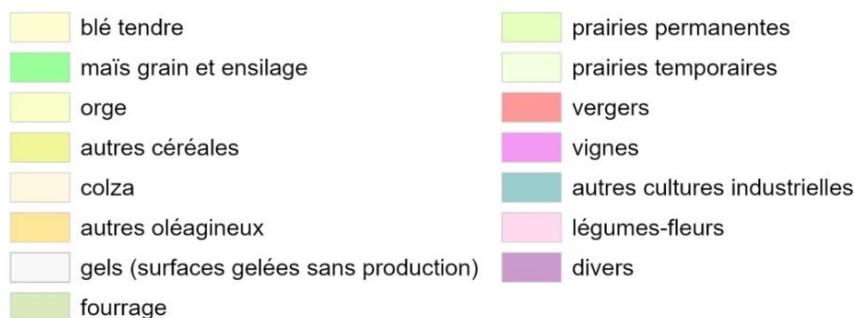
Les autres surfaces se répartissent comme suit :

- vergers : 0,04% ;
- cultures industrielles : 0,74% ;
- légumes-fleurs : 1,16% ;
- divers : 0,07% ;
- gels (surface gelée) : 0,79%.

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022



ÎLOTS CULTURAUX ET GROUPES DE CULTURES MAJORITAIRES DES EXPLOITATIONS



SOURCES : RPG 2019 ; ESRI WORLD IMAGERY.

FÉVRIER 2021



Répartition des terres cultivées par type de culture (source : RPG 2019)

9.4.3. Le potentiel agronomique des terres

La plaine de La Bruche est constituée essentiellement de dépôts d'origine vosgienne, matériel relativement homogène : les sols sont par conséquent non carbonatés et de texture sablo-argileuse.

Les alluvions sont masquées localement par des dépôts de loess souvent décalcifiés ne dépassant pas 1 à 2m d'épaisseur.



Les alluvions de la Bruche sont sous l'affluence des fluctuations de la nappe alluviale de la Bruche souvent soumis à des submersions temporaires. Leur valorisation actuelle est principalement la prairie de fauche. Les rendements sur les cultures céréalières sont très aléatoires, le maïs sans irrigation souffre de sécheresse estivale si la pluviométrie est insuffisante. Ce sont des sols qui ont un risque élevé de lessivage de l'azote.

Les sols limoneux sur alluvions de la Bruche offrent un large éventail de cultures possibles. Ils sont mis en valeur avec des cultures intensives céréalières ou spéciales (légumes, tabac, chou etc...). Le risque de lessivage de l'azote y est très limité si la fertilisation azotée est ajustée.

9.4.4. Les labels

Dachstein se situe dans l'aire de 4 produits bénéficiant d'une **Indication Géographique Protégée** :

- la crème fraîche fluide d'Alsace ;
- le miel d'Alsace ;
- les pâtes d'Alsace ;
- les volailles fermières d'Alsace

Le territoire de Dachstein est par ailleurs classé en zone d'**Appellation d'Origine Contrôlée**⁴² du crémant d'Alsace.

42

L'appellation d'origine constitue un signe d'identification de la qualité et de l'origine reconnu depuis 1905 en France, depuis 1958 sur le plan international (dans le cadre de l'Arrangement de Lisbonne) et depuis 1992 au niveau européen (sous le vocable AOP – Appellation d'Origine Protégée).

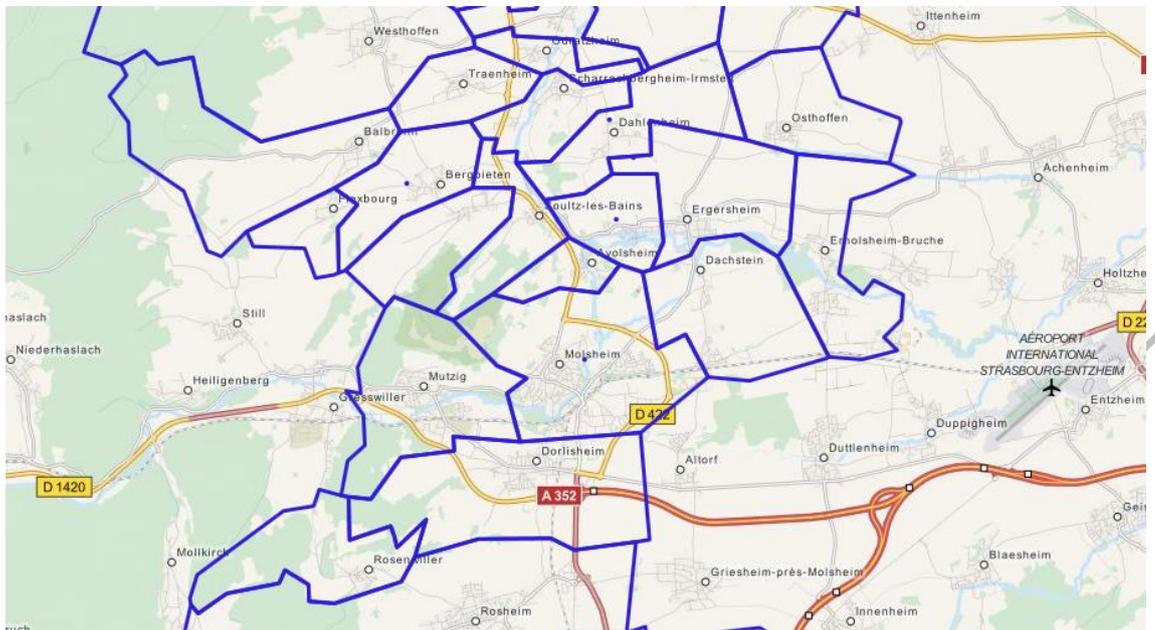
C'est la dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains.

Le produit possède une notoriété dûment établie et sa production est soumise à des procédures comportant une habilitation des opérateurs, un contrôle des conditions de production et un contrôle des produits.

Depuis le 1er janvier 2012, les produits concernés ne doivent porter que la mention AOP, seuls les vins sont autorisés à porter l'appellation d'origine contrôlée française (AOC).

L'indication géographique est définie par un règlement européen : "le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, dans des cas exceptionnels, d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire :

- originaire de cette région, de ce lieu déterminé ou de ce pays et
- dont une qualité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribuées à cette origine géographique et
- dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée."



Carte du périmètre AOC Crémant d'Alsace (source : data.gouv.fr)

9.4.5. Les contraintes induites par les exploitations

En fonction de la nature des élevages et de leur importance, les exploitations agricoles peuvent être soumises :

- à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous le régime de l'autorisation ou de la déclaration ;
- au règlement sanitaire départemental.

Le Règlement Sanitaire Départemental, tout comme la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, prévoit notamment que les bâtiments renfermant des animaux et certaines de leurs annexes respectent des distances d'implantation minimales (périmètres de réciprocité agricole de 25 ou 100 m) par rapport aux habitations de tiers, aux cours d'eau et captages d'eau potable.

Dans le cas des installations classées, le respect des distances de recul s'applique également par rapport aux limites des zones constructibles.



Annexe 1 - Diagnostic territorial



- bâtiment agricole générant des périmètres de réciprocity agricoles
- Règlement Sanitaire Départemental (RSD) : 50 mètres
- réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : 100 mètres

SOURCES : DGI ; CHAMBRE D'AGRICULTURE.

NOVEMBRE 2021



Carte de localisation des exploitations agricoles et par type (RSD ou ICPE)



10. Contexte historique et patrimoine

10.1. Cadrage historique

D'après une vieille tradition, la fondation de Dachstein est attribuée au bon roi Dagobert et le nom de la localité serait une déformation de *Dagobertstein* (ou « château de Dagobert »). Etant donné la proximité du palais royal de Kirchheim-Marlenheim, cette légende n'est pas faite pour surprendre, même si la critique historique préfère l'écartier, sans pour autant lui substituer une explication crédible.



Sur le blason de Dachstein, l'évêque bénissant représente saint Martin, patron de la paroisse, et rappelle que Dachstein est, au Moyen Âge, la résidence de plusieurs évêques de Strasbourg.

Dès cette époque, les évêques de Strasbourg sont attirés par le site, qui forme une grande île enserrée par les bras de la Bruche. La localité est pillée et incendiée en 1262, au lendemain de la bataille de Hausbergen.

Vers 1574-1580, Jean de Manderscheid renforce les fortifications de la ville, mais celle-ci est malgré tout prise en 1592, lors de la guerre des Evêques.

Au siècle suivant, Dachstein est occupé par les Suédois, puis par les troupes impériales. Chef-lieu d'un bailliage épiscopal, la ville passe en 1663 sous administration française.

En 1675, à la suite d'un siège mémorable, le maréchal Turenne laisse les Français piller Dachstein. Le cardinal de Rohan-Soubise donne en 1718 la localité, redevenue village, au bailli François Antoine Herrenberger.

10.2. Patrimoine archéologique

Selon « Dachstein – Regards d'un siècle » de Grégory OSWALD et Michel MUNCH, le ban communal de Dachstein est particulièrement riche en vestiges archéologiques. En effet, le village est occupé depuis le Néolithique (5500 à 2300 avant J.-C.).

C'est dans l'ancienne loessière, à l'Ouest du village, que furent mis à jour les objets les plus abondants et les plus anciens. Le site fut découvert dès 1903 grâce à l'exploitation du lœss pour la fabrication des briques.

Au cours du XXème siècle, les fouilles effectuées dans cette zone permirent de découvrir des vestiges néolithiques, protohistoriques, gallo-romains et mérovingiens.



Le célèbre « vase zoomorphe » du Néolithique ancien, découvert en 1969 par Georges-F. Heintz qui assura durant quinze années la surveillance archéologique des travaux d'extraction de l'ancienne loessière (photo Musées de Strasbourg).

Entre 750 et 480 avant J.-C., la civilisation du 1^{er} Age du Fer (ou « Hallstatt ») est attestée au Sud-Est de Dachstein, où se trouve un important groupe de « tumulus ». Une dizaine de ces terres funéraires sont encore visibles actuellement, sur les vingt-deux relevés par l'archéologue Robert Forrer en 1911-1912. Ce vaste site n'a jamais été entièrement fouillé, mais quelques tessons hallstattiens et plusieurs fragments de meule y ont été ramassés au cours du XX^{ème} siècle, ainsi que deux paires de bracelets en bronze massif, décorés de motifs géométriques.

Au printemps 1939, des fouilles réalisées par Robert Forrer et Jules Griess dans la propriété du baron de Turckheim, à l'Est du moulin, mirent au jour la base d'un édifice détruit par le feu au début du IV^{ème} siècle. Cet ouvrage ayant un format carré de 11 m de côté et ses fondations étaient en partie constituées de fragments de monuments des II^{ème} et III^{ème} siècles. Compte tenu de sa localisation, cette tour militaire avait sans doute pour fonction la surveillance de la voie romaine qui, non loin de là, franchissait la Bruche.

10.3. Périmètres archéologiques

La commune de Dachstein est concernée par une zone de prescription archéologique établie sur l'emprise de la ville médiévale.

Au sein de ces secteurs à fort potentiel archéologique, les projets d'aménagement affectant le sous-sol doivent faire l'objet de prescriptions de diagnostic préalablement à leur réalisation.

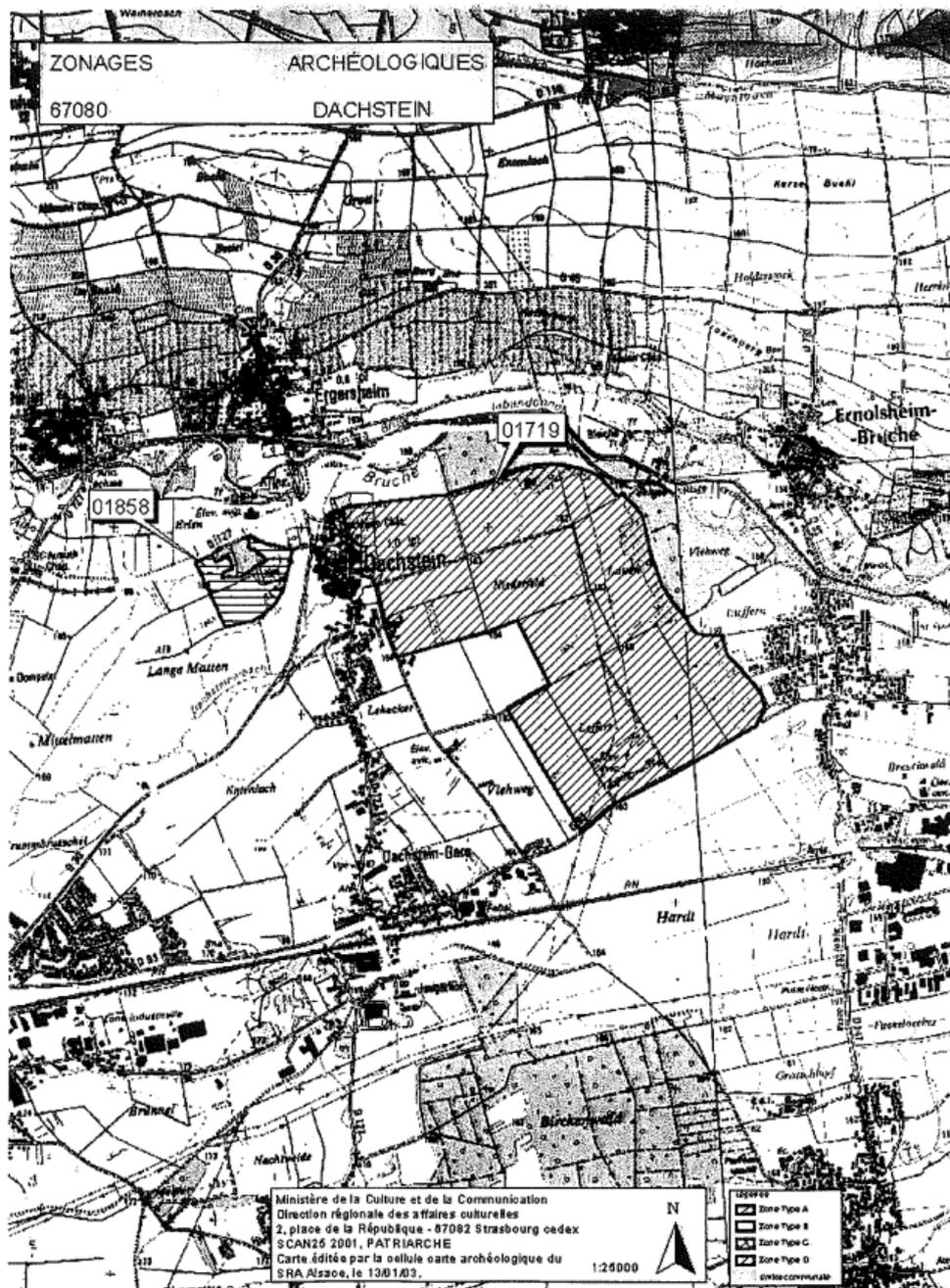
L'arrêté préfectoral du 25 juin 2003 portant création de zone et de seuil de surface dans le cadre de l'archéologie préventive indique deux zones :

- une à l'Ouest du village, pour des vestiges archéologiques d'époques néolithique et alto-médiévale (village néolithique et sépultures mérovingiennes) ;
- une plus importante à l'Est du village, pour des vestiges archéologiques d'époques protohistorique et gallo-romaine (nécropole tumulaire et agglomération romaine).



Au sein de ces secteurs et sur tout le ban communal dans certains cas, les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou travaux divers devront être transmis au préfet de Région.

Les travaux agricoles sont soumis à déclaration préalable.



Zonages archéologiques (source : DRAC)



10.4. Patrimoine architectural et urbain

De par sa situation et son passé déjà évoqué, le patrimoine architectural et urbain de Dachstein est particulièrement riche. C'est dans la partie la plus ancienne (Dachstein village) à l'intérieur des remparts que se situent les bâtiments les plus remarquables.

- **Le Château de Turckheim** – L'ancien château des évêques de Strasbourg, dit Vieux Château



Le Vieux Château de Dachstein en arrière-plan

Résidence privilégiée des évêques de Strasbourg du XIII^{ème} au XVI^{ème} siècle, le premier château de Dachstein est victime des luttes engagées contre ses propriétaires. A partir de 1572, Jean de Manderscheid fait construire un château de plaisance dans l'enceinte de la forteresse médiévale. Au fil du temps, et notamment au XIX^{ème} siècle, l'édifice Renaissance subit un certain nombre d'embellissements et de restaurations. La demeure est composée de deux ailes en équerre à deux niveaux. A l'Ouest, la façade principale est agrémentée de deux oriels, alors que l'aile Est est interrompue par une tourelle d'escalier, couronnée d'une toiture élancée.

- **Le Château Hervé ou Bourcart**, dit La Magnanerie.

En 1742, M. de Brou, intendant d'Alsace, crée au Nord-Est de Dachstein une vaste pépinière destinées à assurer le remplacement des arbres détruits par les guerres et constituée de 210 940 arbres, répartis en une trentaine d'essences principales. L'intendant de Vanolles entreprend en 1747 d'annexer à cette pépinière une école royale pour la fabrication des vers à soie et fait bâtir pour cet usage un édifice achevé trois ans plus tard. La direction de l'école est confiée à une dame Rouqueyrolle, originaire du Languedoc et ayant des notions approfondies de sériciculture. Vingt jeunes Alsaciennes doivent y recevoir un enseignement, et le répandre ensuite dans leurs villages respectifs. Dès 1752, les bâtiments sont vendus au sieur Noël de Régemorte. De style Régence, cet édifice se compose d'une façade principale et de deux ailes en retour.



Le château Hervé ou Bourcart

● **La Porte de la Bruche** ou « Breuschtor »

Cité pour la première fois en 1017, Dachstein est probablement fortifié sous Jean de Dirpheim, évêque de Strasbourg de 1306 à 1328. Cette mise en défense du village fait suite à la construction en 1214 d'un château de plaine, qui est intégré à l'enceinte urbaine. Une nouvelle campagne de fortification est réalisée dans les années 1570, sous l'impulsion de l'évêque Jean de Manderscheid. Principale témoin des fortifications médiévales, la porte de la Bruche possède des angles renforcés par des pierres à bossage. De plan carré, elle est abaissée de moitié à la fin du XVI^{ème} siècle, comme l'atteste l'inscription de 1574 ornant la façade extérieure de l'édifice.



La Porte de la Bruche

- **La Tour d'artillerie** – Tour du XVI^{ème} siècle située sur les berges du Dachsteinerbach



La Tour Ronde



Au Nord du Breuschtor, à proximité du Vieux Château de Turckheim s'élèvent encore quelques vestiges des fortifications de la localité, dont une tour ronde. Remaniée vers 1580, cette tour de flanquement est équipée de sept canonniers horizontales, et ornée d'un blason aux armes de l'évêché de Strasbourg. Il est probable que l'architecte militaire Daniel Specklin (1536-1589) ait été consulté pour la modernisation des ouvrages défensifs de Dachstein.

● La Mairie



La Mairie, vue de la cour intérieure

Située au centre du village, la « maison communale » est une sobre construction de la Renaissance, édifiée en 1553, selon la date sculptée sur la façade principale. Fortement remanié au XVIII^{ème} siècle, cet immeuble à deux niveaux est couvert d'un vaste toit à croupes. Ouvrant sur une cour intérieure et un jardinet, l'arrière du bâtiment abritait le presbytère jusqu'en 1998. Avant 1907, la bâtisse servait aussi d'école communale.

● L'Ancienne école des garçons

La commune fait l'acquisition début XX^{ème} siècle de cet immeuble pour y établir l'école des garçons. Le bâtiment est transformé en 1907 et rehaussé d'un étage. L'ancienne école des garçons abrite actuellement la « Maison des Associations ».



Ancienne école des garçons – Maison des associations

- **L'Ancienne école des filles**

Cet édifice est construit en 1854 par Charles Morin, architecte d'arrondissement. Aujourd'hui le bâtiment abrite le presbytère.

- **Le Moulin du château**



Le moulin seigneurial

Situé au bord du Dachsteinerbach, parmi les dépendances de l'ancien château épiscopal, l'unique moulin de Dachstein est doté d'une grande roue à aubes métallique du XIX^{ème} siècle. Mentionné dès 1353, le bâtiment conserve des chaînes d'angle en pierres à bosse. L'arcature de la porte d'entrée comporte des armoiries et la date de 1502, qui pourrait correspondre à un remaniement de l'édifice sous l'évêque Albert de Bavière. Réparé à maintes reprises aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, le moulin comporte en 1773 quatre tournants, dont l'un actionne une râperie.



● L'Église Saint-Martin

Cette église, citée en 1240, se compose d'un chœur gothique plat, en retrait par rapport à la longue nef transformée au début du XVIII^{ème} siècle. Retouchée en 1907, la façade présente deux baies flanquant le clocher, coiffé d'un bulbe baroque. Ce dernier est surmonté d'une croix en fer forgé portant la date de 1878. Le linteau de la porte d'entrée est orné d'un blason présentant les armoiries martelées de l'évêque Guillaume de Honstein, encadré de la date de 1721. La façade sud de l'édifice comporte également une petite niche gothique, abritant une piéta offerte en 1777 par François-Joseph Klein et Anne-Marie Lentz.



L'église paroissiale Saint-Martin

● L'Ancien presbytère

La construction daterait de 1739. L'écurie qui se trouvait côté rue a été détruite. Les dépendances, au fond du jardin, datent du XX^{ème} siècle et comportent des portes anciennes. La porte d'entrée vers la rue est surmontée d'un fronton interrompu. À l'arrière, remanié, est adossée une tourelle à latrines. La cour est fermée par un mur de clôture avec porte cochère en arc surbaissé.



L'Ancien presbytère

● **Maison avec oriel**



Maison située 30 rue Principale

La partie inférieure de cette construction en moellons remonte à la Renaissance, alors que le pignon à pans de bois est probablement plus tardif. L'oriel d'angle se développe sur deux niveaux, séparés par une corniche décorée d'une frise d'oves et de dards. L'ornementation, qui se concentre sur cette partie du bâtiment, se compose de fleurs stylisées et de têtes humaines harmonieusement disposées.



● Les anciennes fermes



Ferme située rue du Couvent

De nombreuses fermes des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles existent encore à Dachstein. Les soubassements sont construits ou rénovés la plupart du temps en pierre de taille.

● Les anciens lavoirs



Les anciens lavoirs

Deux lavoirs furent mis en service au cours du XIX^{ème} siècle, l'un à proximité du Lehetor et l'autre, couvert, le long du Dachsteinerbach, non loin du Breuschtor.



10.5. Monuments historiques et périmètres de protection

Parmi ce patrimoine, plusieurs édifices sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

10.5.1. Immeubles classés

La commune de Dachstein ne comporte aucun immeuble classé à l'inventaire des Monuments historiques.

10.5.2. Immeubles inscrits

L'inscription (article L621-25 du Code du patrimoine) concerne quant à elle "les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation". Ces immeubles peuvent être inscrits au titre des Monuments historiques par arrêté du préfet de région.

La commune de Dachstein compte 4 immeubles inscrits Monument historique :

- Le Château de Dachstein (Vieux Château) ;
- Le Château Hervé ou Bourcart ;
- La porte de la Bruche ;
- Les anciens remparts (la Tour de fortification)

Un immeuble inscrit ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, sans autorisation de l'autorité administrative. Les travaux affectant un immeuble inscrit doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès du service territorial de l'architecture et du patrimoine.

10.5.3. Monuments remarquables

La commune de Dachstein compte également plusieurs édifices remarquables :

- Les fortifications médiévales ;
- Les vestiges de la porte dite Lehetor ;
- L'église paroissiale Saint-Martin ;
- L'ancien presbytère ;
- L'ancienne école des filles ;
- L'ancienne école des garçons ;
- La mairie ;



- Le moulin du château ;
- Le lavoir communal ;
- L'abreuvoir à chevaux ;
- D'anciens corps de ferme ;
- Plusieurs croix rurales.

10.5.4. Les abords

Le Code du patrimoine protège non seulement les édifices classés ou inscrits, mais également leurs abords.

Cette protection qui s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, concerne deux types de périmètres :

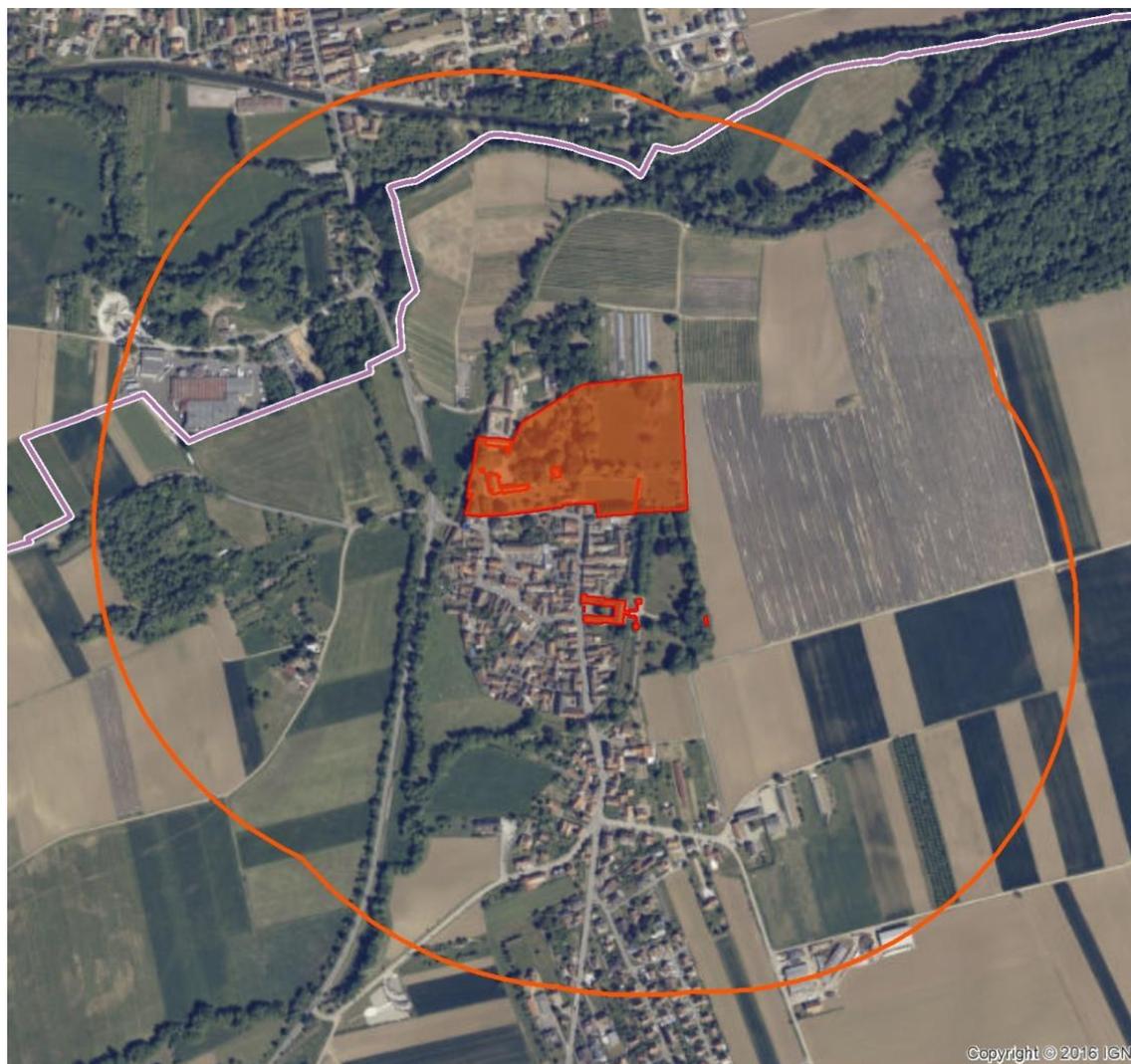
- un périmètre délimité par l'autorité administrative et qui peut être commun à plusieurs Monuments historiques ;
- un périmètre arbitraire de cinq cents mètres autour du Monument historique.

Toute construction, restauration, destruction projetée dans ces périmètres doit obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France qui peut assortir son avis de prescriptions architecturales.

- Dans le cas d'un périmètre délimité, il s'agit d'un avis conforme.
- Dans le cas d'un périmètre de 500 mètres, l'avis de l'ABF est
 - conforme en cas de co-visibilité d'un endroit du périmètre, du bâtiment concerné et du monument historique ;
 - simple dans les autres cas.

Cette disposition n'interdit pas toute transformation du bâti ni toute construction nouvelle, mais elle les soumet au respect d'un certain nombre de règles en matière d'urbanisme, de volumétrie, d'aspect extérieur et de qualité des matériaux.

Les secteurs concernés par la protection des abords des monuments historiques à Dachstein sont localisés sur la carte suivante.



Copyright © 2016 IGN

MONUMENTS HISTORIQUES

-  immeuble partiellement inscrit
-  périmètre de protection des monuments historiques

SOURCES : BASE MERIMEE ; BD ORTHO, 2011.

OCTOBRE 2016



Périmètre de protection des Monuments historiques de Dachstein

PDA en cours



11. Morphologie urbaine

Le tissu bâti de Dachstein s'est développé, tout d'abord, à l'intérieur des remparts du village. Les remparts avec les anciens fossés n'ont pas permis un développement autour du centre ancien et l'urbanisation s'est poursuivie le long de la rue d'Altorf/D127 en direction de la gare SNCF et le long de la rue d'Ernolsheim/D93. La commune est totalement enveloppée d'une grande zone agricole.

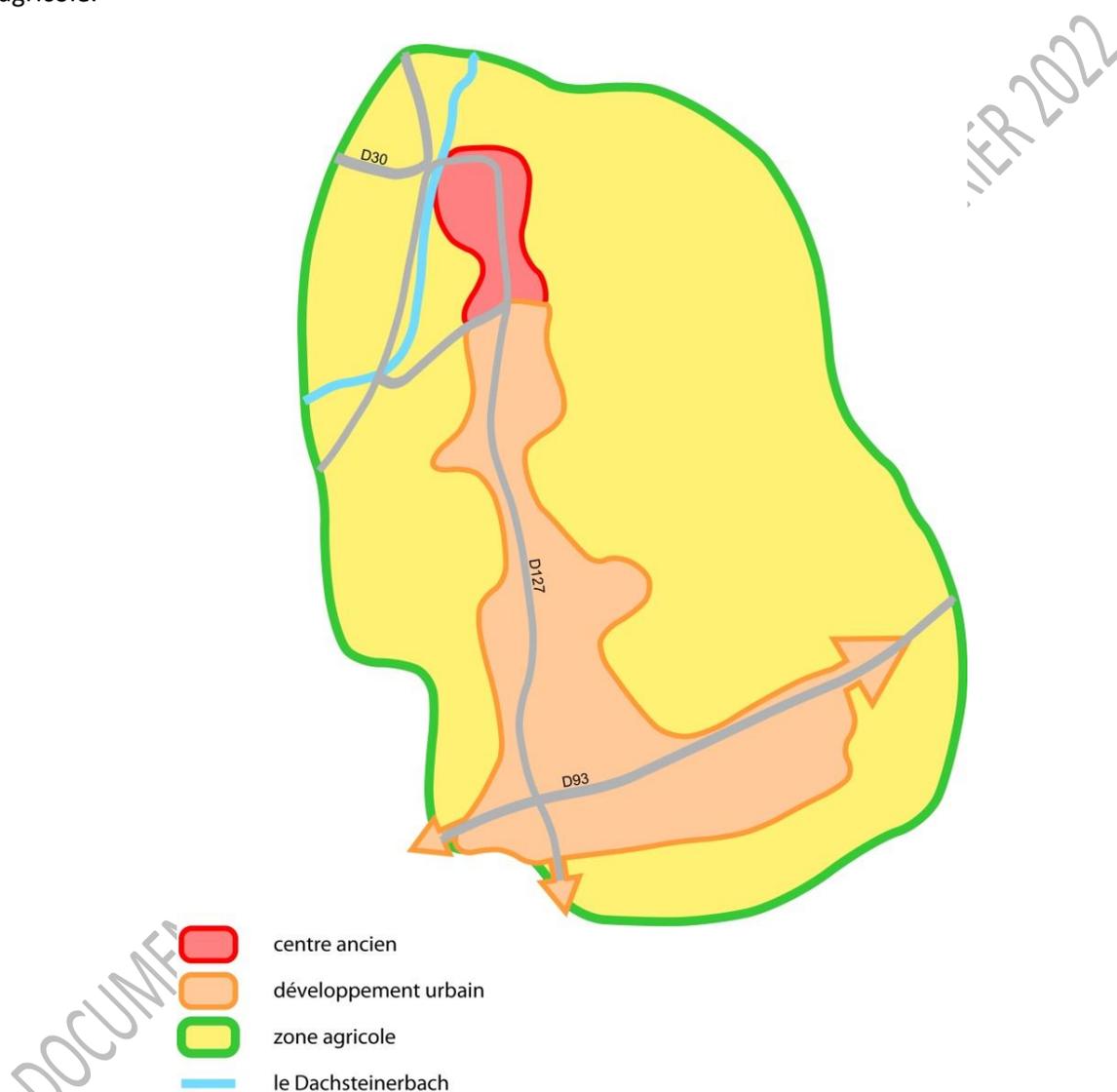


Schéma d'organisation de la commune de Dachstein, 2016



Annexe 1 - Diagnostic territorial



Dachstein en 1950 (source : ESRI)



Dachstein en 1997 (source : ESRI)



Dachstein en 2007 (source : ESRI)



Dachstein en 2012 (source : ESRI)



Dachstein en 2018 (source : IGN)

Au début des années 1960, le développement des transports a permis à de nombreux villages ruraux de devenir très attractifs. En effet, les citadins souhaitaient bénéficier d'un meilleur cadre de vie tout en restant relativement proches de leurs lieux de travail. C'est pendant cette période qu'ont émergé les quartiers pavillonnaires et les constructions plus diffuses.

La poursuite de l'urbanisation de Dachstein s'est faite :

- vers le Sud, le long de la rue d'Altorf ;
- vers l'Est, le long de la rue d'Ernolsheim.

La limite du ban communal (avec Molsheim) n'a pas permis un développement important vers l'Ouest.

Le développement de la commune vers le Sud du territoire est notamment dû à la présence de la gare (située sur le ban communal de Molsheim).

Aujourd'hui, Dachstein est composé de 2 entités : Dachstein-village (le centre ancien et une partie de la rue d'Altorf) et Dachstein-gare (partie Sud de la commune).

Le développement urbain de Dachstein est limité en raison :

- des zones inondables ;
- des noyaux de biodiversité.



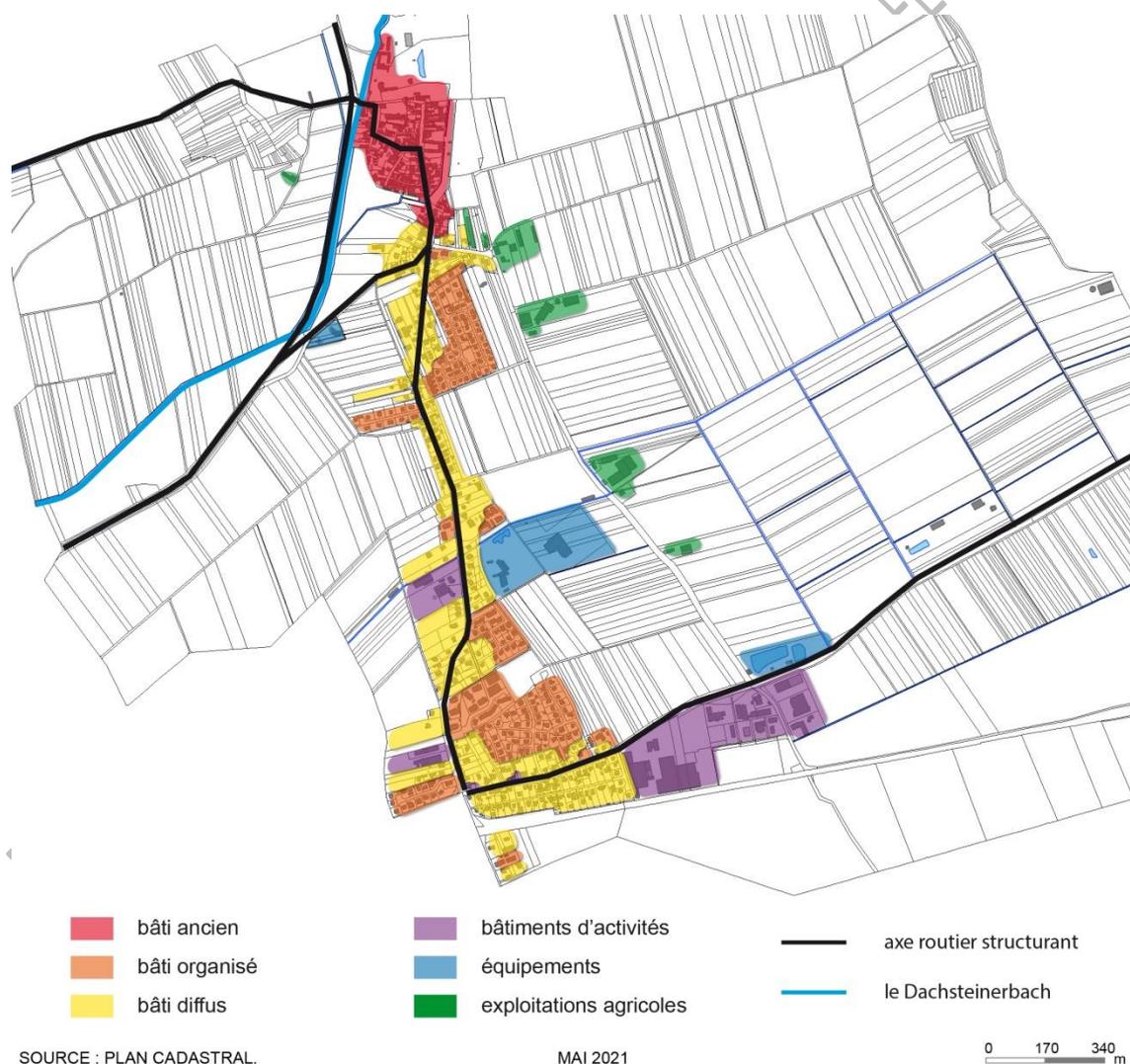
12. Typomorphologie du bâti

En croisant la perception sur site et l'analyse du plan, on peut proposer une typologie du bâti commune à l'ensemble du territoire.

Elle se décline en 3 grands ensembles :

- le bâti ancien (bâti traditionnel dense) ;
- le bâti isolé sur sa parcelle (diffus ou organisé) ;
- le bâti d'activités.

Pour définir ces types, il n'est pas tenu compte de la date de construction des bâtiments ni de leur style architectural. Seule leur morphologie guide la classification.

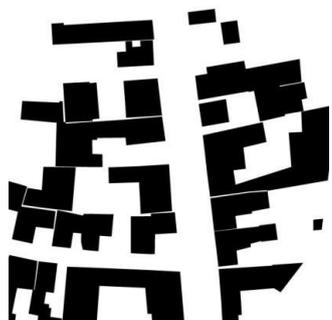


Localisation des différentes typologies du bâti

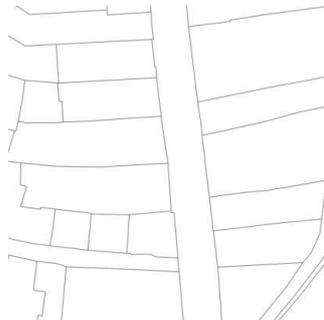


12.1. Le bâti ancien

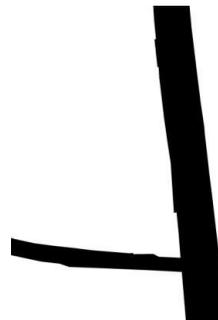
Bâti



Parcellaire



Voirie



Le centre ancien dense – Rue Principale

Le tissu urbain traditionnel de Dachstein est composé d'anciens corps de fermes. Par ses volumes souvent imposants et sa qualité architecturale, il offre un ensemble remarquable et représentatif du village alsacien.

Le bâti ancien s'est articulé le long des voies, le long de la rue Principale et le long de la rue des Couvents qui reliaient les deux portes de Dachstein : la Breuschtor et la Lehetor (détruite en 1843).



Vestiges de la Lehetor

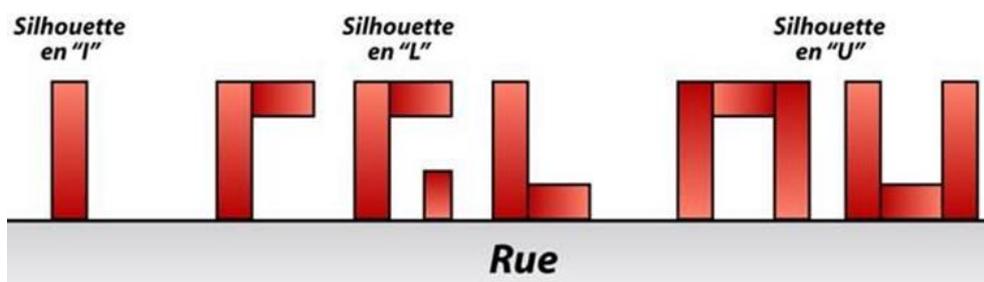
Depuis ces deux voies principales, les constructions se sont ensuite implantées autour d'impasses.



12.1.1. Implantation du bâti

Les anciens corps de fermes sont composés d'un bâtiment d'habitation et d'une ou plusieurs dépendances organisées autour d'une cour donnant sur la rue.

Trois formes d'implantation du bâti ont été relevées sur la commune : implantation en « I », en « U » ou en « L ».



Implantation en « I »



Implantation en « L »



Implantation en « U »

a) Implantation par rapport aux voies publiques

L'implantation du bâti ancien se fait en bordure de voie, sur limite d'emprise publique.



Implantation du bâti sur la limite d'emprise publique, rue du Couvent



b) Implantation par rapport aux limites séparatives

Les constructions sont implantées soit sur au moins une limite séparative latérale soit en léger retrait de la limite parcellaire ménageant, le cas échéant, une venelle visible depuis la rue, appelée « Schlupf », qui prend en compte les débords de toiture et la possibilité d'entretien des façades.

Autrefois, les « Schlupf » permettaient la circulation de l'air, l'évacuation de l'eau et freinaient la propagation du feu en cas d'incendie.

Toutefois, ils limitent les apports solaires et les accès à la lumière naturelle mais protègent efficacement les façades du vent et limitent, dans une certaine mesure, les déperditions de chaleur.



Exemple de Schlupf à Dachstein

12.1.2. Aspect des constructions

Les maisons et corps de fermes rénovés sont généralement à colombage ou en pierre avec des soubassements en pierre de taille plus anciens.

Lors du siège de 1675, la majeure partie des bâtiments a été détruite. Seuls les soubassements ont pu être conservés.

Dans certains cas, les remparts servent de murs porteurs aux maisons.



Exemple de rénovation en pierres



Exemple des remparts servant de murs porteurs

Généralement, les toitures sont à 2 pans à pentes raides avec croupes datant le plus souvent du XVII^{ème} ou XVIII^{ème} siècle.

En termes de hauteurs, les maisons présentent : un soubassement – un RdC – un niveau – des combles. En majorité, les hauteurs de ces maisons se situent entre 9 et 12 mètres au faitage.

12.1.3. Fonctions urbaines

A Dachstein, le centre ancien a principalement une fonction d'habitation et concentre quelques entreprises et professionnels de la santé. Il n'y a plus de commerce.

Le centre ancien conserve quelques équipements publics : la mairie, l'église et la maison des associations.

12.1.4. Intégration de nouvelles constructions et réhabilitation du bâti traditionnel

Ce tissu ancien est issu de règles d'implantation sur la parcelle et d'ordonnancement sur la rue.

Ainsi, la notion de rue, forte dans ce type de tissu, se perd si l'alignement des bâtiments est interrompu. Le sens de faitage et le nombre de pans des toitures sont également des éléments à considérer pour une bonne intégration des nouvelles constructions.

A Dachstein, le bâti traditionnel a peu évolué, lié sans-doute à la présence de l'ABF sur ce secteur.

Quelques dépendances ou anciennes fermes ont été transformées en logements collectifs. Le potentiel de densification dans le centre ancien paraît aujourd'hui limité pour de nouvelles constructions, à moins de démolir une partie de l'existant.

Mais ce potentiel existe notamment dû à la présence de nombreuses granges. Ces grands volumes permettraient la création de nouveaux logements.



La densification pose toutefois la question du stationnement. En effet, beaucoup de parcelles sont majoritairement bâties et ne disposent ni de garages ni suffisamment d'espaces libres et disponibles pour répondre aux besoins de stationnement de tous les occupants. Cette question s'accroît du fait que le centre ancien ne propose que peu de places de stationnement public à l'exception du parking près du presbytère et quelques places près de la mairie.

Quelques fonds de parcelles restent non bâtis mais posent la question de leur accessibilité. Les constructions étant densément concentrées le long des voiries, il est difficile de desservir les derniers fonds de parcelles pour pouvoir y implanter des constructions.



Exemple d'une réhabilitation réussie avec prise en compte du stationnement dans la cour

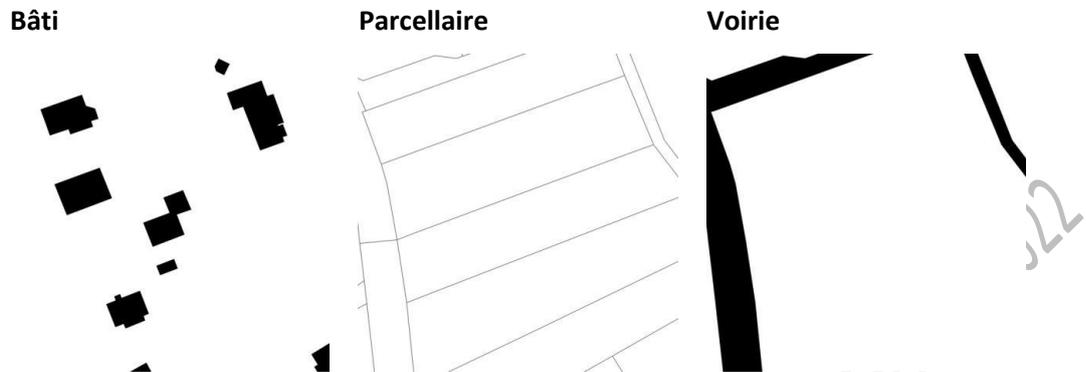
12.2. Le bâti isolé sur sa parcelle

Le bâti isolé sur sa parcelle présente deux modes d'implantation :

- une implantation « diffuse » le long des voies existantes ;
- une implantation dite « organisée » sous formes de lotissements ou d'opérations d'aménagement.



Le bâti diffus correspond à toute la partie pavillonnaire de la rue d'Altorf, de la rue d'Ernolsheim et de la rue Léon Kraenner.

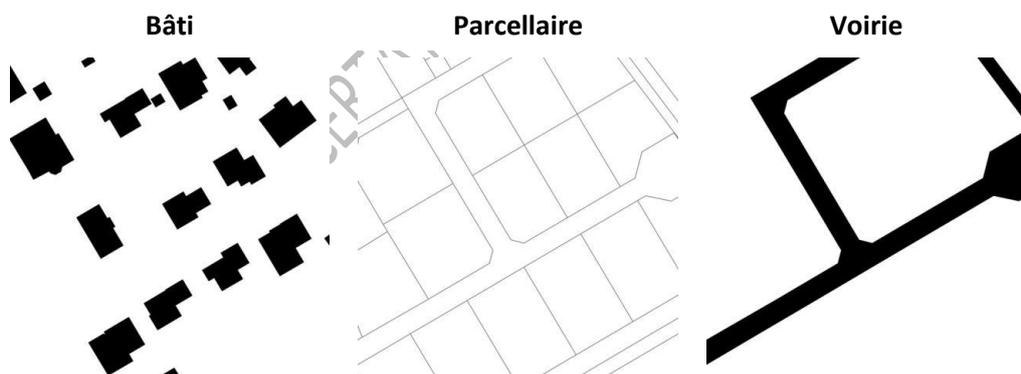


Le bâti isolé sur sa parcelle, implantation en diffus le long des voies – Rue d'Altorf

Le bâti organisé présente une homogénéité d'implantation du bâti et des formes de parcelles redécoupées. Ce type d'urbanisation génère souvent des « grappes » de constructions en rupture avec le développement linéaire le long des axes.

Il s'agit des nombreuses opérations d'aménagement : Les Cottages, Les Primevères (1 et 2), Le Kapell (1 et 2), Les Peupliers, les Villas Villandry etc...

D'une manière générale, le bâti pavillonnaire dilaté contraste nettement avec le centre ancien dense.



Le bâti isolé sur sa parcelle, implantation organisée – Rue du Courlis



12.2.1. Implantation du bâti

a) Implantation diffuse

Le parcellaire d'origine, en lanières la plupart du temps, n'est pas modifié ou juste adapté à un découpage dans sa profondeur ou à un accès en fond de parcelle.



Rue d'Altorf

Cette urbanisation s'est faite de façon spontanée, au gré des opportunités foncières et des extensions des réseaux.

Les constructions sont implantées le long des voies avec un recul de plusieurs mètres par rapport à la limite de l'emprise publique.

Il existe une hétérogénéité des formes et des volumes avec des différences selon l'époque de construction.

Les parcelles sont grandes et permettent des espaces privatifs importants et répartis autour des constructions.

b) Implantation organisée

Le parcellaire d'origine a été redécoupé de façon géométrique (forme « tablette de chocolat ») et présente des surfaces relativement homogènes en taille et en forme.



Exemples d'implantation organisée

Cette urbanisation s'est faite de façon spontanée, au gré des opportunités foncières et dans le cadre d'opérations d'aménagement.



L'implantation du bâti est homogène, généralement en milieu de parcelle et les constructions sont alignées les unes par rapport aux autres.

L'implantation en milieu de parcelle permet un espace privatif relativement important et réparti autour de la construction.

Il existe une hétérogénéité des formes et des volumes avec des différences selon l'époque de construction.

Les dernières opérations montrent également une implantation différente des constructions. Désormais, les constructions s'implantent plus souvent en limite séparative. L'augmentation du prix du foncier et de ce fait la diminution des tailles des parcelles conduisent à une optimisation de l'usage des parcelles.

On note la présence :

- de maisons individuelles ;
- d'immeubles collectifs ;
- de maisons en bande ou accolées.

12.2.2. Aspect des constructions

a) Implantation diffuse

Les caractéristiques des constructions en implantation diffuse sont les suivantes :

- une cave semi-enterrée avec RdC surélevé (du aux remontées de nappe) ;
- des toitures à 2 ou 4 pans (avec présence de croupe) suivant l'époque de construction ;
- des maisons de plain-pied pour les constructions des années 1970 ;
- les constructions d'avant ou après 1970 sont généralement composées d'un RdC, d'un étage et de combles aménagés ou non. En majorité, les hauteurs de ces constructions se situent entre 6 et 9 mètres au faitage.



Construction d'avant 1970



Construction des années 1970



Construction d'après 1970

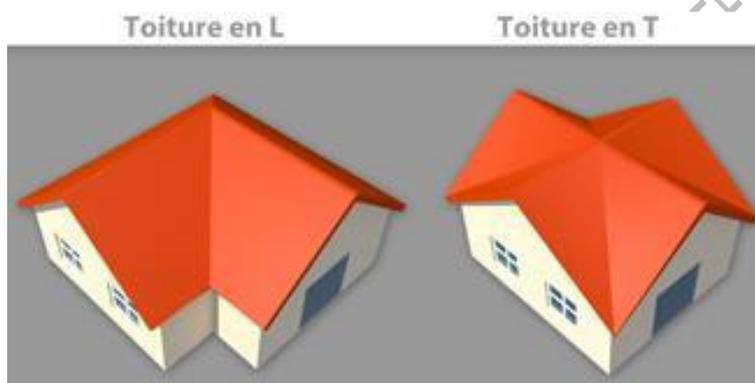


b) Implantation organisée

Les caractéristiques des constructions en implantation organisée sont les suivantes :

- une cave semi-enterrée avec RdC surélevé (dû aux remontées de nappe) ;
- des toitures généralement à 2 pans pour les maisons individuelles (en L ou en T pour les plus récentes), à 4 pans pour les collectifs, et également présence de toitures plates ;
- les maisons individuelles sont généralement composée d'un RdC, d'un étage et de combles aménagés ou non ;
- les immeubles collectifs sont composés d'un RdC et de deux étages et éventuellement de combles aménagés.

En majorité, les hauteurs des constructions se situent entre 9 et 11 mètres au faitage.



Types de toitures



Les différents types de construction du bâti organisé



12.2.3. Fonctions urbaines

L'habitat a quasiment le monopole de ce type de bâti.

Quelques activités, entreprises et commerces existent cependant ainsi que les équipements publics sportifs et de loisirs et le groupe scolaire.

12.2.4. Intégration du bâti dans le tissu existant et potentiel de densification

a) Implantation diffuse

On constate que les constructions sont en général en première ligne.

Ce tissu urbain est peu densément bâti contrairement au centre urbain et même au bâti organisé. Il reste de nombreux espaces libres. Il s'agit principalement de jardins et de fonds de parcelles mais aussi de dents creuses, c'est-à-dire d'espaces de prairies par exemple au sein du tissu bâti et qui représentent une opportunité foncière et un potentiel de densification en contact direct avec la rue.

Les dents creuses ne nécessitent pas d'aménagements particuliers pour être constructibles. En revanche, un redécoupage du foncier et la création d'accès peuvent être nécessaires pour rendre constructible toute la profondeur de la parcelle.

Le potentiel dans ces zones est donc relativement important mais reste conditionné par les accès et les raccordements aux réseaux qui complexifient l'aménagement des fonds de parcelles.

b) Implantation organisée

On constate également dans cette implantation que les constructions sont en général en première ligne et que le tissu urbain est peu dense par rapport au centre urbain.

Toutefois, la taille des parcelles ainsi que l'implantation des constructions existantes en milieu de ces parcelles ne permettent pas les constructions en seconde ligne.

Seules les dents creuses, en général des terrains pas encore aménagés lors des opérations de lotissement, permettront de densifier ces secteurs.

12.3. Le bâti d'activités

Le bâti à vocation d'activités est réparti de différentes manières sur le territoire communal. Il peut être implanté à l'intérieur du tissu bâti ou en dehors de l'enveloppe urbaine.

Il s'agit aussi bien des activités de proximité telles que le coiffeur, que ceux de la zone d'activités ou des bâtiments agricoles.



12.3.1. Implantation du bâti d'activités

La logique d'implantation de ce type de bâti répond à des objectifs de fonctionnement. Ainsi :

- les activités de proximité sont implantées dans les zones d'habitation, au plus proche de la population et donc de la clientèle ;
- les bâtiments destinés à des activités plus importantes sont implantés dans la zone d'activités située au Sud-Est du village. Ils proposent davantage de places de stationnement et d'espaces de stockage et bénéficient d'un potentiel d'extension ;
- les bâtiments agricoles sont situés majoritairement à l'extérieur du village au plus proche des terres agricoles, pour en faciliter l'exploitation et disposer de l'espace disponible pour les volumes de bâtiment nécessaires au fonctionnement des activités.

a) Aspect extérieur des constructions

Les activités implantées à l'intérieur du tissu existant s'intègrent aux constructions avoisinantes. Il s'agit également de bâti mixte avec une activité au RdC et un logement à l'étage.

Pour les activités situées à l'extérieur du village, il s'agit généralement de grands bâtiments de type hall de stockage avec bardage métallique.

Les constructions agricoles sont très visibles dans le paysage.



Bâti mixte au sein du village



Construction en zone d'activités



Bâti agricole

b) Fonctions urbaines

Il s'agit d'un bâti à vocation économique.



7. Equipements et services

7.1. Niveau d'équipement de la commune

La base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus sur un territoire à la population.

En 2019, la Base Permanente des Equipements se compose de 188 types d'équipements répartis en 7 grands domaines : services aux particuliers ; commerces ; enseignement ; santé ; transports et déplacements ; sports, loisirs et culture ; tourisme.

Parmi eux, 111 équipements ont été retenus et répartis en trois gammes pour caractériser le niveau d'équipement d'un territoire :

- gamme de proximité (28 équipements) ;
- gamme intermédiaire (36 équipements) ;
- gamme supérieure (47 équipements).

Elles traduisent une hiérarchie dans les services rendus à la population. La gamme de proximité rassemble les services les plus présents sur le territoire comme les écoles, les médecins généralistes ou les boulangeries. La gamme supérieure regroupe des équipements plus rares comme les lycées, les établissements hospitaliers ou les hypermarchés. On retrouve dans cette gamme de nombreux équipements de santé ou sociaux. Enfin, à mi-chemin, la gamme intermédiaire rassemble des services comme les collèges, les opticiens ou les supermarchés.

Une commune est considérée comme pôle de services de proximité, intermédiaires ou supérieurs si elle dispose d'au moins la moitié des équipements et services de la gamme correspondante.

La commune totalise :

- 24,41 équipements de proximité pour 1000 habitants (contre 25,72 pour la moyenne départementale et 28,12 pour la moyenne nationale) ;
- 0 équipements intermédiaires pour 1000 habitants (contre 6,48 pour la moyenne départementale et 7,33 pour la moyenne nationale) ;
- 0,55 équipements supérieurs pour 1000 habitants (contre 2,16 pour la moyenne départementale et 2,29 pour la moyenne nationale) ;

Au regard de ce classement, on peut considérer que la commune est un pôle de services et d'équipements de niveau : « proximité ».



7.2. Services publics et administratifs

7.2.1. A l'échelle communale

- La Mairie représente les services publics et administratifs



La Mairie, vue de la cour intérieure

- La maison des associations



La maison des associations (source : Google Maps)



7.2.2. A l'échelle intercommunale

● La collecte des déchets

L'organisation Select'om exerce la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle a été créée en 1960 et regroupe à ce jour quatre communautés de communes (CC) :

- La CC des Portes de Rosheim
- La CC de la Mossig et du Vignoble
- La CC de la Région de Molsheim-Mutzig
- La CC de la Vallée de la Bruche

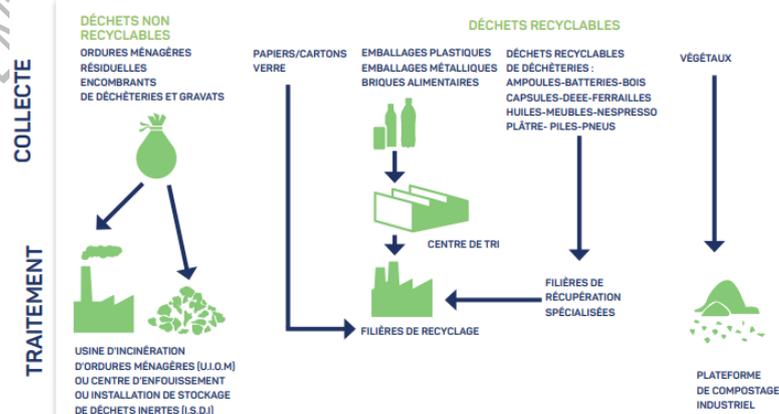
Au 1^{er} janvier 2020, ce sont 100 563 habitants qui ont été desservis par ce service. Durant cette même année, sur l'ensemble du territoire, ce sont 20 665,04 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) qui ont été collectées.

A Dachstein, la collecte des OMR se fait le mercredi.



Lors d'une collecte sur le territoire (Source : CC Molsheim-Mutzig)

Select'om s'organise de la façon suivante pour le traitement des déchets collectés :



Synoptique des flux de déchets collectés par Select'om (Source : CC Molsheim-Mutzig)



7.3. Structures d'accueil de la petite enfance

Sur le territoire de Dachstein, on ne comptabilise aucune crèche. Cependant à l'échelle de l'intercommunalité, il existe « Le relais Assistantes Maternelles ».

7.4. Equipements scolaires, périscolaires et extrascolaires

Le Groupe scolaire François J'Espère accueille, depuis 1998, les enfants de Dachstein de la maternelle au CM2 répartis en plusieurs classes.



Le Groupe scolaire François J'Espère est situé rue Jacques Prévert

L'accueil périscolaire des écoliers est assuré dans les locaux de l'école par l'association « 123 Soleil ». Le périscolaire fonctionne pendant les jours d'école le matin (à partir de 7h30), le midi (garderie et restauration) et le soir (jusqu'à 18h15). Pour l'année 2021-2022 (ouverture en septembre 2021), l'accueil se fait dans le futur périscolaire dit « La Pépinière ».



7.5. Equipements culturels et cimetières

- **L'Église paroissiale Saint-Martin – XVème – XVIIIème siècles**



L'église paroissiale Saint-Martin et son cimetière

- **Le nouveau cimetière**

Le nouveau cimetière se situe à la sortie du village vers l'Ouest dans le prolongement de la rue Principale.



Le nouveau cimetière



7.6. Equipements sanitaires et sociaux

A Dachstein, on peut comptabiliser :

- 2 médecins généralistes ;
- 1 dentiste ;
- 1 infirmière libérale ;
- 1 kinésithérapeute.

7.7. Equipements culturels et sportifs

Dachstein est équipé d'un complexe sportif et culturel permettant notamment la pratique du badminton et du taekwondo et d'abriter plusieurs manifestations au cours de l'année. Un stade de football est situé à l'arrière de ce complexe.



Complexe sportif et culturel situé Jacques Prévert

Une nouvelle piscine intercommunale, en remplacement de la piscine de Duppigheim, a ouverte début 2017. La piscine « Le Triangle » propose un bassin sportif et un bassin d'apprentissage.



Piscine intercommunale « Le Triangle » à Dachstein

7.8. Equipements touristiques et de loisirs

La commune ne compte qu'un hébergement touristique. Il est situé rue Principale dans le centre ancien et propose six gîtes à la location.



Hébergement touristique du village



Annexe 1 - Diagnostic territorial

Par ailleurs, un seul espace vert situé à proximité du groupe scolaire et du complexe sportif - culturel permet aux habitants de se rencontrer.



Espace de rencontre du village



 espace de rencontre dans le village

 limite communale de Dachstein

SOURCES : O.S.M ; PLAN CADASTRAL.

JANVIER 2017



Espace de rencontre



EQUIPEMENTS ET SERVICES

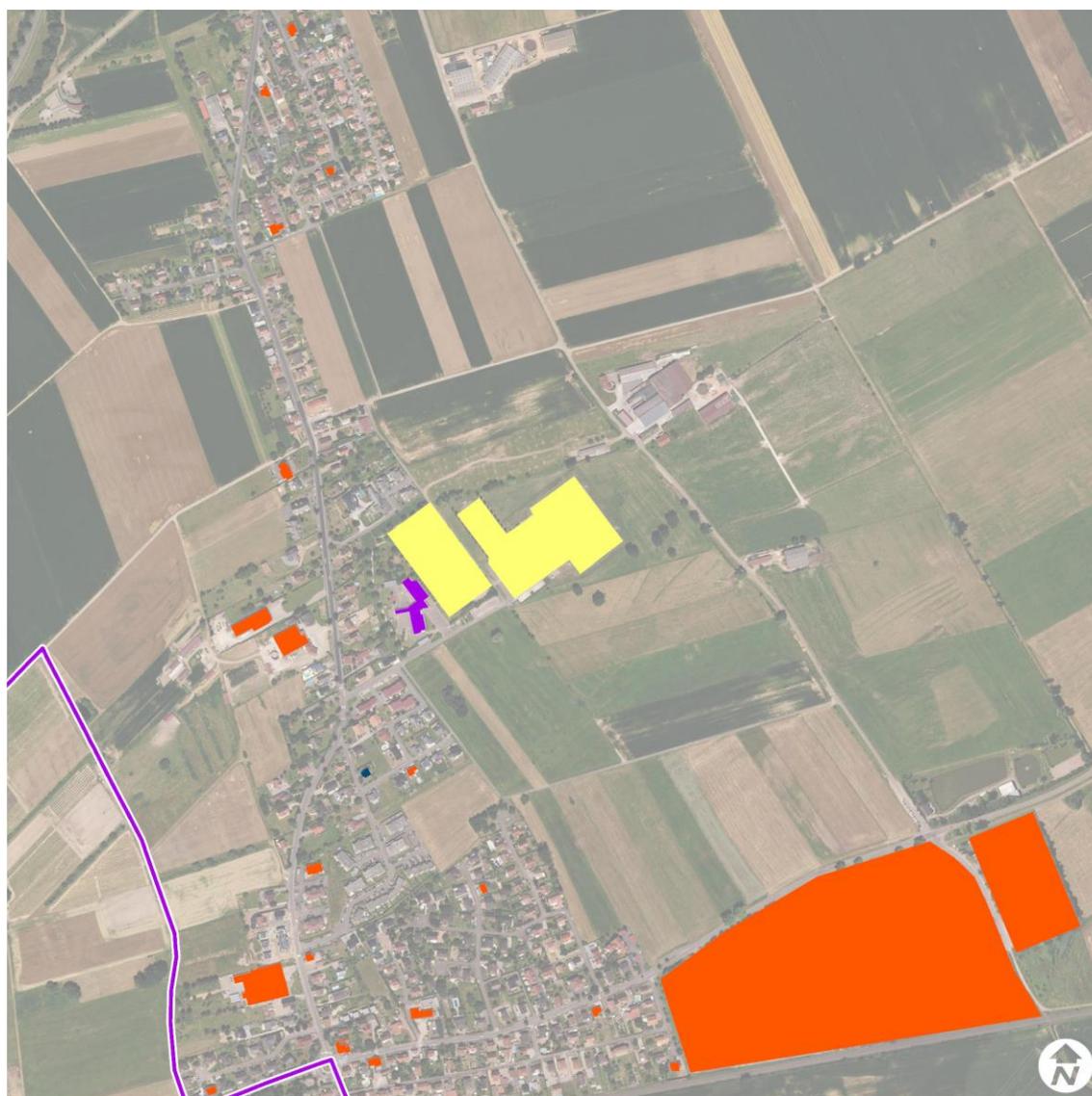
-  commerce, entreprise
-  gîte, hébergement touristique
-  santé
-  service public (école, mairie,...)

SOURCE : BD ORTHO, 2018.

NOVEMBRE 2021

0 50 100
m

Carte des équipements de la commune en 2021



EQUIPEMENTS ET SERVICES

-  commerce, entreprise
-  santé
-  service public (école, mairie,...)
-  équipement public sportif ou de loisirs

 limite communale

SOURCE : BD ORTHO, 2018.

NOVEMBRE 2021

0 80 160
m

Carte des équipements de la commune en 2021



Équipement public sportif ou de loisir



Limite communale

Février 2021
Source : Géoportail

Équipement sportif ouvert en février 2017, la piscine « le triangle »

DOCUMENT BUC

2022

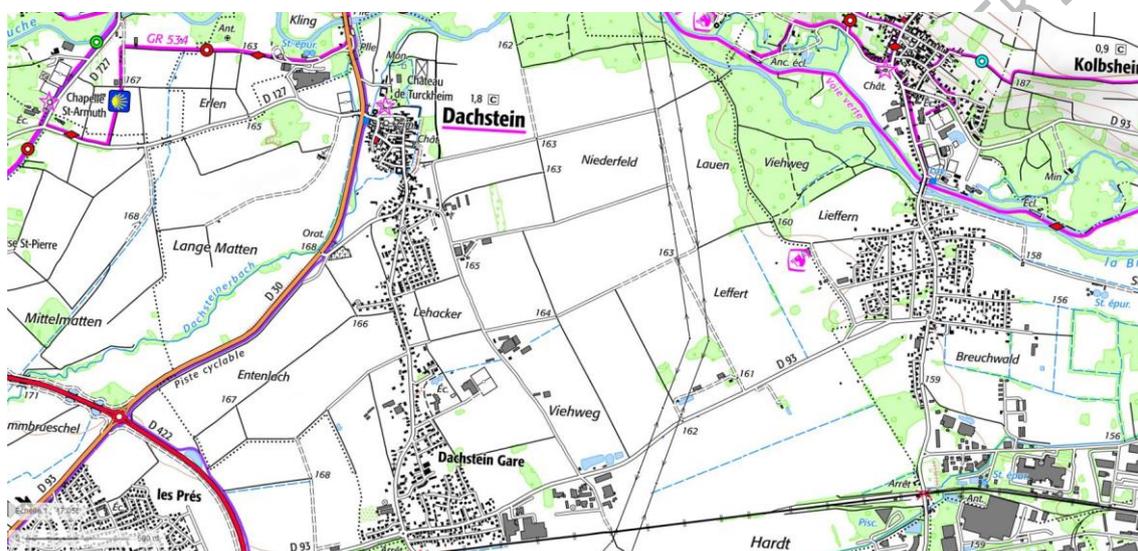


8. Desserte de la commune

8.1. Desserte routière

Les axes routiers structurants à Dachstein sont :

- la D93 depuis Ernolsheim-Bruche et depuis Molsheim ;
- la D30 depuis Ergersheim et depuis Molsheim ;
- la D127 qui traverse Dachstein du Sud vers le Nord, de Dachstein-Gare à Dachstein-Village.



Situation locale de Dachstein (source : Géoportail)

Les accès à Dachstein sont aisés avec la présence de panneaux de signalisation depuis Ergersheim, depuis Ernolsheim-Bruche et depuis Molsheim avec notamment la signalisation de Dachstein et Dachstein-Gare au niveau de la gare de Molsheim.

Les accès sont moins lisibles mais restent corrects depuis la Zone Industrielle de la Hardt à l'Est de Molsheim (accès depuis l'A352) et depuis le Parc d'Activités de la Bruche à Duttlenheim (accès depuis l'A35).

On constate une absence de bouclage de la voirie notamment dû aux chemins privés menant aux exploitations agricoles.

Plusieurs impasses sont également recensées :

- Avec aires de retournement dans les lotissements ;
- Sans aire de retournement dans le centre ancien rendant la circulation plus difficile.



- | | |
|---|---|
|  axe structurant |  impasse |
|  axe secondaire |  réseau hydrographique |
|  accès privé |  limite communale |

SOURCES : BD ORTHO ; IGN.

MAI 2021



Réseau viaire

DOCUMENT



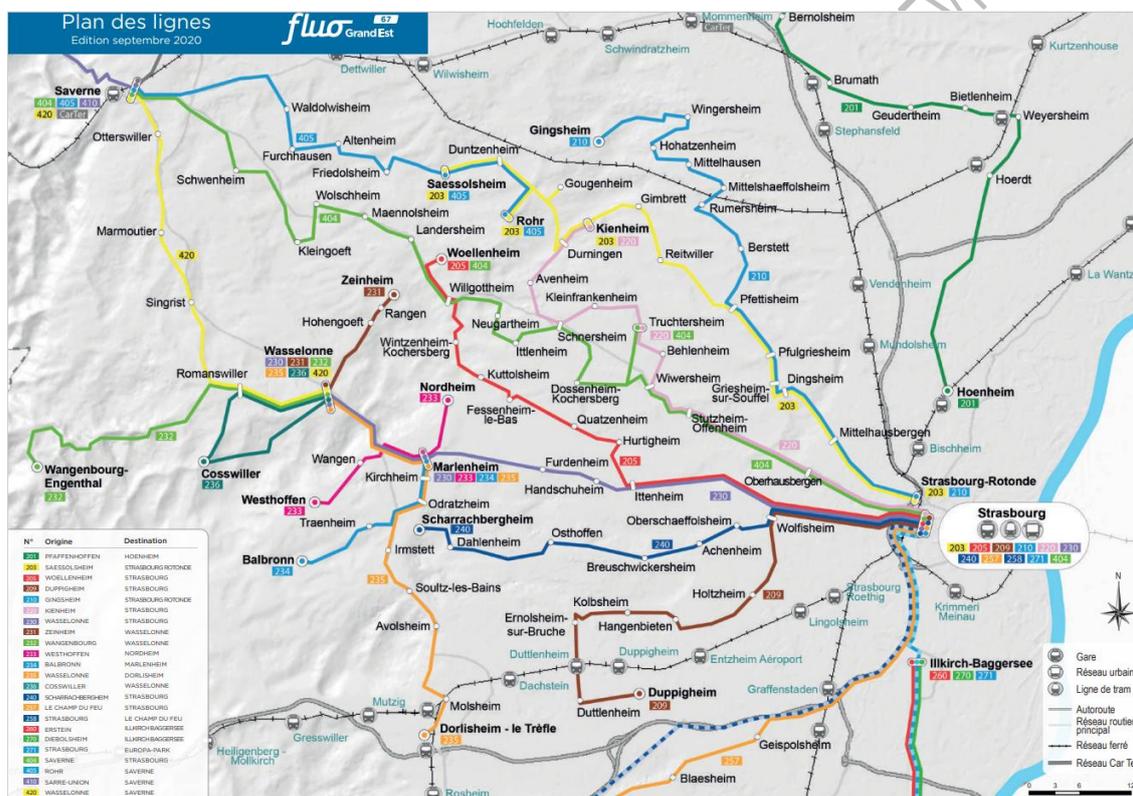
8.2. Transports en commun

8.2.1. Le bus

Le réseau fluo dessert des communes voisines à Dachstein. En revanche, il ne passe par le village. Toutefois, le transport scolaire vers le collège de Duttlenheim et les lycées de Molsheim est assuré par des cars.

Il dessert 3 arrêts sur le territoire de la commune :

- l'intersection de la rue d'Altorf et la rue Principale
- les Cottages
- le lotissement Saint-Martin.



Lignes Fluo Grand-Est 67 (source : Fluo Grand-Est)



8.2.2. Le train

L'accès à Dachstein par train depuis Molsheim ou Strasbourg est rapide et peu cher.



Gare de Dachstein

Les trains sont fréquents entre 5h et 21h :

- environ 30 trains par jour en moyenne dans le sens Dachstein – Strasbourg ;
- environ 25 trains par jour en moyenne dans le sens Dachstein – Molsheim.

A noter que la gare de Dachstein est située sur le ban communal de Molsheim.
A l'extrême Est du ban communal de Dachstein, se trouve la gare de Duttlenheim.

a) Les passages à niveau

Dachstein comptabilise deux passages à niveau :

- PN 15 : A l'Est du ban communal, limitrophe à Duttlenheim

PN 15 Classe 18 : « PN public pour voitures avec barrières ou ½ barrières non gardé à SAL 2 + îlot séparateur ».



Gare de Duttlenheim (source : Google Maps)



● PN 17 : Au sud du village de Dachstein

Fin 2016, ce passage a été inscrit par l'Etat au « programme national des sécurisations des passages à niveau ». Il se veut préoccupant par son état.

PN 17 Classe 17 : « PN public pour voitures avec barrières pu ½ barrières non gardé à SAL 2 et SAL 2B ».

Pour rappel, la SNCF est en charge des travaux de réhabilitation pour les passages à niveau.



Gare de Dachstein (Source : Google Maps)

8.3. Cheminements doux

Le réseau cyclable et les chemins partagés sont très développés à Dachstein, notamment pour l'accès au village et dans les zones d'habitats et d'équipements récents.

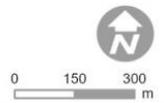
Toutefois, les cheminements doux sont inexistant dans le centre ancien et sur la deuxième partie de la rue d'Altorf.



- axe structurant
- axe secondaire
- piste cyclable
- réseau hydrographique
- limite communale
- impasses

SOURCES : BD ORTHO ; IGN.

MAI 2021



Cheminements doux

DOCUMENT



Le long de la D93



Le long du Dachsteinerbach



Le long de la rue d'Altorf



Le long de constructions récentes

8.4. Capacités de stationnement et possibilités de mutualisation

L'inventaire des capacités de stationnement prend en compte :

- Les parkings publics payants ;
- Les parkings privés payants ;
- Les parkings gratuits : parkings ouverts, ou à l'intérieur d'îlot ;
- Le stationnement sur les lieux d'activités : commerces, établissements culturels et sites de loisirs, etc.

En revanche, ne sont pas pris en compte :

- Le stationnement sur voirie, déjà mutualisé par essence
- Le stationnement privé résidentiel : aires de stationnement privées, garages, parkings souterrains, etc.
- Le stationnement privé : parking d'entreprise, etc.



Environ 610 places de stationnement ont été recensées sur l'ensemble du territoire communal :

- dont environ 14 réservées aux PMR ;
- dont environ 250 pour les gares de Dachstein et Duttlenheim ;
- dont environ 120 pour la zone d'équipements (centre sportif - culturel et groupe scolaire).

Deux places existent rue Saint-Martin pour la recharge des véhicules hybrides et électriques.



Stationnement pour véhicules hybrides et électriques, rue Saint-Martin (source : CCRMM)

Des parcs à vélos sont installés aux abords des écoles, au centre sportif, à la piscine et à la gare.



 Espace de stationnement

Février 2021
Source : Géoportail

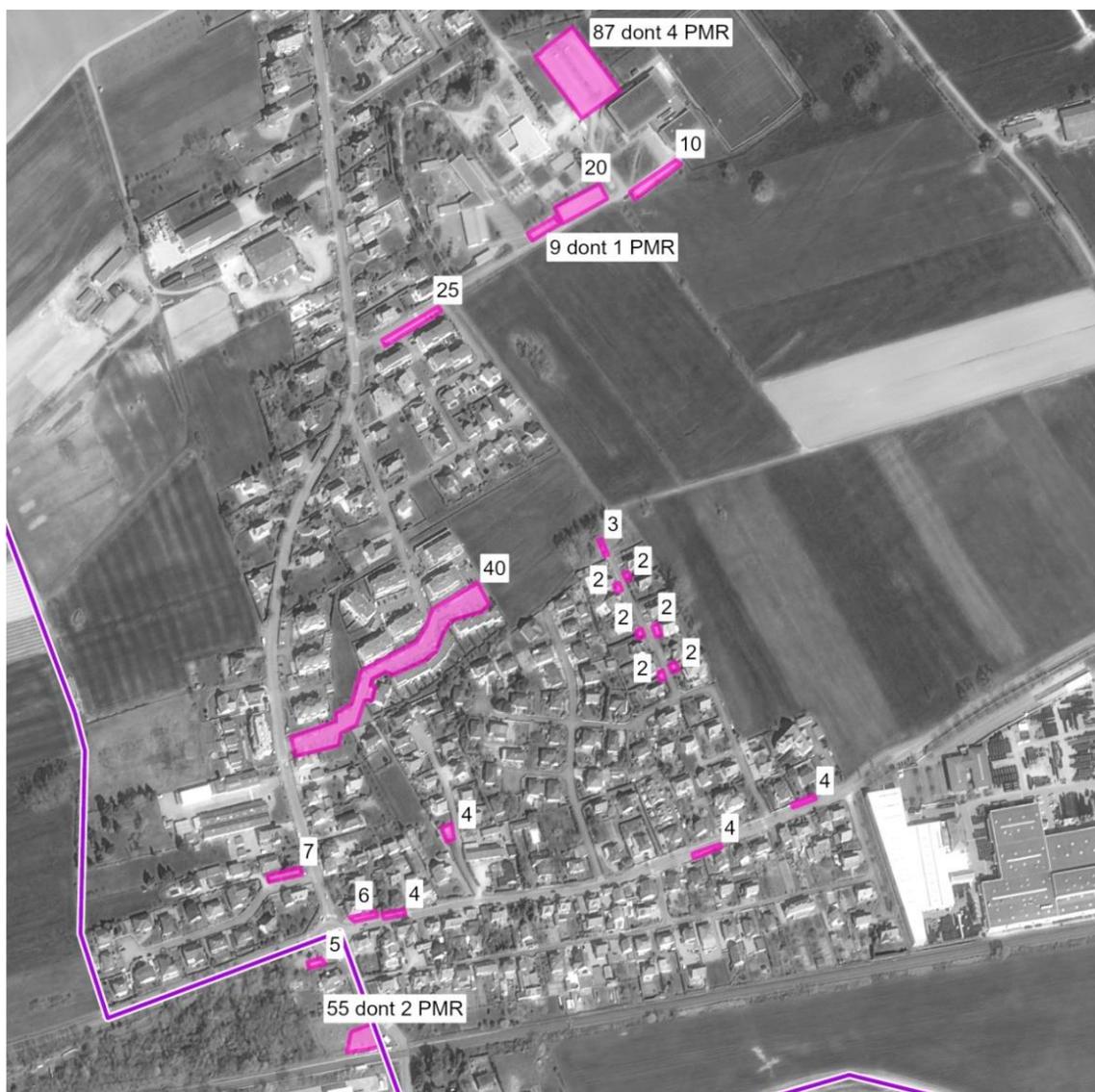
Espaces de stationnement – Centre ancien

Le stationnement est très peu développé dans le centre ancien avec un seul parking d'environ 22 places de stationnement public et 1 place PMR.

De nombreux stationnements sont constatés sur la voie publique.

Ce phénomène est accentué en soirée par l'activité d'un restaurant qui ne dispose pas d'espace de stationnement privé.

En revanche, on peut observer 11 stationnements urbains matérialisés le long de la rue d'Altorf.



-  espace de stationnement
-  limite communale



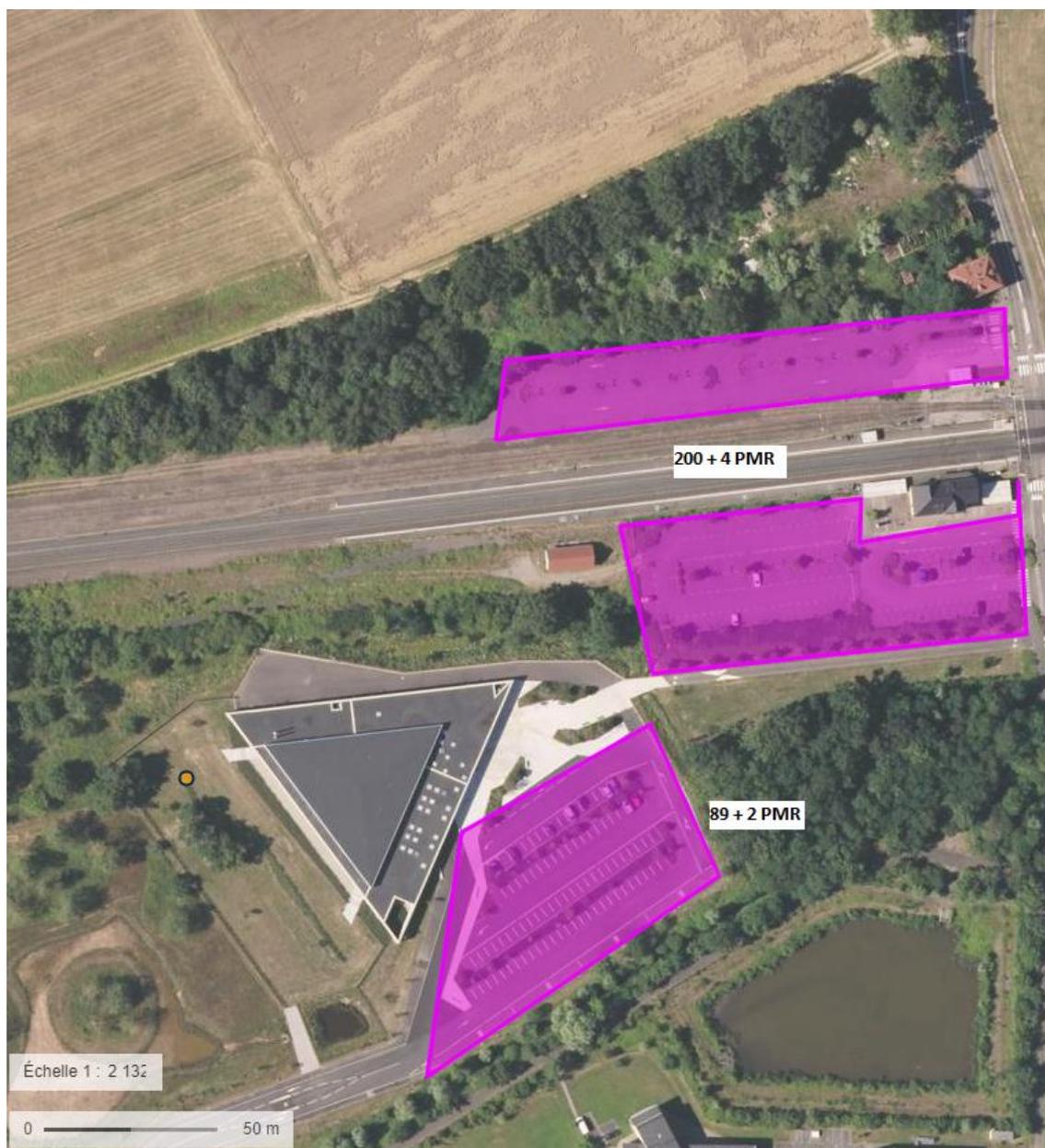
SOURCE : O.S.M ; PLAN CADASTRAL.

MAI 2021



Espaces de stationnement – Dachstein Gare

En revanche, le stationnement est développé dans les zones d'habitats et d'équipements récents.



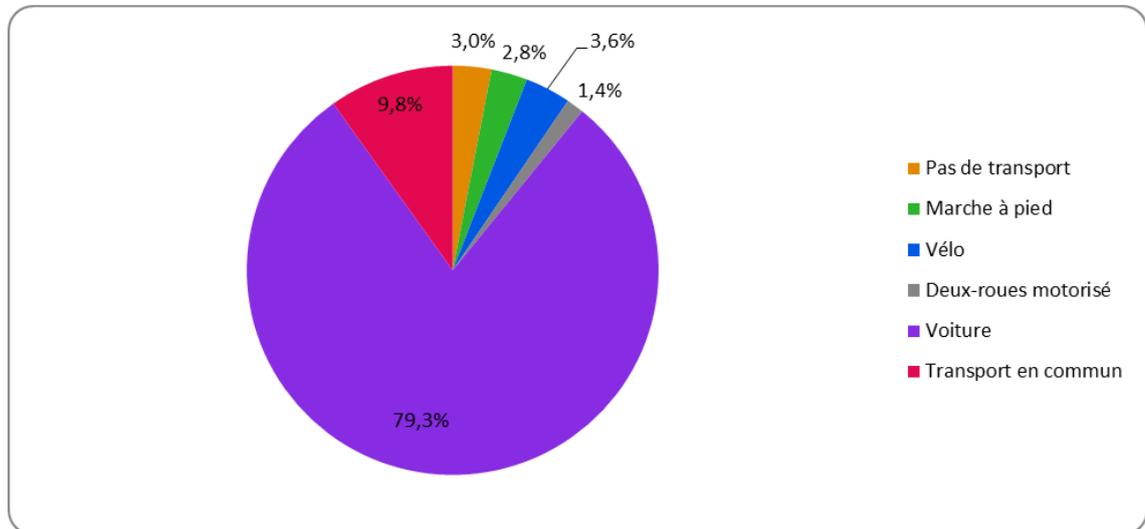
 Espace de stationnement

Février 2021
Source : Géoportail

Espace de stationnement – Gare de Duttlenheim et piscine le Triangle



8.5. Déplacements



Mode de déplacement des actifs (source : INSEE 2017)

La voiture reste le mode de transport le plus largement utilisé (79,3%) en raison d'une desserte en transports en commun relativement limitée au sein de la commune et qui représente 9,8%. A noter également l'usage du vélo (3,6%) utilisé par des actifs qui travaillent sur Molsheim.

DOCUMENT DE CONCERTATION - NOIRBOSSAULT

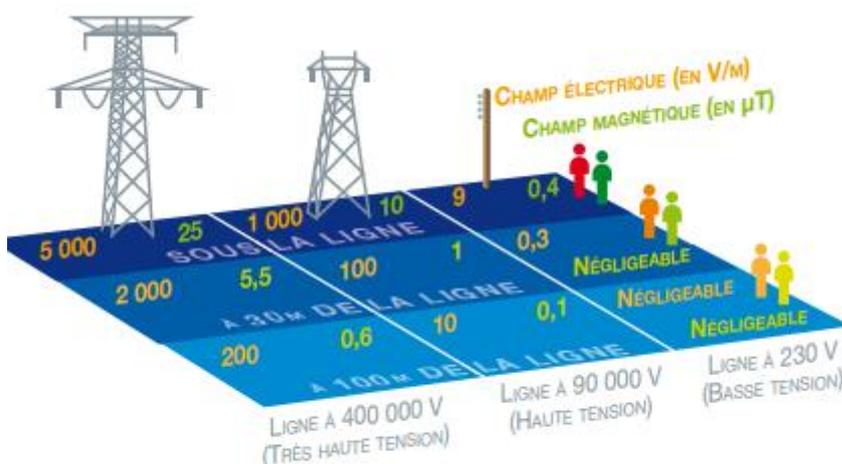


8.6. Desserte en champ électromagnétique

La commune est traversée par des lignes à Haute Tension.

En France le courant distribué est un courant de fréquence de 50 Hz (extrêmement basse fréquence). Plus la distance avec la ligne est grande et plus les champs électromagnétiques décroissent rapidement.

A noter également que l'intensité du courant sur la ligne varie en fonction de la demande quotidienne, saisonnière.



Source : MEDDE Instruction du 15 avril 2013 relative à l'urbanisme à proximité des lignes de transport d'électricité.

Valeurs moyennes des champs électrique et magnétique autour des lignes aériennes de transport d'électricité à 50 Hz (Source : Ministère des solidarités et de la santé)

A Dachstein, les lignes à haute tension ne survolent pas les habitations. Le risque d'exposition est dans ce cas nettement plus faible, voire nul.

12 - FEVRIER 2022

DOCUMENT DE CONSULTATION



Localisation et tension des lignes électriques (Source : Géoportail)



8.7. Desserte numérique

La communication numérique est l'utilisation du web comme un canal de diffusion, de partage et de création d'informations.

Le réseau internet comprend trois grands niveaux :

- le transport : il s'agit des réseaux longue distance (dorsales ou backbones), créés et gérés par des sociétés d'envergure nationale et internationale. Interconnectés les uns aux autres, ils relient entre eux les pays et les grandes agglomérations ;
- la collecte : au niveau intermédiaire, les réseaux de collecte permettent de relier les réseaux de transport aux réseaux de desserte ;
- la desserte : également appelée réseau d'accès, boucle locale, premier (ou dernier) kilomètre, la desserte assure l'interconnexion entre le réseau de collecte et l'utilisateur final.

8.7.1. Les différents supports

L'infrastructure de l'internet s'appuie sur des supports physiques de nature différente, regroupés en trois catégories :

- les supports de transmission optique : le signal propagé est constitué de photons, qui se déplacent dans le cœur (guide d'ondes) des fibres optiques. Ce support optique offre le débit le plus élevé. Principalement utilisé dans les réseaux de transport et de collecte, il est progressivement déployé dans le réseau de desserte ;
- les supports de transmission électrique : le signal est constitué de flux d'électrons, qui se propagent sur des câbles métalliques (généralement en cuivre). Ils sont largement utilisés pour la desserte ;
- les supports de transmission radioélectrique : le signal est constitué d'ondes électromagnétiques qui se propagent dans l'air. On les utilise principalement en desserte (Wi-Fi par exemple) et en collecte (faisceaux hertziens).

Dégroupage

Le réseau local existant en France est la propriété de France Telecom. Il n'est pas possible économiquement, pour un nouvel opérateur, de le répliquer intégralement.

Ainsi, il a été décidé au niveau européen que l'opérateur historique devrait fournir à ses concurrents un accès direct à sa boucle locale : c'est le dégroupage de la boucle locale.

Le dégroupage se décline en deux possibilités :

- le dégroupage "total", ou accès totalement dégroupé à la boucle locale, consiste en la mise à disposition de l'intégralité des bandes de fréquence de la paire de cuivre. L'utilisateur final n'est alors plus relié au réseau de l'opérateur historique Orange, mais à celui du nouvel opérateur ;



- le dégroupage "partiel", ou accès partiellement dégroupé à la boucle locale, consiste en la mise à disposition de l'opérateur tiers de la bande de fréquence "haute" de la paire de cuivre, sur laquelle il peut alors construire, par exemple, un service ADSL. La bande de fréquence basse (celle utilisée traditionnellement pour le téléphone) reste gérée par l'opérateur historique Orange, qui continue de fournir le service téléphonique à son abonné, sans aucun changement induit par le dégroupage sur ce service.

8.7.2. Equipement de la commune

L'ensemble des lignes téléphoniques de Dachstein sont reliées au nœud de raccordement de Molsheim (pour une vitesse maximum en câble de 100 Mb/s).

L'accès à internet fixe n'est disponible qu'avec le réseau ADSL. Bien que la fibre optique ne soit pas encore disponible, 70,39 % des logements et locaux professionnels disposent malgré tout d'un débit compris entre 30 et 1000 Mbit/s ; le reste des logements et locaux professionnels bénéficie d'un débit compris entre <8 et 30 Mbit/s.

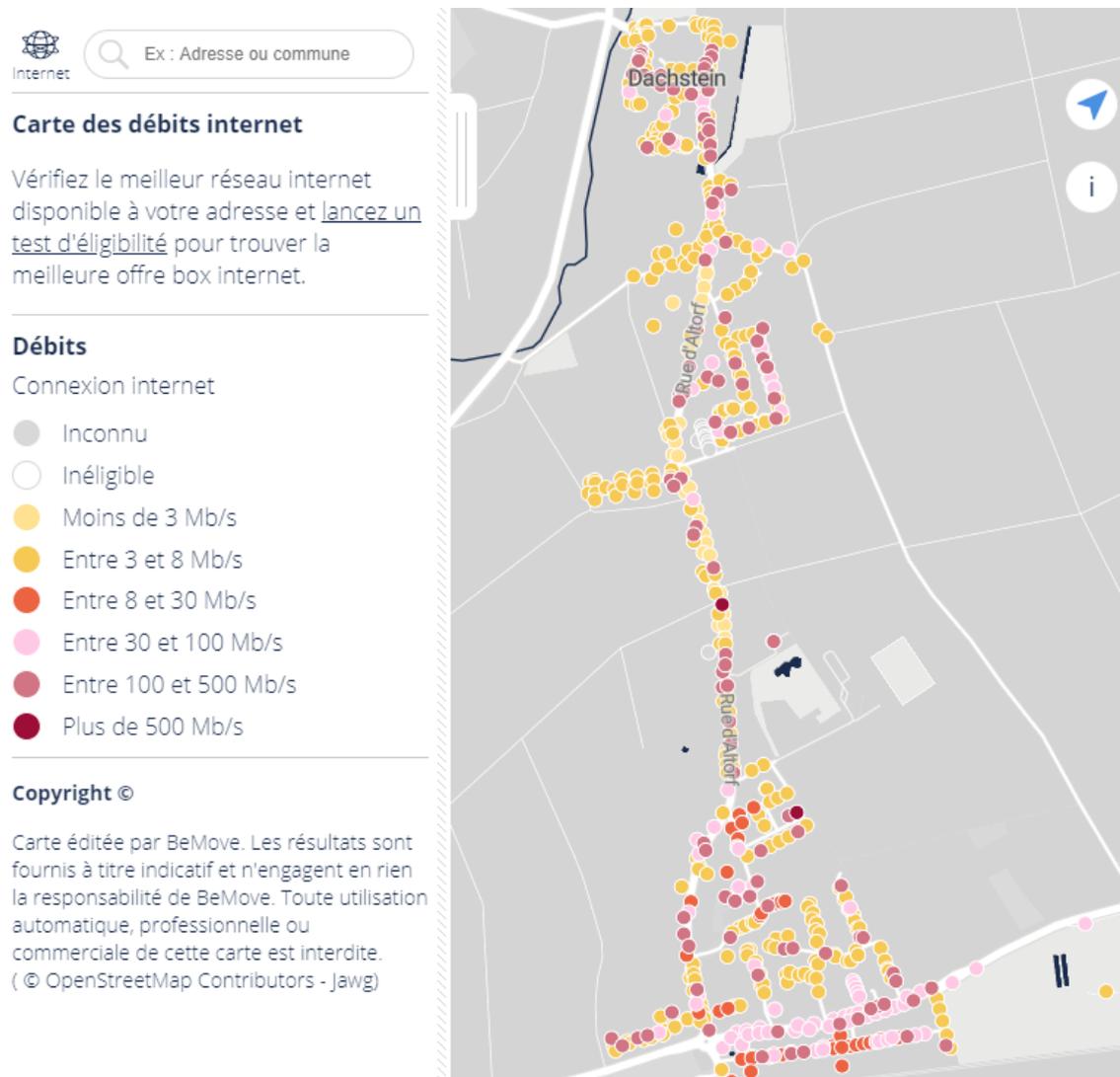
La technologie DSL (ADSL ou VDSL) est présente sur la totalité de la commune de Dachstein et est dégroupée pour 4 opérateurs.

Dachstein bénéficie d'internet dont les vitesses de connexion sont réparties de la manière suivante :

Vitesse internet (en Mb/s)	Nombre de bâtiments	%
Entre 100 et 500	108	17,9
Entre 30 et 100	98	16,2
Entre 8 et 30	37	6,1
Entre 3 et 8	310	51,4
Moins de 3	34	5,6



La commune de Dachstein n'est pas desservie par un réseau de fibre optique de type FTTH.



Carte des débits internet (source : Ariase.com)

8.7.3. Couverture de téléphonie mobile

Plusieurs types d'antennes peuvent être présents :

- les supports d'antennes pour la téléphonie mobile : il s'agit des "antennes-relais" de téléphonie mobile, c'est-à-dire les installations de base pour le GSM (2G) et l'UMTS (3G) et les faisceaux hertziens associés à ces installations ;
- les supports d'antennes pour la diffusion de télévision (émetteurs de télévision) ;
- les supports d'antennes pour la diffusion de radio : il s'agit de l'ensemble des émetteurs de radio (émetteurs ondes courtes ou moyennes, émetteurs FM ou émetteurs numériques) ;



- les "autres installations" : elles recouvrent les installations de réseaux radioélectriques privés, les radars météo ou les installations WIMAX (ou Boucle Locale Radio).

Cette installation a permis en mars 2019 d'assurer la couverture en téléphonie mobile en 4G par 4 opérateurs.

Des antennes de téléphonie mobile sont implantées :

Localisation	Téléphonie
ALTORF	Bouygues Telecom : 4G+ Free : 5G SFR : 4G+
ERGERSHEIM	Orange : 4G+
DACHSTEIN	Antenne wifi d'un privé

DOCUMENT DE CONCERTATION - NON OPPOSABLE - FEVRIER 2022